



Commune d'Ohey

Rapport sur
l'administration
des affaires 2024

Rapport sur l'administration des affaires 2024



Commune d'Ohey

Table des matières

Introduction.....	7
Rapport d'activité 2023-2024 – Service de l'État civil.....	8
État civil	8
<i>Dossiers Egovflow</i>	<i>9</i>
Cartes d'identité.....	12
Passeports	13
Permis de conduire.....	13
Service Population.....	15
Chiffres et statistiques Population pour l'année 2024	15
Personnel	23
Personnel employé affecté à l'Administration.....	25
Personnel ouvrier affecté au centre des travaux.....	26
Personnel d'entretien affecté à l'entretien des bâtiments communaux	26
Personnel accueil extrascolaire	27
Personnel enseignants engagés sur fonds propres.....	28
Accident de travail catégorie ouvrier.....	32
Organisations de réunions syndicales	32
Travaux subsidiés et non subsidiés	33
1. Travaux terminés et/ou en cours de réalisation	33
2. Travaux attribués et à réaliser dans les prochains mois.....	35
Marchés publics - Rapport d'attributions	37



Finances	59
Rapport d'activité 2024	59
Compte communal 2023.....	59
Budget communal 2024.....	60
Assurances	61
Communication	63
Relations avec les médias	63
Edition	64
Planification d'urgence	64
Bulletin communal	65
Communication événementielle	66
EPN – Rapport d'activité 2023	67
Partenariat, conférence ou représentation.....	68
Les accompagnements des utilisateurs	69
Perspectives pour 2025	70
Informatique	71
Prévention.....	72
Planification d'urgence	74
Secrétariat du Bourgmestre	76
A. Traitement du courrier	76
B. Gestion de l'agenda du Bourgmestre.....	77
C. Gestion des appels téléphoniques.....	78
Service du développement territorial.....	80
Service urbanisme - rapport d'activités 2024 (01/11/2023 - 31/10/2024)	80
Service Communal du logement	82
Environnement	87
Patrimoine	92
Petit patrimoine	95
Cimetières.....	95
PCDR.....	97
C.L.D.R.	97
GT BiodiverCité	98
ODD	99
Pollec.....	100
Service Travaux.....	102

Bâtiment	102
Voirie	104
Espaces verts.....	105
Cimetières.....	106
Propreté.....	106
Charroi.....	106
Service Enseignement.....	108
Informations générales des écoles	108
Gestion du service.....	109
Tâches générales et gestion budgétaire.....	110
Thématiques communes aux quatre implantations.....	111
Spécificités et objectifs de chaque implantation	115
Service « jeunesse » :.....	119
Service festivités :	121
Service culture	126
Service petite-enfance.....	127
La Commission Communale de l'Accueil (CCA)	130
5.2 L'accueil extrascolaire	133
II. Structures et services para-communaux.....	134
1. Les organes politiques du CPAS :	134
2. Les outils de gestion :.....	135
3. Être un CPAS qui agit en faveur des seniors oheytois (OS) :.....	143
4. Être un CPAS qui agit en faveur du logement à caractère social (OS) :	144
Être un CPAS qui facilite les déplacements de ses usagers (OS) :	144
Conclusions.....	146
2.2. Le Plan de Cohésion Sociale :	147
Agence Locale pour l'Emploi d'Ohey A.S.B.L.	177
Structure :	178
FOREM.....	179
Organe d'administration.....	179
Budget :	179
Quelques chiffres :	180
En conclusion :	182
Office du Tourisme d'Ohey	183
L'ASBL.....	183

Tourisme	184
Patrimoine et petit patrimoine	185
Expositions.....	186
Maison du Tourisme Condroz-Famenne.....	187
Rapport d'activités 2024 - résumé.....	187
Les éditions	188
Les foires et salons	189
Les actions médias	189
E-tourisme	190
Événements	192
Les éditions	193
Réseautage des opérateurs touristiques	197
Projet de création d'un parc naturel Cœur de Condroz.....	198
L'asbl Maison des jeunes du Grand Ohey	199
Qui sommes-nous ?	199
La finalité de notre travail :	199
Notre mission est de :.....	200
Nous proposons aux jeunes :	200
Priorités définies dans notre plan quadriennal et axes de travail :	201
Nos implantations	202
Le personnel	203
Les moyens Financiers	204
Nos partenaires :	204
Nos axes de travail en 2024	204
Objectifs de nos permanences d'accueil :	206
L'organisation des gros accueils	209
AXE 2 : Les ateliers hebdomadaires	211
AXE 3 : La participation des jeunes dans nos structures	212
AXE 4 : La participation des jeunes dans les projets.....	214
AXE 5 : Les séjours	217
Axe 6. L'implication de notre MJ dans la vie locale	220
AXE 7 : Les activités de loisirs ou culturelles.....	223
AXE 8 : Information et sensibilisation	224
Le Centre Sportif Communal d'Ohey en 2024,	225
Encore et toujours des nouveautés !	225

Nos actions en 2024 :	226
Plan de Cohésion Sociale Assesse/Ohey	229
Le Plan de Cohésion Sociale (), qu'est-ce que c'est ?	229
Axe Santé :	229
Axe Alimentation :	229
Axe Energie :	230
Organes de gestion communale.....	231
Collèges et Conseils	231
Collèges communaux.....	231
Conseils communaux	234
PST	279
Structure des recettes et des dépenses	337
Carte d'identité financière	337
Éléments socio-économiques.....	339
(**) L'indicateur 'Indice de richesse' est un indicateur calculé par le SPF Économie pour comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire avec le revenu moyen national par	340
Système de contrôle interne	357
CCATM	375

Introduction



Commune d'Ohey

Madame, Monsieur,
Chers habitants d'Ohey,

Voici l'édition 2024 du rapport annuel sur l'Administration des affaires de la Commune d'Ohey.

Après l'évaluation intermédiaire du Plan Stratégique Transversal (PST) qui a lieu en 2022, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des actions qui y figurent ainsi qu'à son évaluation finale. Celle-ci est intégrée dans son intégralité dans ce rapport d'activité.

2024 est une année particulière puisqu'elle a connu un renouvellement de nos instances politiques, tant au niveau fédéral, régional que communal.

Notre personnel est bien sur le pont pour relever tous les défis à venir.

Au travers de ce rapport, vous découvrirez un aperçu de tout le travail réalisé en 2024 par nos différents services. Que chaque agent et chaque enseignant(e) soient ici remerciés pour leur engagement au quotidien au service de la Commune d'Ohey et de ses habitants et tout particulièrement ceux qui travaillent dans l'ombre et que l'on omet trop souvent de remercier.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce rapport 2024.

Le Directeur général,
François Migeotte

Ohey, le 5 février 2025



Rapport d'activité 2023-2024 – Service de l'État civil

État civil

DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 AU 01 NOVEMBRE 2024

Naissances	45
Mariages	27 (dont 23 mariés à la Commune et 4 l'extérieur)
Décès	49 dossiers dont 25 oheytois
Divorces	17
Reconnaisances prénatales	26
Reconnaisances postnatales	2
Adoptions	0
Acquisition nationalité belge par naturalisation	0
Acquisition nationalité belge art 8	1
Acquisition nationalité belge par déclaration	1 en phase finale et 2 dossiers en attente
Déclaration choix de nom via nouvelle loi	3
Changement de nom via jugement	1
Acte naissance dans la commune	1
Transcription naissance	0
Transcription arrêté ministériel de changement de prénom	0
Modification de l'enregistrement du sexe	0
Déclarations de cohabitation légale	21

Déclarations de cessation de cohabitation légale 13 à la suite d'un mariage, 9 de commun accord et 1 unilatérale + 1 dossier 2023 en attente du retour d'huissier

Modification du régime matrimonial 0

Déclarations de dernières volontés quant au mode de sépulture 8

Déclarations anticipées relative à l'euthanasie 7

Déclarations concernant le don d'organes 3

Migration d'actes 38

Dossiers Egovflow 558

Demandes d'acte de naissance 50

Demandes d'acte de mariage 8

Demandes d'acte de divorce 4

Demandes d'acte d'adoption 1

Demandes de certificats de vie 1

Demandes composition de ménage 150

Demandes d'extraits du casier judiciaire 227 (53 refus modèle 2)

Demandes d'autorisation parentale 35

Demandes de certificat de résidence 5

Demandes de certificat de résidence et nationalité. 26

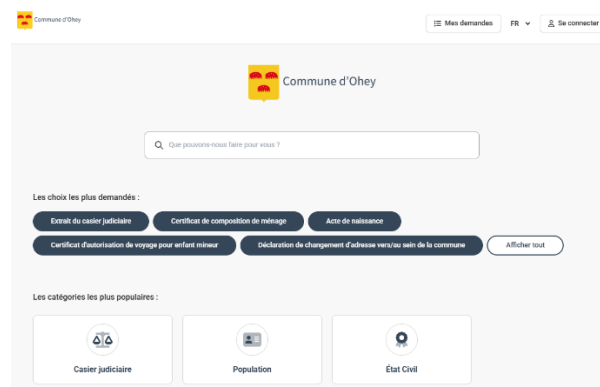
Demandes de migrations 29

Déclaration de changement de domicile 14

Attestation de domicile 8

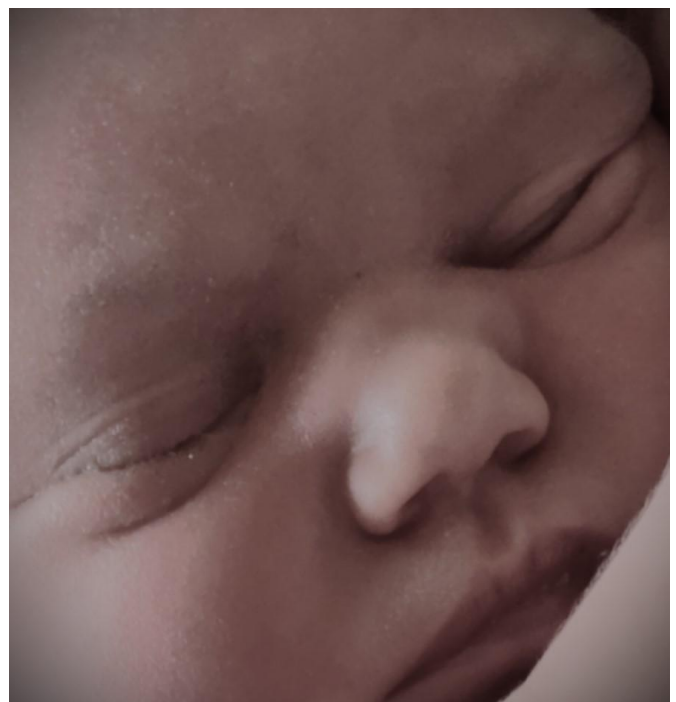
Demandes de nouveau codes 2

Demandes d'extrait de registre	3
Demande de dernières volontés	1
Attestation de cohabitation légale	5
Déclaration de procuration élections 9/06/2024	6
Demandes d'acte d'État civil refusés	3



Ci-dessous le nombre de naissances de 2020 à octobre 2024

- 2020 :	47
- 2021 :	46
- 2022 :	63
- 2023 :	61
- 2024 :	42



Ci-dessous le nombre de mariages de 2020 à octobre 2024

- 2020 :	13
- 2021 :	16
- 2022 :	19
- 2023 :	28
- 2024 :	20

Ci-dessous le nombre de divorces de 2020 à octobre 2024

- 2020 :	32
- 2021 :	20
- 2022 :	18
- 2023 :	15
- 2024 :	13

Ci-dessous le nombre de personnes décédées de 2020 à octobre 2024

- 2020 :	45
- 2021 :	41
- 2022 :	35
- 2023 :	24
- 2024 :	23

Cartes d'identité

Nombre de cartes d'identité demandées - Période du 01^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

Année 2022		Année 2023		Année 2024	
- de 12 ans	235	- de 12 ans	132	- de 12 ans	179
A partir de 12 ans	284	A partir de 12 ans	247	A partir de 12 ans	514
Etrangers	30	Etrangers	28	Etrangers	25
Très urgent	9	Très urgent	11	Très urgent	9
Totaux	558	Totaux	418	Totaux	
Demande de nouveaux codes PIN/PUK	92	Demande de nouveaux codes PIN/PUK	121	Demande de nouveaux codes PIN/PUK	+/- 70
Envoi convocations CI	179	Envoi convocations CI	233	Envoi convocations CI	537
Envoi rappel codes PIN/PUK non venu chercher	47	Envoi rappel codes PIN/PUK non venu chercher	53	Envoi rappel codes PIN/PUK non venu chercher	/
Envoi rappel CI Non venu chercher	150	Envoi rappel CI Non venu chercher	142	Envoi rappel CI Non venu chercher	266
Activations CI	535	Activations CI	480	Activations CI	+/- idem que les demandes
Photos refusées	Refus direct via le scan	Photos refusées	Refus direct via le scan	Photos refusées	Refus direct via le scan

Passeports

Nombre de passeports - Période du 01er novembre 2023 au 31 octobre 2024

Mois	Adultes	Enfants	Urgence adultes	Urgences enfants
Novembre 2023	06	01	01	
Décembre 2023	16	08		
Janvier 2024	22	11		
Février 2024	20	08		
Mars 2024	26	06		
Avril 2024	18	04		
Mai 2024	19	05		
Juin 2024	13	03		
Juillet 2024	08	01	01	
Août 2024	17	04		
Septembre 2024	27	02	01	
Octobre 2024	34	07		
Totaux	226	60	03	

Il y a une forte augmentation de demandes de passeports due surtout au Brexit (Obligation d'avoir un passeport pour aller en Angleterre).

Permis de conduire

Nombre de permis demandés - Période du 01er novembre 2023 au 31 octobre 2024

2022		2023		2024	
Permis	provi-soires	Permis	provi-soires	Permis	provi-soires
12 mois	0	12 mois	0	12 mois	1
36 mois	71	36 mois	71	36 mois	54
36mois > 18 mois	5	36mois > 18 mois	5	36mois > 18 mois	1
18 mois	2	18 mois	2	18 mois	3
BE	4	BE	4	BE	4
A	5	A	5	A	0
C	1	C	1	C	0
D	0	D	0	D	0
Totaux	97	Totaux	88	Totaux	63

Nombre de permis demandés - Période du 01er novembre 2023 au 31 octobre 2024

2022		2023		2024	
Permis		Permis		Permis	
Examens réussis (01/11)	95	Examens réussis (01/11)	95	Examens réussis (01/11)	80
Code B+372 (01/30)	0	Code B+372 (01/30)	0	Code B+372 (01/30)	2
Vols (08/51)	27	Vols (08/51)	27	Vols (08/51)	29
Pertes (08/50)	6	Pertes (08/50)	6	Pertes (08/50)	4
Destruction (08/52)	0	Destruction (08/52)	0	Changement nom (08/53)	3
Photo non ressemblante (08/53)	3	Photo non ressemblante (08/53)	3	Photo non ressemblante (08/53)	14
Échange permis européen (01/12)	2	Échange permis européen (01/12)	2	Échange permis européen (01/12)	3
Échange permis non européen (01/35)	0	Échange permis non européen (01/35)	0	Échange permis non européen (01/35)	1
30 heures d'auto-école (01/36)	7	30 heures d'auto-école (01/36)	7	30 heures d'auto-école (01/36)	3
Sélection sans CAP (01/14)	1	Sélection sans CAP (01/14)	1	Sélection sans CAP (01/14)	/
Permis C+E (01/16)	0	Permis C+E (01/16)	0	Permis C+E (01/16)	4
Renouvellement (01/40)	58	Renouvellement (01/40)	58	Renouvellement (01/40)	191
Sélection médicale (01/41)	27	Sélection médicale (01/41)	27	Sélection médicale (01/41)	42
CAP (01/45)	5	CAP (01/45)	5	CAP (01/45)	10
Déchéance (01/72)	7	Déchéance (01/72)	7	Déchéance (01/72)	11
Raisons administratives (01/23)	7	Raisons administratives (01/23)	7	Raisons administratives (01/23)	2

Permis internationaux en carton	18	Permis internationaux en carton	17	Permis internationaux en carton	13
---------------------------------	----	---------------------------------	----	---------------------------------	----

Totaux	263	Totaux	375		412
---------------	------------	---------------	------------	--	------------



Service Population

Parmi les missions premières d'une Administration communale, figure la tenue des registres de l'état civil, de la population et des étrangers.

Le service Population-État Civil est parmi les services les plus fréquentés par les citoyens et citoyennes. En effet, celui-ci intervient dans les grands moments de la vie (naissances, cohabitations légales, mariages, divorces, décès, changement de nationalité...), mais également plus quotidiennement (pour les demandes de cartes d'identité, passeports, permis de conduire, et pour effectuer les changements de domicile), ainsi que pour toutes demandes de différents documents (compositions de ménage, certificat de vie et de nationalité, certificat de résidence, extraits de casiers judiciaires etc...).

Sont compris également dans ce service, le service Étranger et le service Taxe (déchets ménagers, secondes résidences, écrits publicitaires, Salubrité, gîtes, etc.).

Le service Population-État Civil organise également les élections (Communales, Provinciales, Fédérales, Européennes)

Ce service enregistre également au Registre national, les créations des nouvelles rues et les renumérotations des rues existantes.

Depuis le mois de juillet 2022, le service Population-État Civil délivre également un extrait du Fichier Central pour Délinquance Environnementale, aux citoyens qui veulent acheter ou adopter un animal (chat, chien, poule, tortue, poisson, etc...), et qui ont l'obligation d'en faire la demande, afin de prouver qu'ils ne sont pas inscrits sur une liste, qui reprend les personnes connues pour interdiction de détenir un animal ou qui ont un retrait de permis de détention d'un animal.

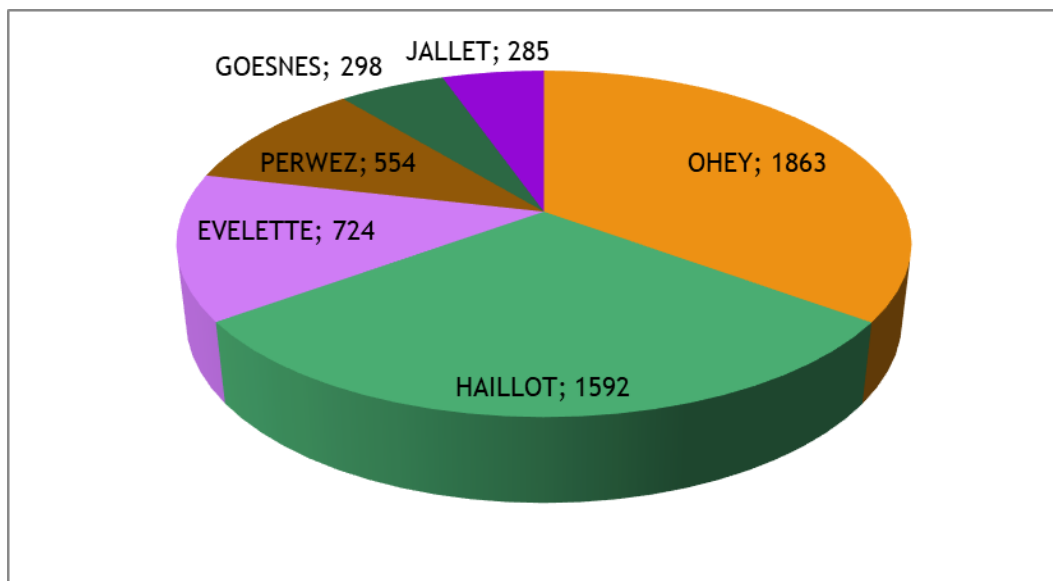
Le Service Population travaille majoritairement sur base des informations contenues dans le Registre National, c'est pourquoi l'une de ses missions principales est d'assurer l'exactitude des informations contenues dans cette base de données.

Chiffres et statistiques Population pour l'année 2024

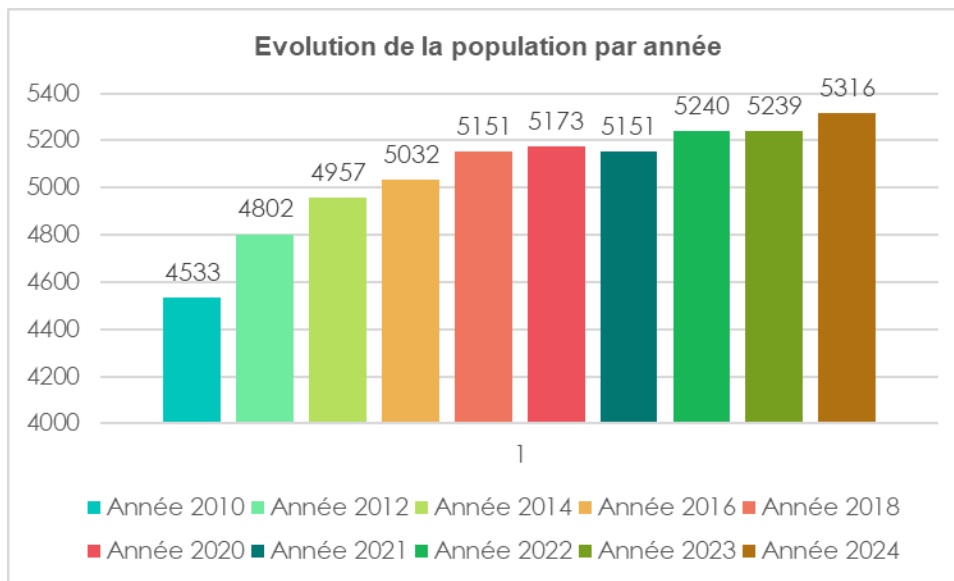
Le nombre d'habitants évolue chaque année. Cela est dû au nombre de personnes qui se domicilient dans la commune, aux naissances et au nombre de personnes qui décèdent ou qui quittent la commune dans le courant de l'année. En date du 31/10/2024 nous avons un chiffre de population de 5316 habitants (2683 hommes et 2633 femmes) contre 5239 au 31/10/2023 avec une moyenne d'âge de 40 ans.

Nombre d'habitants par section

OHEY	1863 (953 femmes + 910 hommes)	PERWEZ	554 (268 femmes + 286 hommes)
HAILLOT	1592 (760 femmes + 832 hommes)	JALLET	285 (128 femmes + 157 hommes)
ÉVELETTE	724 (371 femmes + 353 hommes)	GOESNES	298 (153 femmes + 145 hommes)



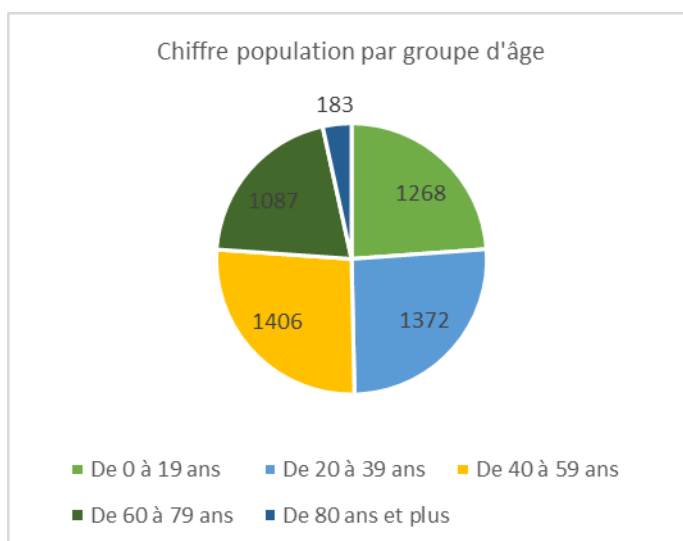
Évolution de la population depuis 2010

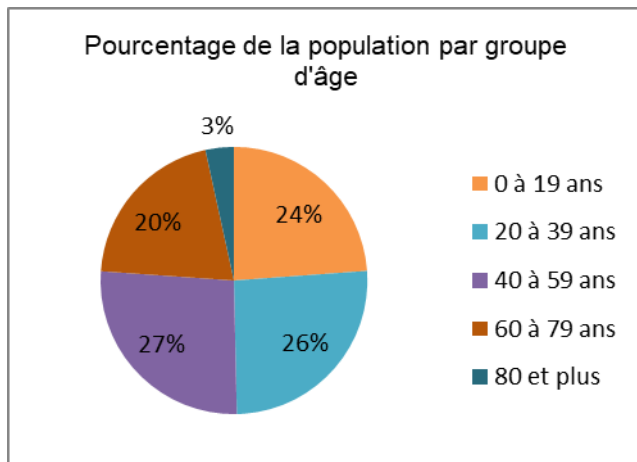


Relevé de la population par groupes d'âge

De 0 à 19 ans =1268 - De 20 à 39 ans =1372 - De 40 à 59 ans =1406 - De 60 à 79 ans =1087- De 80 ans et plus =183

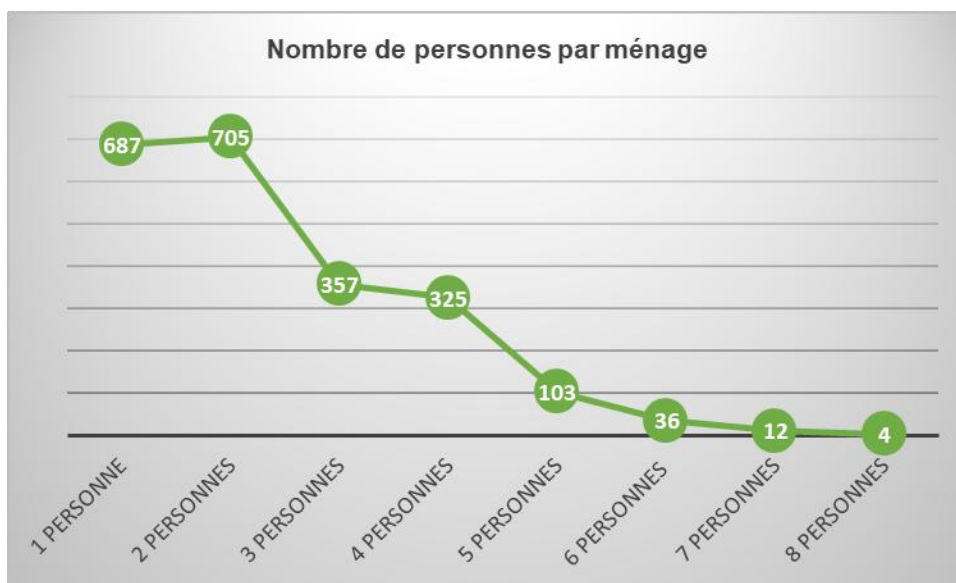
La moyenne d'âge pour la population de l'entité d'Ohey est de 40 ans.





Statistiques du nombre de personnes par ménage

Durant cette année 2024 la commune d'Ohey a enregistré 33 ménages supplémentaires par rapport à l'année 2023.

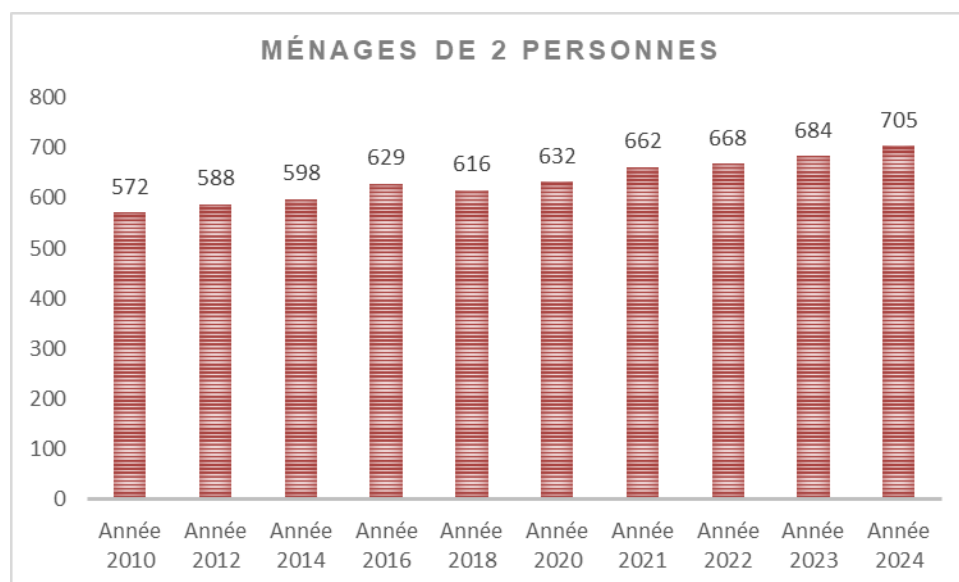
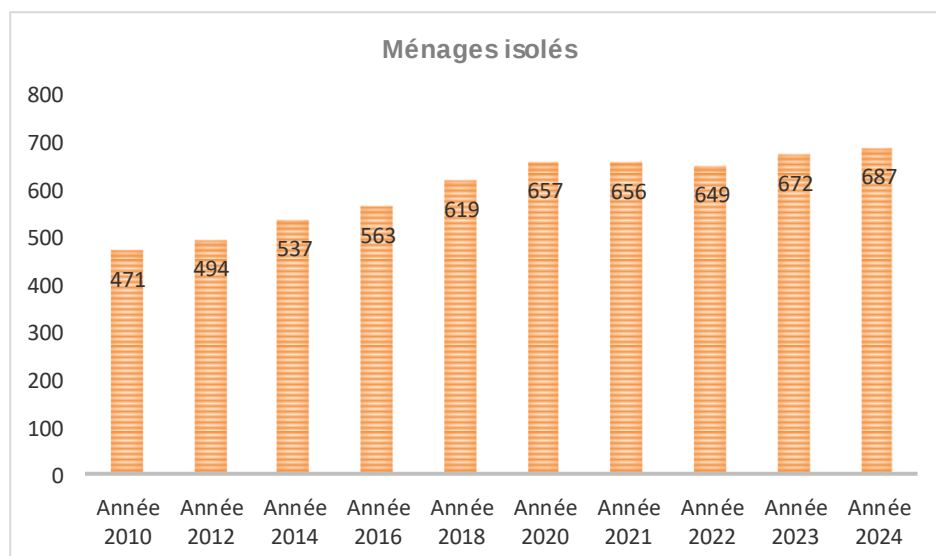


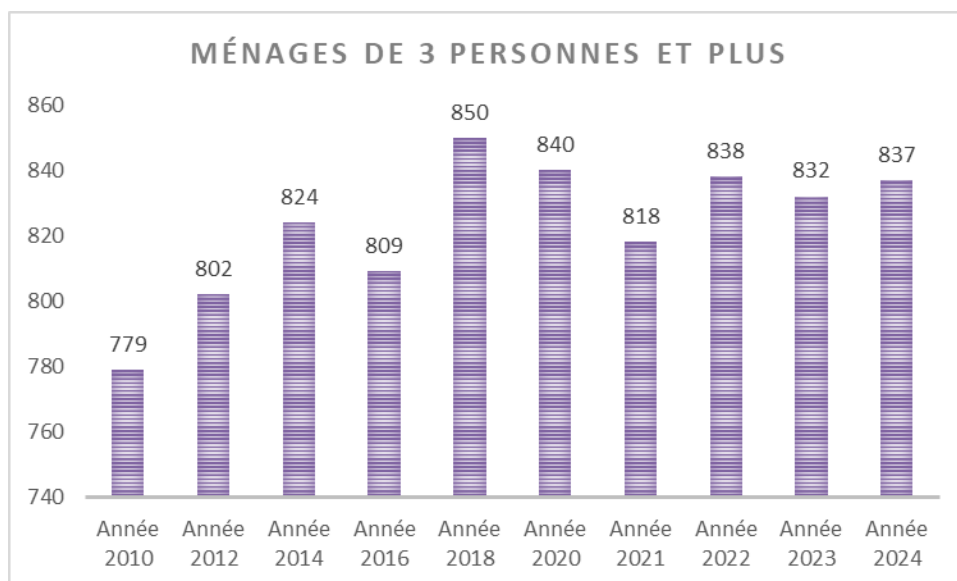
Total des personnes : 5.316

Total des ménages : 2.227

Nombre moyen de personnes par ménage : 2,4

Évolution de la population par ménage





Chiffres concernant les changements de domiciles sur l'entité d'Ohey

Inscriptions sur la Commune : Entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024 il y a eu 240 ménages qui ont été inscrits sur l'entité d'Ohey.

Soit un nombre de 349 personnes.

Mutations internes : Entre 01/11/2023 et le 31/10/2024 : 64 ménages ont effectué un changement de domicile interne sur l'entité d'OHEY.

Soit un nombre de 115 personnes.

Sorties : Entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024 : 199 ménages ont quitté l'entité d'Ohey (dont 4 pour radiations d'office et 1 pour départs pour l'étranger).

Soit 264 personnes qui sont parties dont 10 personnes qui ont été radiées d'office et 03 personnes qui sont parties pour l'étranger

Service Étranger : Au 31/10/2024, la population Oheytoise compte parmi ses citoyennes et citoyens, 117 personnes de nationalité étrangère, représentant 26 nationalités différentes.

87 citoyens proviennent des pays « européens » et 28 citoyens proviennent des pays « non européens » dont 3 personnes demandeurs d'asile.

Statistique par pays :

NATIONALITE	Total	NATIONALITE	Total
103 Allemagne (Rép.féd.)	4	255 Iran (République Islamique d')	3
109 Espagne	5	304 Cameroun	1
110 Finlande	1	306 Congo (Rép. dém.)	1
111 France	48	308 Burkina Faso	1
113 Luxembourg (Grand-Duché)	1	315 Guinée	1
122 Pologne (Rép.)	1	349 Erythrée	1
123 Portugal	2	354 Maroc	3
127 Suisse	1	357 Tunisie	1
128 Italie	16	420 République Dominicaine	1
129 Pays-Bas	9	511 Argentine	1
143 Ukraine	8	513 Brésil	2
145 Fédération de Russie	1	802 d'origine guinéenne	2
235 Thaïlande	1	999 Indéterminé	1

Divers

Divers services sont encore également proposés par le service Population.

La vente des vignettes pour le Domaine de CHEVETOGNE

Depuis plusieurs années, l'Administration Communale en collaboration avec le Domaine de Chevetogne, vend aux citoyens domiciliés sur l'entité d'Ohey, des vignettes pour l'entrée de ce Domaine. Le tarif préférentiel a augmenté en cette année 2024 et les vignettes ont été vendues au montant de 78 euros.

Malgré cette augmentation, l'Administration Communale d'Ohey a vendu 55 vignettes en cette année 2024.

La vente de containers à puces et de containers pour les cartons

Entre le 01/11/2023 et le 31/10/2024, la commune d'Ohey a vendu 133 containers de capacités différentes :

1 de 40L – 55 de 140L – 6 de 240L et 71 containers pour les cartons

Taxes communales

Au niveau des taxes communales, le service Population gère la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers.

Cette taxe comprend :

- 1. une partie forfaitaire qui est due par chaque ménage, commerce, groupement ainsi que par chaque seconde résidence située sur la commune au 1^{er} janvier de chaque année.
- 2. une partie variable qui comprend les vidanges et les poids des containers à puces de chacun.

Chaque année, la taxe est transmise en deux parties.

Pour l'instant, la première partie reprend le forfait annuel de l'année et les six premiers mois de l'année concernant les vidanges des containers à puce et la deuxième partie reprend les six derniers mois de l'année pour les vidanges des containers à puce.

Entre le 09/11/2023 et le 31/10/2024, le Collège Communal a arrêté deux rôles concernant la taxe sur les déchets ménagers.

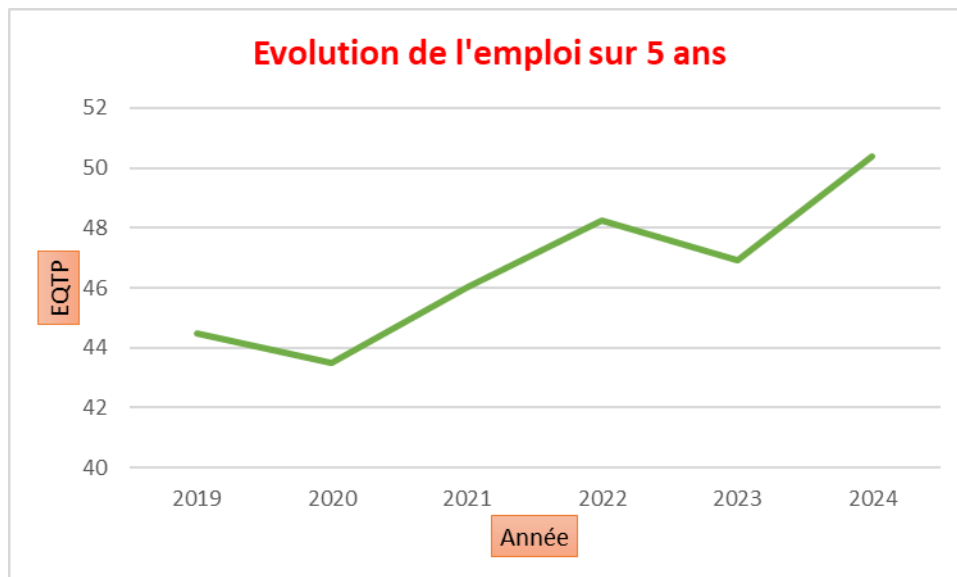
Il s'agit de : 2e partie de la taxe pour l'année 2023 au montant de :	56.476,30 €
1re partie de la taxe pour l'année 2024 au montant de :	336.326,25 €

Personnel

Rapport d'activité service du Personnel arrêté au 31 octobre 2024

Maintien du volume de l'emploi - 01/10/2023 - 30/09/2024			
Catégorie :	Statutaires	Effectif	
	4e trimestre 2023	6	6
	1er trimestre 2024	5	5
	2e trimestre 2024	5	5
	3e trimestre 2024	5	5
	Moyenne	5.25	5.25
Catégorie :	Contractuels (y compris ACS 474)	Effectif	
	4e trimestre 2023	11	2.84
	1er trimestre 2024	11	3.31
	2e trimestre 2024	10	3.18
	3e trimestre 2024	9	3.76
	Moyenne	10.26	3.27
Catégorie :	A.P.E.	Effectif	
	4e trimestre 2023	46	38.76
	1er trimestre 2024	48	41.29
	2e trimestre 2024	52	44.86
	3e trimestre 2024	51	42.57
	Moyenne	46	41.87
Catégorie :	Enseignants	Effectif	
	4e trimestre 2023	6	1.31
	1er trimestre 2024	6	1.56
	2e trimestre 2024	5	1.52
	3e trimestre 2024	2	0.38
	Moyenne	4,75	1.19
Catégorie :	Plan ACTIVA, SINE	Effectif	
	4e trimestre 2023	1	0.80
	1er trimestre 2024	1	0..80
	Moyenne	0.5	0.40
Catégorie :	Autres	Effectif	
	4e trimestre 2023	2	1,17
	1er trimestre 2024	3	2.17
	2e trimestre 2024	3	2.17
	3e trimestre 2024	3	2.17
	Moyenne	2.75	1,92
Total	Statutaires, Contractuels, APE, Temporaires :	Effectif	
	4e trimestre 2023	63	47.60

1er trimestre 2024	64	49.60
2e trimestre 2024	60	53.04
3e trimestre 2024	58	51.33
Moyenne	64,75	50.39



Répartition par sexe au 31/10/2024

Masculin ----- 45

Féminin ----- 55

Personnel employé affecté à l'Administration

Ni-veau	Sexe	Dénomination	Libellé du service	EQT P
	M	Agent Définitif	Direction générale	1
D	F	Employé Définitif	Personnel	1
D	F	Employé Définitif	Population/état civil	1
D	F	Employé Définitif	Comptabilité	1
D	F	Employée pensionnée CDD	Marchés publics contentieux	1
B	M	APE-employé	SIPPT	0.5
B	M	Agent PLANU	PLANU	0.5
A	F	Employé CDI	Environnement- CATU	1
D	F	APE - Employé	Urbanisme	1
B	M	Employé Contrat Durée Indéterminée sortie le 30/06/24	Conseiller mobilité	1
A	M	Employé Contrat Durée Indéterminée	Conseillère Environnement	1
D	M	APE - Employé	Service du Développement Territorial	0,53
A	F	Employé Contrat Durée Indéterminée	PCDR- BIODIVERSITE- PST	1
B	F	Employé Contrat Durée Indéterminée	Agent POLLEC	1
D	M	Employé Contrat Durée Indéterminée	EPN	0,5
D	F	APE - Employé	Service Patrimoine	1
B	F	APE – Employé entrée le 17/10/2023 sortie 06/10/24	Service Patrimoine	1
D	F	APE - Employé	Manifestation	1,
D	M	APE – Employé	Informatique-Sécurité	1
B	M	APE -Employé	Presse-Comm	0.60
D	F	APE - Employé	Secrétariat du Bourgmestre	1
D	F	APE - Employé	Permis de conduire	1
D	F	APE - Employé	Population/état civil	1
D	F	Employé Définitif mise à la pension 01/03/2024 prolongé CDD jusqu'au 31/12/2024	Population/état civil	1

Remplacement congé de maternité service environnement 1 du 25/03/2024 au 17/07/2024

Interruption congés sans solde APE - Employé Service Patrimoine 01/06/2023 au 31/03/2025

Personnel ouvrier affecté au centre des travaux

Ni-veau	Sexe	Dénomination	Libellé du service	EQTP
D	M	Agent Définitif	Responsable de service	1
D	F	Employée CDI	Agent administratif	1
E	M	APE – Ouvrier	Fossoyeur	1
E	M	APE - Ouvrier	Fossoyeur	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie	1
D	M	APE - Ouvrier	Bâtiment	1
D	M	APE - Ouvrier	Bâtiment	1
E	M	APE - Ouvrier	Polyvalent	1
E	M	APE - Ouvrier	Parcs et jardins	1
E	M	APE - Ouvrier	Parcs et jardins	1
E	M	APE - Ouvrier	Parcs et jardins	1
E	M	APE – Ouvrier	Parcs et jardins	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie/propreté	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie/propreté	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie	1
E	M	APE - Ouvrier	Voirie/atelier/trans- port	1

Remplaçants maladie ouvriers polyvalents

Du 05/08/2024 au 05/09/2024

Engagement étudiant

Du 21/10/2024 au 31/10/2024

Personnel d'entretien affecté à l'entretien des bâtiments communaux

E	F	APE - Ouvrière	0,79
E	F	Ape - Ouvrière	1,00

Remplacement congé de maternité technicienne de surface

Du 21/10/2024 -

E	F	Ape - Ouvrier	Coordinatrice	1,00
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,75
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,5
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	1,00
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,26
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,5
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,57
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,45
E	F	Ape - Ouvrier	Entretien	0,5

Personnel accueil extrascolaire

Niveau	Sexe	Dénomination	Fonction	EQTP
E	F	APE - Ouvrière	Coordinatrice AES	0,75
E	F	APE - Ouvrière	AES	0,5
E	F	APE - Ouvrière	AES	0,5
E	F	Ouvrière Contrat Durée Indéterminée		0,33
E	F	APE - Ouvrière	AES	0,8
D	M	APE –ouvrier	AES	0.5
E	F	APE - Ouvrière	AES	0,54
D	M	APE –ouvrier	AES éducateur	0.5
D	M	APE - Ouvrier	AES éducateur	0,5

Remplacement AES du 05/11/2024 -

Personnel ouvrier affecté aux écoles

E M Agent Définitif Service transport 1

Personnel enseignants engagés sur fonds propres

Année scolaire 2024/2025

1/24 période du 26/08/2024 au 04/07/2025

8/24 période du 26/08/2024 au 04/07/2025

4/24 période du 26/08/2024 au 04/07/2025

Engagement d'étudiants

Été solidaire 1^{er} août au 14 août 2024

11 étudiants – 6 filles et 5 garçons



Accueil stagiaire

Service Communication, du 15 avril 2024 au 03 mai 2024

Au sein des différents services de l'administration du 25 mars au 19 avril 2024

Conventions de volontariat

Volontaires	projets
8	BiodiverCité
4	Embellissement / potager didactique
3	Accueil service en salle
3	Distribution des repas école communale
1	Animation d'ateliers EPN

Formation du Directeur général

Formation Management L'humain au centre le 02/02/2024

Congrès régional des DG le 15-03-2024

Tutelles réforme fonction publique 20-06-2024

Imio IA-vision le 3 octobre 2024

Installation des organes le 8 novembre 2024

Formations suivies par le personnel communal – service administratif identifiées et intégrées dans le plan de Formation 2024-2027

Formation - utilisation des outils de contrôle de la PEB - le 26 novembre 2024 à Courrière

Formation - 3p marches publics - webinaire gratuit - dernières nouveautés du module marches publics (lien e-procurement, avances, marches de faible montant, délai de paiement, ...) - 20 février 2024 - participation du personnel en charge des marches publics

Formation - demande de participation à la formation de responsable énergie - de novembre 2024 à mars 2025 jambes, Namur

Formation - demande de participation aux ateliers "zéro déchet" - "mise à jour PAEDC" - "électrification des usages" - « séminaire POLLEC" - "communauté d'énergie" - jambes, Namur - 19/09, 17/10, 06/11, 19/11 et 19/12 -

Formation - journée CEPEFEDD conseiller environnement - Namur - 18/09/2024 - gratuit

Formation - demande de participation - Assesse/Obey - formation "énergie" à destination des travailleurs des CPAS/communes - 10/10/24 – 2 agents

Formation – accueillant.e.s extrascolaires – secourisme pédiatrique orientée jeune enfant (+1an) – save my life OHEY les 4, 18 et 25 septembre 2024 - gratuit

Formation module 1 - formation exhumation - centre des métiers et patrimoine "paix-dieu" rue paix-dieu 1b a 4540 Amay - le 21 juin 2024 75 euros par jour

Formation - module 1 - n° 1-202242c gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1e cycle) 18, 19 et 20 juin 2024 75 euros par jour

Personnel - demande de participation au webinaire du 26 juin 2024 -

Formation - demande de participation à la formation - découverte des ODD (objectifs de développement durable), et des outils stratégiques d'évaluation d'un projet - Ciney - 12/06

Demande de participation aux colloques mixtes (distantiel) "nouveau CODT" -UVCW - - 12 & 26/6/24

Formation – marches publics approfondissement et marches publics exercices - et comptabilité locale
20 périodes - septembre 2024 2 agents

Formation - demande de participation au webinaire - nouveautés en matière de licenciement dans la
fonction publique locale- 24 juin 2024 -cout 55 euros

Formation - demande de participation à la formation continue agent constatateur "atteinte aux cours
d'eau" le 3 juin 2024

Formation – demande de participation à la formation élections locales – gratuit - en date du mardi 20
juin 2024

Formation -formation CATU de la CPDT - le 16/04/2024 - gratuit

Formation en ligne "kits numériques" développée par l'UVCW - gratuite

Formation - communication de crise organisée par l'UVCW a NAMUR LES 19 et 26/04/2024

Formation - ateliers POLLEC " bonnes pratiques - PAEDC" - "GT BATI PUBLIC" - "mise en œuvre et suivi
PAEDC" - Jambes, Namur - 14/03, 21/03 et 28/03

Formation - journée CEPEFEDD conseiller environnement - Namur - 29/03/2024 - gratuit

Formation - mise en pratique de votre prise de parole - les 2/4/24 et 9/4/24 à Namur - 435 euros

Matinée d'échange organisée par ADALIA le 12/06/2024 3 agents

Formation - le naturascope, outil de diagnostic de la biodiversité de votre territoire - SPW/FRW -
19/03/2024 - gratuit

Formation taille d'arbres fruitiers - commune Ohey - 07 et 09 mars 2024 - gratuit

Formation - CATU de la CPDT - les 16/09/2024, 05/12/2024

Formation - 3p marches publics - webinaire gratuit - nouvelles obligations de reporting de 2025 -
module de gestion des marches de faible montant - 12 mars 2024

Formation - demande de participation à la formation sur la gestion de projet - 16 et 23 avril à l'UVCW
Namur

Formation sur "l'assertivité"- 18 et 19 mars à l'EPAP NAMUR

Formation - webinaire "réforme du code du développement territorial" et au webinaire "nouveau
CODT - parcours des modifications apportées a la procédure d'instruction des demandes de permis"
- les 21/02/2024 et 22/03/2024 -2 agents

Formation - demande de participation à la rencontre de la com' organisée à la rédaction de SUDINFO
le 19 février 2024

Formation - "précarité énergétique et les communautés d'énergie " - "fresque du climat - BEP" - "pré-
sentation stratégie BEP et visite chaudière biomasse" - Jambes, Namur - 06/02, 13/02 et 19/02

Formation continue des agents constatateurs en environnement « gestion de conflits » organisée par UVCW le 21 février 2024 à Namur

Personnel – demande de participation à l'assemblée générale du GAPEC – coût 20€ – en date du mardi 19 mars 2024

Formation - 3p marches publics - webinaire gratuit - nouveautés relatives à la législation et intégration avec la plateforme e-procurement - 20 février 2024

Formation - webinaire "réforme du code du développement territorial" - le 21/02/2024

Personnel - demande de participation à la formation sur la gestion humaine des pouvoirs locaux en présentiel | matinée d'étude - le 02/02/2023 - boulevard Gustave rouliez 1 6000 Charleroi - gratuit

Personnel - demande de participation à la formation de base Be alert - en ligne le 26 janvier 2024 -

Formation - l'accord-cadre : aperçu théorique et mise en pratique - UVCW - 8/04/2024 - 225,00€

Formation - UVCW – l'accord cadre : aperçu théorique et mise en pratique – 08-04-2024 – 225 €

Formation - webinaire "démonstration Airplan" - le 24/01/2024 2 agents

Formation –Primver – FWB Bruxelles le 14 mars 2024 - gratuit

Formation –la règlementation des titres et fonctions – FWB visioconférence le 23 janvier 2024 - gratuit

Formation - demande de participation à la formation à la conduite d'un entretien d'évaluation - les 08/11/2024 et le 14/11/2024 - 160€

Formation - rencontre des conseillers en énergie - institut de conseil et d'études en développement durable ASBL boulevard frère Orban 4 à 5000 Namur le 26 janvier 2024 - gratuit

Formation - à la conduite d'un entretien d'évaluation - les 15/02/2024 et le 22/02/2024 - 160€

Mobilité formation "une offre de cyclopartage sur ma commune quels outils pour une réelle politique de mobilité ?" organisée par l'union des villes et communes le 12 décembre 2023

formation "gestion de crise - comment mieux se préparer aux crises à venir ?" et "ateliers POLLEC" - Namur - 30/11 07/12 12/12 14/23

Formation – accueillant(e)s extrascolaires – ma place d'accueillant.e face aux besoins des jeunes enfants en ATL – la province de Namur 16 novembre 2023 - gratuit

Accident de travail catégorie ouvrier

Date AT	Statut	ITT
19/07/24	Accepté	0
02/04/24	Accepté	8
07/02/24	Archivé	7
08/01/24	Accepté	5
12/12/23	Accepté	0

Organisations de réunions syndicales

Réunion du comité supérieur de concertation exerçant les fonctions de CPPT et du comité de négociation

10/11/2023

Réunion du comité supérieur de concertation exerçant les fonctions de CPPT

Le 19/01/2024

Le 19/04/2024

Le 07/06/2024

Le 28/10/2024



Travaux subsidiés et non subsidiés

1. Travaux terminés et/ou en cours de réalisation

a) Réfection de la rue de Gesves (hors agglomération) à Ohey

Entreprise adjudicatrice : Entreprise NONET SA – Rue de la Vieille Sambre 162 à 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Montant de l'attribution :	792.279,70 €	TVAC
Avenant 1 : Évacuation de terres mixtes	3.961,30 €	TVAC
Avenant 2 : Travaux supplémentaires et travaux en moins	- 38.546,02 €	HTVA
Avenant 3 : Augmentation anormale et imprévisible du prix des matériaux	25.272,48 €	TVAC
Total des travaux avenant compris	774.872,79 €	TVAC

Décompte final approuvé : 784.517,37 € TVA et révision comprise

Voiries Subsidiées – dans le cadre du PIC (Plan Communal d'Investissements) 2019 – 2021. Le montant du subside calculé sur base du décompte final est arrêté à 429.570,39 €

b) Réfection et amélioration de la voirie rue Saint Mort entre Andenne et Ohey (dénommé route de la Chapelle sur Ohey)

Marché conjoint avec la Ville d'Andenne

Entreprise adjudicatrice : Entreprise COLAS BELGIUM SA – Agence Sud-Est – Grand'Route 71 0 4367 CRISNEE

	Montant total	Part communale TVAC	Part Ville d'AN-DENNE TVAC
Montant de l'attribution :	934.907,35 € TVAC	531.916,43 €	402.990,92 €
Avenant 1 – Pose d'un drain latéral dans la portion de voirie entre la propriété n° 273 et la rue Aux Arches Royales	31.116,05 € TVAC	15.558,02 €	15.558,02 €
Avenant 2 – Travaux complémentaires	24.763,30 € TVAC	12.381,65 €	12.381,65 €
Avenant 3 – Travaux complémentaires	101.247,11 € TVAC	38.452,27 €	62.794,85 €
Total des travaux avenant compris	1.092.033,81 € TVAC	598.308,37 €	493.725,55 €

États d'avancement approuvés : EA 1 à 25 : 1.468.896,47 € TVA et révision comprise réparti comme suit :

- ❖ Ville d'Andenne : 683.686,86 € TVAC
- ❖ Commune d'Ohey : 785.209,61 € TVAC

Dossier subsidié par la Région Wallonne – Département des Voiries Subsidiées – Direction des Voiries Subsidiées – dans le cadre du PIC (Plan Communal d'Investissements) 2019 – 2021. Le montant du

subside calculé sur base de l'attribution est arrêté à 339.996,24 € mais sera recalculé ensuite sur base du décompte final.

Attention : montant maximal du subside PIC 2019-2022 arrêté au montant de 477.060,79 €

Montant déjà accordé sur base du décompte final pour la rue de Gesves : 429.570,39 €

c) Aménagement en vue d'éviter des inondations de propriétés et de la rue Grande Ruelle à Ohey

Entreprise adjudicatrice : Entreprise BENOIT Olivier SRL – Rue de Ville-en-Warêt 242B à 5300 VEZIN

Montant de l'attribution :	12.551,33 €	TVAC
Avenant 1 : Travaux supplémentaires (Nécessité de procéder au reprofilage et au réaménagement de l'entrée de la propriété située rue Grande Ruelle 143) compensé par des travaux en moins	0,00 €	TVAC
Total des travaux avenant compris	12.551,33 €	TVAC

État d'avancement approuvé : EA 1 final : 6.881,75 € TVA comprise

d) Travaux de terrassement et démontage de murs rue Grand Vivier à Perwez

Entreprise adjudicatrice : Entreprise HALLOY SPRL – Rue de l'Abattoir 45 à 5580 ROCHEFORT

Montant de l'attribution :	23.002,10 €	TVAC
----------------------------	-------------	------

État d'avancement approuvé : EA 1 : 15.532,08 € TVA et révision comprise

e) Entretien de la voirie en 2023

Entreprise adjudicatrice : Entreprise GRAVAUBEL SA – Avenue de l'Indépendance 83 à 4020 LIEGE

Montant de l'attribution :	101.005,74 €	TVAC
----------------------------	--------------	------

État d'avancement approuvé : EA 1 à 1bis : 52.293,91 € TVA et révision comprise

f) Modification de 2 dispositifs ralentisseurs de type sinusoïdal et de démolition et reconstruction d'un dispositif de même type sir rue Saint Mort à Haillot

Entreprise adjudicatrice : Entreprise OLIVIER Benoît SPRL, Rue de Ville-en-Waret 242b à 5300 VEZIN

Montant de l'attribution :	29.841,26 €	TVAC
----------------------------	-------------	------

État d'avancement approuvé : EA 1 : 19.714,53 € TVA comprise

g) Aménagements en vue d'éviter des inondations rue Dehasse à Haillot

Entreprise adjudicatrice : Entreprise NONET SA – Rue de la Vieille Sambre 162 à 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Montant de l'attribution :	71.405,74 €	TVAC
Avenant 1 : Travaux complémentaires	11.254,03 €	TVAC
Total des travaux avenant compris	82.659,77 €	TVAC

États d'avancement approuvés : EA 1 à 2 : 74.973,94 € TVA comprise

Ces travaux seront subvention dans le cadre du PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondations).

h) Remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire (ancien bâtiment) d'Ohey

Entreprise adjudicatrice : Entreprise AFERVA SA – Rue de l'Informatique 2 à 4460 GRACE-HOLOGNE

Montant de l'attribution :	148.658,64 €	TVAC
----------------------------	--------------	------

État d'avancement approuvé : EA 1 final : 149.056,18 € TVA comprise

i) Entretien de voiries 2024

Entreprise adjudicatrice : Entreprise LEGROS SA – Rue des Carrières 19B à 4160 ANTHISNES

Montant de l'attribution :	209.081,34 €	TVAC
----------------------------	--------------	------

État d'avancement approuvé : EA 1 : 33.059,78 € TVA et révision comprise

2. Travaux attribués et à réaliser dans les prochains mois**a) Projet PIMACI – Aménagement d'un plateau surélevé rue des Sorbiers à Évelette**

Entreprise adjudicatrice : Entreprise DUBOIS-DAWANCE TRAVAUX – Rue Martinpa 8 à 4557 SO-HEIT-TINLOT

Montant de l'attribution :	274.682,29 €	TVAC
----------------------------	--------------	------

La subside dans le cadre du PIMACI 2022-2024 est fixée à 279.546,95 € (Vélos : 222.958,16 € et Piétons : 56.588,79 €) sur base de l'estimation du projet et sera ensuite revue par le SPW sur base de l'attribution du marché

3. Travaux à attribuer en décembre 2024 et à réaliser dans les prochains mois**a) Création de trottoirs rues des Essarts et de la Source à Hailot**

Projet modifié approuvé par le Conseil Communal du 18.09.2024 au montant de 384.048,89 €, 21% TVAC

L'ouverture des offres a eu lieu en date du 25.10.2024 et 3 entreprises ont remis offre.

L'attribution du marché aura lieu en décembre 2024.

Ces travaux sont subsidiés dans le cadre du PIMACI 2022-2024.

b) Voirie et égouttage rue de Nalamont à Hailot

Projet modifié approuvé par le Conseil Communal du 27.06.2024 au montant de 1.852.522,57 €, 21% TVAC répartis comme suit :

	Montant HTVA	TVA	Montant Total
1. Travaux subsidiés dans le cadre du PIC 2022-2024	1.213.011,87 €	254.732,50 €	1.467.744,37 €
2. Travaux subsidiés dans le cadre du PIMACI PIETON	119.043,45 €	24.999,12 €	144.042,57 €
3. Travaux subsidiés par la SPGE	240.835,63 €		240.835,63 €

L'ouverture des offres a eu lieu en date du 25.10.2024 et 5 entreprises ont remis offre.

L'attribution du marché aura lieu en décembre 2024.

Ces travaux sont subsidiés dans le cadre du PIC-PIMACI 2022-2024.

c) Réalisation de deux escaliers de secours à l'école d'Évelette

Projet réactualisé approuvé par le Conseil Communal du 04.11.2024 au montant de 218.770,81 €, 21% TVAC, réparti comme suit :

- **Lot 1 (GROS-OEUVRE - TOITURE/CHARPENTE/BARDAGE - CHASSIS / PARACHEMENTS INTERIEURS - ABORDS)**, estimé à 108.812,14 €, 6% TVA comprise **Lot 2 (CONSTRUCTION METALLIQUE)**, estimé à 109.958,67 €, 6% TVA comprise ;

L'ouverture des offres a eu lieu en date du 05.10.2024 et 1 entreprise a remis offre pour les 2 lots.

L'attribution du marché aura lieu en décembre 2024.

Ces travaux sont subsidiables dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT) de la FWB.

3. Travaux dont le projet a été approuvé par le Conseil Communal

a) Remplacement de l'égouttage rue Saint Mort à Haillot et élimination des eaux claires parasites

Projet approuvé par le Conseil Communal du 27.06.2024 au montant de 198.064,46 €, 21% TVAC, réparti comme suit :

	Montant HTVA	TVA	Montant Total
1- Travaux subsidiés dans le cadre du PIC 2022-2024	85.226,00 €	17.897,46 €	103.123,46 €
2- Travaux subsidiés par la SPGE	94.941,00 €		94.941,00 €

L'ouverture des offres a eu lieu en date du 28.10.2024 et 5 entreprises ont remis offre.

L'attribution du marché aura lieu en 2025, suite à une demande de la SPGE qui ne disposait plus des crédits suffisants en 2024.

Ces travaux étaient repris au PIC 2022-2024 mais le dossier ne sera pas introduit auprès du SPW car le montant total du subsidie PIC sera affecté aux travaux « voirie et égouttage rue de Nalamont ».

Marchés publics - Rapport d'attributions

De novembre 2023 à octobre 2024

Référence	Description	Estimation	Procédure	Offres introduites	Montant	Attribution	Attribué à	Montant de commande
FAB-23-5255	ECOLE DE HAILLOT - PLAN D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL - MISSION D'ETUDE D'UN AVANT-PROJET SIMPLIFIEE - CHOIX DE L'APPLICATION DE L'EXCEPTION IN HOUSE ET CONDITIONS DU MARCHE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION	€ 10.000,00	Procédure In House	INASEP	€ 9.725,00	02/10/2023	INASEP, Rue des Viaux 1B à 5100 NANINNE	€ 9.725,00
BAT-23-5256	ECOLE D'ÉVELETTE - PLAN D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL - MISSION D'ETUDE D'UN AVANT-PROJET SIMPLIFIEE - CHOIX DE L'APPLICATION DE L'EXCEPTION IN HOUSE ET CONDITIONS DU MARCHE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION	€ 6.0000,00	Procédure In House	INASEP	€ 5.961,20	02/10/2023	INASEP, Rue des Viaux 1B à 5100 NANINNE	€ 5.961,20
2023-118	NETTOYAGE DU GRENIER DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	€ 999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	LAURENTY SA	€ 5.923,01	13/11/2023	SBMI, Rte de Wallonie 4/B à 7011 Mons	€ 4.585,90
				CLEAN SERVICE	€ 7.943,65			
				SBMI	€ 4.585,90			
2023-123	PRESTATIONS DE DENEIGEMENT HIVER 2023 - 2024	€ 12.499,95	facture acceptée (marchés publics de faible montant)					
2023-123	* Lot 1 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION D'OHEY)	€ 2.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	PAULUS Quentin	€ 290,40	13/11/2023	PAULUS Quentin, rue de l'Eglise, 103B à 5351 HAILLOT/OHEY	1e à 50e heure: 102,85€ TVAC 51e à 100e heure: 96,80€ TVAC

								101e heure et au-delà: 90,75€ TVAC
2023-123	* Lot 2 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION DE HAILLOT)	€ 2.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DEPAYE Xavier	€ 326,70	13/11/2023	DEPAYE Xavier, 121 Place Communale à 5351 Haillot	1e à 50e heure: 114,95€ TVAC 51e à 100e heure: 108,90€ TVAC 101e heure et au-delà: 102,85€ TVAC
2023-123	* Lot 3 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION DE PERWEZ)	€ 2.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DEPAYE Guy et Jean-François	€ 326,70	13/11/2023	DEPAYE Guy et Jean-François, rue du Batis du Moulin 3 à 5352 PERWEZ/OHEY	1e à 50e heure: 114,95€ TVAC 51e à 100e heure: 108,90€ TVAC 101e heure et au-delà: 102,85€ TVAC
2023-123	* Lot 4 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION DE JALLET-GOESNES)	€ 2.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DEPAYE Guy et Jean-François	€ 326,70	13/11/2023	DEPAYE Guy et Jean-François, rue du Batis du Moulin 3 à 5352 PERWEZ/OHEY	1e à 50e heure: 114,95€ TVAC 51e à 100e heure: 108,90€ TVAC 101e heure et au-delà: 102,85€ TVAC
2023-123	* Lot 5 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION D'ÉVELETTE)	€ 2.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DEPAYE Xavier	€ 326,70	13/11/2023	DEPAYE Xavier, 121 Place Communale à 5351 Haillot	1e à 50e heure: 114,95€ TVAC 51e à 100e heure: 108,90€ TVAC 101e heure et au-delà: 102,85€ TVAC
2023-124	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT "HIVER 2023-2024", RENOUVELABLE UNE FOIS POUR LA SAISON HIVER 2024-2025	€ 13.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	K+S Benelux SA (Anciennement Esco Benelux)	€ 168,80/tonne	20/11/2023	K+S Benelux SA (Anciennement Esco Benelux), Culliganlaan 2g, Box 1 à 1831 Diegem	€ 168,80/tonne

2023-135	TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DU CENTRE SPORTIF COMMUNAL - MISSION DE COORDINATION DE SECURITE / SANTE AUX STADES PROJET ET REALISATION	€ 15.972,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	ENCOTRA	€ 15.125,00	20/11/2023	L'EQUERRE - Atelier d'architecture et d'urbanisme, Avenue du progrès 3/11 à 4432 Alleur	€ 3.478,75
				L'EQUERRE - Atelier d'architecture et d'urbanisme	€ 3.478,75			
				SÉCUND SPRL	€ 11.253,00			
				BS CONSULTANT SPRL	€ 3.025,00			
2023-125	ENTRETIEN, REPARATION, DEPANNAGE DU JCB ET DU CLARK EN 2024, RENOUEVELABLE EN 2025	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	BD Mécanic SPRL	€ 70,18/heure	27/11/2023	BD Mécanic SPRL, Voie des Gérons 248 à 5351 Haillot	€ 70,18/heure
2023-125	Reconduction 1 (ENTRETIEN, REPARATION, DEPANNAGE DU JCB ET DU CLARK EN 2024, RENOUEVELABLE EN 2025)	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	BD Mécanic SPRL	€ 70,18/heure		BD Mécanic SPRL, Voie des Gérons 248 à 5351 Haillot	€ 70,18/heure
2023-126	ENTRETIEN, REPARATION, DEPANNAGE DES ENGINS COMMUNAUX ET DE LA BENNE - ANNEE 2024, RENOUEVELABLE EN 2025	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	HAMPERT Pierre	€ 60,50/heure	27/11/2023	HAMPERT Pierre, Tige de Chenu 1/B1 à 5354 JAL-LET/OHEY	€ 60,50/heure
2023-126	Reconduction 1 (ENTRETIEN, REPARATION, DEPANNAGE DES ENGINS COMMUNAUX ET DE LA BENNE - ANNEE 2024, RENOUEVELABLE EN 2025)	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	HAMPERT Pierre	€ 60,50/heure		HAMPERT Pierre, Tige de Chenu 1/B1 à 5354 JAL-LET/OHEY	€ 60,50/heure
2023-127	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOISSONS A L'ADMINISTRATION COMMUNALE ANNEE 2024, RENOUEVELABLE EN 2025 (marché stock)	€ 4.000,00	facture acceptée (marchés publics)	Brasserie Delsart	€ 286,38	04/12/2023	Brasserie Delsart, Rue Georges Cosse 16 à	€ 286,38 sur base échantillonnage

			de faible montant)				5380 FER- NELMONT	
				CAR DRINK CLA- VIER	€ 405,66			
2023- 127	Reconduction 1 (FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOISSONS A L'ADMINISTRATION COMMUNALE ANNEE 2024, RENOUELEABLE EN 2025)	€ 4.000,00	facture ac- ceptée (mar- chés publics de faible montant)	Brasserie Del- sart	€ 286,38		Brasserie Delsart, Rue Georges Cosse 16 à 5380 FER- NELMONT	€ 286,38 sur base échantil- lonnage
				CAR DRINK CLA- VIER	€ 405,66			
2023- 119	ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES ET COUT D'INTERVENTION DE DEPANNAGE ANNEE 2024, RENOUELEABLE EN 2025	€ 6.013,70	facture ac- ceptée (mar- chés publics de faible montant)	JPN Chauffage - Sanitaire	€ 6.019,75	11/12/2023	JPN Chauf- fage - Sani- taire, Rue des Onze Bonniers 231 à 5351 HAIL- LOT/OHEY	€ 6.019,75
2023- 119	Reconduction 1 (ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES ET COUT D'INTERVENTION DE DEPANNAGE ANNEE 2024, RENOUELEABLE EN 2025)	€ 6.013,70	facture ac- ceptée (mar- chés publics de faible montant)	JPN Chauffage - Sanitaire	€ 6.019,75		JPN Chauf- fage - Sani- taire, Rue des Onze Bonniers 231 à 5351 HAIL- LOT/OHEY	€ 6.019,75
2023- 128	ENTRETIEN ET REPARATION DU CAR SCOLAIRE IVECO FENIKSBUS FBI 88 - ANNEE 2024, RENOUELEABLE EN 2025	€ 2.000,00	facture ac- ceptée (mar- chés publics de faible montant)	Bus & Coach Trading SA - LENS CAR SRL	€ 910,68	11/12/2023	Bus & Coach Trading SA - LENS CAR SRL, rue de la Science, 1 à 4530 VIL- LERS-LE- BOUILLET	Tarif horaire "Dépannage" : 103,48 € HTVA / heure Tarif horaire "Entretien et réparation" : 94,08€ HTVA / heure Pourcentage réduction sur les pièces : 10% Estimation du nombre d'heures de

								travail pour un entretien annuel classique du car scolaire : 8 heures x 94,08€/heure = 752,64€ HTVA soit € 910,68
2023-128	Reconduction 1 (ENTRETIEN ET REPARATION DU CAR SCOLAIRE IVECO FENIKSBUS FBI 88 - ANNEE 2024, RENOUEVABLE EN 2025)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Bus & Coach Trading SA - LENS CAR SRL	€ 910,68		Bus & Coach Trading SA - LENS CAR SRL, rue de la Science, 1 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET	Tarif horaire "Dépannage" : 103,48 € HTVA / heure Tarif horaire "Entretien et réparation" : 94,08€ HTVA / heure Pourcentage réduction sur les pièces : 10% Estimation du nombre d'heures de travail pour un entretien annuel classique du car scolaire : 8 heures x 94,08€/heure = 752,64€ HTVA soit € 910,68
2023-132	MARCHES DE TRAVAUX ECHELONNES - FILETS D'EAU - REMISE SOUS PROFIL, REMPLACEMENT ET MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TRONCONS	€ 29.856,75	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	CLOET Serge SPRL	€ 46.960,10	11/12/2023	OLIVIER Benoît SRL, Rue de Villen-Warêt 242B à 5300 VEZIN	€ 30.000,00
				OLIVIER Benoît SRL	€ 31.441,85			
				GERDAY TRAVAUX SA	€ 35.852,30			

2023-133	RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE BEAURAING A PERWEZ	€ 14.758,37	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Ets Serge MOS-SOUX SA	€ 14.965,16	11/12/2023	Ets Serge MOSSOUX SA, Rue Sur les Vignes 7 à 5300 AN-DENNE	€ 14.965,16
2023-114	MARCHE PUBLIC DE SERVICE FINANCIER - FINANCEMENT DES DEPENSES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'OHEY - ANNEE 2023 - MARCHE PUBLIC NON SOUMIS A LA LOI SUR LES MARCHES PUBLICS	€ 294.000,00	Procédure Sui generis	BELFIUS Banque	Période de prélèvement : + 60pb Après période de prélèvement : + 97 pb Commission de réservation : 0,15 %	18/12/2023	BELFIUS Banque, Place Charles Rogier 11 à 1210 BRUXELLES	Période de prélèvement : + 60pb Après période de prélèvement : + 97 pb Commission de réservation : 0,15 %
2023-134	MARCHES DE TRAVAUX ECHELONNES - REMPLACEMENT DE CANALISATIONS DE RACCORDEMENTS D'EGOUTTAGE DETERIOREES	€ 19.868,20	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	CLOET Serge SPRL	€ 34.527,35	18/12/2023	OLIVIER Benoît SRL, Rue de Ville-en-Warêt 242B à 5300 VEZIN	€ 20.000,00
				GERDAY TRAVAUX SA	€ 21.441,20			
				OLIVIER Benoît SRL	€ 19.989,20			
2023-136	REALISATION DES INVENTAIRES AMIANTE POUR LES BATIMENTS PROPRIETES DE LA COMMUNE D'OHEY	€ 25.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Institut scientifique de Service public (ISSEP)	€ 15.227,85	18/12/2023	Institut scientifique de Service public (ISSEP), rue du Chéra 200 à 4000 Liège	€ 15.227,85
				Certeso	€ 41.624,00			
2023-143	APERITIF DES BONS VOEUX 2024 - SERVICE TRAITEUR	€ 5.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Traiteur Annick BRASSEUR	€ 17,91/personne	18/12/2023	Traiteur Annick BRASSEUR, Rue Inzéculot 16 à 5340 GESVES	€ 17,91/personne
				Boucherie - Traiteur GEO FRAIS	€ 39,19/personne			

				La table de Malou	€ 24,49/personne			
				La cave de John David	€ 27,00/personne			
2023-121	REPLACEMENT DES EXTINCTEURS NON-CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS LEGALES	€ 5.445,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	SICLI sa	€ 5.496,15	29/12/2023	SICLI sa, RUE DU MERLO 1 à 1180 Uccle	€ 5.496,15
				AQUAFLAM nv	€ 5.872,28			
2023-122	REALISATION DES ANALYSES DE RISQUES INCENDIE AVEC INVENTAIRE, DES PLANS D'EVACUATION, DES PLANS INTERNES D'URGENCE ET DES DOSSIERS D'INTERVENTION POMPIERS DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES INCENDIES POUR LES BATIMENTS PROPRIETES DE LA COMMUNE D'OHEY	€ 45.000,00	procédure négociée sans publication préalable	Certeso	€ 42.059,60	29/12/2023	Certeso, Industriepark, 1003 à 3545 Halen	€ 42.059,60
2023-141	FOURNITURE DE CARBURANT POUR MATERIEL ROULANT DURANT LA PERIODE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024	€ 18.755,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	GUIOT & Fils SA	réduction par litre de € 0,05210 HTVA	29/12/2023	PIRAGRI SPRL, Rue Draily 149 à 5350 OHEY	réduction par litre de € 0,06000 HTVA
				PIRAGRI SPRL	réduction par litre de € 0,06000 HTVA			
2023-142	FOURNITURE DE MAZOUT DE CHAUFFAGE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DURANT LA PERIODE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024	€ 100.589,96	procédure négociée sans publication préalable	GUIOT & Fils SA	réduction par litre de € 0,05210 HTVA	29/12/2023	PIRAGRI SPRL, Rue Draily 149 à 5350 OHEY	réduction par litre de € 0,06000 HTVA
				PIRAGRI SPRL	réduction par litre de € 0,06000 HTVA			
2023-147	SERVICE DPO DANS LE CADRE DU RGPD	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Octogone (sous traitant d'IMIO)	€ 3.595,15	29/12/2023	Octogone (sous traitant d'IMIO, Rue Louis de Geer 6 à 1348 Louvain-la-Neuve	€ 3.595,15

				Privanot ASBL	€ 2.904,00			
2023-147	Reconduction 1 (SERVICE DPO DANS LE CADRE DU RGPD)	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Octogone (sous traitant d'IMIO	€ 3.595,15		Octogone (sous traitant d'IMIO, Rue Louis de Geer 6 à 1348 Louvain-la-Neuve	€ 3.595,15
				Privanot ASBL	€ 2.904,00			
2023-147	Reconduction 2 (SERVICE DPO DANS LE CADRE DU RGPD)	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Octogone (sous traitant d'IMIO	€ 3.595,15		Octogone (sous traitant d'IMIO, Rue Louis de Geer 6 à 1348 Louvain-la-Neuve	€ 3.595,15
				Privanot ASBL	€ 2.904,00			
2023-147	Reconduction 3 (SERVICE DPO DANS LE CADRE DU RGPD)	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Octogone (sous traitant d'IMIO	€ 3.595,15		Octogone (sous traitant d'IMIO, Rue Louis de Geer 6 à 1348 Louvain-la-Neuve	€ 3.595,15
				Privanot ASBL	€ 2.904,00			
2023-146	ESSAIS DE SOL - RUE DE CINEY 96	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	B.G.N.S.	€ 1.089,00	15/01/2024	B.G.N.S., Lenclos, 72 à 6740 Etalle	€ 1.089,00
				INISMA	€ 3.448,50			
2023-138	DESIGNATION D'UN BUREAU DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DE MISSIONS TECHNIQUES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES	€ 35.090,00	procédure négociée sans publication préalable	NBP CONSULTING SCS	€ 41.732,90	22/01/2024	NBP CONSULTING SCS, Rue des Sureaux 10 à 5300 Sclayn	€ 41.732,90

2023-139	NETTOYAGE DES CORNICHES DES EGLISES	€ 3.388,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DANIEL BREULET ET FILS SPRL	€ 6.824,40	22/01/2024	DANIEL BREULET ET FILS SPRL, Rue Trou Maroit 1 à 5360 Hamois	€ 6.824,40
2024-007	REALISATION DE RAPPORTS DE RECHERCHE (POLLUTION SOL EGLISES JALLET ET PERWEZ)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	GEOLYS SPRL	€ 3.460,60	29/01/2024	AIRA Conseils en environnement, rue Saint-Médard 3 à 1370 JO-DOIGNE	€ 2.231,58
				ABV DEVELOPMENT SCRL	€ 1.757,97			
				AIRA Conseils en environnement	€ 2.231,58			
				ENVIROSOIL NV	€ 1.939,46			
				UNITED EXPERT DLV	€ 2.118,98			
				SAINATECH	€ 1.493,31			
2024-005	DESAMIANPAGE TUYAUX DE CHAUFFAGE	€ 12.000,01	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DMD FRERES ASBESTOS SRL	€ 10.841,60	05/02/2024	SBMI, Rte de Wallonie 4/B à 7011 Mons	€ 10.399,95
				ARENO SA	€ 10.796,83			
				SBMI	€ 10.399,95			
2023-131	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORTS DU CENTRE SPORTIF D'OHEY	€ 51.364,50	procédure négociée sans publication préalable	LAMELEC SA	€ 67.173,77	12/02/2024	LAMELEC SA, RUE DE TOHOGNE 1 à 6941 BOMAL	€ 67.173,77
2023-140- FM	ACHAT DE 7 ARMOIRES POUR DEFIBRILLATEURS A USAGE EXTERIEUR ET DE 2 DEFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATIQUES - FULL AUTOMATIQUE	€ 7.749,99	facture acceptée (marchés publics)	EURODIST SA	€ 5.623,30	19/02/2024	DEFIBRION WALLONIE, Rue E. Francqui, 6	€ 4.873,88

			de faible montant)				à 1435 Mont- St.Guibert	
				SETON	€ 7.579,61			
				DEFIBRION WALLONIE	€ 4.873,88			
2024-004	ACHAT DE PICTOGRAMME DE SIGNALISATION POUR LES DEFIBRILLATEURS PLACES EN EXTERIEUR	€ 1.250,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	EURODIST SA	€ 861,52	19/02/2024	EURODIST SA, Rue Louis Braille 10 à 1402 Thines	€ 861,52
2024-009	ACHAT DE BOITES DE SECOURS A DESTINATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	€ 1.500,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	MULTIPHARMA	€ 1.091,99	19/02/2024	MULTI-PHARMA, Rue de Ciney 68 à 5350 OHEY	€ 1.500,00
				SETON	€ 1.115,10			
				COVARMED	€ 1.165,17			
2023-145	DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES MATIERES DE DROIT PUBLIC, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT, ANNEE 2024, RENOUELEABLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20	26/02/2024	Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				Cabinet Elegis	€ 169,40			
2023-145	Reconduction 1 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES MATIERES DE DROIT PUBLIC, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT, ANNEE 2024, RENOUELEABLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20		Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				Cabinet Elegis	€ 169,40			
2023-145	Reconduction 2 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES MATIERES DE DROIT PUBLIC, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT, ANNEE 2024, RENOUELEABLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20		Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				Cabinet Elegis	€ 169,40			

2023-145	Reconduction 3 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES MATIERES DE DROIT PUBLIC, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT, ANNEE 2024, RENOUELEBLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20		Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				Cabinet Elegis	€ 169,40			
2024-001	REPARATION TOITURE MAISON CONVIVIALITE (SUITE SINISTRE)	€ 3.254,90	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	LEBEAU Jocelyn Père et Fils SPRL	€ 1.978,35	26/02/2024	LEBEAU Jocelyn Père et Fils SPRL, Chaussée de Ciney 381 à 5300 COU-TISSE/ANDENNE	€ 1.978,35
2024-002	DESIGNATION D'UN BUREAU DE CONSULTANCE EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT "HO HEY"	€ 4.851,59	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	KOLIBRI CONSULTING S.R.L.	€ 4.849,99	04/03/2024	KOLIBRI CONSULTING S.R.L., Place Communale(W) 17 à 4219 WASSEIGES	€ 4.849,99
2023-097	AMENAGEMENTS EN VUE D'EVITER DES INONDATIONS RUE DEHASSE A HAILLOT	€ 132.293,73	procédure négociée sans publication préalable	NONET Jean & Fils SA	€ 71.405,74	18/03/2024	NONET Jean & Fils SA, Rue de la Vieille Sambre 162 à 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE	€ 71.405,74
				OLIVIER Benoît SRL	€ 128.403,35			
				HALLOY SRL Entreprises	€ 79.953,64			
				LAMBRY SA	€ 157.362,96			
2024-011	MARCHÉ DE TRAVAUX ÉCHELONNÉS - REMPLACEMENT DE CANALISATIONS DÉTÉRIORÉES ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES CANALISATIONS DE RACCORDEMENT D'ÉGOUTTAGE	€ 29.887,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	CLOET Serge SPRL	€ 28.412,62	18/03/2024	CLOET Serge SPRL, rue Bois d'Ohey, 265B à 5350 OHEY	€ 29.999,99

				MOES-ROBERT & Fils	€ 49.815,70			
				OLIVIER Benoît SRL	€ 30.637,20			
2023-116	DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL	€ 70.000,00	procédure négociée sans publication préalable	ATELIER D'ARCHITECTURE DR(EA)²M SC SPRL	€ 70.000,00	25/03/2024	ATELIER D'ARCHITECTURE DR(EA)²M SC SPRL, Place Communale 28 à 6230 Pont-A-Celles	€ 70.000,00
2024-013	RENOVATION DU SYSTEME DE DOUCHES DU CENTRE SPORTIF	€ 17.847,50	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	JPN Chauffage - Sanitaire	€ 12.433,96	25/03/2024	JPN Chauffage - Sanitaire, Rue des Onze Bonniers 231 à 5351 HAILLOT/OHEY	€ 12.433,96
2024-014	ACHAT D'UN DESCENDEUR DE CERCUEIL A CHAINES	€ 5.500,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	MOS BENELUX SRL	€ 4.595,58	25/03/2024	MOS BENELUX SRL, Rue de la Sucrierie 33A à 4280 HANNUT	€ 4.595,58
				Ferronnerie Remy-Ledent	€ 5.300,01			
2024-020	MARCHÉ DE TRAVAUX ÉCHELONNÉS - RÉPARATION DE VOIRIES ET MISE EN PLACE D'ÉLÉMENTS LINÉAIRES	€ 29.999,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	OLIVIER Benoît SRL	€ 24.740,00	05/04/2024	CLOET Serge SPRL, rue Bois d'Ohey, 265B à 5350 OHEY	€ 29.999,00
				MOES-ROBERT & Fils	€ 39.100,00			
				CLOET Serge SPRL	€ 20.619,00			

2024-021	DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LE DROIT DU TRAVAIL - ANNEE 2024, RENOUELABLE 3 FOIS EN 2025, 2026 ET 2027	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25	05/04/2024	SANDRA PIERRE AVOCAT, Av roi Albert 200 à 5300 Andenne	€ 151,25
2024-021	Reconduction 1 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LE DROIT DU TRAVAIL - ANNEE 2024, RENOUELABLE 3 FOIS EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25		SANDRA PIERRE AVOCAT, Av roi Albert 200 à 5300 Andenne	€ 151,25
2024-021	Reconduction 2 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LE DROIT DU TRAVAIL - ANNEE 2024, RENOUELABLE 3 FOIS EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25		SANDRA PIERRE AVOCAT, Av roi Albert 200 à 5300 Andenne	€ 151,25
2024-021	Reconduction 3 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LE DROIT DU TRAVAIL - ANNEE 2024, RENOUELABLE 3 FOIS EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25		SANDRA PIERRE AVOCAT, Av roi Albert 200 à 5300 Andenne	€ 151,25
2024-024	APPEL AU CONCOURS D'UNE ENTREPRISE PRIVEE POUR ASSURER LES DEPLACEMENT ALLER/RETOUR DES ECOLES MATERNELLES D'OHEY ET HAILLOT POUR LES CLASSES DE MER	€ 0,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	AUTOCARS SAMBRE ET MEUSE	€ 1.891,92	05/04/2024	AUTOCARS SAMBRE ET MEUSE, Rue de Bavière 3 à 5000 NAMUR	€ 1.891,92
2024-023	ACHAT DE 2 ARMOIRES EXTERNES ET 2 DEFIBRILLATEURS	€ 2.699,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DEFIBRION WALLONIE	€ 2.753,88	15/04/2024	DEFIBRION WALLONIE, Rue E. Francqui, 6 à 1435 Mont-St.Guibert	€ 2.753,88
2024-022	DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES AFFAIRES GENERALES - ANNEE 2024, RENOUELABLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20	29/04/2024	Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20

				SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25			
				Cabinet Elegis	€ 151,25			
2024-022	Reconduction 1 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES AFFAIRES GENERALES - ANNEE 2024, RENOUELEBLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20		Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25			
				Cabinet Elegis	€ 151,25			
2024-022	Reconduction 2 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES AFFAIRES GENERALES - ANNEE 2024, RENOUELEBLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20		Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25			
				Cabinet Elegis	€ 151,25			
2024-022	Reconduction 3 (DESIGNATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES AFFAIRES GENERALES - ANNEE 2024, RENOUELEBLE 3 FOIS ANNUELLEMENT EN 2025, 2026 ET 2027)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Cabinet Thalès	€ 145,20		Cabinet Thalès, Rue du Lombart, 67 à 5000 Namur	€ 145,20
				SANDRA PIERRE AVOCAT	€ 151,25			
				Cabinet Elegis	€ 151,25			
2024-029	ACHAT PAPIERS PHOTOCOPIEURS ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE + ACCUEIL EXTRASCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025	€ 2.964,50	facture acceptée (marchés publics de faible montant)					€ 2.777,07
2024-029	* Lot 1 (ACHAT PAPIERS PHOTOCOPIEURS POUR L'ENSEIGNEMENT MATERNEL – GRATUITE SCOLAIRE)	€ 396,88	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	IGEPA	€ 372,08	27/05/2024	IGEPA, Nijverheidslaan 4 à 9880 AALTER	€ 372,08

				BRICOLUX SPRL	€ 734,23			
2024-029	* Lot 2 (ACHAT PAPIERS PHOTOCOPIEURS POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE – 1 ^{ERE} – 2 ^{EME} et 3 ^{EME} années - gratuité scolaire)	€ 716,32	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	IGEPA	€ 671,55	27/05/2024	IGEPA, Nijverheidslaan 4 à 9880 AALTER	€ 671,55
				BRICOLUX SPRL	€ 1.325,19			
2024-029	* Lot 3 (ACHAT PAPIERS PHOTOCOPIEURS POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE – 4 ^{EME} – 5 ^{EME} ET 6 ^{EME} ANNEE)	€ 1.643,18	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	IGEPA	€ 1.538,33	27/05/2024	IGEPA, Nijverheidslaan 4 à 9880 AALTER	€ 1.538,33
				BRICOLUX SPRL	€ 3.016,29			
2024-029	* Lot 4 (ACHAT PAPIERS PHOTOCOPIEURS POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE)	€ 208,12	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	IGEPA	€ 195,11	27/05/2024	IGEPA, Nijverheidslaan 4 à 9880 AALTER	€ 195,11
				BRICOLUX SPRL	€ 385,02			
VEG-19-4263	APPEL A PROJET « COEUR DE VILLAGE » - CREATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE A ÉVELETTE	€ 780.921,60	procédure ouverte					€ 1.037.100,38
VEG-19-4263	* Lot 1 (TRAVAUX DE VOIRIE)	€ 732.727,30	procédure ouverte	ROBERTY SPRL	€ 991.551,14	07/06/2024	ROBERTY SPRL, Rue des Bousines 54 à 6960 VAUX-CHAVANNE	€ 991.551,14
VEG-19-4263	* Lot 2 (MOBILIER URBAIN)	€ 48.194,30	procédure ouverte	ROBERTY SPRL	€ 45.549,24	07/06/2024	ROBERTY SPRL, Rue des Bousines 54 à 6960 VAUX-CHAVANNE	€ 45.549,24
2024-034	TEST DE PERMEABILITE – RUE DE CINEY 96	€ 3.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	GEOLYS SPRL	€ 1.464,10	07/06/2024	GEOLYS SPRL, 4, rue des Champs Elysées à 5590 Ciney	€ 1.464,10

2024-030	REPARATION DES TOITURES DE L'ECOLE DE HAILLOT SUITE A DES ACTES DE VANDALISME	€ 14.580,30	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	LEBEAU Jocelyn	€ 13.843,07	17/06/2024	LEBEAU Jocelyn, Chaussée de Ciney, 381 à 5300 Cou-tisse/Andenne	€ 13.843,07
				ABRAHAM Christian	€ 16.753,30			
2024-019	REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE PORTE D'ENTREE ET DU VOLET DE LA MAISON DES JEUNES DU GRAND OHEY A EVELETTE	€ 9.680,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	MS RENOV ET PLUS	€ 6.801,80	24/06/2024	MS RENOV ET PLUS, R le Long de la Commune 182A à 5350 EVELETTE	€ 6.801,80
2024-025	FOURNITURE DE MANUELS ET CD NON SUBSIDIES - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025	€ 6.061,50	facture acceptée (marchés publics de faible montant)					€ 5.679,35
2024-025	* Lot 1 (MANUELS PARUS AUX EDITIONS PLANTYN)	€ 4.373,63	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	PLANTYN Editions	€ 4.261,99	01/07/2024	PLANTYN Editions, Posthofbrug 6-8 Bus 3 à 2600 BER-CHEM	€ 4.261,99
2024-025	* Lot 2 (MANUELS PARUS AUX EDITIONS VAN IN - DE BOECK)	€ 1.687,87	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	VAN IN Editions	€ 1.417,36	01/07/2024	VAN IN Editions, Rue Emile Francqui 3 à 1435 MONT-SAINT-GUIBERT	€ 1.417,36
2024-031	ACQUISITION DE MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL ET L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025	€ 29.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)					€ 30.279,65
2024-031	* Lot 1 (MATERIEL DIDACTIQUE POUR ENSEIGNEMENT MATERNEL - GRATUITE SCOLAIRE)	€ 12.500,00	facture acceptée (marchés publics)	BRICOLUX SPRL	€ 1.817,34	01/07/2024	BRICOLUX SPRL, Parc Industriel 2	€ 12.595,34

			de faible montant)				à 6900 MARLOIE	
				AU GAI SAVOIR SA	€ 2.409,46			
2024-031	* Lot 2 (MATERIEL DIDACTIQUE POUR ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - 1ERE - 2EME - 3EME ANNEES - GRATUITE SCOLAIRE)	€ 6.500,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	BRICOLUX SPRL	€ 1.817,34	01/07/2024	BRICOLUX SPRL, Parc Industriel 2 à 6900 MARLOIE	€ 6.543,75
				AU GAI SAVOIR SA	€ 2.409,46			
2024-031	* Lot 3 (MATERIEL DIDACTIQUE POUR ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - 4EME A 6EME ANNEES)	€ 9.499,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	BRICOLUX SPRL	€ 1.817,34	01/07/2024	BRICOLUX SPRL, Parc Industriel 2 à 6900 MARLOIE	€ 10.140,56
				AU GAI SAVOIR SA	€ 2.409,46			
2024-031	* Lot 4 (MATERIEL DIDACTIQUE POUR ACCUEIL EXTRASCOLAIRE)	€ 1.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	BRICOLUX SPRL	€ 1.817,34	01/07/2024	BRICOLUX SPRL, Parc Industriel 2 à 6900 MARLOIE	€ 1.000,00
				AU GAI SAVOIR SA	€ 2.409,46			
2024-012	REAMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS RAVINES DE DIFFERENTES RUES DE LA COMMUNE D'OHEY, SUITE AUX INONDATIONS DES 14, 15, 16 ET 24 JUILLET 2021	€ 227.110,95	procédure ouverte	BATRAGECI	€ 289.291,64	22/07/2024	MELIN SA, Chaussée Provinciale 85-87 à 1341 OTTIGNIES/LOUVAIN-LA-NEUVE	€ 275.444,40
				DUBOIS DAWANCE TRAVAUX SA	€ 217.518,07			
				ETH	€ 253.337,70			
				GERDAY TRAVAUX SA	€ 318.133,20			

				LEGROS SA	€ 337.670,10			
				LUCAS DAVID SPRL	€ 280.552,29			
				MELIN SA	€ 275.444,40			
				NONET Jean & Fils SA	€ 451.425,76			
2024-026	REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ECOLE PRIMAIRE (ANCIEN BÂTIMENT) D'OHEY	€ 148.930,00	procédure négociée sans publication préalable	AFERVA	€ 148.658,64	22/07/2024	AFERVA, Rue de l'Informatique 2 à 4460 GRACE-HOLLOGNE	€ 148.658,64
				ARTEK GROUP	€ 161.493,12			
				CHASSIS TROOZ SRL	€ 157.314,60			
CV-21.006d	ENTRETIEN DE VOIRIES EN 2024	€ 209.935,00	procédure négociée directe avec publication préalable	DUBOIS DA- WANCE TRA- VAUX SA	€ 219.735,09	22/07/2024	LEGROS SA, Rue des Carrières 19B à 4160 ANTHISNES	€ 209.081,35
				LEGROS SA	€ 209.081,35			
				NONET SA	€ 215.490,18			
				MELIN SA	€ 302.663,35			
				HALLOY SRL En- treprises	€ 231.982,41			
				ROBERTY SPRL	€ 256.426,23			
				FRERE Pierre et Fils SPRL	€ 237.261,60			
				LES ENROBES DU GERNY	€ 234.871,76			
2024-038	ELECTIONS - ACHAT DE FOURNITURES ET ADHESION A UNE SOLUTION INFORMATISEE POUR ASSURER LE SUIVI ELECTRONIQUE DE CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE ET DEPOUILLEMENT POUR LES ELECTIONS D'OCTOBRE 2024	€ 5.374,38	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	VANDEN BROELE & INNI Group	€ 4.896,99	29/07/2024	VANDEN BROELE & INNI Group, Rue du Cerf	€ 7.000,00

							200, Maze- rin Business Center à 1332 GEN- VAL	
2024-041	MISE EN CONFORMITE DE L'ATELIER COMMUNAL - LEVE TOOGRAPHIQUE DE LA PARCELLE ET DES INSTALLATIONS DU SERVICE TRAVAUX DE LA COMMUNE D'OHEY + PARCELLE SERVANT DE ZONE DE STOCKAGE	€ 2.156,04	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	GLOBEZENIT WALLONIE SPRL	€ 2.156,04	19/08/2024	GLOBEZENIT WALLONIE SPRL, Voie De L'air Pur 130 à 4052 Beaufays	€ 2.156,04
2023-084	Reconduction 1 (MARCHE STOCK DE FOURNITURES D'ENVELOPPES A ENTETE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2024)	€ 2.323,20	procédure négociée sans publication préalable	IGEPA	€ 3.405,77	09/09/2024	IGEPA, Nijverheidslaan 4 à 9880 AALTER	€ 864,48
2024-035	REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A L'ECOLE D'ÉVELLETTE	€ 9.917,36	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	JPN Chauffage - Sanitaire	€ 10.552,02	09/09/2024	JPN Chauffage - Sanitaire, Rue des Onze Bonniers 231 à 5351 HAILLOT/OHEY	€ 10.552,02
2024-036	TRAVAUX DE MISE EN PEINTURE DU HALL ET D'UN DORTOIR DE LA CRECHE COMMUNALE	€ 9.510,60	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	Halin & fils	€ 9.032,65	16/09/2024	Halin & fils, Avenue de Namur 88 à 5590 Ciney	€ 9.032,65
2024-037	ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ECOLES OHEY ET HAILLOT	€ 7.900,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	ALVAN SPRL	€ 6.255,63	16/09/2024	BURO SHOP, Avenue des Biolleux 2 à 4800 Verviers	€ 6.103,41
				BURO SHOP	€ 6.103,41			
2023-124	Reconduction 1 (ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT "HIVER 2023-2024", RENOUEVABLE UNE FOIS POUR LA SAISON HIVER 2024-2025)	€ 13.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	K+S Benelux SA (Anciennement Esco Benelux)	€ 168,80/tonne	30/09/2024	K+S Benelux SA (Anciennement Esco Benelux), Culliganlaan 2g, Box 1 à	€ 168,80/tonne

							1831 Diegem	
2024-044	RÉALISATION DE FORMATIONS ET RECYCLAGES DE SECOURISTES INDUSTRIELS ET DE FORMATION DE SERVICES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	€ 5.999,99	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	AMBULANCE MOBILITY RESCUE	€ 5.240,00	30/09/2024	AMBU-LANCE MOBILITY RESCUE, Rue du Polissou 38/22 à 5590 ACHENE	€ 5.240,00
2024-047	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER POUR LA PLAINE DE JEUX EN RENDARCHE	€ 3.751,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	GAI SAVOIR sa	€ 4.012,82	11/10/2024	GAI SAVOIR sa, Rue de la Station, 60 à 6043 RANSART	€ 4.012,82
				Kompan	€ 7.907,71			
2024-040	AMENAGEMENT SPORTIF DE LA PLAINE DE HAILLOT (TRIPLETTE)	€ 21.489,60	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	ALLARD SPORTS SA	€ 20.479,25	21/10/2024	IdemaSport, rue de l'Avenir, 8 à 4890 Thimister	€ 16.612,61
				IdemaSport	€ 16.612,61			
2024-043	CREATION, HEBREGELEMENT ET MAINTENANCE D'UNE APPLICATION DE COHESION SOCIALE PAR QUARTIER "HO HEY"	€ 43.999,99	procédure négociée sans publication préalable	INFORIUS SPRL	€ 52.756,00	21/10/2024	INFORIUS SPRL, RUE JEAN SONNET 17, ZI CREALYS à 5032 LES ISNES	€ 52.756,00
				BEKID SPRL	€ 53.240,00			
2024-046	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PLANTS DE HAIES ET FRUITIERS - BIODIVERSITE	€ 7.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)					€ 5.332,52
2024-046	* Lot 1 (FOURNITURE ET LIVRAISON PLANTS DE HAIE - BIODIVERSITE)	€ 5.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	LES JARDINS DE VERTUMNE	€ 3.776,25	21/10/2024	LES JARDINS DE VERTUMNE, Chaussée de Ciney,	€ 3.776,25

							149 à 5350 OHEY	
				PEPINIERES STELET	€ 3.799,26			
				JARDISART	€ 5.317,09			
2024- 046	* Lot 2 (FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES FRUITIERS - BIODIVERSITE)	€ 2.000,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	JARDISART	€ 1.670,44	07/10/2024	LES JARDINS DE VERTUMNE, Chaussée de Ciney, 149 à 5350 OHEY	€ 1.556,27
				PEPINIERES STELET	€ 1.785,56			
				LES JARDINS DE VERTUMNE	€ 1.556,27			
2024- 049	PRESTATIONS DE DENEIGEMENT HIVER 2024 - 2025	€ 17.500,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)					
2024- 049	* Lot 1 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION D'OHEY)	€ 3.500,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	PAULUS Quentin	€ 90,75	21/10/2024	PAULUS Quentin, rue de l'Eglise, 103B à 5351 HAILLOT/OHEY	1e à 50e heure: 90,75€ TVAC 51e à 100e heure: 84,70€TVAC 101e heure et au-delà: 78,65€ TVAC
2024- 049	* Lot 2 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION DE HAILLOT)	€ 3.500,00	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	DEPAYE Xavier	€ 127,05	21/10/2024	DEPAYE Xavier, 121 Place Communale à 5351 Hailllot	1e à 50e heure: 127,05€ TVAC 51e à 100e heure: 121,00€ TVAC 101e heure et au-delà: 114,95€ TVAC
2024- 049	* Lot 3 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION DE PERWEZ)	€ 3.500,00	facture acceptée (marchés publics)	DEPAYE Guy et Jean-François	€ 127,05	21/10/2024	DEPAYE Guy et Jean-François, rue du Batis	1e à 50e heure: 127,05€ TVAC

			de faible montant)				du Moulin 3 à 5352 PER- WEZ/OHEY	51e à 100e heure: 121,00€ TVAC 101e heure et au-delà: 114,95€ TVAC
2024- 049	* Lot 4 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SECTION DE JALLET- GOESNES)	€ 3.500,00	facture ac- ceptée (mar- chés publics de faible montant)	DEPAYE Guy et Jean-François	€ 127,05	21/10/2024	DEPAYE Guy et Jean- François, rue du Batis du Moulin 3 à 5352 PER- WEZ/OHEY	1e à 50e heure: 127,05€ TVAC 51e à 100e heure: 121,00€ TVAC 101e heure et au-delà: 114,95€ TVAC
2024- 049	* Lot 5 (TRAVAUX DE DENEIGEMENT ET DE SALAGE SUR LE TERRITOIRE DE LE SECTION D'ÉVELETTE)	€ 3.500,00	facture ac- ceptée (mar- chés publics de faible montant)	DEPAYE Xavier	€ 127,05	21/10/2024	DEPAYE Xa- vier, 121 Place Com- munale à 5351 Haillot	1e à 50e heure: 127,05€ TVAC 51e à 100e heure: 121,00€ TVAC 101e heure et au-delà: 114,95€ TVAC

Finances

Rapport d'activité 2024

Bons de commande édités : 880

Engagements de dépenses : 3196

Mandats édités : 1985

Modifications budgétaires : 2

Compte communal 2023

Le compte communal 2023 se présente comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE

	ACTIF	PASSIF
31/12/2023	43.848.908,51	43.848.908,51

Compte de résultats	Charges (C)	Produits (P)	Résultats (P-C)
Résultat courant	7.242.783,30	8.021.550,74	778.767,44
Résultat d'exploitation (1)	9.225.112,44	9.817.202,50	592.090,06
Résultat exceptionnel (2)	1.367.399,62	1.066.556,02	- 300.843,60
Résultat de l'exercice (1+2)	10.592.512,06	10.883.758,52	291.246,46

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	8.826.423,27	6.314.572,23
Non Valeurs (2)	39.036,17	0,00
Engagements (3)	8.185.609,90	9.360.287,04
Imputations (4)	8.006.997,16	2.296.256,48
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	601.777,20	- 3.045.714,81
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	780.389,94	4.018.315,75

Budget communal 2024

Le Budget communal 2024 se présente comme suit :

BUDGET ORDINAIRE	RECETTES	DEPENSES
Exercice propre	8.067.094,78	8.067.094,78
Solde positif exercice propre		
Exercices antérieurs	37.553,90	37.553,90
Total exercice propre + ex.antérieurs	8.104.648,68	8.104.648,68
Résultat positif avant prélèvement		
Prélèvement	0,00	0,00
Résultat général	8.104.648,68	8.104.648,68
BONI		
BUDGET EXTRAORDINAIRE	RECETTES	DEPENSES
Exercice propre	6.807.444,04	8.297.834,70
Solde négatif exercice propre		1.490.390,66
Exercices antérieurs	132.381,30	53.790,00
Total exercice propre + ex.antérieurs	6.939.825,34	8.351.624,70
Résultat négatif avant prélèvement		1.411.799,36
Prélèvement	2.031.799,36	620.000,00
Résultat général	8.971.624,70	8.971.624,70
BONI		

Assurances

Service assurances

Sinistres-Responsabilité civile

18/10/24

09/10/24

02/09/24

01/07/24

28/06/24

14/06/24

27/05/24

19/04/24

16/04/24

04/04/24

13/03/24

04/03/24

26/02/24

26/02/24

26/02/24

26/02/24

22/02/24

15/02/24

11/02/24 Clôturé

11/02/24

11/02/24

10/02/24

06/02/24 Clôturé

04/01/24 Clôturé

11/11/23

Sinistres-Tous risques**26/04/24****Sinistres-Incendie-bâtiments**

20/02/24	B	5350	voie du Rauyisse 2	
23/05/24	B	5350	rue bois d'Ohey 271/A	Cloturé
26/04/24	B	5351	rue de Nalamont 139b	
15/10/23	B	5352	rue du bois de Goesnes 58	
15/03/24	B	5351	Rue de Nalamont 139 B	
22/02/24	B	5350	place roi Baudouin 0	
13/01/24	B	5350	rue Fond de Bologne 4	

Sinistres-Automobile

04/07/2024 en cours

06/06/2024 clôturé

20/03/2024 clôturé

26/01/2024 clôturé

Assurance Missions

09/10/2024 clôturé

02/09/2024 clôturé

Communication

Au quotidien

Gestion de l'information et publications sur le site internet www.ohey.be et la [page Facebook de l'Administration communale](#).

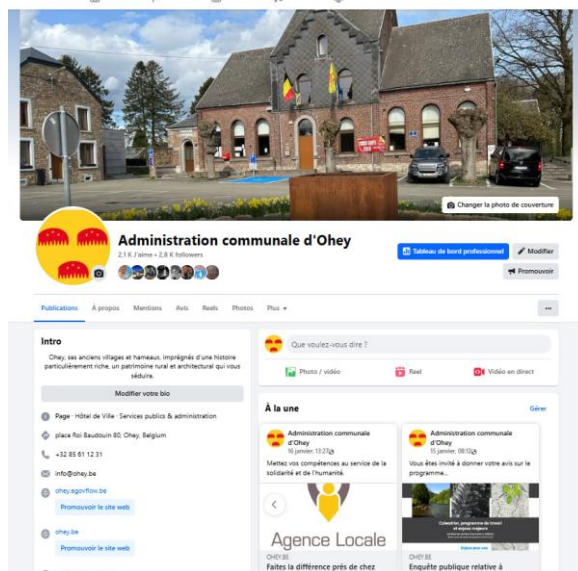
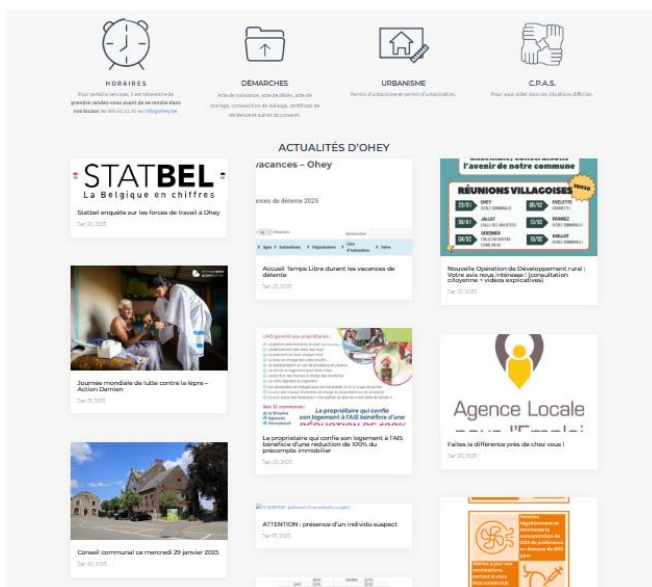
Traitement des demandes par e-mail.

Interviews & reportages photos

Interviews pour l'Infohey, le bulletin communal, et le site internet

Relations avec les médias

Envoi de communiqués de presse.



Capsules vidéo

Réalisation de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux

Edition

- Création d'un livret dédié aux nouveaux collaborateurs de la Commune.
- Rapport communal annuel
- Inf'Ohey, le bulletin communal (cf. ci-dessous)

Accueil d'une stagiaire en communication

du 15 avril 2024 au 03 mai 2024

Graphisme et impression

- Réalisation d'affiches, de visuels, d'invitations, de panneaux, signatures d'e-mail, cartes de visite de conseillers communaux et d'agents communaux, panneaux des locaux administratifs...
- Création d'un livret dédié aux nouveaux habitants.
- Réalisation de toutes-boîtes.



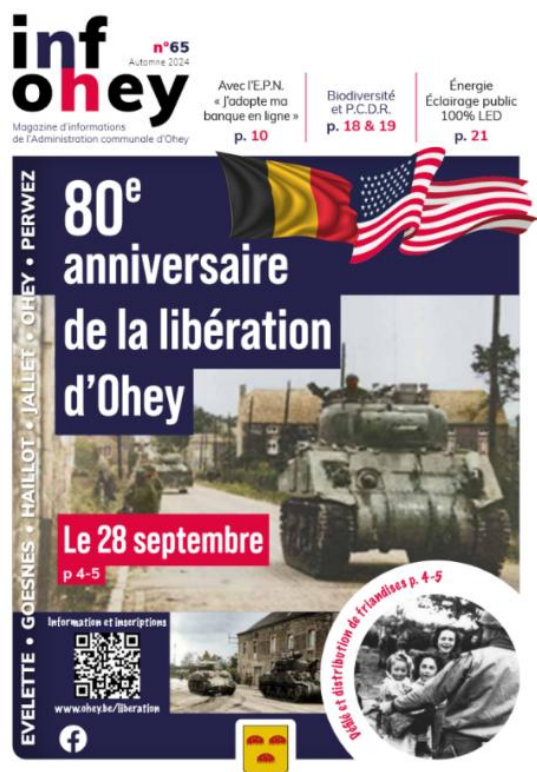
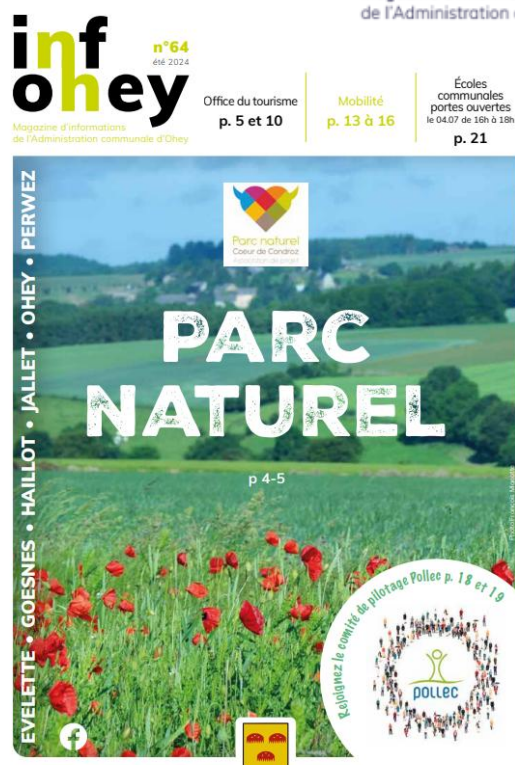
Planification d'urgence

Gestion de la plateforme et des tests BeAlert en cas d'urgence et/ou de crise.



Bulletin communal

Edition, rédaction, gestion des rédactionnels de l'Inf'Ohey,
le bulletin communal trimestriel.



Communication événementielle

Participation à l'organisation, la communication et la promotion du 80^e anniversaire de la libération d'Ohey.



80^e anniversaire de la LIBÉRATION
28 & 29 septembre 2024

ohey.be/liberation

commémorations
Citoyen d'Honneur, inauguration de monuments,
exposition, défilé de véhicules U.S. W.W.2
Souper-concert Swing Memories
par le groupe

Organisé par l'Office du tourisme avec le soutien de la Commune d'Ohey



SWING PARTY
LES MARIE-CLAIRE
80^e anniversaire de la libération

Samedi 28 septembre 2024

Ouverture 18h
Chapiteau parking
maison communale

Souper BBQ
(sur réservation)
19h30

Concert gratuit
20h30

Réservation
Souhaitée avant le 18/09
www.ohey.be/liberation
ou via le QRcode



OHEY 44 - B-17

DOCUMENTS RARES

ACCÈS GRATUIT

80^e anniversaire de la libération
Exposition
du jeudi 12 au dimanche 29 septembre 2024 à
l'Office du tourisme d'Ohey

(le samedi 28/09 uniquement :
présentation et défilé de
véhicules U.S.
de la Seconde Guerre mondiale)

Infos : www.ohey.be/liberation

VIE CITOYENNE

80^e anniversaire de la libération d'Ohey

Le samedi 28 septembre, Ohey avait rendez-vous avec son histoire. La Commune a vibré au rythme des commémorations du 80^e anniversaire de sa libération.

- ★ Les cérémonies aux monuments ont rendu un hommage solennel aux héros de l'histoire locale, en présence d'une foule émue. Moment fort de la journée : l'élévation à titre posthume du Capitaine Joseph McConnell au rang de Citoyen d'honneur. Ce geste symbolique souligne le lien indéfectible entre sa famille et les habitants d'Ohey, perpétuant une amitié née dans les heures sombres de la Seconde Guerre mondiale.
- ★ Les organisateurs remercient chaleureusement la population pour sa présence nombreuse et son attachement à ce devoir de mémoire essentiel.

Remise d'un symbole d'amitié aux membres de la famille du Capitaine McConnell lors de la cérémonie officielle

Au Pommier sauvage, vibrant hommage aux exilés tombés à Ohey le 24 décembre 1944

Place de Monge, inauguration du nouveau monument en hommage aux libérateurs

Inauguration de la Barre de la Liberté

L'ainé du Capitaine McConnell fait part d'une amitié indéfectible au-delà des océans

Cérémonie officielle de remise du titre de Citoyen d'honneur à titre posthume aux membres de la famille du Capitaine McConnell

inf ohey | 8 | n°66 hiver 2024

EPN – Rapport d'activité 2023

Du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

Horaires

L'EPN est ouvert et en présence de l'Animatrice-Coordnatrice le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30, le mardi de 13h30 à 16h30. Les autres moments de la semaine, le local est mis à disposition pour des partenaires tels que le CPAS, l'ATL, les employés de la commune, les écoles et les bénévoles de l'EPN.



Les rencontres avec les utilisateurs qui souhaitent un moment en individuel s'effectuent uniquement sur rendez-vous dans le local de l'EPN qui est situé au rez de chaussée de la maison de la convivialité.

Les personnes qui souhaitent avec un accès à du matériel ou une connexion au wifi, peuvent venir également pendant les heures d'ouvertures en présence de l'Animatrice et Coordinatrice de l'EPN.

Du 01^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, 65 personnes ont fréquenté l'EPN.

Sur les 65 personnes :

- 26 personnes sont venues pour un accompagnement en individuel, sur l'année cela représente 170 rendez-vous.
- 35 personnes sont venues pour des cours en collectif, soit via les bénévoles, et/ou des cours proposés par le CPAS. Un cours peut durer en 2h et 3h.
- 4 personnes viennent sur les ordinateurs en autonomie. Sur les 4 personnes, 3 viennent de manière aléatoire ponctuellement 1h à 2h en fonction de leur recherche, et 1 personne vient de manière récurrente pendant les heures d'ouverture.

Chaque rendez-vous en individuel dure en moyenne 1h30, l'objectif est de diminuer parfois le stress des personnes mais également de pouvoir prendre le temps dans la manipulation et dans la compréhension de la démarche que les personnes sont en train d'effectuer.

Partenariat, conférence ou représentation

Nombre d'ateliers	Intitulé/Thématique	Nombre d'heures	Estimation de personnes présentes
7	Découverte et perfectionnement Excel avec un bénévole (matin)	14	1
8	Utilisation PC et tablette dans l'usage du quotidien (matin et après-midi)	32	19
2	Sensibilisation pour les P5 et P6 des 4 écoles communales sur la dépendance aux écrans et au cyberharcèlement. - 1 atelier avec Action Média Jeunes. - 1 atelier avec l'AMO d'Andenne.	6	83
1	Conférence sur la dépendance aux écrans et au cyberharcèlement ouvert à tout public et à supracommunalité avec Gesves.	3	100
4	Mise à disposition de l'EPN pour le CPAS suite à l'appel projet Fondation Roi Baudouin pour une formation uniquement sur les smartphones pour les démarches en ligne (dossier santé, istme, commune ...) pour les seniors.	10	19
1	Présence d'un escape game via Felbelfin afin de sensibiliser les personnes sur le partage des contenus sur les réseaux sociaux.	4	8
3	Mise à disposition de l'EPN pour le CPAS dans le cadre d'Eté Solidaire. 1 jeune accompagnait 2 seniors dans l'utilisation de son smartphone. Les questions étaient diverses et personnalisées.	9	12
1	Mise à disposition de l'EPN pour l'AMO d'Andenne dans le lancement du projet « Et si on se rencontrait » autour du jeu Fortnite.	3	0
1	Mise à disposition de l'EPN pour un apprentissage d'une programmation avec un robotique, pour les P5 et P6 des écoles d'Haillot et d'Ohey, 1 jeudi sur 2 depuis mi-septembre.	10	40
Total		91h	282 personnes

Les accompagnements des utilisateurs

Durant les rendez-vous individuels, les personnes viennent, en général, avec leur propre matériel (ordinateur portable, smartphone ou tablette), les demandes sont variées et le niveau de connaissance sont fluctuants. Le service doit pouvoir s'adapter aux compétences et au stress de la personne qu'elle va avoir en face de soi. L'animatrice explique les manipulations à effectuer. Au fur et à mesure des entretiens, les personnes sont de plus en plus autonomes dans les manipulations.

Voici quelques exemples d'actions menées avec les utilisateurs : De manière récurrente, création d'une adresse email, un compte Facebook, installation de WhatsApp sur un smartphone, d'une application du Home Banking, puis apprentissage des virements ... Utilisation des navigateurs internet, comment effectuer une recherche, gestion de base smartphone, tablette et PC ...

Durant ses rendez-vous l'animatrice est à côté pour donner les explications mais en aucun cas, elle n'effectue la manipulation à la place de la personne. A la fin de l'apprentissage, la simple présence symbolique de l'animatrice, rassure les personnes et ils effectuent les démarches en toute autonomie.

De manière plus ponctuelle, en fonction des événements ou période de l'année les demandes sont en lien avec des services comme le SPF finance (pour les impôts, prime pour le vélo, le mazout) ... ou des sites en fonction des festivités sur la commune, pour les démarches en ligne où les personnes doivent s'inscrire ou imprimer des documents officiels



...

Perspectives pour 2025

Poursuivre les cours en collectif avec une personne bénévole.

Poursuivre la promotion du local pour des animations collectives en lien avec la fracture du numérique.

Continuer à faire connaître l'EPN.

Poursuivre les partenariats avec le CPAS, l'ATL, les écoles, la maison des jeunes, le CCCA...

Mise en place d'atelier et/ou sensibilisation auprès des seniors et des jeunes grâce à l'appel à projet à la Manifestation d'Intérêt « AMI ».

Mise opérationnelle de la plateforme « Ho Hey ».

Déménagement de l'EPN dans le local « Céline Pierre ».



Informatique

Nouveaux ordinateurs

Remplacement d'une partie des ordinateurs de l'administration devenu obsolète par des PC portable/écran/docking station afin de permettre un meilleur confort visuel (double écran avec celui du portable).

Mais aussi un meilleur confort dans l'utilisation quotidienne et le télétravail pour les utilisateurs des PC portable.



Début d'un premier marché pour des ordinateurs plus grand.

Démocratisation du VPN

Avec l'arrivée de portable, l'utilisation du VPN se démocratise aussi bien à la commune qu'au cpas afin de pouvoir en toute circonstance avoir accès aux ressources de la commune de manière sécurisée et plus écologique que via anydesk/teamviewer.

Assurance cyber

Réalisation de documents techniques afin d'être éligible aux nouvelles offres d'assurances en cas de cyber attaque

Mise à jour continue test

Test du logiciel secteer :

Déploiement d'un agent de scan d'application sur l'ensemble du parc informatique afin de pouvoir appliquer des règles de mises à jour par programme.

Service population

Changement des capteurs biométriques au service population et remplacement d'un autre capteur défectueux.

Dépannage pour l'activation des cartes.

Élections

Création des comptes assesseurs et transferts des listes via les différentes plateformes.

Commande / installation et formation des assesseurs pour les élections.

Prévention

L'année 2024 a débuté par la mise en œuvre de plusieurs marchés publics attribués fin 2023 :

- Marché public pour la prévention incendie des bâtiments communaux : Ce marché inclut la réalisation :
 - o Des analyses de risques incendie.
 - o Des plans d'évacuation.
 - o Des plans internes d'urgence.
 - o Des dossiers d'intervention « pompiers »
- Marché public global concernant la réalisation des inventaires « amiante » pour 28 bâtiments communaux.
- Marché public global concernant le placement de défibrillateurs à certains endroits stratégiques de la commune.

Courant d'année, d'autres marchés publics ont été attribués en vue d'augmenter la sécurité des travailleurs et des visiteurs et notamment :

- Marché public pour la désignation d'un service externe de prévention et la protection des travailleurs.
- Marché public pour le placement d'éclairage de sécurité au service travaux, à la crèche, dans les lieux de culte.
- Marché public pour le placement et/ou remplacement d'extincteurs à l'école d'Évellette, dans les lieux de culte.
- Marché public pour le placement de portes de secours à la maison des jeunes, au CPAS.
- Marché public pour la mise en conformité électrique de l'école maternelle d'Ohey.



Un nouveau plan global de prévention (2025-2030) a également été validé par le collège et les organisations syndicales.

Les points principaux sont pour l'année 2025 (plan d'action annuel 2025) :

- La réalisation d'un marché public pour les vêtements de travail et équipements de protection individuelle
- La réalisation d'un marché public global pour le contrôle des extincteurs, des hydrants et des éclairages de sécurité

- La réalisation d'un marché public global pour le contrôle des systèmes d'alarme incendie
- La réalisation d'un marché public global pour la réalisation des analyses de risque incendie
- La réalisation d'un marché public global pour la mise en conformité électrique des bâtiments, avec une priorité sur la maison des jeunes et les écoles.
- La réalisation d'un marché public global pour le remplacement des éclairages de sécurité défaillants.

Enfin les visites de lieux de travail ont été réalisées ainsi que des analyses de postes de travail pour chacun des « secteurs d'activité ».

PRÉVENTION

Ohey met en place des défibrillateurs pour sauver des vies

La Commune d'Ohey est fière d'annoncer la mise en place de plusieurs défibrillateurs automatisés externes (D.A.E.) dans des lieux stratégiques de la Commune, notamment grâce à la collaboration de certaines associations. Cette initiative vise à renforcer la sécurité et le bien-être des citoyens en leur offrant un accès gratuit à ces dispositifs médicaux essentiels.

► **Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?**
Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil médical portable conçu pour traiter les arrêts cardiaques soudains. En cas d'urgence, il peut analyser le rythme cardiaque et, si nécessaire, délivrer un choc électrique pour rétablir un rythme cardiaque normal. **Les DAE sont conçus pour être utilisés par des personnes non formées, grâce à des instructions vocales claires et simples.**

► **Pourquoi est-ce important ?**
Les arrêts cardiaques soudains sont une cause majeure de décès dans le monde. Chaque minute qui passe sans intervention réduit les chances de survie de 7 à 10 %. L'accès rapide à un DAE peut donc faire la différence entre la vie et la mort. En installant ces appareils dans des lieux fréquentés et/ou très accessibles, les autorités communales d'Ohey montrent leur engagement à protéger la santé et la sécurité de leurs citoyens.

► **Les sept premiers emplacements effectifs :**

- 1 Maison communale : Place Roi Baudouin 80, 5350 Ohey à côté de la porte arrière du bâtiment accessible via le grand parking (GPS) ;
- 2 École fondamentale de Haillet en partenariat avec le Club de Tennis de Table d'Évelette : Rue de Nalamont 139, 5351 Haillet, dans la cour de récré ;
- 3 Église de Haillet : Rue de l'Église 4-12, 5351 Haillet sur la façade, près de l'entrée principale ;
- 4 École fondamentale de Perwez en partenariat avec le Club de football d'Évelette : Rue Bois de Goesnes 58/C 5352 Perwez à gauche de l'entrée ;
- 5 Église de Jallet : Rue Saint-Martin 19, 5354 Jallet, sur le mur à gauche de la façade, près de l'entrée principale ;
- 6 Maison des Jeunes d'Évelette en partenariat avec la Maison des Jeunes du Grand Ohey (MJGO) : Rue du Tige 26, 5350 Évelette à l'arrière du bâtiment ;
- 7 Parc communal dit « Rosaux » en partenariat avec le Club de Tennis du Grand Ohey (T.C.G.O.) : à l'arrière du restaurant du club de tennis au niveau de la cour de l'école primaire.

N.B. : D'autres appareils seront prochainement installés comme à l'espace multiservices (Ohey), au « Cœur de village » (Évelette) ainsi qu'au Club de foot d'Ohey.

Les autorités communales d'Ohey invitent tous les citoyens à se familiariser avec l'emplacement de ces DAE et à suivre, si possible, une formation de base en réanimation cardio-pulmonaire (RCP). Ensemble, nous pouvons sauver des vies. (Pour vous documenter, vous pouvez consulter des tutos sur l'internet. En voici un exemple : <https://youtu.be/cdK0pku10A4?si=3Q2gtFFjwaJG8Gn>).

La Commune d'Ohey est déterminée à faire de notre commune un lieu sûr et accueillant pour tous. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service de Prévention de la commune d'Ohey au 085.82.44.56 ou prevention@ohhey.be.







Planification d'urgence

Au niveau de la planification d'urgence, les activités de cette année 2024 ont principalement concerné deux domaines : La mise à jour du plan général d'urgence et d'intervention (P.G.U.I.) et la gestion des événements et festivités ayant eu lieu sur le territoire de la commune.



1.1 La mise à jour annuelle du plan général d'urgence et d'intervention (P.G.U.I.)

Fin 2023, le conseil communal a validé la mise en conformité de notre P.G.U.I. avec l'arrêté royal du 22 mai 2019.

Mise en conformité qui s'est déroulée avec le support de Monsieur Dominique Vindevogel, ancien commandant militaire de la province de Namur.

En mai 2024, Monsieur le gouverneur de la province de Namur a validé ce dernier qui pour rappel doit au moins comprendre :

- L'information générale, dont notamment une liste de contact de tous les partenaires concernés et une liste des risques éventuels.
- L'information sur la manière et le timing des actualisations du plan d'urgence.
- L'information sur l'organisation en cas de situation d'urgence :
 - o Qui avertit les partenaires ?
 - o Via quels canaux les partenaires communiquent-ils entre eux ?
 - o Qui est responsable de l'information à la population ?
 - o Où met-on en place des centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes qui ne savent pas rentrer chez elles en raison de la situation d'urgence ? Qui est en charge du transport vers ces centres ?
 - o Que faut-il faire après une situation d'urgence pour retourner au plus vite à une situation normale ?



Outre le plan général d'urgence et d'intervention qui décrit la collaboration entre les différents acteurs, chaque discipline réalise aussi son propre plan d'intervention.

- Plan monodisciplinaire d'intervention de la D2 PIPS (Plan d'intervention psychosocial).
- Plan monodisciplinaire d'intervention de la D4 (Plan d'intervention logistique).
- Plan monodisciplinaire d'intervention de la D5 (Plan d'intervention aspects communication).

13 procédures spécifiques ont été rédigées afin de pouvoir réagir dans les meilleurs délais à un problème précis. Il s'agit des situations suivantes :

- PS1 : PANDEMIE-EPIDEMIE-ZOONOSE
- PS2 : ACCIDENT MAJEUR - CANALISATIONS FLUXYS
- PS3 : ACCIDENT MAJEUR AERIEN
- PS4 : ACCIDENT ROUTIER MAJEUR
- PS5 : DELESTAGE ELECTRIQUE
- PS6 : URGENCES NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES - CENTRALE DE TIHANGE
- PS7 : INONDATIONS
- PS8 : FORTES PLUIES, ORAGES VIOLENTS ET TEMPÊTES
- PS9 : VAGUE DE CHALEUR / FORTE CHALEUR
- PS10 : SECHERESSE ET PENURIE D'EAU POTABLE
- PS11 : INCENDIES MAJEURS DE SITES NATURELS
- PS12 : CYBERATTAQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
- PS13 : RISQUES ANIMALIERS



En 2024, la mise à jour a principalement concerné une mise à jour sur la forme que sur le fond. Le but principal de cette mise à jour étant de faciliter la recherche d'information pour toutes les personnes qui seraient amenées à l'utiliser.

1.2 La gestion des événements et festivités ayant eu lieu sur le territoire de la commune.

L'année 2024 a, comme la précédente, aussi été marquée par un nombre important d'événements et de festivités.

Ainsi la commune a accueilli presque une centaine d'événements de toutes sortes : Kermesses, brocantes, courses cyclistes, marches Adeps, soirées diverses, ... avec comme point d'orgue les célébrations du 80^{ème} anniversaire de la libération d'Ohey.

Afin de garantir, au maximum, la sécurité des participants, de nombreuses réunions de sécurité ont été organisées tout au long de l'année. Les horaires, les mesures d'encadrements, les forces de police, les secours, le matériel, les mesures de restriction de circulation y sont notamment débattues.

Secrétariat du Bourgmestre

A. Traitement du courrier

1 Courrier entrant

1.1 Encodage

Tous les courriers (postaux, mails, recommandés et fax) sont encodés et référencés dans un tableau Excel mentionnant la date, le numéro de référence, l'expéditeur, l'objet ainsi que le ou les agents chargé(s) de traiter le courrier.



1.2 Suivi du courrier du Bourgmestre

Les courriers et mails en lien avec les compétences du Bourgmestre (électricité, SWDE, déneigement, sécurité, Culte, tourisme, enseignement, agriculture, bien-être animal, demandes d'interventions et sollicitations diverses,) font toujours l'objet d'un suivi sous forme d'un courrier/ mail référencé ou de fiches d'intervention pour le service travaux.

2. Courriers séquentiels :

2.1 Anniversaires des aînés

Le jour de leur anniversaire, les personnes fêtant leurs 75 ans et plus - et qui ne se sont pas manifestées afin de ne plus recevoir ce courrier suite à la demande d'autorisation de l'administration communale d'effectuer le traitement de ces données - reçoivent un courrier personnalisé de bons vœux signé par l'ensemble du Collège. Les personnes ayant transmis leur refus ont été supprimées de la liste de données et ne reçoivent plus le courrier.

2.2 Noces d'Or, de Diamant et de Palissandre

Les couples concernés par une de ces Noces reçoivent un premier courrier avant la date anniversaire afin de leur offrir la possibilité de fêter leurs Noces en présence du Collège et éventuellement de la Presse, à leur domicile ou à l'administration communale. Le cadeau offert est un bon de 60 euros à utiliser dans divers commerces (restaurants ou autres de la commune).

S'ils déclinent l'invitation, un courrier de félicitations et ses pièces annexées (félicitations royales, extrait d'acte de mariage, bon cadeau) leur sont envoyés le jour de la date anniversaire.

	Noces d'Or 2024	Noces de Diamant 2024	Noces de Platiné 2024	TOTAL
Nombre	9	7	3	19

En 2024, 6 couples ont souhaité l'organisation d'une petite cérémonie à la salle du Conseil.

2.5 Les naissances

Un courrier de félicitations est envoyé aux jeunes parents et les informe des démarches à suivre afin de pouvoir bénéficier de la prime de naissance octroyée par la commune (150 €).

45 courriers de félicitations de naissance envoyés en 2024 à la date du 1^{er} /12/2024

2.6 Décès

Un « Postogramme » de condoléances personnalisé est envoyé aux familles endeuillées.

2.7 Les candidatures

Toutes les candidatures reçues sont référencées dans un fichier Excel (enseignement/ écoles- service travaux- administratif ou autres) et font l'objet d'un suivi.

Afin de pouvoir plus facilement cibler les candidatures intéressantes en cas de recrutement, le listing reprend les coordonnées mail et postale de la personne ainsi que ses diplômes et le genre de poste qu'elle recherche.

Candidatures reçues au 1^{er} /12/2024 :

	Ouvriers	Administratif et divers	Enseignement	TOTAL
Nombre	16	17	36	69

B. Gestion de l'agenda du Bourgmestre

Y sont programmées les permanences du Bourgmestre, les réunions en interne et en externe, ...

1. Réunions récurrentes

1.2 Réunions de direction et AES

Calendrier : 1 réunion tous les 15 jours avec les directions seules, 1 réunion tous les mois avec directions et AES

1.3 Réunions de bureau Office du Tourisme

Calendrier : 1 réunion tous les 15 jours

1.4 Réunion du bureau des marguilliers

Calendrier : 1 réunion par mois

C. Gestion des appels téléphoniques

Prises de rendez-vous, renseignements sur divers dossiers, ...

D. Gestion de la boîte mail de la commune Info@ohey.be

Les mails dont les adresses sont erronées sont renvoyés au destinataire adéquat. Les mails qui le nécessitent sont imprimés et placés dans le circuit du courrier entrant.

3. Dossiers spécifiques

1. Dégâts aux cultures

A. Dossiers généraux

La commission agricole de constats de dégâts aux cultures s'est réunie le 10 septembre 2024 en présence du DGo3 suite à la sollicitation d'un agriculteur dans le cadre des pluies abondantes continues du printemps/été 2024

36 PV ont été rentrés.

Un dossier de demande de reconnaissance de calamité agricole a été introduit sur le portail le 8 octobre 2024.

À ce jour, nous sommes en attente du retour du SPW suite à cette demande.

B. Dossier spécifique

Une riveraine a également fait une demande de reconnaissance d'une calamité agricole au niveau de ses arbres fruitiers (pommiers et poiriers). La commission agricole communale s'est rendue sur le terrain le 10 septembre en présence d'un expert financier.

Un dossier de demande de reconnaissance d'une calamité agricole a également été introduite dans le cadre de ce dossier précis, le 11 octobre 2024.

3. Bien-être animal

Suite au courrier reçu de la Ministre Céline Tellier, un dossier de demande de subvention en matière de bien – être animal a été introduit via le guichet des pouvoirs locaux en février 2024.

9/02/2024 : mail du SPW notifiant l'acceptation de la demande de subvention pour un montant de 3000 € pour la période du 1/04/24 au 31/03/2025.



Service du développement territorial

Service urbanisme - rapport d'activités 2024 (01/11/2023 - 31/10/2024)

Le service urbanisme a traité (en ce compris les demandes introduites à partir du 01/11/2023 et celles introduites avant le 01/11/2023 mais suivies/clôturées après cette date) :

- 106 permis d'urbanisme, dont :
 - 95 pour lesquels le Collège communal est l'autorité compétente, dont :
 - 73 octroyés :
 - Nouvelles constructions et installations : 28
 - Extensions, annexes, transformations et reconstructions : 38
 - Démolitions : 0
 - Autres : 7
 - 6 refusés
 - 1 irrecevable
 - 15 en cours
 - 11 pour lesquels le Fonctionnaire délégué est l'autorité compétente, dont :
 - 8 octroyés :
 - Nouvelles constructions et installations : 1
 - Extensions, annexes, transformations et reconstructions : 0
 - Démolitions : 0
 - Autres : 7
 - 1 refusé
 - 2 en cours
- 2 certificats d'urbanisme n°2, dont :
 - 1 refusé par le Collège communal
 - 1 octroyé par le Fonctionnaire délégué
- 7 certificats d'urbanisme n°1
- 16 notifications de divisions
- 31 états des lieux
- 35 vérifications d'implantation des chaises
- 12 demandes de raccordement aux égouts publics
- 8 infractions
- Les avant-projets
- Les statistiques mensuelles
- Les demandes d'accès à l'information
- Les demandes de renseignements urbanistiques

Le service a également suivi la mise en œuvre et/ou l'élaboration d'outils d'urbanisme, d'aménagement et de développement du territoire :

- Le Schéma de Développement du Territoire wallon (SDT). Le SDT est un outil qui définit la stratégie territoriale pour la Wallonie à court, moyen et long terme. Il donne des lignes de conduite pour permettre aux autorités communales de concevoir une stratégie territoriale à leur niveau. Ses objectifs s'appliquent dans les schémas communaux, les guides mais également les permis et les certificats d'urbanisme. Le projet de SDT a été soumis à enquête publique citoyenne durant l'année 2023. Le Gouvernement wallon a adopté et est entré en vigueur le 1^{er} août 2024.
- La révision du Schéma de Développement Communal. Depuis le Schéma de Développement Communal d'Ohey (ex-Schéma de Structure Communal) est d'application sur le territoire communal d'Ohey depuis le 02 mars 2016. Avec l'entrée du nouveau SDT wallon, les Communes wallonnes sont invitées à repenser leurs stratégies de développement et d'aménagement du territoire à court, moyen et long terme. Afin de suivre les lignes de conduite imposées par le SDT, les Communes wallonnes et donc, la Commune d'Ohey, doit réviser son Schéma de Développement Communal. Ainsi, durant l'année 2024, des réflexions ont été amorcées quant à la révision (partielle, globale, etc.) du SDC et une formation a été suivie sur cette thématique.
- Le Code du Développement Territorial (CoDT). Le CoDT remplace l'ancien CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) depuis le 1^{er} juin 2017. Le 1^{er} avril 2024, une nouvelle version du CoDT est entrée en vigueur modifiant certains aspects du CoDT (procédure, délais, autorités compétentes, liens avec les autres Codes en vigueur en Wallonie, etc.). des formations ont été suivies afin de se mettre à jour et pouvoir appliquer la nouvelle législation.

Le service a par ailleurs suivi des formations en lien avec ses fonctions.



Service Communal du logement

1) Présentation

Le droit à un logement décent est un droit fondamental, consacré comme tel par la Constitution belge et par la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Pour le pouvoir public qu'est la commune d'Ohey, c'est un objectif primordial indissociable de la dignité humaine et des facteurs d'inclusion sociale, d'émancipation et d'épanouissement des individus.

Être bien là où nous avons choisi de vivre : être bien chez soi est important, il est tout aussi important de pouvoir en sortir, d'être en lien avec l'extérieur, besoin de participer, de se nourrir, d'avoir des loisirs et d'avoir le choix de son logement aux différentes étapes de la vie.

Déclaration de politique du Logement : Approuvée en séance du Conseil Communal en date du 26 septembre 2019.



2) Missions

Le service communal du logement est l'application concrète des principes visant à assurer le droit de tous et toutes à un logement décent. Il assure les missions liées à l'évaluation de la qualité des logements (questions de salubrité, de surpeuplement, permis de location, inventaire des bâtiments inoccupés). Il informe locataires et propriétaires sur leurs droits et leurs obligations.

- Établissement d'un inventaire des moyens disponibles (propriétés communales, terrains à bâtir ou à lotir) *en collaboration avec le service Urbanisme*.
- Établissement d'un inventaire des bâtiments inoccupés pour lutter contre l'insalubrité et permettre la réhabilitation des logements non occupés.
- Analyse des besoins (examen des demandes formulées par la population, lutte contre l'insalubrité, lutte contre l'inoccupation des bâtiments privés, ...)
- Suivi des enquêtes de salubrité.
- Mise à disposition de la population d'informations relatives à l'introduction de dossiers auprès de la Région Wallonne et la Province (Guichet Logement).

- Veiller à donner une réponse adéquate aux citoyens et ainsi les orienter vers l'organisme compétent.
- Introduction et suivi du programme communal d'actions en matière de logement.
- Développement et création de logements sociaux et mixtes (Logements publics)
- Développement des partenariats publics/privés.
- Division de logement *en collaboration avec le service Urbanisme*.
- Permis de location.

3) Partenaires

- CPAS d'Ohey,
- Info-Conseils Logement,
- SPW : Service Public de Wallonie – Département du logement,
- La SLSP « Les Logis Andennais » : Société de Logement de Service Public,
- A.I.S. Un Toit Pour Tous : Agences Immobilières Sociale,
- F.L.W : Fonds Du Logement Des Familles Nombreuses de Wallonie,
- UVCW : Union des villes et des communes Wallonnes,
- GAL Pays des Tiges et Chavées,
- Plan de cohésion social commun avec le CPAS d'Assesse.

4) Objectifs opérationnels

Diversifier les types de logements disponibles pour permettre la réalisation de logements de transit et/ou d'urgence et sociaux, ainsi que de lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements.

Le Service Communal du Logement travaille en parfaite synergie avec les institutions du logement qui le composent (urbanisme, CPAS et partenaires extérieurs).

Aide aux particuliers

- Aide à l'introduction de primes auprès des services de la Région Wallonne.
- Répondre aux diverses questions que la population se pose sur le logement en général.

Salubrité des logements

Le Service Public de Wallonie (SPW) – Direction des Études et de la Qualité du Logement est sollicité pour effectuer les enquêtes de salubrité dans les logements, le plus souvent mis en location, sur base de plainte des locataires. Les enquêteurs du SPW se rendent sur place et analysent le logement en profondeur pour déceler d'éventuels problèmes intrinsèques au logement (humidité, stabilité...) mais également vérifier que les logements ont une superficie minimale, que les pièces sont suffisamment éclairées et que certains critères de sécurité sont respectés. Le SPW rend alors un rapport à la commune avec ses conclusions d'enquête, la commune doit alors en assurer le suivi.

Ces demandes d'enquête sont généralement initiées par l'occupant du logement mais peuvent aussi être demandées par l'initiative du Bourgmestre quand il le juge utile.

En 2024, 2 rapports de conclusion d'enquête ont été reçus par l'administration : logements améliorables et habitables

Ce type de rapport conclut que le bien peut être amélioré par des travaux. Le Bourgmestre doit donc laisser l'opportunité au propriétaire de pallier les manquements dans un délai raisonnable.

Lutte contre les logements inoccupés

La Commune a l'obligation de tenir un inventaire des bâtiments inoccupés dans le but de pallier au manque de logements en Wallonie. En effet, il est nécessaire d'inciter les propriétaires de biens inoccupés à les remettre sur le marché de l'immobilier au plus vite. Cela évite également les chancres sur la commune et de ce fait des problèmes de salubrité et de sécurité publique.

En complément des outils existants, de nouvelles mesures de lutte contre les logements inoccupés en Wallonie sont entrées en vigueur au 1er septembre 2022 : les gestionnaires de réseau de distribution (AIEG et SWDE) sont habilités à communiquer aux pouvoirs locaux les consommations de certains logements soupçonnés d'être inoccupés (consommation électrique minimale de 100KW par an et/ou une consommation de 15m³ d'eau par an). Cela peut constituer une preuve supplémentaire de l'inoccupation du logement.

Afin de trouver une solution pour mettre un terme à l'insalubrité et à l'inoccupation des logements, mais aussi lutter contre la pénurie de logements en Wallonie, l'Agence Immobilière social propose de convertir les biens des propriétaires en logement conventionné, c'est-à-dire conventionné c'est-à-dire de le mettre en gestion auprès d'une Agence Immobilière Sociale « un toit pour tous ».

Les propriétaires disposent alors d'un loyer garanti, ils peuvent prétendre à un prêt à 0% du Fond du Logement afin d'effectuer les travaux de remise en état, ils peuvent

(sous certaines conditions) être exemptés du précompte immobilier. C'est l'AIS qui se charge du choix du locataire, de la perception du loyer, de la supervision des travaux éventuels et à la fin du contrat, le bien leur est restitué dans l'état initial.

5) Logements publics

Localisation	Type	Affectation	Nbr chambre	Propriétaire	Gestionnaire
JALLET Rue Saint-Martin	Social	Appartement	1	Commune d'Ohey	SLSP Logis Andennais
JALLET Rue Saint-Martin	Social	Appartement	2	Commune d'Ohey	SLSP Logis Andennais
JALLET Rue Saint-Martin	Social	Appartement	3	Commune d'Ohey	SLSP Logis Andennais
JALLET Rue Saint-Martin	Social	Maison	4	Commune d'Ohey	SLSP Logis Andennais
OHEY Rue du Tilleul	Transit	Appartement	2	Commune d'Ohey	CPAS Ohey
OHEY Rue du Tilleul	Urgence	Appartement	1	CPAS d'Ohey	CPAS Ohey
JALLET Rue Saint-Martin	Social	Appartement	1	Fond des Familles Nombres de Wallonie	AIS Un Toit Pour Tous
JALLET Rue Saint-Martin	Social	Appartement	4	Fond des Familles Nombres de Wallonie	AIS Un Toit Pour Tous

OHEY Rue de Ciney	Social	Appartement	2	Propriétaire privé	AIS Un Toit Pour Tous
OHEY Rue de Ciney	Social	Appartement	2	Propriétaire privé	AIS Un Toit Pour Tous
OHEY Rue de Ciney	Social	Appartement	2	Propriétaire privé	AIS Un Toit Pour Tous

Localisation	Type	Affectation	Nbr chambre	Propriétaire	État du dossier
OHEY Rue Pierre Froidbise	Social	Maison	4	Fond des Familles Nombreuses de Wallonie	Fin des travaux début 2025.
OHEY Place Roi Bau-douin	Transit	Appartement	2	CPAS d'Ohey	A l'étude
OHEY Place Roi Bau-douin	Social	Appartement	2	CPAS d'Ohey	A l'étude

6) Capteur Logement

Dans le cadre de l'appel à projet de la Région wallonne intitulé « Sortie de la pauvreté » qui développe une quarantaine de mesures, l'équipe du CPAS d'Ohey dispose depuis le 1er juin 2023 d'un capteur logement qui travaille en collaboration avec le service communal du logement.

Dans le cadre de ce projet, de nombreuses personnes ont pu bénéficier d'une aide dans leurs recherches de logement et/ou de l'utilisation rationnelle de ce dernier.

Environnement

Déchets et Propreté publique

Propreté publique

Gestion et régularisation des dépôts non réglementaires en collaboration avec le Service Travaux.

Suivi de l'action BeWaPP « Grand Nettoyage de Printemps » en mars 2024 : participation libre des citoyens.

Coordination des « Ambassadeurs de la propreté ».

- **Gestion administrative liée à la collecte et au traitement des déchets**

Coût-vérité : suivi des démarches administratives envers le Département du Sol et des Déchets (SPW ARNE - DSD) concernant le taux de couverture des couts en matière de déchets des ménages (3 fois par an). Calcul du coût-vérité sur base du budget prévisionnel en novembre et sur base des comptes clôturés en septembre, en collaboration avec le Service Finances.

- **Communication**

Relais d'information vers les citoyens pour les campagnes de collecte : sapins, jouets.

Validation et promotion du calendrier de collecte des déchets ménagers réalisé par l'Intercommunale BEP Environnement

Relais d'information vers les agriculteurs pour la collecte des pneus et des plastiques agricoles en collaboration avec BEP Environnement. Mise en place de l'aide financière aux agriculteurs pour la collecte des plastiques agricoles suite à la hausse des prix demandés à la tonne, et pour les essais de sols.

Communication générale à l'attention des citoyens relative à l'environnement.

- **Prévention et Sensibilisation**

Engagement de la Commune dans la démarche « zéro déchet », avec l'accompagnement de BEP Environnement (appui méthodologique et soutien à la mise en œuvre), avec l'ambition de devenir une commune « éco-exemplaire » et de diminuer la quantité d'ordures ménagères brutes produite annuellement sur le territoire.

Cours d'eau



- **PARIS / PGRI**

Mise à jour et création des fiches sur le portail PARIS / PGRI (Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée ; Plans de Gestion des Risques d'Inondations).

Transmission des rapports formels en vue de bénéficier des droits de tirage PGRI.

- **GISER**

Dossiers GISER (Gestion Intégrée Sol – Érosion – Ruissellement) : réalisation d'aménagements anti-érosifs et visant à mieux gérer le risque d'inondation.

Dossiers suivis en 2024 :

- Rue Dehasse – Haillot : mise en œuvre des travaux
- Rue de la Ferme – Libois : réunions avec l'AWaP et la cellule GISER, ajustements
- Rue Treton – Coutisse : sollicitation des conseillers érosion de Natagriwal par l'intermédiaire de la cellule GISER, analyse des solutions à mettre en œuvre par l'exploitant agricoles
- **Égouttage et épuration**

Suivi des problématiques d'égouttage en collaboration avec le Service Travaux.

Information des riverains du chantier de pose de l'égouttage Rue Grand Vivier à Perwez (obligations de raccordement). Suivi du contentieux (sous l'angle de la législation environnementale).

Biodiversité

- **Aménagements**

En collaboration étroite avec le Département de la Nature et des Forêts (SPW ARNE), mise en œuvre de projets de creusement de mares, entretien de la ripisylve et autres aménagements divers en faveur de la biodiversité.

Projets

- **Mise en conformité des infrastructures du Centre des travaux**

Suivi de la réalisation du « rapport de qualité des terres » (RQT) en vue d'évacuer le stock présent sur l'aire de stockage.

Lancement et mise en œuvre d'un marché public pour l'évacuation d'une partie du stock vers une plateforme de valorisation.

Suivi sur la plateforme *Walterre*.

Renouvellement des enregistrements pour la valorisation et le transport de déchets non dangereux (SPW ARNE – DSD)

Avant-projet de réseau d'égouttage interne



- **Agents constatateurs communaux en environnement**

Formation continue de deux Agents constatateurs communaux en environnement chargés de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement.

Gestion des plaintes de citoyens concernant des nuisances : analyse sous les angles légal et technique, formulation et proposition de solutions, information, mise en œuvre et suivi.

- **Problématiques en lien avec le défaut d'étanchéité de deux citernes à mazout**

Suivi des mesures d'urgence (vidange, nettoyage, inertage des citernes). Introduction d'un dossier auprès du fonds PROMAZ en ce compris supervision d'une étude de sol simplifiée.

Lancement d'un marché public pour une étude de caractérisation et définition d'un éventuel plan d'assainissement.



Procédures administratives en matière d'environnement

Assistance et information aux citoyens et entrepreneurs en matière d'autorisations environnementales.

Mise en œuvre des procédures réglementaires relatives aux permis d'environnement et permis unique et contacts avec l'administration régionale (Département des Permis et Autorisations – SPW ARNE).

Liste des dossiers de permis d'environnement et autres traités par le service du développement territorial en 2024 : (du 31/10/2023 au 31/10/2024)

	Type d'installation	Nombre de dossiers
Déclarations de classe 3	Citernes aériennes ou enterrées de gaz	18
	Systèmes d'épuration individuelle	11
	Citernes à mazout	3
	Antennes émettrices stationnaires (et modifications)	7
	Batterie stationnaire	1
	Entretien et réparation de véhicules à moteur	1
	Mécanique générale	1
	Stockage de déchets de construction	1
	Pension canine	1
	Installations de magasin alimentaire	1
Permis d'environnement classe 1 et 2	Exploitation d'un réservoir de 6000m ³ d'eau potable et d'une station de potabilisation de l'eau	3
	Travaux de retrait de matériaux amiantés	
	Remise en exploitation d'un car-wash manuel (self-wash) et un banc test pour moteur automobile	
Permis uniques classe 1 et 2	Réalisation de travaux de modification de relief du sol (procédure annulée)	1

Cessions de permis ou de déclarations de classe 3	Cessions de permis d'environnement (classe 2 et 3)	4
Enquêtes publiques	Plan de gestion district hydro 2022/2027 Plan d'aménagement forestier Permis unique commune de Marchin) Enquête publique relative à l'adoption du calendrier, du programme de travail et des enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration du 4e cycle des plans de gestion par district hydrographique (2028-2033) (début enquête le 2/12/24)	4
Demande de modification de permis d'environnement	Demande modifications conditions particulières d'exploitation de l'éolienne I5 du parc éolien de Gesves – Ohey (Article 65) (demande réintroduite)	1
Autorisations de pêche	6 autorisations accordées	6
Courriers haies + élagages		~25

URBANISME

Informations notariales		170
--------------------------------	--	-----

Patrimoine

1) Objectifs

- Inventaire du Patrimoine communal (terrains et bâtiments).
- Réflexion de valorisation du Patrimoine Communal.
- Vente de biens communaux.
- Acquisitions immobilières.
- Cessions immobilières.
- Convention de mise à disposition de biens communaux.
- Gestion des essarts communaux.
- Gestion des Baux communaux de chasse.

2) Partenaires

- Notaires
- Géomètres
- Comité des acquisitions Namur

3) Acquisitions et cessions immobilières

Circulaire du 20 juin 2024 du Ministre Christophe Collignon relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux

Le Parlement wallon a adopté, à l'initiative de Gouvernement wallon, le 27 mars 2024, un décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux.

Ces décrets visent, notamment, la simplification administrative en matière d'opérations des pouvoirs locaux. Ils visent également à acter les grands principes à respecter par les pouvoirs locaux lorsqu'ils réalisent des opérations mobilières et immobilières sur des biens qui leur appartiennent.

Acquisitions

- Acquisition pour cause d'utilité publique d'une emprise d'une superficie de 2 ares 24 centiares sur la parcelle cadastrée Ohey 5e div/Jallet section B 281 A.
- Acquisition de gré à gré, pour cause d'utilité publique, du terrain à bâtir situé rue Pierre Froidbise, cadastré, Ohey 1e div/Ohey section C 770 S, d'une contenance de +/- 14 ares.

Ventes

- Vente de gré à gré sans publicité d'un excédent de voirie situé Chemin de Chubrin, d'une contenance de 40 centiares.
- Vente de gré à gré avec publicité restreinte de la parcelle communale cadastrée OHEY 4e Div/Goesnes section A 24/2 H d'une superficie de 6a 39ca.

Rétrocession

Rétrocession à titre gratuit de la voirie du lotissement Delsaux situé rue Cléal à Perwez pour cause d'utilité publique – approbation de l'acte authentique.

Échange sans soulte

Échange sans soulte Rue du Château à Ohey.

4) Mises à disposition et conventions

- Convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée d'un an en faveur de l'ASBL Centre Azimut du local situé au 1er étage droit du bâtiment Communal Place Roi Baudouin 79b à 5350 Ohey.
- Convention de mise à disposition à titre précaire et temporaire de la salle de gym de l'école de Haillot en faveur de l'association du tennis de Table d'Évelette.

Pour une durée déterminée, à savoir jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement du Centre Sportif d'Ohey.

- Convention de mise à disposition à titre précaire et temporaire de la salle de gym de l'école de Haillot pour la dispense de cours de Tai Chi

Pour une durée déterminée, à savoir jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement du Centre Sportif d'Ohey.

- Convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée indéterminée en faveur de l'ASBL Agence Locale de l'emploi de la Ville de Namur des locaux sis au rez de chaussée du bâtiment Rue du Tilleul 97 à 5350 Ohey

- Convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée indéterminée en faveur de l'ASBL Agence Locale de l'emploi titres-services d'Ohey d'un espace bureau sis au rez de chaussée du bâtiment situé Rue du Tilleul 97 à 5350 Ohey

Mise à disposition de la partie bureau dit : bureau partagé, à raison de 3 demi-jours/semaine des locaux composé comme suit : un espace bureau avec accès à l'espace cuisine et aux sanitaires.

5) Essarts communaux

Cahier des charges, clauses et conditions de jouissance des essarts communaux de l'entité d'Ohey approuvé en séances des Conseils Communaux du 12 juillet 2018 et du 25 juin 2020.

Réattribution des essarts communaux approuvée en séances du conseil communal du 17 décembre 2020.

Mise à disposition de 10 ans (*jusqu'au 31 décembre 2030*).

Section	Nombre d'essarts communaux	Contenance pour la section (hectares)
Ohey	1	2,0420
Haillot	18	37,0857
Perwez	13	33,6520
Goesnes	7	4,4620
Évelette	1	1,7009
TOTAL	40	78,9426

Coefficient de fermage des terres agricoles pour l'année 2024 est de 3,98 - Région Agricole du Condroz en Province de Namur.

6) Baux communaux de Chasse

Durée du bail : 9 ans

N° du lot de chasse	Localisation	Contenance(hectares)	Date de fin de la location en cours
1	Haltinne-Ohey	127,3917	30 juin 2029
2	Perwez-Haillot	71,4595	30 juin 2026
3	Jallet-Évelette	17,8229	30 juin 2026
4	Bois de Ladrée (Ohey)	7,0890	30 juin 2027
	TOTAL	223,7631	

Petit patrimoine

Les missions du service patrimoine visent essentiellement

- La mise en valeur, la préservation et la maintenance du petit patrimoine ancien en collaboration avec le service des travaux et le Syndicat d'Initiative.
- La restauration et l'entretien du petit patrimoine populaire.

Actions menées en 2024

Réaménagement du site du Pilori de Goesnes : suivi administratif du dossier avec l'AWAP, réalisation probable en 2024.

Cimetières

Les missions du service cimetières visent essentiellement

- La gestion du patrimoine funéraire, la vente et le renouvellement de concessions, l'organisation des campagnes d'affichage et d'exhumation, en ce inclus la gestion de l'espace sépulcral immobilier : achat de murs de columbarium, de caveaux d'urne.
- La gestion des sépultures d'importance historique locale : inventaire, transmission des informations aux autorités compétentes, éventuellement prise en charge des mesures de conservation.



Chiffres et statistiques

Concessions accordées :

Nature de la concession	Quantité
Logette de columbarium	1
Concession pleine terre	4
Concession caveau	1
Concession caveau désaffecté	1
Concession caveau d'urne	1

Actions menées en 2024

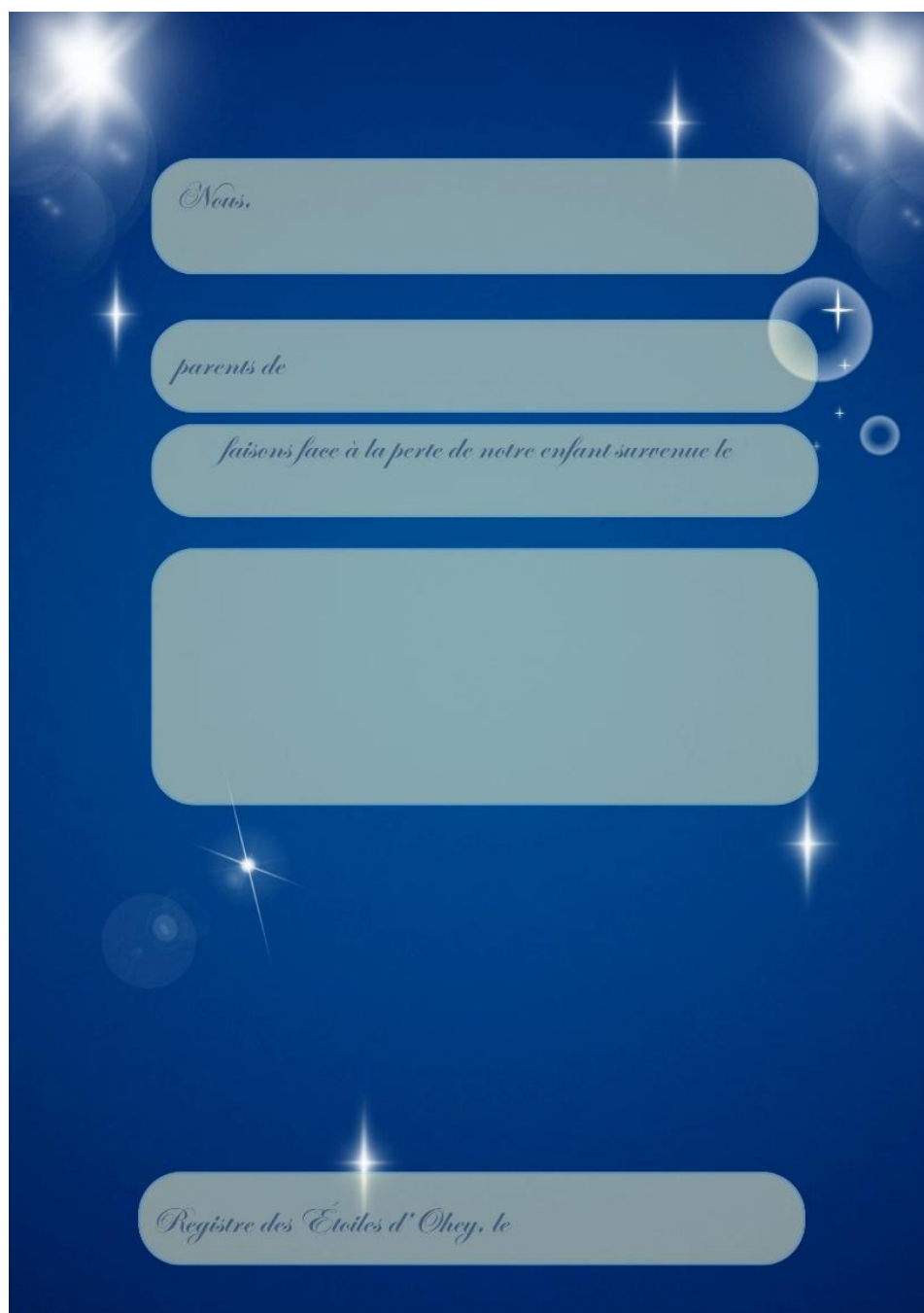
Administration du chantier d'exhumation des cimetières de Jallet et Ohey.

Établissement d'une convention de mutualisation des fossoyeurs des communes de Havelange, Marchin et Ohey.

Continuation du recensement des SIHL (sépultures d'importance historique locale).

Mise en ligne de l'application CIM-Citoyens, outil destiné à la consultation des cimetières par le grand public.

Création d'un registre des Etoiles, destiné aux enfants décédés avant ou à la naissance, sans regard à la durée gestationnelle.



PCDR

Quatre projets subventionnés par le Développement Rural sont en cours de réalisation et un est finalisé :

- Aménagement global du site situé au cœur du village d'Évelette : la salle est gérée par l'asbl Isbanette.
- Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie bois-énergie pour les bâtiments communaux au centre d'Ohey : le projet n'a pas pu débuter suite à la faillite de la société CORETEC.
- VICIGAL - création d'une dorsale de mobilité douce au cœur du Condroz namurois : les travaux ont débuté et bien avancé. Certains tronçons sont presque finis malgré une année difficile au niveau météorologique.
- Aménagement de cabinets médicaux et de logements tremplins, d'un atelier rural et d'un espace multiservices au centre du village d'Ohey, les travaux ont débuté. Le gros œuvre est presque fini.
- Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Évelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village : le marché a été attribué et les travaux ont débuté cette année.



Le Collège communal a décidé de lancer une nouvelle Opération de Développement Rural. L'auteur de projet a été désigné. La Commune a été également sélectionnée comme Commune Pilote pour être accompagnée lors de son O.D.R par HOMEOS.

C.L.D.R.

Réunion de CLDR le 6 mars : Rapport annuel et bilan 2023. 14 personnes présentes.

Newsletter de la CLDR juin : Suivi des projets en convention et des GT.

Réunion de le 12 décembre : Évaluation de l'ODR 2012-2022 et recomposition de la CLDR.



GT BiodiverCité

Le groupe de travail « BiodiverCité » s'est réuni :

- Le 15 février 2024 sur l'état d'avancement des projets de la programmation 2023 et présenter la programmation 2024.
- Le 10 avril 2024 pour proposer les fiches-projets 2024 qui seront soumises à l'approbation du SPW telles que reprises ci-dessous :

Fiche 1 - Semaine de l'Arbre 2025

Fiche 2 – Vergers de naissance communaux

Fiche 3 - Plantation de haies Hautes Golettes

Fiche 4 – Conférence compostage

Fiche 5 – Potager didactique Ohey

Fiche 6 – Plantation – chemin de l'Orgalisse

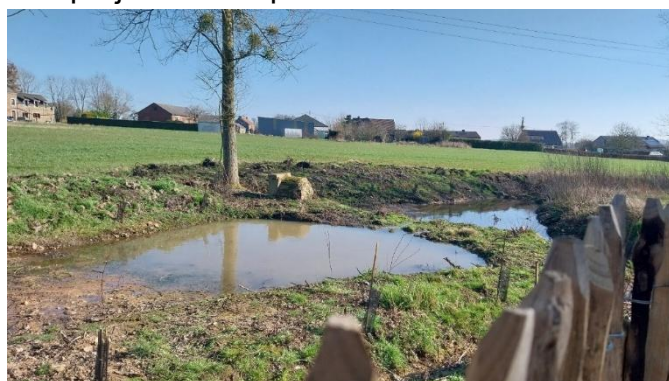
Fiche 7 - Ecuroducts

Fiche 8 - Lagunage

- Le 12 novembre 2024 pour le suivi des projets 2023/2024 et une présentation aux nouveaux membres de l'appel à projet BiodiverCité.

La Commune a organisé cette année une distribution de plants de haies et d'arbres fruitiers réservée aux citoyens.nes.

La passerelle au-dessus du Flemme à Jallet a été réalisée en mars.



Un chantier participatif de plantation a été réalisé aux abords de l'école d'Haillot.

Le 27 avril a lieu l'inauguration de la mare des Hautes Golettes

Elle a également reçu deux droits de tirage en faveur de la biodiversité : « Ligneux » et « Végétalisation ».

Elle a déposé 5 fiches-projets dans le cadre du droit de tirage Végétalisation.



Biodiversité et bâti



Cimetières nature



Lutte contre les EEE



Plantations



Pollinisateurs



Protection d'espèces et de sites



Sensibilisation



Sentiers et chemins



Zones humides, mares et cours d'eau

ODD

Nous avons assisté à un atelier collectif le 14 mai 2024. L'objectif de cet atelier est de présenter les cibles ODD prioritaires retenues (et une proposition d'objectifs chiffrés associés) pour l'échelle sous-régionale dont la commune fait partie (en s'appuyant sur une typologie de territoires).

Le 28 mai 2024, nous avons assisté à la rencontre réseau ODD à Namur où quelques communes et organismes ont montré comment ils utilisaient les ODD.

Boukè media a invité la Commune le 26 juin 2024 comme partie « externe » pour participer à sa démarche d'accompagnement par le SPW pour construire une stratégie de développement durable.

Cette année, la Commune d'Ohey a répondu à l'Appel à projets ODD – feuille de route et va bénéficier d'un subside pour mettre en œuvre un projet proposé, notamment pour équiper les futurs cabinets médicaux.



Pollec

Entré en fonction le 6 novembre 2023, le rôle premier du CPC POLLEC est la coordination du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat). Il accompagne la commune dans son élaboration, son suivi et le pilotage du PAEDC sur le long terme. Il est amené à orchestrer, coordonner les différentes tâches ainsi que de mobiliser les acteurs et les forces vives du territoire.

Information et communication :

Le programme POLLEC est également voué à communiquer sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, réalisable par de petites ou grandes actions au sein même des foyers, mais également celles réalisées par l'administration communale. Pour ce faire il accompagne les particuliers que ce soit par téléphone ou en rencontrant directement les citoyens qui ont des questions, sur par exemple les démarches à suivre en matière de rénovation.

Plusieurs articles sont parus dans le magazine trimestriel de la commune (Inf'Ohey), ayant traités entre autres les sujets suivants :

- « Comment diminuer ma consommation d'énergie à la maison »
- « Relamping : Économie d'énergie, sans faire l'économie de la lumière, Ohey l'a fait »
- « Si vous l'aviez manqué - Les primes « habitation » ont augmentés »
- « Qu'èsaco POLLEC ? »

Le chargé de mission POLLEC a également été engagé afin de contribuer à concrétiser les actions suivantes :

Volet atténuation :

Action 1 (mise à jour) : Définition d'un plan stratégique d'aide à la décision concernant les investissements à concevoir en priorité dans les bâtiments communaux sur base des facteurs tels que :

La fréquentation : le taux de fréquentation, le type de public, type d'occupation, les horaires d'occupation ;

Le bilan énergétique : consommation en électricité, mazout et eau ;



- L'âge des installations : Chaudières, gestion des flux d'air, enveloppe des bâtiments, installation électrique ;

Action 2 (mise à jour) : Mise en œuvre de la mesure du PAEDC de 2017 au projet pilote de création d'une communauté d'énergie, en lien potentiellement les panneaux photovoltaïques déjà existantes sur le hall sportif de la commune (à l'étude) ;

Volet atténuation :

Action 3 (mise à jour) : création de la cellule D5, ayant pour vocation de définir les rôles des agents impliqués à différents échelons, dans la communication de l'administration orienté vers les citoyens, lors de la gestion de crise ;

Action 4 (mise à jour) : suivi des droits de tirage « Ligneux » et « végétalisation ».

Combustible	Unité	Equivalent mazout	En kWh	CO ₂ / kWh
Mazout	1 L	1 L	10 kWh	270 g
Gaz naturel	1 m ³	1 L	10 kWh	170 g
Propane / Butane	1 L	0,8 L	8 kWh	200 g
Bois (bûches)	1 stère	220 L	2.200 kWh	29 g
Pellets	1 tonne	470 L	4.700 kWh	31 g
Electricité	1 kWh	0,1 L	1 kWh	260 g

- Végétalisation :

D'avantage d'es-

paces verts dans notre commune permet en effet de limiter les effets du réchauffement en luttant contre les îlots de chaleur et en nous protégeant des inondations. Ils jouent également un rôle important dans notre bien-être, améliorent notre qualité de vie et permettent d'offrir à toutes et tous un accès aisé à la nature. Dépôt des projets retenus par la commune auprès de la région. Mise en place des premiers projets en 2025.

- Ligneux : Les plantations d'arbres et de haies en milieu ouverts offrent de nombreux bienfaits pour l'environnement. Ainsi, elles permettent modérer le risque d'inondation en limitant l'érosion et en stabilisant les berges des rivières, elles fixent une part importante du carbone, elles peuvent protéger les cultures ou encore le bétail. Définition des zones concernées en accord avec les acteurs locaux (DNF, contrat rivière). 2025 sera vouée à la prise de contact avec les agriculteurs concernés le cas échéant, pour une mise en œuvre des premiers projets en novembre 2025.



Service Travaux.

Bâtiment

Entretiens dans les implantations scolaires, les bâtiments administratifs et communaux (électricité, chauffage, peinture, plomberie, plafonnage...)

Implantations scolaires :

- Perwez : déménagements et aménagements, réparations diverses
- Haillot : déménagements et aménagements, réparations diverses
- Évelette : déménagements, aménagements, réparations diverses
- Ohey : Entretien, déménagements, aménagements, réparations diverses

Administration communale et bâtiments communaux :

- Réparations diverses et aménagement, affichage public (enquêtes publiques et permis d'urbanismes et arrêté du Bourgmestre, arrêté du Gouverneur...)

Salle Isbanette : aménagements, réparations diverses, aménagement pour diverses réunions

Hall sportif : Entretien (pompes), aménagements, réparations diverses,

Maison des Générations et ONE : réparations diverses, aménagements et transports

Appartements sociaux : Entretien, réparations diverses,

EPN et Local Planu : réparations diverses, aménagement

Football d'Ohey : réparations diverses, aménagement

Maison Rosoux et ancienne écurie : réparations diverses et aménagement

Maison Céline Pierre (Médical) Évacuation mobilier

Églises : réparations diverses, aménagements et transports

MJE : entretien aérotherme, réparations diverses.

CPAS-Maison Rosoux-Val d'or : Déménagement, transport et acquisition matériel



privé.



Voirie

- Réfection voirie : tarmac 100 tonnes
- Stabilisation accotement : raclage +/- 100 tonnes
- Installation et réfection de panneaux de signalisation (mobilité)
- Pose et analyse vitesse par radars préventifs +/- 35 analyses
- Mobilier urbain : entretien bancs publics +/- 50 bancs
- Curage des fossés +/- 30 km
- Fauchage tardif et fauchage bords voiries +/- 1500 km (2 côtés de la voirie - 3 tours annuel - 1, 2 voir 3 bandes de fauchage)
- Interventions d'urgence +/- 10 sorties annuel
- Enlèvement carcasses animaux sur voiries +/- 20
- Réfection de parkings (ex : implantation scolaire de Perwez)
- Ré-empierrement des chemins en collaboration avec le SI
- Transport général (car, festivités : matériel aller et retour, déménagement, transport encombrants et dépôts, expulsions)
- Entretien et nettoyage avaloirs +/- 1000 avaloirs
- Pose aqueducs et chambre de visite +/- 10 interventions
- Analyse caméra pour le réseau d'égouttage +/- 10
- Réparation réseau d'égouttage
- Festivités et activités entre 100 et 200 interventions (transports, montages, signalisations confondus) asbl, implantations scolaires, chasses, événements internes, ...



Espaces verts

- Tonte et désherbage des espaces publics, implantations scolaires et cimetières 33 sites tonte, débroussaillage et désherbage confondus.
- Taille des haies
- Élagage des bords de routes +/- 20km
- Entretien des sentiers +/- 47km (+ vicinal)
- Entretien des lieux des œuvres d'arts +/- 10 œuvres (SI)
- Embellissement floral +/-800 plants en période estivale - 500 plants en hiver ainsi que plantation en pleine terre
- Entretien forestier
- Élagage et abattage d'arbres +/- 20 interventions annuel selon le climat (tempêtes)
- Reboisement (Collaboration office du tourisme)



Cimetières

- Entretien (tonte et désherbage) des cimetières de l'entité
- Inhumations +/-40 annuel
- Exhumation des cimetières (Jallet et Ohey)
- Créations de fosses
- Entretien (désherbage) des parvis d'Eglises
- Entretien monuments aux morts



Propreté

Ramassage des poubelles public +/- 3000 sacs annuel

Enlèvement des dépôts clandestin +/- 600 sacs annuel et +/- 5 tonnes d'encombrants

Nettoyage des panneaux de signalisation

Désherbage des espaces public

Nettoyage du bord des routes +/- 1000km annuel
+/-



Charroi

Renouvellement de l'hydrocureuse

i.

Stérilisation des chats errants (via campagne de stérilisation) +/- 25

ii.

Suivi des entretiens du charroi (garage, CT, ...)

iii.

iv.

Marché public

v.

Divers



Service Enseignement

Informations générales des écoles

L'entité oheytoise propose exclusivement un enseignement communal. Il est placé sous l'autorité du Pouvoir Organisateur, avec Monsieur Christophe Gilon, Bourgmestre, en tant qu'Échevin de l'enseignement. L'enseignement communal comprend deux écoles, réparties sur quatre implantations situées dans les villages de Haillot, Ohey, Évelette et Perwez.



L'école communale d'Ohey I, regroupe les implantations de Perwez et Évelette, sous la direction de Monsieur Éric Noleveaux, dont les bureaux sont situés rue Bois de Goesnes, 58c à 5352 Perwez-Haillot.

L'équipe éducative compte 5 enseignants maternel et 11 enseignants primaire.

L'école communale d'Ohey II, quant à elle, regroupe les implantations de Haillot et d'Ohey, sous la direction de Madame Aline Coibion, dont les bureaux sont situés rue de Reppe, 115b à 5350 Ohey.

L'équipe éducative compte 6 enseignants pour le niveau maternel et 12 enseignants pour le niveau primaire.

Les Maîtres Spéciaux sont au nombre de 8 enseignants et interviennent dans les 4 implantations. Leur rôle est d'assurer les cours d'options philosophiques, de psychomotricité et d'éducation physique.

Afin de garantir la continuité du projet pédagogique mis en place, le Pouvoir Organisateur procède également à l'engagement d'instituteurs et institutrices, primaires et maternelles non subventionnés.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé, pour chaque implantation, l'engagement d'une puéricultrice chargée de collaborer à l'encadrement des enfants. Un ouvrier chargé des travaux d'entretien de réparation, de rénovation et d'aménagement a également pu être engagé pour améliorer le cadre de vie scolaire, grâce à un

accord de la FWB. Le Pouvoir organisateur contribue financièrement dans le cadre de ces contrats.

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, la Fédération Wallonie-Bruxelles a également accordé un temps plein et un mi-temps pour des postes de maitres de travaux manuels destinés à l'école d'Évelette.

Gestion du service

Le service administratif de l'enseignement oheytois gère quotidiennement l'ensemble des dossiers du personnel enseignant à l'aide de divers logiciels et outils informatiques :

- CREOS, fourni par le CECP : pour l'établissement et le suivi des contrats liés à la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le portail applicatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles : pour gérer les introductions liées aux risques sociaux, la Dimona, le suivi des paies, les dossiers des puéricultrices, etc.
- iMio : pour introduire les délibérations du Collège communal qui gère le budget des écoles et les désignations de l'enseignement, ainsi que leur ratification par le Conseil communal.

Le service est également chargé de :

- Rechercher des remplaçants pour les enseignants absents qu'il s'agisse d'incapacité ou de formation (avec autorisation du CECP).
- Gérer les candidatures conformément aux dépêches ministérielles.
- Préparer et transmettre les documents administratifs associés.

Les documents relatifs aux désignations financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont transmis par voie électronique au bureau des traitements via l'application GEDI du logiciel CREOS.

Réunions



Les agents du service enseignement participent à différentes réunions et en rédigent les procès-verbaux :

- Les réunions de direction, organisées toutes les deux semaines, avec l'échevin de l'enseignement et les directeurs d'écoles pour rendre compte des projets en cours au sein des écoles, de la gestion des équipes et du suivi administratif du personnel. Une fois par mois, cette réunion convie également le responsable de l'accueil extra-scolaire.
- Trois à quatre fois par an, les réunions, telles que la Commission paritaire locale (CoPaLoC) et le Conseil de participation, permettant de discuter et de rendre compte de l'organisation des écoles communales, de leur personnel, des festivités, etc.

Tâches générales et gestion budgétaire

Le service enseignement travaille en collaboration avec le service comptabilité pour garantir une gestion rigoureuse des budgets alloués à l'enseignement, qu'il s'agisse de subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'aides communales. Il s'assure que les commandes de matériel scolaire respectent les budgets fixés.

De manière plus globale, le service assure enfin la gestion complète des dossiers depuis leur élaboration jusqu'à leur archivage, le relevé et le suivi des mails relatifs à l'enseignement ainsi que la gestion des appels téléphoniques.

Rapport d'activités concernant l'Enseignement fondamental ordinaire :
Année scolaire 2023-2024

N° FASE de l'établissement : **3023 / 3024**

Établissement : **Ecole Communale OHEY II / Ecole Communale OHEY I**

Adresse : **115b, rue de Reppe 5350 Ohey / 58C, rue Bois de Goesnes 5352 Perwez**

Tél. : **085/82.89.58** / **085/82.89.63**

Email : ecoleohey2@ohey.be / ecoleohey1@ohey.be

Direction : **COIBION Aline / NOLEVEAUX Eric (Bernard Marine ff)**

Réseau : **Officiel subventionné**

Pouvoir Organisateur : **Administration Communale d'Ohey**

Adresse : **Place Roi Baudouin, 80**

Code postal : **5350** Localité : **OHEY**

Les commentaires sont annexés au présent rapport.

Le rapport a été transmis au Pouvoir Organisateur le 06/12/2024

Introduction

Ce rapport présente les progrès réalisés par les Écoles Communales d'Ohey dans la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs pour l'année 2024. Il aborde les initiatives éducatives, les dispositifs d'accompagnement des élèves et des enseignants, ainsi que les collaborations avec les familles et la commune.

Thématiques communes aux quatre implantations

- 1. Les actions pédagogiques : réussite et maîtrise des apprentissages**
Les quatre implantations visent à améliorer les compétences des élèves en lecture et en écriture, en mettant l'accent sur la fluidité, la compréhension et l'expression écrite.
- 2. Les dispositifs d'accrochage scolaire**

Les écoles s'engagent à maintenir un climat scolaire positif et à lutter contre le harcèlement, en s'appuyant sur un règlement d'ordre intérieur, des chartes de classe, des formations pour les enseignants et une collaboration avec le centre PMS provincial d'Andenne, l'AMO d'Andenne et la MJGO (Maison des Jeunes du Grand Ohey).



3. Les dispositifs d'adaptation et d'encadrement spécifiques

- Intégration des élèves primo-arrivants grâce à un soutien adapté en FLA.
- Plan de travail différencié pour les élèves ayant des troubles spécifiques.

4. Les aménagements raisonnables et l'intégration

- Organisation des périodes pour optimiser l'encadrement des élèves à besoins spécifiques en accompagnement personnalisé et co-

**Venez visiter et vous inscrire
Avant le 10 juillet & après le 19 août 2024**

Les écoles d'Ohey I
Directeur,
Monsieur Eric Noleveaux
 rue du Bois de Goesnes, 58c
 5352 Perwez-Ohey
ecoleohey1@ohey.be - 085/ 828963



Ecole communale D'Evelette
 Rue du Baty, 47
 5350 – Evelette
 085/ 611153



Ecole communale de Perwez
 Rue Bois de goesnes, 58c
 5352 – Perwez-Ohey
 085/ 611461



Les écoles d'Ohey II
Directrice,
Madame Aline Coen
 rue de Reppe, 115b
 5350 - Ohey
ecoleohey2@ohey.be
 085/ 812938
 0478/711289



Ecole communale d'Ohey
 Rue de Reppe, 115b
 5350 - Ohey
 Maternel - 085/ 612938
 Primaire - 085/ 611289



Ecole communale de Haillot
 Rue de Nalamont, 139b
 5351 - Haillot
 085/ 611700










- Formation des enseignants à la différenciation pédagogique.
- Collaboration avec le Pôle territorial WBE Namur : soutien aux enseignants dans la mise en place des Aménagements Raisonables, aide à

la rédaction de protocole d'AR, observation des élèves et mises en place d'outils pour les élèves à besoins spécifiques.

- Intégration permanente totale dans deux implantations avec l'école spécialisée de Peu d'eau.
- Tables rondes organisées avec les parents, l'équipe éducative, le CPMS, le Pôle territorial WBE Namur.
- Dossiers informatisés de suivi des élèves.

5. L'éducation à la citoyenneté, santé, médias et environnement

- Participation à des projets environnementaux tels que "Chemin au naturel" et "Ose le vert", "Haies lève".
- Animation en classe sur la prévention des réseaux sociaux en P5-6.
- Participation au projet Viva for life (implantation de Perwez).
- Actions pour la gestion des émotions et la prévention des violences.
- Cartes de Noël pour les personnes âgées et/ou seules en collaboration avec CCCA et activités intergénérationnelles.
- Collation saine offerte 1x/semaine par le fond européen.
- Récupel: ramassage des piles et cartouches dans les implantations.
- Projet zéro déchet et commune plus propre mis en place dans les différentes implantations.
- Utilisation de la pédagogie "École du dehors" (Haillot et Évelette).
- Utilisation du potager partagé avec le cercle Horticole d'Ohey.

6. La prévention des discriminations et violences

- Formation des enseignants par l'ASBL RTA en gestion des conflits (implantation Évelette).
- Élaboration des règlements de classe et de cour avec les élèves et accueillants.

7. L'insertion des outils numériques

- Développement de l'utilisation des outils numériques dans les apprentissages, en investissant dans du matériel, en participant aux projets écoles numériques de la FW-B et en formant les enseignant.
- Partenariat avec l'EPN d'Ohey.

8. L'accueil et l'accompagnement des nouveaux enseignants

Un accueil chaleureux et un guide du nouvel enseignant sont prévus pour faciliter l'intégration des nouveaux membres de l'équipe éducative ainsi qu'une plateforme numérique commune.

9. Le partenariat et la collaboration avec les parents

- Implication des comités de parents dans les projets scolaires.

- Organisation de tables rondes pour les situations complexes.
- Réunion de parents organisées tout au long de l'année (accueil, à chaque bulletin ou en cas de demande).

10. L'apprentissage et l'accès à la culture et à la lecture

- Chaque classe se rend au centre culturel d'Andenne 2x/an.
- Création de coins bibliothèque dans chaque classe.
- Cf. Actions du Contrat d'Objectifs.

11. L'apprentissage et l'accès aux sports

- Collaboration avec le Centre Sportif Local d'Ohey.
- Organisation de journées sportives.
- Balade vélo, marche parrainée lors des jours blancs.
- Projets pour favoriser une activité physique diversifiée.



12. Les partenariats avec les entreprises et employeurs

- Organisation de projets intergénérationnels et de découvertes des métiers.

13. La maintenance et l'amélioration des infrastructures scolaires

- Aménagement des locaux pour répondre à l'augmentation des effectifs.
- Projets d'amélioration des espaces verts et des cours de récréation.
- Entretien permanent des établissements grâce à l'ouvrier préposé aux établissements scolaires subsidié par la FW-B.
- Subsidés EUREBA.

14. La politique de frais scolaires

- Gestion équitable des frais pour garantir l'accès aux activités éducatives.
- Épargnes organisées.
- Activités organisées afin de réduire les coûts.
- Gratuité scolaire.

Pratiques collaboratives communes

Les quatre implantations misent sur le travail collaboratif entre enseignants, notamment à travers des concertations, des formations communes et des groupes de travail.

Une formation aux outils collaboratifs Microsoft 365 a été donnée à tous les enseignants afin de faciliter les pratiques collaboratives. Le co-enseignement a été mis en place dans toutes les implantations avec des formations spécifiques.

Amélioration du climat scolaire et du bien-être des enseignants :

Les écoles cherchent à renforcer la cohésion d'équipe et à améliorer la communication entre les membres du personnel, en créant des espaces de partage, en organisant des moments de convivialité et en répartissant les responsabilités

Spécificités et objectifs de chaque implantation

Ohey II

Implantation de Haillot

Objectif 1 : Améliorer l'apprentissage des élèves en lire-écrire

- **Actions principales :**

- Réalisation hebdomadaire d'activités de vocabulaire grâce aux outils pédagogiques (clés, étoiles, ceintures).
- Introduction de la méthode « Narramus » pour améliorer la compréhension en maternelle.
- Organisation de lectures plaisir et interventions d'auteurs pour développer le goût de la lecture.

- **Résultats :**

- Une progression importante dans l'enrichissement lexical des élèves, avec un impact positif observé lors des activités de classe.
- Projets collaboratifs et lectures plaisir bien accueillis par les élèves et enseignants.

Objectif 2 : Améliorer les savoirs et compétences de tous les élèves

- **Actions principales :**

- Mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique : co-enseignement, travail en petits groupes.
- Développement de l'auto-évaluation et d'une analyse réflexive sur les pratiques d'évaluation.

- **Résultats :**

- Les élèves participent davantage à leur processus d'apprentissage grâce à des évaluations adaptées.
- La différenciation a permis de mieux soutenir les élèves en difficulté, bien que des formations supplémentaires soient nécessaires.

Implantation d'Ohey

Objectif 1 : Assurer la continuité des apprentissages

- **Actions principales :**

- Jogging d'écriture
- Création de groupes de besoins pour travailler la compréhension en lecture et en écriture.
- Exploitation de la nouvelle bibliothèque et mise en place de projets comme « Raconte-moi une histoire » dès la maternelle.

- **Résultats :**

- Les projets d'écriture ont suscité un grand intérêt et amélioré les compétences rédactionnelles.

Objectif 4 : Réduire les écarts de performance entre élèves

- **Actions principales :**

- Aménagement des évaluations pour répondre aux besoins spécifiques des élèves.
- Mise en place de pratiques de co-enseignement pour réduire les écarts entre élèves.

- **Résultats :**

- Une réduction des écarts dans certaines matières, bien que des ajustements soient encore nécessaires.

Ohey I

Implantations de Perwez (5997) et d'Évelette (5999)

Objectif spécifique 1 : Venir en aide aux élèves présentant des difficultés dans les apprentissages.

- **Stratégie**

Développer l'entraide, l'autonomie et l'estime de soi des enfants avec une progression en lire/écrire.

- **Actions :**

- Prévoir des ateliers autonomes ou dirigés une fois par semaine en classe et/ou en cycles et/ou en inter-cycles sous la forme de plans de travail, de tutorat ou fiches de route.
- Mettre en place un matériel didactique spécifique.
- Réaliser une fiche d'adaptation différenciée.

- **Résultats**

Une amélioration des compétences en lire/écrire des élèves, un développement de leur autonomie et de leur estime de soi, ainsi que des apprentissages plus collaboratifs et inclusifs.

Objectif spécifique 2 : Tendre à 100 % de taux de redoublement internalisé et diminuer le taux de redoublement généré à un niveau inférieur à celui des écoles de même ISE.

- **Stratégie 1**

Éviter le redoublement en identifiant mieux les difficultés des apprenants (en augmentant le parcours de réussite).

- **Actions :**

- Sélectionner des outils de diagnostic.
- Faire passer les évaluations de diagnostic et analyser leurs résultats.
- Organiser les réunions, lister les difficultés en collaboration avec les différents intervenants (Pôles territoriaux, PMS, parents, spécialistes ...).

- **Stratégie 2**

Mettre en place des pratiques de différenciation.

- **Actions :**

- Se former, s'informer et partager au sujet des pratiques de différenciation.
- Intégrer les pratiques du co-enseignement au sein des classes.

- **Résultats**

Une identification plus précise des élèves à risque, une prise en charge plus rapide et plus efficace de leurs difficultés.

Objectif spécifique 3 : Avoir des résultats en expression écrite supérieur à la moyenne des résultats des C.E.B. en savoir écrire de 2014 à 2019.

- **Stratégie**

Repenser l'évaluation en expression écrite.

- **Actions :**

- Ne plus évaluer l'orthographe dans les expressions écrites.
- Créer, tester et utiliser une grille d'autocorrection (continuité de la P2 à la P6).
- Apprendre à l'élève à utiliser des fiches outils et des outils (dictionnaire...).
- Utiliser d'autres supports : tablettes, ordinateurs, TBI ...
- Favoriser le travail collaboratif entre les élèves.
- Intégrer certaines expressions écrites dans un projet
- Permettre à toute l'équipe éducative de suivre la même formation.
- Exploiter les pistes didactiques des EENC en lecture et production d'écrits.

- **Résultats**

Les différents projets d'écriture ont suscité un grand intérêt auprès des élèves. Ces derniers se sentent plus à l'aise lors des exercices d'écriture.

Objectif spécifique 4 : Avoir des résultats en lecture supérieurs à la moyenne des résultats des épreuves du C.E.B. de 2014 à 2019.

- **Stratégie**

Varier les activités de lecture en en proposant au moins deux sur la semaine

- **Actions :**

- Mettre en place une bibliothèque.
- Collaborer avec des intervenants extérieurs (lecteurs, conteurs, bénévoles).
- Parrainage lecture de la M1 à la P6.
- Organiser des ateliers lecture de la P2 à la P6.
- Instaurer 2 fois par semaine le quart d'heure de lecture pour le plaisir.
- Participer à des rallyes lecture.
- Installer une boîte à livres.

- **Résultats**

Climat scolaire renforcé autour de la lecture. Augmentation de la motivation des élèves et de leur engagement.

Conclusion

Les quatre implantations des écoles d'Ohey partagent des objectifs communs pour améliorer la réussite des élèves et le climat scolaire. Cependant, chaque implantation a également ses propres défis à relever et met en place des actions spécifiques pour y répondre. L'analyse des contrats d'objectifs permet de mieux comprendre les priorités de chaque école et les efforts déployés pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves.

Service « jeunesse » :

1) Plaine de vacances communale :

Cette année encore la Plaine de vacances a été organisée en collaboration avec l'Asbl Ocarina – organisme reconnu par l'ONE, afin d'offrir aux parents et aux enfants un encadrement de qualité.

Elle a eu lieu cette année du 22 juillet au 16 août soit 4 semaines.

Une convention a été établie entre la commune et l'Asbl.

Le Groupe Baby (2,5 – 5 ans) a été encadré par des animateurs engagés par l'Asbl Ocarina tout comme le groupe des grands (6-12 ans) ;

Nouveauté cette année, tous les participants ont été regroupés sur le site de l'école primaire d'Ohey, répondant aux normes d'encadrement de l'ONE.

En effet, après réflexion quant à la remise en ordre des locaux pour la rentrée 2024, il s'est avéré que cela aurait été compliqué aux vues du manque de classes non occupées, impliquant de devoir tout vider pour remettre en place ensuite, du fait du nouveau calendrier scolaire, de la préparation de rentrée des enseignants, ainsi que du planning des techniciennes de surface pour le nettoyage des locaux.

Des modules « Pêche » ont été organisés au Moulin de Kevret :

- Le 30 juillet : 12 inscrits
- Le 31 juillet : 14 inscrits
- Le 13 août : 11 inscrits

Deux sorties au Domaine Provinciale de Chevetogne ont été organisées.

Taux de participation :

- 1^{er} semaine : 51 enfants
- 2^e semaine : 51 enfants
- 3^e semaine : 45 enfants
- 4^e semaine : 44 enfants

2) Gestion des camps de jeunesse qui ont lieu sur le territoire de la commune d'Ohey :

Cette année, 06 camps ont eu lieu sur le territoire de la commune d'Ohey répartis chez 04 propriétaires.

Différents documents ont été transmis aux responsables des camps à savoir :

- Un guide intitulé « L'organisation de camps de jeunes à Ohey » afin de leur permettre de préparer leur camp. Dans ce guide se trouve conseils, aides et documents nécessaires tout au long de leur séjour dans notre commune.
- Le formulaire de déclaration de camp.
- Le règlement communal lié à l'organisation des camps sur le territoire d'Ohey.

Service festivités :

1) DEMANDES DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMMUNAL, DE LOCAUX COMMUNAUX, DU CAR COMMUNAL POUR DIFFERENTES MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR OU EN DEHORS DU TERRITOIRE COMMUNAL

- Matériel communal disponible :

- 01 tente de 9m x 6m
- 78 barrières HERAS
- 128 barrières NADAR, dont 2 remorques de 36
- 72 podiums (44 anciens et 28 nouveaux)
- 01 canon à chaleur
- 04 panneaux « fête locale »
- 02 panneaux « ralentir »
- 19 panneaux de type C1
- 33 panneaux de type C3
- 33 panneaux de type E1
- 06 panneaux de type E3
- 16 panneaux de type F45
- 02 panneaux de type F19 ou 20 type D1
- 02 panneaux de déviation gauche
- 08 panneaux de déviation droite
- 16 panneaux de déviation réversible
- 60 lampes de chantier
- 01 remorque plateau (permis B+E obligatoire)
- Container poubelles

- Locaux communaux :

- Salle du Conseil Communal
- Salle de réunion de la Maison des Générations
- Réfectoire de l'école de Perwez
- Réfectoire de l'école d'Ohey
- Réfectoire de l'école de Haillot

- mise à disposition de matériel communal	59 mises à disposition
- mise à disposition de locaux communaux	26 mises à disposition
- mise à disposition du car communal avec chauffeur	05 mises à disposition
- mise à disposition du service des travaux pour enlèvement de matériel ou autres	10 mises à disposition

- prêt de la tente communale	19 mises à disposition
- prêt de barrières NADAR	33 mises à disposition
- prêt de barrières HERAS	20 mises à disposition
- prêt de podiums	26 mises à disposition
- prêt de panneaux de signalisations	41 mises à disposition
- prêt du canon à chaleur	08 mises à disposition

- mise à disposition de la salle du Conseil Communal	07 mises à disposition
- mise à disposition de la salle de réunion de la Maison des Générations	07 mises à disposition
- mise à disposition du réfectoire de l'école de Perwez	02 mises à disposition
- mise à disposition du réfectoire de l'école d'Ohey	08 mises à disposition
- mise à disposition du réfectoire de l'école de Haillot	02 mises à disposition

2) DEMANDES D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LES COURSES CYCLISTES, LES COURSES AUTOMOBILES, LES RANDONNEES ET MARCHES DIVERSES

Rallyes Automobiles :	Rallye Sprint Haillot	Le 09 mai 2024
	Legend Condroz Rallye	Le 12 mai 2024
Rallyes Touristiques – de régularités	Rallye 4 Passion	Le 26 avril 2024
	Rallye "Van de Grensstreek"	Le 27 avril 2024
	Comité Télévie	Le 19 mai 2024
	Rallye 4 Porche	Le 01 juin 2024
	Jeroen Bosch Grand Prix	Le 29 juin 2024
	Condroz Revival	Le 02 novembre 2024
Course Cycliste :	Flèche Wallonne	Le 17 avril 2024
	Grand Prix de Wallonie	Le 18 septembre 2024
Randonnées Cyclo-VTT	Belgium Bike Festival	Le 14 avril 2024
	Vélo Condroz – rando vélo	Le 25 mai 2024
	Les Rotheusiennes – rando vélo	Le 16 juin 2024
Jogging/Trail	Centre Sportif « Corrida »	Le 23 décembre 2023
	Centre Sportif « Trail des Petits Ponts »	Le 25 mai 2024

	Ecole de Perwez « Run & Bike »	Le 15 septembre 2024
Marches ADEPS/gourmande	Marche Adepts – RSC Oheytois	Le 31 mars 2024
	Marche Adepts – Fanfares Ohey	Le 05 mai 2024
	Marche gourmande – Rotary club Durbuy	Le 25 août 2024
	Marche Adepts - Comité des Fêtes salle « Les Houlottes »	Le 29 septembre 2024
	Marche Adepts - TCGO	Le 03 novembre 2024
Divers	Balade vieux tracteurs – Les Vis Tracteurs d'Ohey	Le 15 août 2024
	Randonnée Equestre – Les Cavaliers des Arches	Le 26 mai et le 18 août 2024
	Randonnée Equestre – ARTE Liège	Le 25 août 2024

3) DEMANDES D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DE SOIREES DANSANTES, KERMESSES ET DIVERSES MANIFESTATIONS :

AVEC DOSSIER DE SECURITE DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES EN TOUT OU EN PARTIE ORGANISEES A L'EXTERIEUR

Soirées dansantes	Club des jeunes de Haillot Bal des Cloches	Le 31 mars 2024
	Club des jeunes de Haillot Bal en plein air	Le 29 juin 2023
Kermesses	Comité des Fêtes d'Évelette	Du 17 au 20 mai 2024
	Asbl GOP – Fête des Perweziens	Le 01 ^{er} juin 2024
	Club des jeunes de Haillot	Du 23 au 26 août 2024
	Ohey Event – Corso Fleuri	Du 04 au 07 octobre 2024
	Comité des Fêtes de Matagne	Le 20 octobre 2024
Concerts/Festivals	Asbl 470 - Bluebird Festival	Les 05 et 06 juillet 2024
Divers		
- Marché de Noël	Ohey Event	Du 01 au 03 décembre 2023
- Grand Feu	Ohey Event	Le 09 mars 2024
- Chasse aux œufs	GOP asbl	Le 24 mars 2024
- Brocante	Ohey Event	Le 31 mars 2024
- Les Apéros Oheytois	Centre Sportif et commune d'Ohey	Le 21 juillet 2024
- Pèlerinage	Comité St Mort	Les 03 et 04 août 2024
- Fête du 15 août	Asbl Églises et Chapelles	Le 15 août 2024

- Journées Portes Ouvertes	Le Champ Paysan	Le 01 ^{er} septembre 2024
- Balade d'artistes	Le Gros d'Ohey	Les 07 et 08 septembre 2024
- 80 ^{ième} anniversaire de la Libération	Office du Tourisme d'Ohey	Les 28 et 29 septembre 2024
- Fête de la St Hubert	Les Cavaliers des Arches	Le 29 septembre 2024
- Dîner d'Automne	Comité St Mort	Le 13 octobre 2024
- Cortège Hallo-ween	GOP asbl	Le 31 octobre 2024
- Cortège Hallo-ween	Comité des Fêtes d'Évelette	Le 31 octobre 2024

4) DEMANDE DE NOTIFICATION POUR L'ORGANISATION DE DIVERSES MANIFESTATIONS :

SANS DOSSIER DE SECURITE DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- Livraison Petits-déjeuners – Comité Télévie Ohey – 18 février 2024
- Festival des Fanfares – Fanfares d'Ohey – 21 avril 2024
- Fête des Voisins – Rue de Reppe – 31 août 2024
- Fête des Voisins – Goesnes – 15 septembre 2024
- Livraison Petits-déjeuners – Comité Télévie Ohey – 13 octobre 2024
- Week end pâtes – MJ Haillot – 08 et 09 novembre 2024
- Pièce de Théâtre Wallon – Comité Télévie Ohey – 24 novembre 2024

5) FESTIVITES – INITIATIVES COMMUNALES

Différentes festivités ont été organisées durant l'année :

- Commémorations patriotiques : Guerre 40-45 le 04 mai 2024 à Évelette, Guerre 14-18 le 10 novembre 2024 à Ohey, de l'armée secrète le 01^{er} septembre 2024, et les 80 ans de la Libération les 28 et 29 septembre 2024.
- Les Apéros Oheytois le 21 juillet 2024 au Parc Rosoux.
- Apéritif des Bons Vœux le 19 janvier 2024.
- Team Building de rentrée le 06 septembre 2024.

Service « secrétariat général »

Dossiers « Attestation sécurité incendie » dans le cadre des hébergements touristiques de la commune :

- 03 dossiers

Dossier « Insalubrité » - non entretien de terrain, dépôt déchets sauvages, présence de rats dans les habitations. :

- 03 dossiers

Dossier « chiens réputés dangereux » :

- 01 dossiers

Dossiers « Abatage arbres dangereux - mise en demeure » :

- 03 dossiers

Arrêtés de Police (travaux ou festivités) : 88

Ordonnances de Police temporaire prise par le Collège Communal (travaux ou festivités) : 33

Ordonnances de Police prise en urgence par le Bourgmestre : 01

Autorisations placement signalisation et feux tricolores pour divers travaux : 61

Service culture

Mérites Culturel et Bénévole 2024 :

Le vendredi 30 août dernier a été organisé la soirée de remise des prix des mérites culture et bénévole 2024.

Pour l'occasion la salle des Fanfares a accueilli les candidats, leur famille, amis, les membres du Conseil Communal et de CPAS. Ce sont tous les nommés qui ont été mis à l'honneur.

Pour la catégorie mérite culturel, il y a eu cinq nommés (musée, chant, écriture, musique) et dans la catégorie mérite bénévole, quatre nommés.

Chaque nommé a eu droit à une présentation de son art, de son engagement par les membres de la commission communale qui avaient, au préalable, eu la charge d'analyser les candidatures et d'organiser la soirée de cérémonie.



Service petite-enfance

1) Organisation d'une formation 1^{er} secours à destination de jeunes parents :

Suite au succès rencontré de la formation en 2023 : deux formations ont été organisées en 2024 : une en date du 16 mars et une en date du 09 novembre, dispensées sur une demi-journée, et proposées aux jeunes parents ainsi qu'au personnel en lien avec la petite enfance (accueillantes, bénévoles des consultations...)

Cette formation a accueilli 28 participants pour la matinée du 16 mars et 15 participants pour la matinée du 09 novembre au sein du réfectoire de l'école primaire d'Ohey, alternant informations théoriques et exercices pratiques.

2) Partenariat avec l'ONE

Les consultations :

L'équipe :

Les médecins : ils sont au nombre de 3.

La « Partenaire Enfants-Parents » (PEP) de l'ONE.

Les Bénévoles : elles sont au nombre de 5.

Le lieu :

Place Roi Baudouin, 80 à 5350 Ohey

Consultation les jeudis de 8h30 à 12h30
sur rdv et un pardi par mois de 15h30 à 18h30.

Fréquentations :

1^{er} trimestre : 123 enfants sont venus en consultation.

2^e trimestre : 112 enfants sont venus en consultation.

3^e trimestre : 132 enfants sont venus en consultation.

4^e trimestre : 116 enfants sont venus en consultation.

Premiers secours
pour les bébés et les jeunes enfants
les bons réflexes !

GRATUIT

Cette formation théorico-pratique vous permettra de comprendre et de prodiguer les gestes de premiers secours face aux situations médicales et traumatiques : l'appel au 112, hyperthermie, brûlures, chutes, blessures, étouffement, fausse déglutition.

LA SUITE...

2^e séance samedi 9 novembre 2024, de 9h à 12h
réfectoire de l'école primaire d'Ohey (voie du Rauyisse à 5350 Ohey - parking aisé du centre sportif communal)

inscriptions* indispensables au plus tard le 29.10.2024 auprès de
Mme GRÉGOIRE (nathalie.gregoire@ohey.be ou 085.82.44.67)

(*) Formation réservée en priorité aux jeunes parents, aux accueillantes d'enfants, puéricultrices, sous réserve de places disponibles bienvenue à toutes et tous.

Logos: ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), Commune d'Ohey, hénalux, and a QR code linking to <https://www.ohey.be>

Les activités spécifiques :

Séances de massage pour bébés de 0-1 an

Séances de portage physiologique pour les enfants de 0-3 ans

Dépistage visuel (une fois par an)

Coin jeu et coin lecture

3) Les accueillantes d'enfants :

Accueillantes d'enfants autonomes :

Elles sont au nombre de 2 : 1 sur Haillot, 1 sur Ohey

Accueillantes d'enfants conventionnées encadrées par l'Asbl « Les Arsouilles »

Elles sont au nombre de 2 : 1 sur Ohey et 1 sur Évelette

Accueillantes d'enfants conventionnées encadrées par « IMAJE »

Il y en a 1 actuellement sur Ohey.

4) Crèche « La Petite Maison dans la Prairie »

La crèche d'Ohey a une capacité d'accueil de 18 places. Elle accueille des enfants de 0 à 3 ans.

Elle est gérée par l'Intercommunale IMAJE

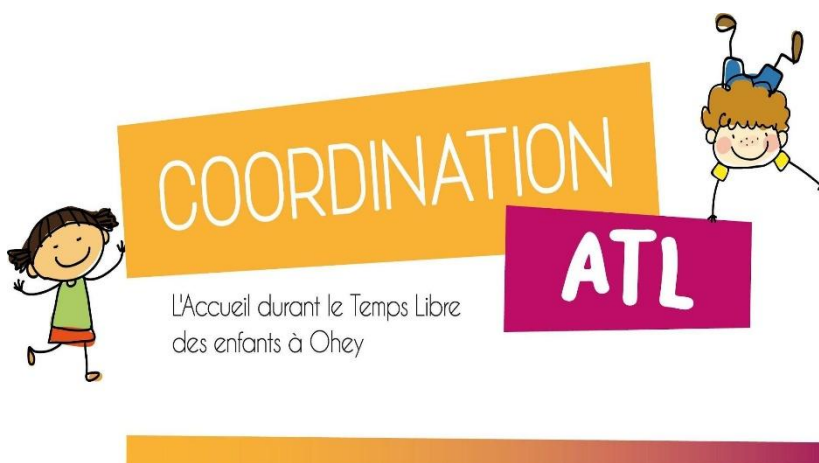
Il y a 5 puéricultrices : 2 temps plein, 1 mi-temps, un 4/5, un 7/10 ; une aide logistique qui s'occupe de l'entretien et des repas, ainsi qu'une assistante sociale.

5. Accueil durant le Temps Libre des enfants (ATL)

5.1 La Coordination ATL

Objectifs de l'Accueil Temps Libre (ATL) :

- épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
- cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu.
- facilitation et consolidation de la vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.
- la qualité de l'accueil soutenue par l'octroi d'incitants financiers.



La Décret ATL comprend 2 volets :

- Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre par les opérateurs
- Le soutien de l'accueil extrascolaire OH...EXTRA!

La coordination ATL :

- S'adresse aux familles et aux organisateurs d'accueil d'enfants en âge scolaire, essentiellement pour les périodes suivantes :

- avant le mercredi après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

- L'accueil comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

Plus d'informations sur l'ATL : <http://www.one.be> – Brochure « *Tout savoir sur le décret ATL* »
et www.coordination-atl.be

La Commission Communale de l'Accueil (CCA)

La CCA regroupe tous les acteurs enfance (Commune, Écoles, Parents et Opérateurs présents ou actifs à Ohey) ; elle s'est réunie trois fois en 2024 :

- 15 janvier 2024
- 10 juin 2024
- 09 septembre 2024

Le Plan d'Action Annuel 2024

Chaque année, la CCA établit un Plan d'Actions à mener. Celui-ci est ensuite évalué en séance avec les membres de la Commission.

A. Poursuivre la réflexion sur l'accueil des tout petits et des ados pour ajuster l'offre

1. En organisant des rencontres permettant aux différents acteurs de traiter ensemble cette thématique.

→ Cet objectif a été validé par la CCA

B. Continuer à soutenir et développer la formation des accueillant-es

1. En encourageant la participation des accueillantes à la journée « Je suis EXTRA ».

→ Cet objectif a été validé par la CCA
2. En encourageant la participation des accueillantes à la journée des accueillant-es organisée par la Province. → Cet objectif a été validé par la CCA
3. En continuant à organiser des opportunités de formations internes aux structures partenaires à Coala (réunions trimestrielles, rencontr'EXTRA). → Cet objectif a été validé par la CCA
4. En continuant à relayer l'offre de formation continue proposée dans le catalogue de l'ONE. → Cet objectif a été validé par la CCA
C. Augmenter la visibilité de l'ATL
1. En organisant la journée « Ohey : enfants admis » un an sur deux → Cet objectif a été validé par la CCA
2. En promotionnant le site internet de la CATL d'Ohey par la distribution de goodies (magnets,...) mentionnant le site internet. → Cet objectif a été validé par la CCA
D. Diversifier l'offre d'accueil par la mise en partenariats des opérateurs
1. En poursuivant l'accompagnement des opérateurs dans leur mise sur pied de PAD. → Cet objectif a été validé par la CCA
2. En créant des moments conviviaux entre les opérateurs. → Cet objectif a été partiellement validé par la CCA
3. En allant à la rencontre des comités de parents.

→ Cet objectif n'a pas été validé par la CCA

En vue de l'atteinte de ces objectifs, différents groupes de travail ont été mis en place par la CATL en vue de l'organisation :

- de PAD (Partenariat Automne-Détente) : stages de vacances Oh... EXTRA-CSL
- de l'organisation de la journée EXPLOR'OHEY

Poursuite du parcours de formation de la CATL :

- Semaine formative COALA, du 8 au 11 janvier 2024
- FESTIV'ATL, 18/04/2024
- FILE : Colloque, « L'éveil créatif et le plaisir en ATL... », 24/05/2024
- Formation en ligne de la Plateforme Communautaire des CATL : "CATL, l'AS de l'animation", 28/05/2024
- Journée de l'ATL au Salon Education, 12/10/2024

Organisation de réunions trimestrielles par la CATL pour les accueillantes du service OH...EXTRA! :

- 12/12/2023 : Le respect des différences - L'accueil des enfants de moins de 6 ans & Réflexion autour du Code de qualité de l'Accueil
- 16/04/2024 : Sensibilisation à l'inclusion
- 18/06/2024 : La qualité des animations

Participation aux divers projets des CATL au niveau provincial :

- Comité de Pilotage des coordinations ATL de la province de Namur : 20/03/2024 - 04/06/2024 - 03/09/2024



- Plateforme provinciale des coordinations ATL : 23/01/2024 à Mettet - 09/04/2024 à Ciney - 01/10/2024 à Somme-Leuze

5.2 L'accueil extrascolaire

C'est le service Oh... EXTRA ! qui assure un accueil avant et après l'école dans chacune des 4 implantations des écoles communales, y compris les mercredis après-midi. Oh... EXTRA ! accueille également les enfants lors des journées pédagogiques et certaines semaines de vacances.

II. Structures et services para-communaux

RAPPORT D'ACTIVITES CPAS 2024

Remarque préalable : pour une question de cohérence par rapport aux années précédentes, les données statistiques couvrent la période du 01/09/2023 au 31/08/2024

LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE D'OHEY :

1. Les organes politiques du CPAS :

1.1. Composition du Conseil de l'Action Sociale :

Le Conseil de l'Action Sociale a été installé le 9 décembre 2024 suite aux élections communales du 13 octobre 2024. Il se compose comme suit :

Président :

Monsieur Dany DUBOIS	Rue Eugène Ronveaux, 236 à 5350 OHEY
----------------------	--------------------------------------

Membres :

Monsieur Jean DEMEURE	Rue Taille Guerry, 332 à 5350 OHEY
Madame Francine DETAILLE	Rue Grande Ruelle, 144 à 5350 OHEY
Madame Cécile MILQUET	Rue Marteau 259 C à 5350 OHEY
Madame Isabelle GOFFIN	Chemin de Dinant, 36 à 5351 HAILLOT
Madame Laurence GINDT	Rue du Moulin, 146 à 5351 HAILLOT
Monsieur Pascal WALEM	Rue de Gesves, 183 à 5350 OHEY
Monsieur Dominique LAPIERRE	Rue Ramelot, 325 /1 à 5350 OHEY
Madame Clothilde MESTACH	Chemin de Dinant, 29 à 5351 HAILLOT

1.2. Composition du Bureau Permanent :

Le Bureau Permanent est composé de 3 membres : le Président, Monsieur Dany DU-BOIS et les conseillers suivants, Monsieur Jean DEMEURE et Madame Francine DETAILLE.

1.3. Organisation des séances :

Durant cette année 2024, le Conseil de l'Action Sociale s'est réuni à 13 reprises. Au cours de ces séances, le Conseil a examiné 147 points hors dossiers sociaux.

De son côté, le Bureau permanent s'est réuni à 14 reprises et a traité 78 points hors dossiers sociaux.

Les deux instances ont également statué sur 248 dossiers relatifs au droit à l'intégration sociale soit diminution de 9% par rapport à 2023 et 229 demandes d'aide sociale soit une forte augmentation de 23% par rapport à l'année précédente qui avait connu une diminution importante.

Au cours de cette année 2024, le Conseil commun à la commune et au CPAS a tenu deux séances l'une consacrée au rapport d'évaluation du PST conjoint à la Commune et au CPAS et l'autre consacrée à la présentation du rapport annuel sur les synergies commune-CPAS.

2. Les outils de gestion :

2.1. Le Programme Stratégique Transversal :

Nous reprendrons ci-dessous le rapport d'exécution du PST du CPAS pour la mandature 2018-2024 qui a été présenté au Conseil de l'Action Sociale du 19 juin 2024 et au Conseil conjoint du 27 juin 2024.

Quelle est la structure et le périmètre du PST ?

La Commune et le CPAS ont présenté un PST commun via le support Imio/PST, chacune des entités restant néanmoins responsables de ses propres objectifs et actions.

Au niveau du CPAS, les objectifs et les actions reprises dans le PST sont ceux dont le CPAS dispose de la maîtrise directe. Par conséquent, l'ensemble des actions menées par d'autres opérateurs comme le Plan de Cohésion sociale Assesse-Ohey, ne figure pas dans le PST puisque cet opérateur prévoit un plan organisationnel qui lui est propre. Nous renvoyons le lecteur vers le rapport d'activités du PCS dont les missions contribuent largement à atteindre certains objectifs que le CPAS comme la Commune se sont eux-mêmes fixés.

Comme évoqué, le contenu du Programme Stratégique Transversal veille d'une part, à concrétiser la déclaration de politique sociale et d'autre part, à exécuter les actions reprises dans le Plan de Cohésion Sociale. Ces actions ne sont pas nécessairement prioritaires par rapport aux missions légales attribuées aux CPAS qu'il s'agisse de l'aide sociale, de l'accessibilité au droit à l'intégration sociale ainsi qu'aux autres droits sociaux etc... Néanmoins, elles consistent à compléter les moyens relatifs à l'action sociale et à développer de nouvelles solutions pour répondre les plus adéquatement possible aux attentes des usagers de nos services. Il s'agit du volet externe du PST.

Dans son volet interne, animé par cette amélioration qualitative des services à rendre à la population, le PST comprend une réflexion sur les procédures à remettre à jour et sur l'organisation générale du travail social. Dans cette perspective, une attention particulière est portée sur la sécurisation des données traitées par le CPAS. Enfin, la gestion évolutive et dynamique des ressources humaines fait partie des objectifs fixés dans ce plan.

Quand l'adoption du PST a-t-elle eu lieu ?

La déclaration de politique sociale a été approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 19 février 2019.

Le PST du CPAS a été adopté par le Conseil de l'Action Sociale du 17 septembre 2019. Il a ensuite été soumis à l'avis du Comité de concertation Commune-CPAS du 24 septembre 2019. Enfin, il a fait l'objet d'une présentation au Conseil communal conjoint Commune-CPAS du 26 septembre 2019. N'ayant pas fait l'objet de modifications lors de ces séances, il n'a pas été nécessaire d'à nouveau le représenter au Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du mois d'octobre 2019.

L'évaluation intermédiaire du PST a fait l'objet d'une présentation et d'une prise d'acte lors du Conseil communal commun Commune-CPAS du 28 mars 2022.

Comment le PST a-t-il été élaboré ?

Le Directeur général a initialement suivi les diverses formations organisées par l'UVCW ainsi que la Fédération des CPAS au sujet du PST.

Afin d'établir un diagnostic préalable à la rédaction de ce PST, le CPAS s'est appuyé sur les mêmes enquêtes voire études que celles mobilisées pour le PCS. Il faut retenir l'enquête réalisée auprès des aînés d'OHEY portée par le CPAS en juillet 2018 et l'enquête mise en ligne au printemps dernier sur le site et les réseaux sociaux de la commune en vue de la mise en place du PCS.

De plus, la réflexion autour du contenu de ce PST et les modalités de son application a fait l'objet d'une mise au vert le 20 juin 2019 avec une grande partie du personnel du CPAS. Dans la même lignée, le PST fait partie des points abordés lors des réunions d'équipe mensuelles.

En ce qui concerne son élaboration, nous avons repris un procédé similaire à celui développé lors de la confection du PCS qui consistait à travailler en focus-groupe par thématique avec les personnes disposant d'une certaine expertise dans la matière concernée. Cette approche s'inscrit dans un processus participatif au niveau du personnel faisant appel à l'intelligence collective voire à un management participatif.

La structure générale du PST (objectifs stratégiques et opérationnels) a été élaborée lors de ces ateliers participatifs et synthétisés par le Directeur général. Ils ont été validés par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 25 juin 2019. La rédaction des actions a été élaborée en interne l'adoption du PST par le Conseil en septembre 2019.

Au niveau des données financières, le lien avec E-comptes afin d'intégrer dans Imio - PST les données financières encodées dans la comptabilité du CPAS n'a techniquement pu être établi qu'à partir de mars 2020. Toutefois, force est de constater qu'il n'a jamais été possible d'encoder ces données qui, par la suite, n'ont pas été jugées pertinentes en rapport à la débauche d'énergie que cela représentait (double encodage systématique).

Aude-là des problèmes techniques rencontrés lors de ce travail, l'intégration de données manuelles se heurte dans certains cas à l'injection de données de « comptabilité analytique », ce qui crée l'émergence de sources d'informations financières potentiellement divergentes et/ou non concordantes, en particulier au regard des mises à jour des fiches du PST et des liens à établir avec E-comptes qui intègre les données de base relative au budget et modifications budgétaires. Nous insistions sur le fait que les budgets annuels et pluriannuels ainsi que les modifications budgétaires restent ainsi les documents de référence concernant la situation financière du CPAS dont une partie seulement est intégrée dans le PST.

Par ailleurs, diverses formations internes ont eu lieu en 2019 au moment du lancement du PST. Ensuite, une nouvelle formation interne a été organisée pour les agents communaux et de CPAS en mai 2021. Enfin, le Directeur général a également suivi les formations proposées par l'UVCW et le SPW concernant l'évaluation intermédiaire et finale du PST.

Comment le suivi de la mise en œuvre du PST est-il organisé ?

Le suivi de la mise en œuvre du PST se fait au travers de l'outil informatique Imio – PST à défaut d'avoir vu le SPW développer un outil de suivi performant s'inscrivant dans une logique de gestion de projet uniformisé et indépendamment des départements en charge du suivi de l'octroi de tel ou tel subsidé.

Comme la commune, le CPAS a, par l'intermédiaire de son Conseil de l'Action Sociale, attribué le marché relatif au logiciel de support du PST à Imio le 23 juillet 2019.

Le comité de direction élargi au CPAS et le Collège se rencontrent très régulièrement les premiers lundi de chaque mois depuis 2019 pour faire le point sur l'avancée, entre autres, du PST. Il est à noter qu'en dehors du directeur général, il n'y a pas d'autre agent spécifiquement dédié au suivi de ce programme.

Des éléments de contexte ont-ils impacté la mise en œuvre du PST dans sa globalité ?

Nous pouvons relever que le PST dans sa globalité a été impacté par des éléments de trois ordres.

Premièrement, des facteurs structurels à savoir l'évolution du nombre de personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale et l'impact financier que cela entraîne pour le CPAS.

Si le nombre moyen global de RIS en 2019 (36) et 2024 (38) n'a pas connu une croissance fulgurante, l'évolution de celui-ci au cours de cette période a présenté une vague avec un pic en janvier 2021 à 46 RIS et un creux à 25 en mars 2022 pour arriver aujourd'hui à 36 RIS.

Cependant, le montant du revenu d'intégration ayant connu une augmentation de plus de 20% sur la durée de la mandature d'une part, suite aux différentes indexations et d'autre part, suite à l'accord du Gouvernement fédéral qui avait prévu une augmentation des allocations sociales de 10,75% sur 4 ans.

Dès lors, le montant annuel de dépenses en matière de revenu d'intégration est passé de 280.000€ au compte 2019 à 379.000€ au compte 2023 pour lequel le CPAS doit intervenir à hauteur de 45% sur fonds propres.

Deuxièmement, des éléments conjoncturels comme les crises à répétition et les conséquences de la gestion de celles-ci par le CPAS.

Nous pouvons relever la crise sanitaire liée au COVID à partir de mars 2020, les inondations de juillet 2021, l'accueil des réfugiés ukrainiens à partir de mars 2022 et enfin la crise énergétique qui a suivi le début de la guerre en Ukraine.

Pour l'ensemble de ces crises, le personnel a été mobilisé sous deux formes : la gestion de l'urgence dans un premier temps et par la suite, l'octroi d'aides et la mise en place de suivis et d'accompagnements de manière plus durable.

Troisièmement, le financement d'un grand nombre de politiques publiques par appels à projet. Ceux-ci ne sont pas coordonnés par les instances subsidiaires, ont une durée assez limitée par conséquent, il est difficile de pouvoir les intégrer dans les processus de planification comme le PST.

1. Mise en œuvre du PST du CPAS d'Ohey 2018-2024

1.1. Volet externe

Voici le relevé de l'ensemble des objectifs stratégiques (OS), des objectifs opérationnels (OO) et des actions (A) du PST :

1. Être un CPAS accessible (OS) :

1.1. Améliorer l'accueil des usagers du CPAS (OO) :

1.1.1. Création de nouveaux bureaux pour le service social du CPAS (A) :

Au départ, il s'agissait de créer de nouveaux bureaux d'entretien pour le CPAS dans l'annexe à la Maison Rosoux. Cette piste a été mise en attente vu le coût prévu pour ce projet qui doit être analysé dans sa globalité.

Cependant, nous avons créé quatre bureaux supplémentaires au sein de la Maison Rosoux dont est réservé à l'accueil des usagers.

1.1.2. Aménagement d'une salle d'attente au sein des bureaux du CPAS (A) :

Une nouvelle salle d'attente est prévue au sein du bureau d'accueil des usagers du CPAS.

1.1.3. Réfléchir à une nouvelle stratégie à développer en matière d'accueil (accueil téléphonique, via les TIC voire l'engagement d'un agent d'accueil) (A) :

La procédure d'accueil téléphonique a été réalisée, idem pour les agents en télétravail.

Un agent d'accueil a été engagé depuis le début de cette année 2022 suite à une réorganisation au sein de notre personnel.

Durant la pandémie, des nouvelles formes de communications ont été mises en place avec les usagers via les visioconférences et les nouveaux moyens de communications. Ces nouvelles pratiques sont maintenues au-delà de la pandémie.

Dans un autre domaine de l'accueil, notre CPAS organise depuis 2022, une permanence mise en place par l'association Chapitre XII Greasur ce qui permet améliorer qualitativement l'analyse globale des dossiers et la proposition de solutions à développer pour les usagers de notre CPAS.

1.2. Maintenir en volume et augmenter en qualité l'accueil des demandeurs d'asile (OO) :

1.2.1. Garantir voire améliorer la qualité des lieux d'hébergement à destination des demandeurs d'asile (A) :

Les lieux d'hébergement sont entretenus de manière régulière par le service bâtiment et le mobilier défectueux est réparé voire remplacé. Les logements font l'objet d'audits réguliers de FEDASIL.

Bien que ce point concerne les demandeurs d'asile, ce que ne sont pas les réfugiés ukrainiens, mais c'est sur ce volet que nous pouvons souligner l'accueil

qui a été réalisé par notre CPAS à l'attention des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Concrètement, l'ILA 1 a été complètement renouvelée au début de cette année et l'ILA 2 l'avait été en 2023.

1.2.2. Intensifier l'offre de cours de français (A) :

En plus des cours de français qui étaient organisés en collaboration avec Alpha-Gembloux, nous avons développé des cours pour le permis de conduire en français pour les personnes dont le français n'est pas leur langue.

1.2.3. Renforcer les initiatives en vue de l'intégration des demandeurs d'asile (A) :

Cette action a été réalisée en partie. Ponctuellement, nous associons ces usagers aux initiatives locales comme par exemple un travail bénévole au sein de la distribution des paniers de la Cocoricoop.

1.3. Augmenter quantitativement et qualitativement les informations transmises à destination des publics cibles du CPAS (OO) :

1.3.1. Améliorer et mettre à jour les informations relatives au CPAS figurant sur le site internet de l'administration communale (A) :

La refonte du site internet communal est terminée. Les informations relatives au CPAS peuvent toujours être plus étoffées mais sont à jour.

1.3.2. Mettre en place une ligne de conduite concernant les informations à communiquer à la population au moyen des multiples canaux de diffusion (A) :

Nous utilisons via le service communication de la commune, les moyens de communication actuels tels que le site internet mais également les plateformes de réseaux sociaux pour faire passer les informations du CPAS. il avait été question de développer une page Facebook pour le service insertion du CPAS mais cette démarche n'a pas encore abouti.

1.3.3. Définir une charte graphique du CPAS (A) :

Un premier travail est en cours dans ce domaine suite à l'élaboration d'un logo pour le CPAS mais n'a pas encore abouti.

2. Être un CPAS qui privilégie l'insertion sociale et professionnelle (OS) :

2.1. Maintenir et améliorer l'accompagnement à destination des personnes bénéficiaires du droit à l'intégration sociale dans le cadre des remises vers un parcours de travail (OO) :

2.1.1. Organiser en interne ou en collaboration avec d'autres partenaires des formations en vue d'une remise au travail des publics cibles du CPAS (A) :

Il s'agit de formations qui sont organisées chaque année en fonction des opportunités. Cette démarche est effectuée en collaboration avec le CPAS d'Assesse.

2.1.2. Organiser des ateliers ayant pour objet la simulation d'entretiens d'embauche (A) : réalisé en 2019.

2.1.3. Fournir aux partenaires potentiels les informations relatives aux aides à l'emploi en vue de l'engagement des publics cibles du CPAS (A) :

Nous développons sans cesse de nouveaux contacts/partenaires pour la remise à l'emploi qui ont débouchés sur des nouveaux partenaires pour la mise à disposition des personnes en Article 60 et 61.

Cette collaboration a débouché sur la remise au travail via des Articles 60 ou 61 d'en moyenne 6 personnes par an.

2.2. Assurer la guidance des publics cibles du CPAS dans divers domaines en lien avec l'insertion qu'elle soit sociale ou professionnelle afin de favoriser et d'augmenter leur autonomie (OO) :

2.2.1. Organiser des ateliers d'estime de soi/ de relooking / de confiance en soi (A) :

Organisé en 2019 et repris après la pandémie.

2.2.2. Développer des partenariats en vue de favoriser une alimentation saine et locale à destination des publics cibles du CPAS (A) :

En cours mais via le PCS avec le développement du bar à soupe et des cours de cuisine.

3. Être un CPAS qui agit en faveur des seniors oheytois (OS) :

3.1. Garantir le maintien le plus longtemps possible des seniors oheytois dans des conditions optimales sur le territoire de notre commune (OO) :

3.1.1. Maintenir et développer les collaborations avec les services d'aide aux familles (A) :

Conventions renouvelées annuellement.

3.1.2. Analyser l'opportunité de mettre en place une structure de services adaptés (repas à domicile...) (A) :

En cours via différents contacts pris pour mettre en place ce projet mais peu avancé.

3.1.3. Mise en œuvre d'une maison de repos sur le territoire de notre commune (A) :

Obtention d'un quota de lits par la commune => projet porté par la commune

3.2. Contribuer à l'implication des seniors dans la vie communautaire de notre commune (OO) :

3.2.1. Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) (A) :

Réalisé et installé le 2 octobre 2020. Depuis lors, le Conseil fonctionne avec des réunions au minimum tous les trimestres.

3.2.2. Favoriser les initiatives permettant le développement de solidarités locales à destination des seniors (A) :

Projet élaboré auprès de la moitié des villages oheytois et ayant reçu un grand succès auprès de la population oheytoise durant l'été 2021. Projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin via le Fonds Anne-Jo GALER. La seconde partie a été réalisée et aboutira cette année avec la plateforme informatique.

3.2.3. Maintenir l'organisation d'ateliers intergénérationnels ou autres en faveur des seniors (A) :

Ateliers organisés en 2019 mais abandonnés après la pandémie.

4. Être un CPAS qui agit en faveur du logement à caractère social (OS) :

4.1. Augmenter l'offre de logement à caractère social sur le territoire de notre commune (OO) :

4.1.1. Créer un logement de transit au sein du bâtiment du Val d'Or (A) :

Projet en cours, l'avant-projet a été validé, le permis d'urbanisme a été validé et l'auteur de projet a rédigé le cahier des charges pour les travaux. Cependant, comme une partie de l'accueil des ukrainiens a été concrétisé au Val d'Or, le projet est en attente de la libération des lieux pour le concrétiser

4.1.2. Créer un logement à caractère social au sein du bâtiment du Val d'Or (A) :

Idem que le point précédent.

4.1.3. Soutenir la mise en place d'initiatives en matière de logement à caractère social (A) : projet de capteur logement.

Être un CPAS qui facilite les déplacements de ses usagers (OS) :

5.1. Proposer des solutions de déplacement via un service de transports à destination des publics cibles du CPAS (OO) :

5.1.1. Maintenir voire renforcer le service de voiturage de notre CPAS (A) :

Service en place qui a été renforcé au niveau de son organisation administrative interne. Le règlement du service a été revu en décembre 2021. Nous disposons actuellement de 6 chauffeurs bénévoles.

5.1.2. Développer une offre de taxi social sur le territoire de notre commune (A) : (100%)

Nous disposons actuellement de 2 véhicules mis à disposition par la société IDEA avec le soutien des annonceurs locaux. Le nouveau taxi est arrivé en mai 2024. Un deuxième chauffeur avait été recruté et engagé en janvier 2021.

L'organisation administrative du service a été réorganisée et le règlement du service a été revu en décembre 2021.

Sur l'année 2023, nous avons effectué 1.800 courses avec notre service de transport soit plus de 8 par jour ouvrable.

a. Volet interne

De nombreuses évolutions.

1. Être un CPAS qui développe une gestion évolutive et dynamique des ressources humaines (OS) :
 - Nouvelle répartition des fonctions et mise à jour des descriptifs de fonction
 - Actualisation de l'organigramme
 - Remise en place du processus d'évaluation des agents
 - Accompagnement de la gestion RH par le Centre Régional de la Formation
 - Mise en place de supervisions pour l'équipe sociale
2. Être un CPAS qui déploie une politique de sécurité de ses données (OS) :
 - Désignation d'un DPO externe et collaboration active avec celui-ci
 - Audit de sécurité réalisé par le DPO
 - Remplacement du serveur informatique
 - Renouvellement de l'ensemble des PC du personnel du CPAS
 - Nouveau câblage de l'ensemble de la Maison Rosoux avec nouveau réseau et mise en place d'un wifi sécurisé pour le CPAS.
3. Être un CPAS qui optimise les procédures dans le cadre des dossiers sociaux (OS) :
 - Audit du SPP Intégration sociale concernant la gestion des dossiers sociaux et proposition de plan d'action
 - Définition et mises à jour de procédures pour l'ensemble du cheminement d'une aide sociale
 - Nouveau formulaire de demande, accusé de réception d'une aide sociale ainsi que remise en ordre des documents à transmettre dans le cadre d'une enquête sociale

- Idem dans le cadre de la remise au travail (Art 60 ou 61)

Conclusions

Le PST commun Commune-CPAS était une première pour la Commune d'Ohey lors de cette législature 2019-2024.

Il a permis d'avoir une vision globale et déclinée en objectifs et actions concrètes du contenu du Programme de politique générale approuvé par le Conseil communal en début de législature.

Le choix d'une approche commune et d'un suivi partagé des PST de la Commune et du CPAS aura contribué à renforcer les synergies entre les deux entités et à mieux faire circuler l'information sur le qui fait quoi.

Au-delà de ces constats positifs, force est de constater que le PST n'a pas été l'outil guidant la conduite au quotidien des politiques publiques locales, restant perçu au sein du Collège et du bureau de l'Action sociale ainsi que chez la plupart des membres du personnel directement concerné comme une contrainte administrative supplémentaire répondant tout au plus à une obligation de reporting voire de contrôle de leurs actions.

Afin de modifier cette perception et au-delà du bilan globalement positif qui peut être tiré au regard des actions mises en œuvre pour contribuer à atteindre les objectifs stratégiques tels que définis, il nous semble primordial de porter une attention particulière sur les éléments suivants :

1. Réduire sensiblement le nombre d'actions et d'objectifs du PST
2. Aligner le PST sur la feuille de route des ODD qui fixe des priorités
3. Avoir un logiciel de support qui garantisse l'accès à une information fiable sur les ressources financières et humaines consacrées à la mise en œuvre des projets
4. Avoir des critères d'évaluation objectifs qui puissent s'appuyer davantage sur des statistiques émanant de la Région relatives à des données communales à mettre en lien avec des critères de résilience qui identifient et cadrent les enjeux communaux
5. Élargir l'évaluation ainsi faite du PST aux partenaires locaux soutenus par la Commune et qui aux travers de leurs actions participent largement à la poursuite des objectifs poursuivis par la Commune.

Nous terminons ce rapport par souligner la reconnaissance que nous avons envers nos collaborateurs pour la mise en œuvre des projets du PST mais aussi pour la bonne poursuite des missions régaliennes attribuées à la Commune. Notre fierté est d'autant plus grande que le niveau de dépenses en personnel reste - malgré les augmentations constantes de ce poste au fil des ans - en dessous des moyennes du cluster de Belfius et de celles de l'Arrondissement, de la Province de Namur et de la Région wallonne alors que, d'une part, le niveau d'investissement réalisés et/ou projetés est très largement supérieur à ce qui peut être observé dans d'autres Communes de taille comparable à celle d'Ohey et, d'autre part, la Commune joue un rôle de leadership significatif dans les dynamiques supra-communales en cours, dynamiques qui visent à atteindre une taille critique suffisante pour mener de façon pertinente et efficace diverses politiques publiques locales auxquelles la Commune, en agissant seule, ne pourrait prétendre.

2.2. Le Plan de Cohésion Sociale :

Voir la partie spécifique consacrée à cette thématique.

3. Les missions et le fonctionnement du CPAS :

3.1. Les missions légales :

3.1.1. Un service social :



Le service social a pour mission d'aider les personnes et les familles qui rencontrent des difficultés économiques et sociales. Ce service permet à toute personne de vivre conformément à la dignité humaine. Pour ce faire, le centre apporte de l'aide aux personnes en difficulté sous différentes formes dans le domaine du logement, de l'emploi, de la médiation de dettes, de l'aide psychosociale, de l'aide juridique, médicale et financière entre autres.

A cet effet, 3 travailleurs sociaux représentant un temps de travail de 3 équivalents temps plein assurent le travail social de première ligne.

Ce travail social se traduit entre autres par la gestion des permanences sociales ainsi que le traitement et le suivi des demandes. Des permanences sont organisées le mardi de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h. En outre, des rendez-vous peuvent être convenus. C'est ce mode de fonctionnement qui a été privilégié depuis la pandémie liée au COVID et celui-ci est toujours d'application. De même, de nouveaux modes de communication ont aussi été mis en place avec les usagers depuis cette crise sanitaire comme les rendez-vous en visioconférence et ont été maintenus durant cette année.

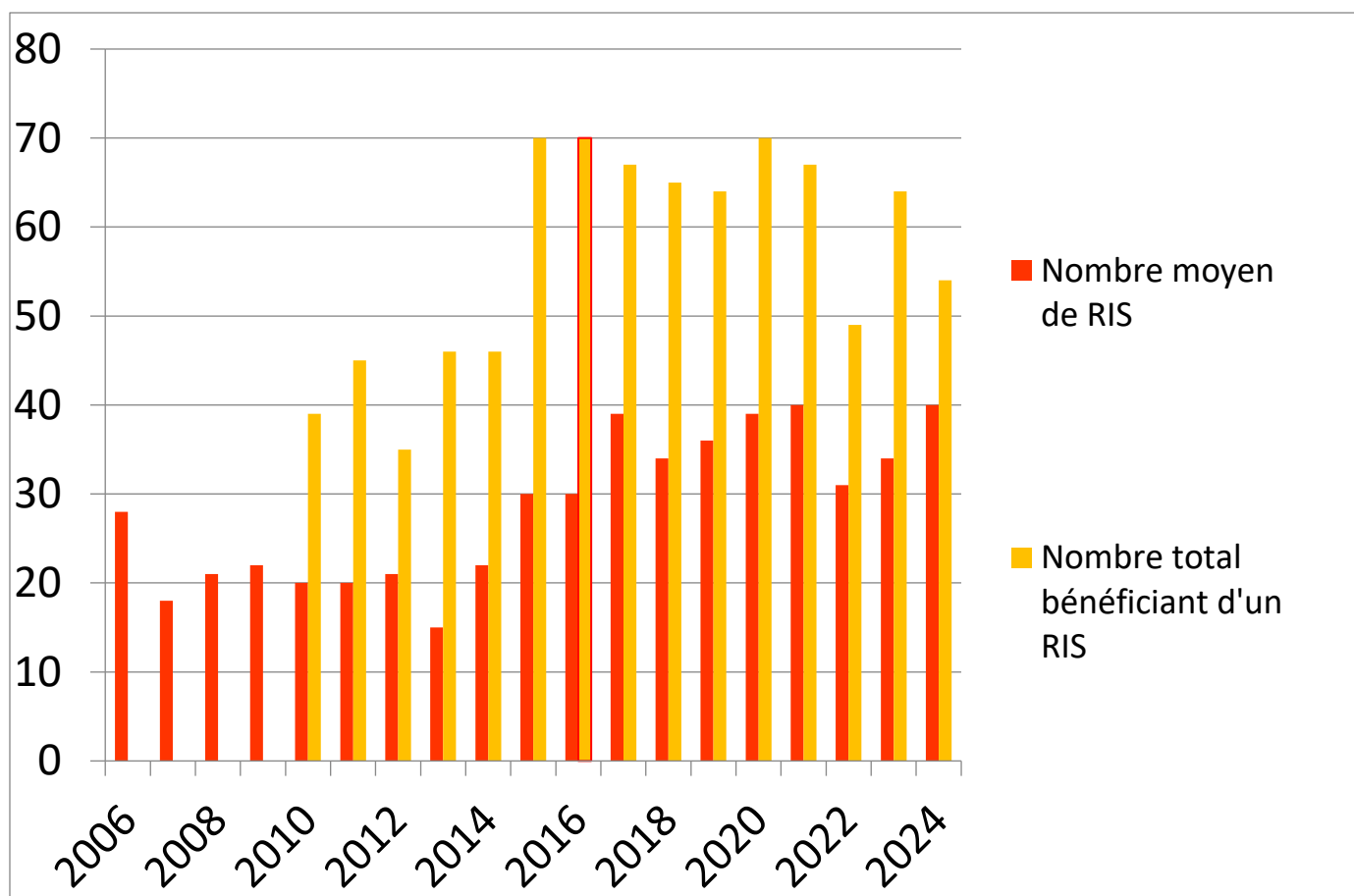
Le droit à l'intégration sociale :

Durant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024, le CPAS a aidé en moyenne 40 personnes par mois via l'octroi d'un revenu d'intégration sociale. Il s'agit d'une grosse augmentation d'environ 1/3 par rapport à 2023. Il est à noter que le CPAS avait connu une diminution spectaculaire de ce nombre durant les deux années précédentes mais cette tendance est repartie en forte hausse.

Dans cette même perspective, le nombre total de personnes qui bénéficient du droit à l'intégration durant l'année 2023-2024 connaît une forte diminution. Ce chiffre représente aujourd'hui 58 bénéficiaires différents soit 10% de plus qu'en 2023.

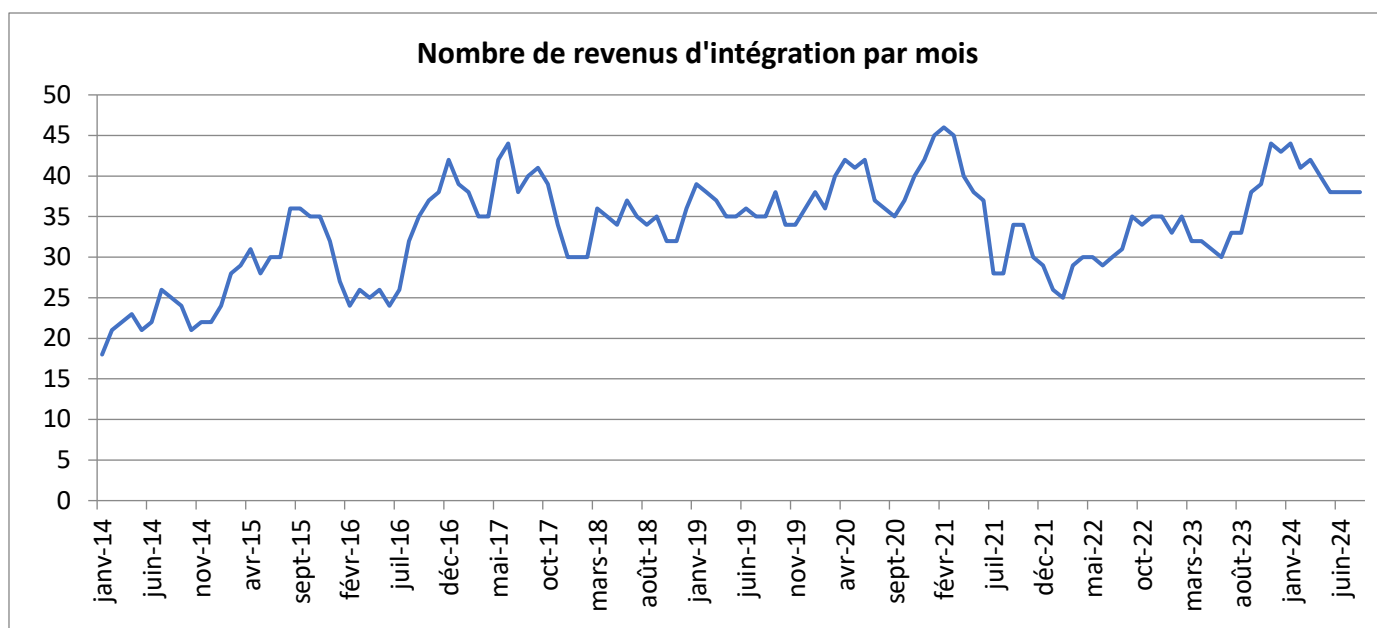
La différence entre les deux paramètres consiste à la durée d'intervention du droit à l'intégration sociale.

Vous trouvez ci-dessous la représentation graphique du nombre moyen et du nombre total de bénéficiaires du revenu d'intégration.



Il faut mentionner que le nombre de personnes bénéficiant de cette aide de manière durable connaît une augmentation linéaire puisque d'une part, la moyenne des bénéficiaires du revenu d'intégration connaît une légère augmentation surtout depuis la fin des vacances d'été alors que d'autre part, le nombre total des bénéficiaires est en forte augmentation.

Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration par mois depuis le 1^{er} janvier 2014



Au niveau des profils, un grand nombre des revenus d'intégration sont des compléments d'autres sources de revenu comme des allocations de chômage, des indemnités de mutuelle voire des allocations pour personnes handicapées... en forte diminution par rapport aux années précédentes, nous constatons qu'environ 10% des bénéficiaires sont des étudiants (23%en 2023, 17% en 2022, 20% en 2021 identique à 20% en 2020 contre 31% en 2019, 25% en 2018 et 27% en 2017).

Même si ce phénomène a été plus important précédemment, nous constatons toujours l'octroi d'avance de revenu d'intégration dans l'attente de pouvoir bénéficier d'autres sources de revenus comme des allocations de chômage, des indemnités de mutuelle le temps que le dossier soit analysé par ces organismes.

L'insertion socioprofessionnelle :

Dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle, notre CPAS a opté depuis le 1^{er} janvier 2021 pour que cette fonction de réinsertion soit affectée à une seule assistante sociale pour un temps de travail à mi-temps. A l'exception des étudiants qui restent de la compétence de l'ensemble des travailleurs sociaux, l'ensemble des dossiers d'insertion sont gérés par une seule personne.

L'insertion socioprofessionnelle au CPAS d'Ohey recouvre deux axes.

Un axe individuel qui comporte entre autres la signature d'un PIIS et la mise à l'emploi par le biais notamment de mise à disposition sous contrat article 60 pour les personnes

bénéficiaires du droit à l'intégration sociale. Un accompagnement individuel est également offert aux personnes ne percevant pas le droit à l'intégration sociale mais uniquement sur base volontaire et à la demande des intéressés.

Un axe collectif qui consiste à offrir des formations aux usagers.

1. L'axe individuel

A) PIIS

« Le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) est un "contrat" que le CPAS conclut avec le demandeur d'aide.

Concrètement, c'est un accord que le demandeur d'aide et le CPAS signent.

- Le demandeur d'aide s'engage à faire certains efforts ou démarches pour améliorer sa situation. Par exemple, suivre une formation, trouver un logement, rembourser ses dettes, effectuer un service communautaire, etc.*
- Le CPAS s'engage à l'y aider et à l'accompagner par certaines mesures. Par exemple, le CPAS vous aide à trouver un logement, du travail, etc.*

Le PIIS doit s'appuyer sur les aspirations, les aptitudes, les qualifications et les besoins du demandeur d'aide et sur les possibilités du CPAS. Selon les besoins du demandeur, le projet porte de préférence sur l'insertion professionnelle.

Si ce n'est pas possible, le PIIS porte sur l'insertion sociale.

Le CPAS doit veiller à respecter une juste proportion entre les exigences formulées à l'égard du demandeur et l'aide octroyée. Le demandeur doit pouvoir choisir librement comment il va réaliser le PIIS, quand c'est possible et quand les coûts sont comparables.

*Le PIIS doit être rédigé dans un contrat écrit. Une ou plusieurs autres personnes peuvent être **parties** au contrat. »*

*Le contrat peut être **modifié** à la demande de chacune des parties au cours de son exécution.*

Le contrat doit être évalué au moins une fois par an avec le demandeur d'aide. Le PIIS est obligatoire pour tous les nouveaux bénéficiaires de revenu d'intégration sociale (RIS), depuis le 1er novembre 2016 et pour les étudiants» Source : <https://www.droits-quotidiens.be/fr/question/quest-ce-quun-projet-individualise-dintegration-sociale-piis-ris#:~:text=Le%20projet%20individualis%C3%A9%20d'int%C3%A9gration,d%C3%A9marches%20pour%20am%C3%A9liorer%20sa%20situation>.

Durant l'année 2024 (période du 01 novembre 2023 au 31 août 2024), 44 PIIS ont été signés. 24 personnes ont signé un projet individualisé d'intégration sociale « général » et 3 personnes ont signé un projet individualisé d'intégration sociale « étudiant ». A ce jour, 25 PIIS généraux sont en cours, 4 sont en cours de rédaction et 3 PIIS « étudiant » sont en cours.

Les objectifs des PIIS sont aussi variés qu'il y a de personnes à accompagner mais il ressort que les principaux objectifs travaillés sont les suivants :

- Santé mentale (consultation auprès de psychologues)
- Logement
- Santé (DGPH, soin, addiction, ...)
- Le respect des rendez-vous auprès des divers services du CPAS
- Recherche d'emploi ou de formation
- Mobilité (permis de conduire)
- Étude (pour le public étudiant)

B) Emploi

*« Le contrat de travail article 60 représente une des **aides** que le CPAS peut apporter à une personne ayant **droit à l'intégration sociale**. En effet, le CPAS peut soit proposer un emploi via l'article 60, soit le RIS ou revenu d'intégration sociale. Attention, cette aide n'est pas un droit "automatique". En travaillant sous contrat article 60, le/la bénéficiaire peut acquérir une expérience professionnelle, mais surtout, récupérer son droit au chômage, ou encore, avoir **accès au chômage**. La durée (nombre de jours) du contrat de travail doit correspondre en fait à la **durée nécessaire** dont la personne a besoin pour avoir droit au chômage à la fin de son contrat. Le travail exécuté sous contrat article 60 ou 61 est un emploi effectué au sein même du CPAS (dans les services du CPAS), ou encore, dans des structures para-communales. Les emplois prestés sous contrat article 61 concernent plutôt des contrats dont les employeurs sont des associations (ASBL) avec lesquelles le CPAS a signé une convention de partenariat spécifique. Si l'employeur est une ASBL, elle doit avoir des finalités sociales et/ou culturelles. Les tâches peuvent être très variées, manuelles comme administratives. »* source : <https://www.bruxelles-j.be/droits-sociaux/obtenir-de-laide-du-cpas/le-cpas-propose-du-travail-a-ses-allocataires-avec-des-contrats-particuliers-les-articles-60%E2%80%B3-etc/>

Un contrat article 60 est proposé aux candidats qui suivent de manière assidue le processus d'insertion via le PIIS et qui sont éloignés de l'emploi soit par leur situation personnelle ou professionnelle.

Un contrat article 60 est proposé aux candidats qui suivent de manière assidue le processus d'insertion via le PIIS et qui sont éloignés de l'emploi soit par leur situation

personnelle ou professionnelle, mais sont prêts à réintégrer progressivement le marché de l'emploi.

Pour l'année 2024 (du 01 septembre 2023 au 31 août 2024), le CPAS a remis au travail par le biais du statut d'Article 60§7 cinq personnes. Chiffre identique à l'année dernière.

3 personnes travaillent dans une ASBL chargée de formations, dont l'une a d'abord été mise à disposition d'une université, une autre est employée dans une maison de repos, enfin une est employée dans la maison de repos d'un CPAS.

Actuellement, deux personnes sont sous ce type de contrat. L'une est mise à disposition de l'Administration communale et son service travaux et l'autre est dans une structure d'insertion du CPAS de GESVES.

Une personne a bénéficié de la mesure SINE au cours de l'année et est toujours actuellement sous contrat.

Depuis 2017, notre CPAS est associé avec le CPAS de NAMUR dans la convention cadre CPAS-FOREM-Région wallonne en matière de réinsertion socioprofessionnelle consacrée à la mise à l'emploi par le biais de l'Article 61.

2. L'axe collectif

A) Permis de conduire

- Atelier permis de conduire

Un module s'est déroulé du 14 novembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2023, en collaboration avec le CPAS et le PCS de la Commune de Gesves et totalement financé par ce dernier.

Les cours se sont tenus sur le site de la Pichelotte, où se situe le CPAS de Gesves, et ont été donnés par l'Auto-École Sociale de l'asbl Chantier de Charleroi.

Un service de taxi social a été prévu pour les participants.

Le module au complet était prévu pour un minimum de 8 personnes. 4 personnes de notre CPAS ont été inscrites et seulement 2 sont allées au bout de la formation.

Il était initialement prévu que la formatrice inscrive tous les candidats pour passer le permis théorique le même jour, et dispenser les attestations pour les sessions spéciales orales, cependant cela n'a pu être fait, les candidats ont dû passer l'examen par leurs propres moyens.

- Passeport drive

« Le Passeport Drive permet à certains demandeurs d'emploi de bénéficier d'un financement pour l'obtention du permis B (auto) ou AM (cyclomoteur).

Le Passeport Drive couvre :

pour la partie théorique :

12 heures de cours théoriques, la fourniture d'un manuel et un accès à une plateforme d'exercices en ligne,

les frais d'inscription aux épreuves théoriques (2 essais possibles) ;

pour la partie pratique :

30 heures de cours pratiques pour le permis B ou 8 heures de cours pratiques pour le permis AM,

deux accompagnements à l'examen pratique (formateur et véhicule de l'auto-école),

les frais du test de perception des risques (permis B),

les frais d'inscription aux examens pratiques (2 essais possibles). » source : <https://www.leforem.be/a-propos/projets-passeport-drive.html>

Le CPAS d'Ohey pouvait inscrire une personne dans ce programme mais n'a eu aucun candidat à proposer durant cette année parce que les deux personnes qui étaient présentes pour passer leur permis pratique n'ont pas abouti. L'une a raté son permis théorique et n'a pu aller plus loin et l'autre repassait simplement son permis théorique parce qu'elle savait déjà conduire.

Ce projet est financé par le Forem.

- ALE

De manière individuelle, l'ALE est disposée à aider financièrement nos usagers éligibles au statut ALE à passer le permis de conduire théorique en finançant les cours théoriques auprès d'auto-école ou par l'ASBL permis en poche.

B) Projets à venir

- Permis de conduire théorique

Au vu du manque d'assiduité des candidats, aucune formation pour le permis théorique n'a été reconduite en 2024. Un constat ressortant avec les CPAS d'Assesse et des Gesves était qu'après avoir passé le permis théorique, il n'y avait que très peu de

candidats qui souhaitent passer le permis pratique, ce qui était insuffisant pour remettre des modules de formation sur pied actuellement.

- Projet d'entretiens d'embauche filmés

Ce projet consiste en la mise en place d'entretiens d'embauche « réels » avec une dizaine de candidats du CPAS d'Ohey et d'Assesse, proches de l'emploi. Ces entretiens seront filmés par les services de la RTA, analysés par leurs soins, et ensuite en groupe. Actuellement, deux journées ont été fixées fin d'année 2024, les autres dates seront fixées par la suite.

L'aide sociale :

En matière d'aide sociale qu'elle soit financière ou autre, 204 personnes ont été aidées par le CPAS au cours de la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 ce qui représente une hausse d'environ 11% par rapport à l'année dernière qui avait déjà connu une hausse de 38%. Ce volume de personnes aidées dépasse largement le volume de 2016 qui avait été un pic au sein de notre CPAS. Nous avons connu une baisse sensible de l'aide sociale depuis plusieurs années. Cependant, ce chiffre est désormais en croissance constante depuis 4 ans.

Nous avons attribué ces baisses au travail de prévention exercé d'une part par le Tuteur énergie et d'autre part, par le suivi d'un grand nombre de dossiers en guidance budgétaire. Cependant, il est trop hâtif pour considérer que ce travail de prévention n'est plus suffisant pour réduire les demandes d'aides. En outre, le contexte général de notre Région voit l'indicateur de pauvreté en croissance incessante ce qui pourrait expliquer le nombre plus élevé de personnes aidées en matière d'aide sociale. En outre, le contexte de la crise sanitaire et énergétique a entraîné la venue d'un public plus élargi auprès de nos services.

Après avoir connu une forte diminution en 2021, le nombre de personnes suivies dans le cadre d'une guidance budgétaire est stable puisque nous passons de 13 à 12 personnes pour cette année. Il est à noter que ce nombre s'élevait à 24 en 2017 ce qui était notre record.

Il s'agit la plupart du temps de personnes en règlement collectif de dettes ou en médiation de dettes. Concrètement, la mission du CPAS dans ce type d'aide se manifeste par un accompagnement très régulier des personnes (toutes les deux semaines) dans la gestion du budget du ménage et la réalisation de leurs paiements.

Par ailleurs, le CPAS dispose de divers fonds dans des domaines spécifiques dont les montants sont arrêtés par le SPP Intégration sociale. Désormais, le Fonds socioculturel et de pauvreté infantile a été regroupé sous l'appellation du Fonds pour la participation et l'activation sociale qui poursuit en grande partie les mêmes objectifs.

Ces fonds sont répartis comme suit :

Fonds Energie : 37 personnes qui correspondent à 65 interventions

Fonds pour la participation et l'activation sociale : 15 personnes qui correspondent à 29 interventions.

Fonds social de l'eau : 24 personnes pour 30 interventions.

Il est à noter que dans le cadre du Fonds social de l'eau, notre CPAS a donné suite par l'envoi de « courrier-type » à 97 personnes qui étaient en défaut de paiement auprès de la SWDE.

Suite à la crise énergétique, notre CPAS a bénéficié du soutien du SPP Intégration sociale et de la Région wallonne pour la prise en charge de l'aide alimentaire à partir du 1^{er} juillet 2022. À l'heure actuelle, nous avons pu rencontrer les demandes de 92 personnes mais nous intervenons également au moyen d'une subvention annuelle auprès de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de SEILLES qui se charge de fournir des colis alimentaires aux oheytois et avec laquelle nous sommes conventionné.

Accueil des réfugiés ukrainiens :

Suite à la guerre en UKRAINE, notre CPAS comme l'ensemble des CPAS de notre territoire a connu un afflux massif de réfugiés ukrainiens. Par conséquent, nous avons pu dans un premier temps héberger ces familles au sein de gîtes mis à disposition par la population oheytoise. Dans un second temps, nous avons aménagé, avec l'aide et le soutien des services techniques et administratifs communaux, des locaux (Maison des générations et Val d'Or) pour accueillir ces familles.

Ce sont 3 grosses familles qui représentent 10 dossiers sociaux et comptabilisent 27 personnes qui ont été suivies par notre centre.

Ce nombre a fortement diminué au cours de cette année si bien que nous n'hébergeons plus que 2 familles qui correspondent à 3 dossiers sociaux.

3.1.2. Un service Energie :

Notre CPAS comptait jusqu'à la fin de l'année 2014 un service Energie composé d'une assistante sociale à mi-temps en vertu de la loi visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Ce service prend en charge toutes les menaces et coupures effectives d'électricité ainsi que la gestion de la Commission Locale d'Energie. Il a donné suite à des menaces de coupures d'électricité qui ont concerné 46 personnes ce qui correspond à un chiffre en légère baisse par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, il est à noter que le CPAS dispose d'un système de rechargement des cartes pour les compteurs d'électricité à budget.

Depuis 8 ans, le service Energie s'est étoffé d'un Tuteur Energie en partenariat avec le CPAS de FERNELMONT. Partageant son temps de travail entre les deux entités, c'est auprès de 282 dossiers dont 26 nouveaux par rapport à l'année dernière que le Tuteur énergie est intervenu. Il est à noter qu'actuellement 120 dossiers sont actifs. Il est à noter qu'environ 50 autres dossiers relatifs à des demandes d'informations sont en cours. Ces demandes sont liées à la crise énergie de cette fin d'année 2022 et au début de l'année 2024.

Les principales thématiques de ses interventions sont reprises ci-dessous :

- Obtention du statut de client protégé au tarif social, changement de fournisseur vers le fournisseur social,
- Informations sur les consommations personnelles, explications et solutions.
- Relevés et suivis des consommations, explications et responsabilisation.
- Salubrité, démarches et aides.
- PEB.
- Problèmes de facturations avec les fournisseurs d'énergies et consommables.
- Vérification du niveau de température et du taux d'hygrométrie.
- Déménagement/emménagement, état des lieux (sortie/entrée) changement de fournisseur, calcul des consommations selon le mode de vie et des appareils sur place.
- Utilisation Rationnelle de l'Energie.

- Augmentation des consommations, recherche des causes de cette augmentation.
- Problème de pose de compteur à budget / limiteur, explications.
- Conflit avec les propriétaires.
- Accompagnent avec DGO4 Salubrité, guichet énergie, service juridique via « Droits quotidiens ».
- Pose de petites fournitures avec subvention PAPE.
- Prime Mébar.
- Relevé des index.
- Conformité des installations.
- Explication des droits en matière de bail de location.
- Renon locatif.
- Conformité des installations.
- Relevés des index,
- Suivi dans le cadre du Plan d'Action Préventive en matière d'Energie,
- ...

Dans ce domaine, notre CPAS a obtenu une subvention dans le cadre du Plan d'Action Préventive en matière d'Energie (PAPE) de la Région wallonne.

Pour le P.A.P.E. Ohey 23-24.

Un subside de 18.250,00 €, résultat diminué (enveloppe fermée) par rapport à notre demande (18.750,00€) sur base du nombre moyen de RI pour l'année de référence, est confirmé pour Fernelmont et Ohey sur deux années, ce qui fait 4.562,50 € par an et par CPAS.

Pour le P.A.P.E. Ohey 24-25.

Un subside de 17.500,00 €, résultat diminué (enveloppe fermée) par rapport à notre demande (19.187,50 €) sur base du nombre moyen de RI pour l'année de référence, est confirmé pour Fernelmont et Ohey sur deux années, ce qui fait 4.375,00 € par an et par CPAS.

Évolution

La situation se normalise, mais implique la vérification des factures émises maintenant, pour une consommation pendant la période de crise, et la fin des statuts temporaires. (BIM, PRC)

La problématique du mode de chauffage et de sa compréhension est aussi un sujet important, Pompe à chaleur, Panneaux Photovoltaïque et Thermique (ECS), fin Mazout

« Dans les bâtiments neufs, l'installation d'appareils de chauffage au mazout (et au charbon) sera interdite à partir du 1er mars 2025. »

3.1.3. Deux Initiatives Locales d'Accueil :

Notre CPAS disposait, jusqu'au milieu de l'année 2016, d'une Initiative Locale d'Accueil encadrée par une assistante sociale. Ce logement peut accueillir une famille de trois personnes qui sont issues du réseau Fedasil. Ces occupants sont en procédure de demande d'asile et séjournent durant l'analyse de leur dossier dans notre structure d'hébergement.

Suite à la demande de Fedasil, notre CPAS a créé une nouvelle Initiative Locale d'Accueil au sein de la petite maison adjacente au Val d'Or qui peut accueillir deux personnes et qui est ouverte depuis le 8 août 2016. Les deux structures sont désormais occupées.

3.1.4. Projet Capteur logement :

Suite à l'obtention d'un appel à projet de la Région wallonne consacré à la sortie de la pauvreté, notre CPAS a obtenu un financement pour la mise en place d'un capteur logement qui comporte également un volet énergie.

Le rôle du capteur de logement consiste à aller à la rencontre des propriétaires. Il recherche activement des biens immobiliers dans le parc privé (prospection immobilière) à destination des personnes ayant des difficultés en matière d'accès au logement et leur propose des garanties d'accompagnement. Il accompagne aussi le candidat locataire dans ses démarches liées au « logement » au sens large (renon, garantie locative, état de lieux, ...).

De par son accompagnement, il peut apporter certaines garanties au propriétaire : gestion des paiements de loyer, accompagnement à domicile selon le profil de l'usager, ...

Il propose un soutien administratif au propriétaire qui le souhaite (rédaction du bail, de l'état des lieux,...).

Il peut intervenir pour réaliser un travail de médiation entre le propriétaire, le locataire et les partenaires du réseau : il est une personne de contact intermédiaire entre le propriétaire et le locataire. De manière générale, l'accompagnement du locataire est axé sur la « pédagogie de l'habiter » visant :

- La régularité du paiement du loyer (ordre permanent, hiérarchie des priorités, ...);
- L'utilisation adéquate du logement (entretien, nettoyage, ...);
- Le respect de l'environnement humain et physique.

L'accompagnement a pour objectif d'assurer l'appropriation du logement des locataires, en mettant ce dernier au centre du processus et en le rendant ainsi acteur de son projet, pour que le locataire se sente pleinement engagé dans le projet.

Le Capteur Logement se tient également à la disposition des locataires et propriétaires pour répondre aux questions relatives au « Logement » en général : bail, renon, salubrité, prime, ...

Le Capteur logement a en moyenne 20 dossiers actifs.

En date du 31/10/2024, un total de 44 personnes (adultes) ont pu bénéficier du service :

- 16 ménages ont été relogés,
- 20 ménages ont pu bénéficier d'une aide « logement »,
- 19 dossiers sont toujours en cours.

Un accompagnement actif à la recherche d'un logement est mis en place

- rendez-vous réguliers avec le capteur logement (minimum 1X tous les 15 jours),
- recherche active individuelle sur le net et les réseaux,

- prospection auprès des agences immobilières privées,
- constitution de dossier logement pour la candidature et la visite de logements privés,
- introduction de candidature pour logement sociaux,
 - 21 candidatures en SLSP
 - 8 dossiers à l'AIS
 - 24 fiches ont été réalisées pour l'aide au logement au sens large.

Ces fiches sont transmises en fonction des besoins des personnes et problématiques rencontrées.

Par ces actions, nous avons évité des situations d'expulsion, de devoir recourir à reloger les personnes en gîte ou hôtel.

Au niveau du volet énergie du projet, en quatorze mois, 29 lieux de résidences ont bénéficié de 147 interventions et implications technico-administrative du Capteur-Logement-Energie à savoir, suivie de consommation, placement de matériel économiseur d'énergie, sensibilisation et informations transmises aux bénéficiaires du projet.

3.2. Les missions facultatives :

3.2.1. Un service d'aide aux familles et aux personnes âgées :

Afin de concrétiser sa politique de maintien au domicile des personnes âgées et d'apporter aux familles en difficulté une aide efficace dans l'accomplissement de leurs tâches ménagères, le CPAS dispose d'un service d'aide ménagères. Une aide-ménagère qui travaille à 0,8 ETP, interviennent dans 24 familles en 2024 (24 en 2023, 32 en 2022, 35 en 2021, 55 en 2020, 56 en 2019, 50 en 2018 et 48 durant l'année 2017). Cette énorme diminution s'explique par la mise à la pension d'une aide-ménagère durant le printemps 2020 et à la réorganisation du service avec le glissement d'un membre du personnel vers le service administratif du CPAS depuis le 1^{er} janvier 2022. De même, nous avons également remplacé notre agent d'entretien des bureaux du CPAS par une aide-ménagère.

De plus, notre Centre est conventionné avec quatre services d'aides familiales et de soins à domicile. Il s'agit de l'Aide à Domicile en Milieu Rural et le Service Provincial d'Aide Familiale qui développent tous deux un service tant d'aides familiales que de

gardes malades à domicile. L'Aide et Soins à Domicile en Province de Namur ASBL et la Centrale des Services à Domicile de la Province de Namur ASBL du réseau SOLIDARIS interviennent avec des aides familiales.

3.2.2. Un service buanderie :

Le service buanderie du CPAS permet aux habitants d'OHEY de lessiver et sécher leur linge. Pour ce faire, le CPAS dispose d'un lave-linge et d'un séchoir. Ce service ne concerne plus qu'un seul client externe depuis la fin de 2023 pour un total de 785 machines et séchoirs soit un volume équivalent à 2023. Il ressort également que le service nettoie le linge aussi bien des services du CPAS que celui de l'administration communale et des écoles.

3.2.3. Un service de voiturage :

Initié par le CPAS, le service de voiturage à OHEY est organisé par nos services. Les personnes qui connaissent des difficultés de mobilité peuvent bénéficier, dans certaines conditions, de ce service de transport. Le CPAS peut compter sur une équipe de 6 chauffeurs bénévoles. Il s'agit d'un service très performant que nous envient les communes voisines.

Ce sont 76 personnes différentes qui ont bénéficié de ce service. Il s'agit d'un chiffre stable par rapport à l'année 2023. Cependant le nombre de courses a connu une forte augmentation par rapport à 2023 passant de 757 à 895 courses.

3.2.4. Un service de taxi social :

Depuis 2020, nous disposons d'un nouveau véhicule pour le service de taxi social. Plus grand, il peut transporter en temps normal (hors covid) 7 personnes. Ce service est un projet de transport collectif en faveur des aînés oheytois de 65 ans et plus et/ou à mobilité réduite ainsi qu'en faveur des personnes aidées par le CPAS.

Le taxi social effectue des transports pour permettre aux personnes de se rendre dans les magasins, de se rendre vers les marchés d'ANDENNE et d'OHEY ainsi que certains transports pour des rendez-vous médicaux ou autres. A côté de ces transports individuels, il effectue des transports plus collectifs pour les aînés afin de leur permettre de participer aux activités proposées par le CPAS, pour les personnes qui suivent des formations dans le cadre de l'insertion pour ne pas que la mobilité soit un frein à celle-

ci ou encore les occupants de nos ILA pour leurs activités, démarches ou rendez-vous médicaux.

Enfin, il conduit aussi les bénéficiaires du CPAS pour obtenir des colis alimentaires à la Saint Vincent de Paul de Seilles notamment.

Parallèlement à ce véhicule, le service communal des travaux nous a mis à disposition un second véhicule (notre ancien taxi social) pour transporter en priorité les réfugiés ukrainiens.

Ce véhicule a été remplacé par un nouveau véhicule mis à disposition par la société IDEA en partenariat avec les annonceurs locaux. De même depuis le mois d'avril 2022, le CPAS peut bénéficier des services d'un second chauffeur ce qui est bien utile à l'accomplissement de notre mission en matière de mobilité.

Dans le cadre de ces transports individuels à côté des collectifs, le taxi social a effectué 1.299 courses pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 sans compter les transports collectifs pour la Saint-Vincent de Paul, les formations voire les activités de la Maison d'Accueil Communautaire soit une hausse à nouveau de +/- 25%. Comme le covoiturage, il s'agit d'un service essentiel à l'ensemble de la population.

Parallèlement au travail pour le CPAS, le taxi social réalise également différentes tâches pour l'Administration communale telles que le transport de certains documents, la réalisation de courses pour des événements communaux ainsi que le placement de cigognes lors de l'arrivée d'un bébé dans un foyer oheytois.

3.2.5. Les demandes de pension et d'allocations pour personnes handicapées :

Depuis le 1^{er} septembre 2013, le CPAS organise les demandes de pension et d'allocations pour personnes handicapées. Ces demandes peuvent être introduites auprès de nos services lors de la permanence qui a lieu tous les lundis de 13h à 16h ou sur rendez-vous.

Nos services ont traité cette année 14 dossiers pension (chiffre en augmentation par rapport à l'année dernière) et 31 dossiers en matière d'allocations pour personnes handicapées soit un chiffre en légère augmentation par rapport à 2023. Vu le petit nombre, les variations ont un impact directement important en termes de pourcentage.

Cette compétence ayant été confiée aux mutuelles depuis 2018, cette nouvelle compétence expliquait certainement les diminutions en 2018, 2019 et 2020. Par contre, la

difficulté d'entrer en contact avec les mutuelles durant le confinement pourrait expliquer une nouvelle hausse dans les demandes. En plus de la simple introduction de la demande d'allocation, notre CPAS développe une approche globale dans la réalisation du dossier et propose aux usagers un suivi dans le traitement de leur demande.

En ce qui concerne les demandes d'allocation de handicap, il y a différentes démarches à accomplir lors de l'introduction des demandes :

- soit remplir le formulaire en ligne sur le site my handicap pour une nouvelle demande ou pour une aggravation du handicap et écouter le vécu parfois fort lourd des personnes
- soit remplir le plus petit formulaire pour obtenir une carte de stationnement
- soit remplir les documents pour réactualiser l'allocation en fonction des modifications financières du ménage ou modifications familiales
- soit introduire une demande d'allocations familiales majorées
- soit des démarches administratives pour obtenir des avantages sociaux par après quand la reconnaissance est effective (réduction du tarif téléphonique, du tarif électricité, de la taxe tv, du précompte immobilier, de la taxe circulation).

3.2.6. Le service de médiation de dettes – partenariat avec l'association chapitre XII Gréasur :

Depuis janvier 2022, notre CPAS bénéficie des services de l'association chapitre XII Gréasur afin de développer un service de médiation de dettes.

Une médiatrice est présente tous les lundi, une semaine sur deux, dans les locaux du CPAS.

Le service de médiation de dettes GREASUR est accessible sans condition à toute personne qui réside sur le territoire de la commune d'Ohey quelle que soit la cause des difficultés financières rencontrées (perte d'emploi, maladie, déséquilibre entre vos revenus et vos charges, ...).

La médiatrice de dettes fixe avec les usagers le montant nécessaire au paiement de leurs charges courantes et leur proposera, si c'est possible et après négociation avec les créanciers, un plan de remboursement échelonné des dettes.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, notre CPAS a adhéré à l'association Chapitre XII qui regroupe les CPAS d'Assesse, Fosses-la-Ville, Profondeville et Sombreffe.

C'est en moyenne une trentaine de dossiers par an qui sont suivis par le service de médiation.

3.3. Les projets sociaux à destination des Aînés

Objectif général :

Les différentes actions menées visent à rompre l'isolement des seniors, à créer du lien et donc à faire de la prévention face au vieillissement de la population oheytoise.

Contexte :

Ohey est une commune d'environ 5200 habitants avec 6 villages très éloignés les uns des autres. A part l'axe routier Andenne-Ciney et Ohey centre qui sont bien desservis par le TEC, les autres villages sont isolés et fort éloignés de tout. De nombreux services à la population âgée (697 ménages de 65 ans et plus) ont été mis en place par le CPAS au niveau des transports pour des rendez-vous médicaux ou des courses et des services d'aide à domicile notamment.

Il est remarqué que l'isolement et le sentiment de solitude a un impact important sur cette partie de la population. Cela joue sur le moral des seniors qui souvent sombrent dans la dépression.

Pour le CPAS d'Ohey, en tant que professionnels ayant pour mission de garantir le bien-être des seniors oheytois, il nous paraît primordial de faire de la prévention et de trouver des solutions concrètes à ce problème d'isolement des seniors oheytois et aux difficultés pour certains de rester seuls à leur domicile.

Voici donc ci-dessous les projets sociaux mis en place :

1. DES PROJETS MENSUELS :

1) Gestion de la maison d'accueil communautaire d'OHEY :

a) Définition :

Une maison d'accueil communautaire pour personnes âgées de 65 ans et plus est un lieu où il fait bon vivre dans un esprit familial. La convivialité, la rencontre et l'échange sont au cœur du projet.

Le but est de maintenir et/ou améliorer l'autonomie des personnes et de lutter contre leur isolement (en leur offrant des activités tant récréatives que sociales ou culturelles).

L'idée est aussi de soulager certaines familles (les aidants proches) pour leur permettre de souffler.

b) Organisation : périodicité - lieu – nombre de participants – condition financière :

Périodicité :

Durant l'année, certains participants de la MAC d'Ohey ont dû être suivis individuellement pour un accompagnement plus spécifique lié à des démarches administratives ou encore des démarches pour avoir des services d'aides à domicile pour les aider au quotidien suite à une chute notamment.

Les rencontres collectives ont repris après l'été 2023 avec des rencontres organisées en alternance sur Ohey et Assesse les 8/09/2023, 17/10/23, 15/12/23. Diverses animations : les jeux de société ont permis de se retrouver dans la joie et la bonne humeur ; ensuite les seniors ont eu l'occasion de réaliser un beau montage décoratif avec des fleurs séchées. Enfin le mois de décembre a permis aux seniors d'écouter des chansons d'autrefois à l'accordéon et d'entamer un petit pas de danse.

En 2024, les séances mensuelles se sont succédées avec chaque fois un espace paroles le matin sur différentes thématiques encadrées par deux psychologues de psynam et les après-midis furent plus ludiques.

Lieu : depuis août 2021 et vu la grandeur du groupe

- sur Ohey, les activités ont lieu au Foyer Rural d'Ohey et la salle Isbanette à Évelette
- sur Assesse, les activités se déroulent à Maillen, rue du pouillu,7.

Nombre de participants : 15 à 18 participants sont inscrits en 2023-2024 avec une fluctuation dans le taux de présence selon l'état de santé des aînés. Sur Ohey, il y a eu 3 entrées en maison de repos en 2024 et de nouveaux participants mais avec une fréquentation irrégulière suite à des soucis de santé.

Condition financière : une participation de 11 € à 13€ est demandée aux personnes pour couvrir les frais de repas livrés par un traiteur et les frais d'animations diverses.

Accompagnement /Encadrement : suivant les animations et au vu des difficultés motrices ou autres de plus en plus prégnantes chez les participants, l'encadrement des aînés se fait par des bénévoles et parfois une aide familiale de l'ADMR et le personnel des CPAS d'Ohey et Assesse et du PCS.

c) Activités proposées :

Dans le cadre du PCS et de la collaboration entre la MAC d'Assesse et d'Ohey, ces journées furent organisées en alternance une fois à Assesse, une fois à Ohey.

Au programme : le matin, **un « espace paroles »** « ateliers de réminiscence » animés par deux nouvelles psychologues détachées psynam avec une expérience en gériatrie au CHR de Namur. L'idée est de prendre un thème particulier et de réveiller des souvenirs positifs autour de ce thème (thèmes exploités : les voyages réalisés, les souvenirs de vacances, les musiques ou chansons d'autrefois).

Depuis septembre 2024, une **nouvelle formule** fut proposée le matin avec la découverte des différents métiers d'aide à domicile. Un professionnel ou un service d'aide à domicile présente son métier comme une aide familiale, une infirmière, un kinésithérapeute, une psychologue, etc. pour démystifier un peu l'intrusion de ces services à domicile auprès des seniors et diminuer leurs craintes de faire appel à eux.

Les aînés ont difficile de se livrer sur leurs difficultés. Mais ils sont intéressés d'être informés sur les solutions. Présenter les différents services permettre, dans un second temps, d'initier une discussion sur les besoins de chacun et les difficultés.

Les **après-midis** sont plutôt consacrés au **bien-être des aînés** avec des jeux de société où le rire et la bonne humeur sont au rendez-vous ; réaliser un montage floral leur donne du plaisir et de la fierté de pouvoir encore faire quelque chose par eux-mêmes ou un spectacle culturel « le petit prince » au Foyer Rural ou encore la visite de l'exposition de photos sur la biodiversité dans le Condroz au syndicat d'initiative d'Ohey et enfin un échange avec l'asbl Senoah sur les différents lieux de vie pour seniors.

Ce fut de bons moments de partages attendus par beaucoup mensuellement car des liens se tissent entre les participants.

Pour clôturer l'année de façon festive et conviviale, une rencontre intergénérationnelle aura lieu au Foyer Rural d'Ohey le 17 décembre 2024 entre les enfants de l'école primaire d'Ohey et les seniors.

Évaluation de ce fonctionnement en plus grand groupe avec le partenariat de la MAC d'Ohey et celle d'Assesse :

On constate qu'il y a du positif à avoir regroupé les participants des MAC d'Ohey et Assesse. En effet, en plus d'avoir mutualisé les coûts pour permettre d'organiser des activités payantes ; au niveau de la dynamique de groupe, les échanges relationnels sont plus constructifs. Avec le covid et les suspensions des séances, il a fallu du temps pour que « la sauce prenne » mais maintenant des liens se tissent entre eux. Le groupe est porteur car les plus valides portent les moins autonomes physiquement et mentalement.

Par contre, certains seniors oheytois ne veulent pas se rendre à Assesse et préfèrent rencontrer des oheytois.

C'est pourquoi, depuis septembre 2024, le PCS et le CPAS d'Ohey ont planifié une activité uniquement pour les oheytois, à savoir le bar à soupe suivi d'un accueil communautaire sur Ohey à la maison des générations. L'occasion de se rencontrer autour d'un bol de soupe et de partager un moment convivial un mardi par mois de 11h30 à 15h30.

Évaluation de la nouvelle collaboration avec deux psychologues indépendantes du CHR de Namur :

Depuis mars 2023, de nouvelles animations furent planifiées dans le cadre du PCS (fiche SANTE) avec une **collaboration** des MAC d'Ohey et Assesse et deux psychologues indépendantes du CHR de Namur. Par ces ateliers de réminiscence, il y a un retour à l'esprit de souvenirs le plus souvent positifs. Elles adaptent leur thématique en fonction des demandes du public et créent une chouette dynamique de groupe avec la place parfois à des émotions plus difficiles qui surviennent.

2) L'atelier jeux :

Cet atelier était proposé le premier jeudi du mois de 13h30 à 16h30-17h.

Le rez-de-chaussée de la Maison des Générations était mis à la disposition du groupe qui s'autogérait et souhaitait jouer principalement aux cartes et parler un peu.

Suspension de l'activité pendant le confinement et depuis 2022, la maison des générations a été occupée par les ukrainiens.

Toutefois depuis octobre 2023, une famille d'ukrainiens est partie et une autre a été déménagée au Val d'Or. Donc cet espace communal est à nouveau disponible.

Depuis janvier 2024, le CCCA d'Ohey organise un atelier jeux 1 fois par mois le vendredi après-midi à la maison des générations ainsi que d'autres ateliers sur la généalogie, table de conversation en wallon, philosophie.

3) Projets de lutte contre la fracture numérique chez les seniors

A.Projet e-including for Belgium

Origine du projet

Le SPP a lancé un appel à projet « e-including for Belgium » pour permettre aux CPAS d'obtenir une subvention de 20000€ sur 1 an. Avec le projet "e-inclusion for Belgium – CPAS 2022", le SPP souhaite renforcer l'accès et les compétences, ainsi qu'améliorer l'utilisation des services essentiels pour toutes personnes à risque d'exclusion numérique.

Pour pouvoir entrer un projet, il fallait une population d'au moins 10000 habitants avec la possibilité de s'associer à plusieurs CPAS pour atteindre le nombre.

Dans ce cadre, nous avons introduit avec le CPAS d'ASSESE une demande de subside pour la réalisation d'un projet sur un an qui comporte deux axes : insertion sociale et professionnelle pour les 18-65 ans et e-banking pour les + de 65 ans.

Pour la concrétisation, nous avons collaboré avec l'EPN d'OHEY et la bibliothèque d'ASSESE.

Organisation concrète

L'axe des 18-65 ans : il s'agit d'un module (« prise en main de son smartphone et recherche d'emploi ») qui a eu lieu en septembre et octobre 2023 comprenant des participants d'OHEY et ASSESSE principalement mais pas exclusivement demandeurs d'emploi puisqu'une majorité du module concerne l'insertion sociale par le biais du smartphone (utilisation des applications des services publics entre-autre).

L'axe des plus de 65 ans, consiste en 4 modules de 4 demi-journées sur chaque commune (l'un le lundi matin à l'EPN d'Ohey, l'autre l'après-midi à la bibliothèque d'Assesse) sur l'e-banking (l'idée est d'aider les personnes âgées dans leurs opérations bancaires).

Le SPP souhaite également pérenniser les projets dans le temps et garantir le maintien au-delà de la subvention. L'idée est également de former les agents de l'EPN et de la bibliothèque pour qu'ils puissent prendre le relais au-delà de la subvention et assurer un suivi des demandes d'aides par la suite.

Dates des deux derniers modules

Les modules ont eu lieu en

1. Août/septembre 2023 : 28/08,4/09,11/09 18/09/23
2. Octobre 2023 : 2/10,9/10,16/10,23/10/23

Taux de participation : chaque groupe comptait 6 participants en moyenne (entre 6 et 9 inscrits) avec une fluctuation du taux réel de participation liée à ce public fragile et souffrant souvent de soucis de santé ou devant aider pour l'organisation familiale liée au transport ou à la garde des petits-enfants

Formateur : les modules ont été animés par un formateur de l'ASBL Interface 3 de Namur qui était très pédagogue et était à l'écoute des questions des aînés. Il a pu recontextualiser les opérations bancaires en redonnant les astuces pour sécuriser ses données et rassurer les seniors et ensuite faire des exercices de simulation de paiements bancaires.

Contrôle et évaluation de ce subsidie européen e-inclusion for Belgium de 20 000 euro par digilab : Charge de travail assez conséquente liée aux 5 interventions à Bruxelles par digilab et à plusieurs rapports administratifs sur le contenu des activités et justificatifs financiers en mai et novembre 2023 et 1 visite de terrain le lundi 12 juin 2023.

B. Projet numérique seniors – digital wallonia 2024

Face au constat que les services sont de plus en plus numérisés, il nous semblait important de soutenir les seniors en fracture numérique et d'aider les seniors oheytois à avoir une meilleure accessibilité aux services et ce pour leur donner une certaine autonomie dans leur vie quotidienne.

Ces services sont :

- e-guichet de la commune,
- le service my pension en ligne,
- my sante en ligne pour avoir des résultats médicaux,
- tax on web pour les contributions
- prendre un rendez-vous au contrôle technique ou un rendez-vous médical
- connaître sa consommation énergétique

Le CPAS d'Ohey a donc répondu à l'appel à projet du SPW « Plan d'inclusion numérique - aide aux seniors » et l'a obtenu pour organiser de septembre à décembre 2024, en partenariat avec l'Espace Public Numérique d'Ohey, des ateliers numériques en faveur des seniors oheytois les jeudis après-midi. Certains seniors apprennent en utilisant leur ordinateur portable et d'autres utilisent leur smartphone ou tablette. (18 seniors sont inscrits). Le tout dans une ambiance conviviale.

Notons aussi quelques demandes d'aides individuelles.

2. Organisation d'événements annuels

2.1. Théâtre wallon en partenariat avec le comité Télémie (12 novembre 2023)

Pour terminer l'année dans le rire et la bonne humeur, le CPAS d'Ohey en partenariat avec le CCCA d'Ohey a invité les seniors oheytois à s'inscrire pour participer à un spectacle de théâtre wallon : « Dolores » présenté par la troupe du Royal Cercle Wallon Andennais à la salle des Fanfares d'Ohey. 69 seniors ont participé à cette après-midi du dimanche 12 novembre 2023 organisée par le Télémie. Un tarif préférentiel a été accordé aux aînés oheytois de 65 ans et plus et la différence a été prise en charge par le CPAS d'Ohey et ce, en faveur du TELEVIE.

Le même projet sera organisé le dimanche 24 novembre 2024.

2.2. Thé dansant en partenariat avec la fanfare d'Ohey (10 décembre 2023)

Le CCCA d'Ohey et le service social de la commune en partenariat avec le comité des Fanfares Royales d'Ohey ont incité les aînés de 65 ans et plus à se rencontrer lors d'un thé dansant organisé à la salle des fanfares le dimanche 10 décembre 2023. Animations musicales par la société Royale des Fanfares Oheytoises pendant le repas et Michel Custine a animé le thé dansant. 34 seniors se sont inscrits via le CPAS avec une réduction de 6€ pour le repas.

La même action sera reconduite le dimanche 8 décembre 2024.

2.3. Organisation de l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » en août 2024 :

Du 1^{er} août au 14 août 2024, la Commune et le CPAS d'Ohey ont engagé 11 jeunes jobistes oheytois (dont 8 ont été subventionnés par le SPW) pour 4 types d'actions.

1) La première action fut principalement consacrée à l'aide des seniors oheytois à domicile pour de petits travaux de jardinage demandés dans le cadre de l'opération « coup de pouce ». (20 seniors aidés). L'occasion aussi d'échanger et partager des discussions entre les générations.

2) De nombreux projets d'intérêt collectif furent aussi privilégiés avec la mise en peinture du réfectoire de l'école maternelle d'Ohey, la mise en peinture des aires de jeux et bancs publics dans les différents villages de l'entité ainsi que de la chapelle d'Évelette, les portes de l'église de Filée et les barrières du pont d'Eve.

3) D'autres jeunes ont aussi participé au projet d'aide à l'utilisation du smartphone pour les seniors en partenariat avec l'EPN d'Ohey. (8 seniors et 4 jeunes)

4) Avec le soutien de certains membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés d'Ohey, une après-midi intergénérationnelle ludique a été organisée à l'école communale maternelle d'Ohey pour (re)créer des liens sociaux. Jeux et musique étaient au rendez-vous : pendant que certains aînés s'adonnaient à d'anciens jeux en bois encadrés par les jeunes d'Été solidaire ; d'autres écoutaient la chanteuse Claude DELHAISE ; quelques-uns ont même improvisé 'un karaoké. Les jeunes ont aussi eu l'occasion de discuter avec les aînés en leur servant le goûter. Cette

après-midi a rassemblé une quarantaine de seniors qui ont ainsi pu partager de bons moments dans la joie et la bonne humeur.

Ce projet « Été solidaire » nécessite :

1) tout un travail de PREPARATION AVANT : rédiger l'appel à candidature pour le Service Public de Wallonie avec proposition des activités puis sélection des jeunes lors d'un entretien d'embauche et rencontre pour signature des contrats de travail et explication de la philosophie du projet, préparation du planning des activités, contacts avec différents partenaires

2) Organisation pendant : les jeunes furent encadrés par Françoise Ropson, Assistante Sociale au CPAS et coordinatrice du projet avec l'aide de Jacques Leclerc, ouvrier communal et de plusieurs membres du Bureau Permanent du CPAS. Cela nécessitait toute une organisation logistique pour le transport des 11 jeunes avec des modifications quotidiennes du planning selon la météo et la durée des travaux chez les aînés

3) évaluation après : rapport d'évaluation des activités et justificatifs financiers pour le pouvoir subsidiant

2.4. Organisation d'une excursion pour seniors autonomes (23/05/24)

Contenu : visite guidée de l'Abbaye le matin avec explications historiques + repas + animation musicale

Lieu : Abbaye Notre Dame du Vivier à Marche -les-Dames

Nombre de participants : 58 seniors oheytois

Subvention : via Fonds Anne-Jo Galer et CCCA + participation des seniors 30€ + CPAS

Organisation concrète : démarches administratives pour obtenir le subside + démarches auprès des intervenants + publicité + envoi + inscriptions et gestion du groupe sur place + rapport d'activités et justificatifs financiers.

3. Dans le cadre du PCS : fiche MAINTIEN A DOMICILE « ACTION COLLECTIVE » en faveur des aînés et « opération coup de pouce entre voisins solidaires »

Objectif : créer du lien social et lutter contre l'isolement des aînés de 80 ans et plus en créant une action collective. L'idée est de créer des solidarités de quartiers au sein des villages d'Ohey pour favoriser la rencontre et l'entraide entre voisins.

COMMENT en identifiant par village quelques bénévoles prêts à donner de leur temps pour rendre quelques services aux seniors isolés de 80 ans et plus.

LES SERVICES seraient : une visite pour tenir compagnie ; faire des courses alimentaires ; aller à la pharmacie ; le déneigement de trottoir ; de petits travaux intérieurs ou extérieurs.

Malheureusement force est de constater qu'il manque des voisins solidaires bénévoles prêts à rendre ces services sur Ohey et Assesse.

Seuls les jeunes d'Été solidaire d'Ohey ont été effectuer en été 2023 et août 2024 le travail de jardinage chez les seniors qui l'avaient demandé.

Création d'une plateforme de bénévoles

Après de longues réflexions sur la faisabilité technique et financière de cette plateforme, nous avons abouti dans un premier temps à une version d'essai soutenue par le Fonds Anne-Jo Galer.

En 2023-2024, ce projet est réorienté vers la création d'un réseau de relais citoyens avec la création d'une plateforme avec deux volets : un volet économique qui recensera les indépendants et commerçants oheytois et un volet social comprenant des citoyens bénévoles offrant leurs services aux seniors oheytois qui le souhaitent. Ce projet est en cours de réalisation et géré par l'Espace Public Numérique via un subside.

4. COORDINATION DU CCCA - le Conseil Consultatif Communal des Aînés

Genèse du projet

Dans l'enquête de l'O.S.P de juin/juillet 2018 sur les besoins et attentes des 600 ménages oheytois de plus de 65 ans, environ 40 personnes âgées souhaitaient participer à un CCCA et beaucoup trouvaient cette initiative positive et intéressante pour favoriser l'implication des aînés dans la vie active de leur commune.

La création d'un CCCA est prévu dans le programme communal de politique général et dans le PST (Programme Stratégique Transversal) pour favoriser une participation citoyenne accrue des aînés dans la vie sociale des oheytois. L'idée est d'intégrer les besoins des seniors dans les politiques menées par les pouvoirs locaux et instaurer des actions visant à rompre l'isolement de certains seniors et surtout ceux de 80 ans et plus.

Rôle du CCCA - sa mission

Cette assemblée est l'organe représentant les citoyens de 60 ans et plus dans la Commune et formulera notamment des avis et recommandations à destination des autorités communales, de manière à pouvoir développer des politiques tenant

compte des besoins des seniors, notamment en matière de santé, de sécurité, de mobilité, de logement, d'activités culturelles, d'accompagnement aux développements numériques, etc Ce Conseil aura donc **un rôle consultatif** sur des matières qui influencent la qualité de vie et le bien-être des aînés de 65 ans et plus.

Comme stipulé dans le Règlement d'Ordre Intérieur, le CCCA peut aussi :

- offrir aux aînés l'occasion de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif,
- veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent.

Composition du CCCA

Appel à candidature en janvier 2020 puis désignation des membres par le collège et le Conseil communal.

Le Conseil est composé de 17 personnes de 60 ans et plus au 1^{er} janvier 2020 et habitant l'entité Oheytoise. Ces membres ont été élus par le Conseil Communal en date du 5 mars 2020. Il se veut pluraliste, indépendant avec un équilibre de représentants des 6 villages (Ohey, Haillot, Évelette, Perwez, Jallet et Goesnes).

L'agent de liaison est Françoise ROPSON, assistante sociale au CPAS.

Décès du président du CCCA, Jean-Claude RENDA en juin 2022 et élection de la nouvelle présidente le 30 septembre 2022, Madame Jeannine FANNOY. Restructuration et nouveau fonctionnement pour 2023.

9/03/23 : Deux membres du CCCA ont démissionné et 3 nouveaux membres ont prêté serment.

Démission de la présidente du CCCA Madame Jeannine FANNOY le 6 juillet 2023.

Fin juillet 2023, il y a 13 membres actifs au CCCA d'Ohey.

Fonctionnement du CCCA

- Installation du CCCA le 2 octobre 2020
 - Plusieurs réunions ont été organisées fin 2023 et en 2024
- 1) 24/08/23 : organisation concrète des 3 projets du CCCA conférence notaire du 8/09, remise à niveau du code de la route du 19/09/23 et permanences de septembre pour la distribution boîtes jaunes
- 3 projets mis en place par le CCCA en septembre 2023 :
- a) Une conférence sur la planification successorale fut donnée par la Notaire Maître Florence Van Aelst le vendredi 8/09/23 : il y a eu 45 participants fort intéressés par ce sujet sensible. L'exposé de la Notaire contenait 3 parties pour expliquer tout d'abord comment bien planifier sa succession, puis les différents types de testaments, et enfin les différentes donations possibles. L'exposé de la Notaire a suscité des

échanges interactifs avec questions /réponses et un débat fort enrichissant. Tous étaient d'avis d'organiser une semblable conférence ultérieurement car les lois en la matière changent régulièrement.

- b) Une formation de remise à niveau du code de la route fut planifiée avec la collaboration du service mobilité de la commune d'Ohey et l'Agence Wallonne de la Sécurité Routière le mardi 19/09/23 : il y a eu 30 participants seniors enchantés de découvrir les nouveaux panneaux de signalisation en faveur des cyclistes notamment avec des mises en situations concrètes comme nous pouvons rencontrer au permis théorique
- c) Distribution des boîtes jaunes : permanences tenues la semaine du 11 au 15 septembre 2023.

- 2) 19/10/23 débriefing des projets organisés et projets pour 2024.
- 3) 16/01/24 : Bilan des projets de 2023 (boîtes jaunes et pralines) + discussion sur les ateliers du vendredi + projet excursion pour seniors
- 4) 15/02/24 : rencontre du CCCA avec certains membres du comité de gestion du Fonds Ann Jo Galer et partage d'expériences avec Mr Delmon Représentants du CCCA de Florenville
- 5) 9/04/24 : organisation de l'excursion à Abbaye Notre Dame du Vivier le 23/05/24+ Après-midi intergénérationnelle du 13/08/24 + précision sur le fonctionnement des ateliers du vendredi + présentation du projet «Bar à soupe » par Morgane Renard
- 6) 27/06/24 : retour excursion + nouvelles dates des ateliers du vendredi + évolution du projet bar à soupe + présence lors du 13/08/24 + retour plateforme provinciale du 11/06/24

Rôle de l'agent de liaison :

- Organisation du CCCA avec ordre du jour et PV
- Aider à la mise en place des différents projets du CCCA (dossiers pour obtenir les subsides, contacter les intervenants, marché public, organisation concrète et rapports d'évaluation)

Difficulté rencontrée : il manque un président de CCCA

5.AIDE INDIVIDUELLE pour le maintien à domicile ou vers une maison de repos (16 dossiers)

Aide par téléphone auprès de 16 familles pour aider au maintien à domicile soit en installant des services comme une aide familiale ou une infirmière ou autre ou une orientation vers une maison de repos.

Cela nécessite souvent d'entamer plusieurs démarches envers des organismes extérieurs et cela prend parfois du temps pour que la personne accepte.

Agence Locale pour l'Emploi d'Ohey A.S.B.L.

RAPPEL :

Depuis 1995, les Agences locales pour l'Emploi aident les demandeurs d'emploi de longue durée à se réinsérer dans le circuit du travail tout en répondant à certaines demandes non rencontrées par les circuits classiques.

Même s'il ne s'agit pas d'emploi régulier, cette mesure a l'avantage de sortir le demandeur d'emploi de son isolement, de lui permettre de se rendre utile et de garder un rythme de travail. Elle permet aussi d'avoir de façon légale un supplément de revenus en fin de mois (184,50 € pour 45h, ou 287€ pour 70h, non taxés).

Les utilisateurs sont principalement des particuliers, mais il s'agit aussi des autorités communales, des établissements d'enseignement, des ASBL & associations non commerciales, des agriculteurs et des horticulteurs (travail saisonnier).

Les demandeurs d'emploi concernés par l'une des conditions suivantes peuvent travailler en ALE :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis 12 mois et bénéficier d'allocations de chômage (depuis au moins 1 jour) ;
- Avoir moins de 45 ans et bénéficier d'allocations de chômage (ou d'insertion) depuis au moins 2 ans ;
- Avoir 45 ans ou plus et bénéficier d'allocations de chômage depuis au moins 6 mois ;
- Avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant l'inscription à l'ALE ;
- Bénéficier du revenu d'intégration sociale ou d'un autre aide sociale financière équivalente.

Voici une liste non exhaustive des activités autorisées : la surveillance d'enfants au domicile des parents ou dans les écoles, l'accompagnement de personnes pour des petites courses, des rendez-vous médicaux ou des démarches administratives.

Pour les autorités locales (Ville, CPAS), les associations non commerciales et les ASBL : les activités répondant à des besoins non rencontrés par les circuits de travail réguliers, compte tenu du caractère temporaire et exceptionnel du besoin ou du fait que ce besoin est né ou s'est accru considérablement à la suite d'évolutions récentes de la société.

L'aide à l'entretien de jardin et aux petits travaux de bricolage au domicile de l'utilisateur (peinture, tapissage, les petits travaux d'électricité, de plomberie ou de maçonnerie, ...) pour autant que ces travaux aient été refusés par un professionnel parce qu'ils sont de trop faible importance.

La décision (prise par le Forem) d'interdire l'utilisation du véhicule personnel du prestataire ALE a un impact important sur une série d'activités qui étaient souvent sollicitées et qui ne peuvent plus être effectuées via le service : accompagner l'utilisateur au parc à containers pour y déposer les déchets verts ou des encombrants, les accompagner pour faire des courses, conduire des seniors à des activités occasionnelles ou chez le médecin, déposer des enfants à l'école ou des activités extra-scolaires...

- 45 heures au profit :
 - Des personnes physiques pour l'aide à l'accomplissement de formalités administratives, aide aux petits travaux d'entretien et de réparation du domicile ;
 - Des autorités locales ;
 - Des A.S.B.L. et autres associations non commerciales.
- 70 heures au profit :
 - Des personnes physiques : la garde ou l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants ou d'animaux domestiques et l'aide au petit entretien du jardin ;
 - Des établissements d'enseignement.
- 150 heures au profit :
 - Du secteur agricole et horticole pour les activités saisonnières et occasionnelles.

Le travailleur ALE peut prester maximum 630 heures par année car les prestations ALE ne dispensent pas de faire des démarches actives en vue de trouver un emploi stable : l'ALE doit être considérée comme un tremplin vers l'emploi.

En 2024, 32 utilisateurs sont en ordre d'inscription.

Structure :

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est instituée par une commune sous la forme d'une association sans but lucratif.

Les organes de gestion de cette association sont composés paritairement d'une part, de 6 membres désignés par le Conseil communal suivant la proportion entre la majorité et la minorité et, d'autre part, de 6 membres représentant les organisations qui siègent



Agence Locale
pour l'Emploi



au Conseil national du travail (CNT). La Présidente de l'ALE est Madame Miguelle LEBRUN, elle est la responsable fonctionnelle de l'agent tandis que Madame Geneviève VERMEULEN en est la responsable hiérarchique (fixer des objectifs, évaluer, sanctionner, ...).

La gestion de l'A.S.B.L. est de la responsabilité de l'O.A. Depuis janvier 2024, il n'y a plus de section sui-generis de titres-services.

Voici la composition des différents organes :

FOREM

Direction territoriale Namur depuis le 1^{er} septembre 2023

Service des Relations partenariales

Coordination ALE : Monsieur Vincent FONTINOY

Responsable d'équipe ALE : Madame Geneviève VERMEULEN

Organe d'administration

Personnel désigné pour la gestion administrative :

Présidente : Miguelle LEBRUN

Vice-présidente : Sabrina HOLODILINE

Trésorier : Marc DETRAUX

Secrétaire : Pascal WALEM

- Membres désignés par le Conseil communal

Christophe Gilon

Olivier GONNE

Julie LAPIERRE

Arnaud PAULET

- Membres représentants le CNT

Didier HELLIN

Roger MESTACH

Benoît MOYERSOEN

Didier SMEYERS

Budget :

À Ohey, il revient à la commune de mettre à disposition des agents détachés, un local accessible au public des utilisateurs et des chômeurs inscrits à l'agence.

Au 1^{er} janvier 2024, l'A.S.B.L. ALE Ohey emploie un agent détaché à mi-temps, Madame Fabienne RICHARD, rémunérée par le Forem. A partir du 1^{er} août, Madame Fabienne RICHARD est remplacée par Madame Laura CHINNICI.

Les recettes de l'ALE proviennent de deux sources :

- L'allocation trimestrielle de 619,73 € accordée par agent Forem, détaché à temps plein dans l'ALE (allocation destinée à couvrir les frais administratifs). Donc à Ohey, 309,86 €/an.
- La quote-part sur chèques (25% par chèque émis par PLUXEE pour les utilisateurs de la commune d'Ohey).

Quelques chiffres :

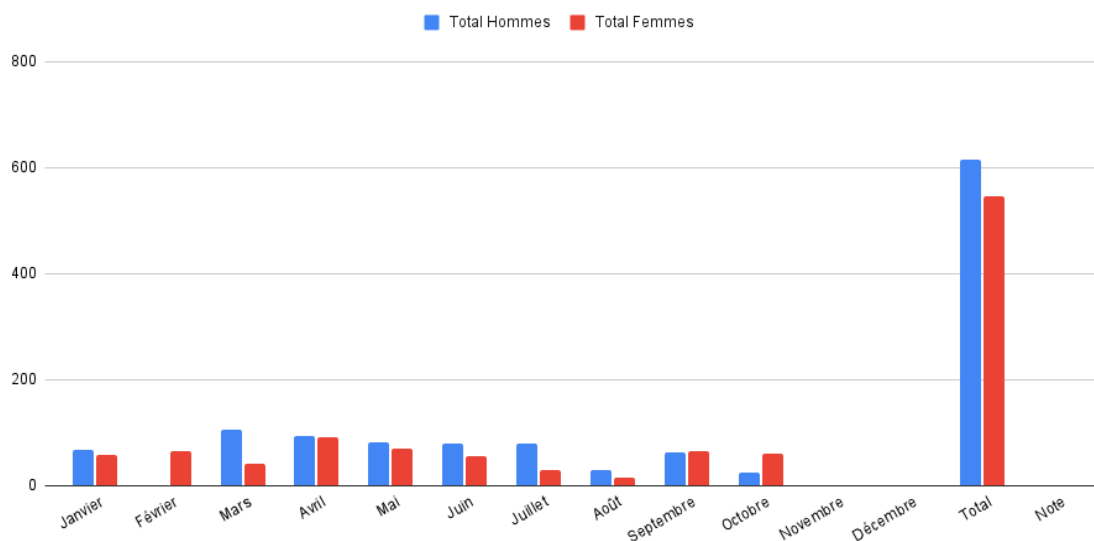
En 2024, 61 personnes ont reçu une invitation à se rendre à une séance d'information individuelle pour connaître le dispositif ALE et savoir si cela apportera un avantage au processus de recherche d'emploi à la personne. Sur ces 61 personnes, 29 se sont présentées et ont été informées (47,5%) et 23 se sont inscrites (38%).

24 messieurs et 37 dames sont inscrits en ALE (en comptant les personnes déjà inscrites les autres années). 7 messieurs (29%) et 6 dames (16%) prestent des heures ALE de façon régulière.

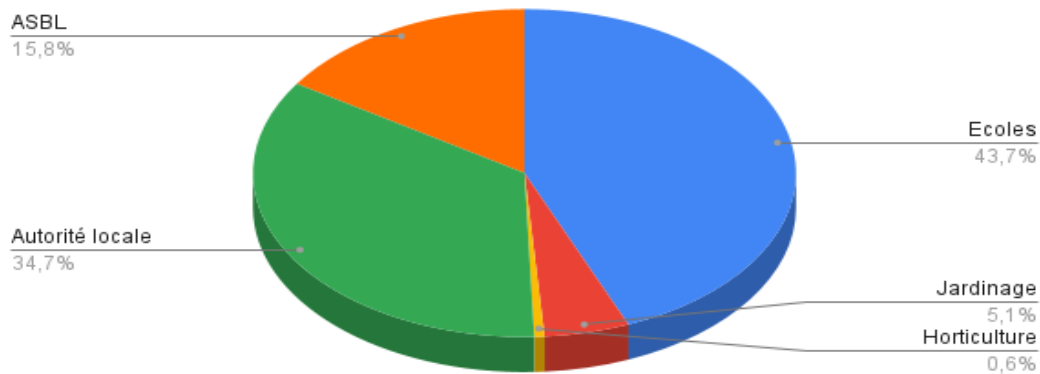
Le total des heures prestées 2024 s'élève à 1160 heures (en 2023, 1809 heures), soit une moyenne de 96 heures par mois. 47% des heures sont prestées par les dames contre 53% par les messieurs.

Les garderies dans les écoles représentent le taux le plus élevé d'occupation avec 44%, viennent ensuite les activités pour les autorités locales, celles pour les A.S.B.L. puis le jardinage.

Heures prestées en ALE



Activités



En conclusion :

L'ALE reste un dispositif pertinent pour une partie des demandeurs d'emploi qui rencontrent de nombreux freins à l'emploi.

Il est cependant difficile de convaincre les personnes de l'utilité de la démarche à cause d'une série de facteurs identifiés déjà depuis plusieurs années : la suppression de la dispense ALE, la faible rémunération, la non-reconnaissance des prestations comme démarche d'emploi voire le dénigrement du dispositif par certains partenaires

...



Agence Locale
pour l'Emploi

Office du Tourisme d'Ohey

si@ohey.be

085 / 82 44 77 - 0472 / 37 60 56

Rue du Tilleul, 94 - 5350 Ohey

www.ohey.be/tourisme

www.facebook.com/tourismohey



L'ASBL

L'année 2024 de l'ASBL Office du Tourisme d'Ohey a été marquée par ces onze faits majeurs :

1. Le recrutement de notre employée administrative ;
2. L'organisation des commémorations du 80e anniversaire de la libération ;
3. Les apéros-jeux « Mes aventures d'enchanteur » ;
4. L'accueil de l'œuvre de Nicolas d'Oultremont « État Naturel » ;
5. L'organisation d'un afterwork ;
6. L'exposition Ohey -44 et son vernissage ;
7. D'une marche aux flambeaux ;
8. L'accueil de Saint-Nicolas ;
9. L'organisation d'un afterwork « soirée en montagne » ;
10. L'organisation du Parcours d'artiste ;
11. Les points nœuds pédestre.

AG, CA, Bureau

En 2024 ont eu lieu :

- 1 Assemblée générale le 30 avril ;
- 3 réunions du Conseil d'administration : 30 avril, 29 juillet et 29 novembre ;
- 23 réunions du Bureau qui ont désormais lieu toutes les 2 semaines environ.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril :

Il y a eu une confirmation de la cotisation pour l'année 2024. Cette dernière a été renouvelée pour un montant de minimum 10€ par an.

GRH / Gestion du personnel

- Le recrutement et l'entrée en fonction au 07/04/2024 d'une employée administrative, engagée à temps plein, sur fonds de subside APE ;
- Dépôt du règlement de travail au Greffe ;
- Engagement d'une bénévole pour les week-ends de juillet et août plus les jours de grosse manifestation.
- Engagement d'une étudiante pour les deux semaines de juillet en remplacement de l'employée administrative.
- Engagement d'un ouvrier pour remplacement sur une durée de 3 mois

Situation financière

A l'heure d'établir ce rapport d'activité, et le 31 décembre n'ayant pas encore sonné, il est impossible de communiquer une situation arrêtée.

Par ailleurs, la saison touristique étant principalement concentrée sur la période d'avril à fin août, il a été demandé au bureau comptable d'établir une situation au 31 août 2024.

C'est ainsi que, si nous clôturons l'exercice comptable à cette date, le bénéfice de l'exercice avant impôts s'élèverait à 23.747,30 €.

Le subside initial 2024 de l'administration communale au profit du Syndicat est actuellement estimé à 36.000 €. Ce montant est bien entendu à mettre en parallèle avec la taxe de séjour qui génère un produit de 10.600 € pour les trois premiers trimestres.

Tourisme

Bureau d'accueil

Engagement d'un étudiant pour les permanences des week-ends d'été et le remplacement de l'employé pendant ses congés.

Engagement d'un remplaçant pendant l'absence de l'ouvrier dû à son intervention chirurgicale.

Aménagement du bureau d'accueil avec du nouveau mobilier.

Fréquentation

Nombre de visites enregistrées au 01/09/24 : 38. Nombre de visiteurs : 110.

Provenance : une très grande majorité provient de notre région, voire de notre commune et des communes voisines.

Les demandes concernent principalement :

1. les balades et les cartes de promenade ;
2. la location des vélos électriques ;
3. Sentiers d'Art ;
4. les carnets d'aventures.

Top des ventes au point info tourisme :

1. Carte IGN Ohey : 20 exemplaires ;
2. Carte Sentier d'arts : 18 exemplaires ;
3. Carte de Gesves: 9 exemplaires ;
4. Baladez-vous : 4 exemplaires.

Location des vélos électriques

Il y a eu 23 locations en 2024 contre 30 en 2023. Ce qui représente une recette de 685,00 euros.

Collaboration avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne

- Sentiers d'Art :

Participation du personnel de l'Office du Tourisme à la sélection de la nouvelle œuvre. Aide logistique conséquente de notre ouvrier pendant la réalisation de l'œuvre « État Naturel » de Nicolas d'Oultremont.

- Les apéros-jeux :

Organisation d'un jeu de piste (rallye photos) sur le thème « Mes aventure d'enchanteur », nous avons reçu une quarantaine de personne. La météo n'a pas permis à toutes les personnes inscrites de se présenter. Mais faisons tout de même un petit bénéfice de 26,37€.

Le groupe de travail Points nœud pedestre

Pour ce dossier, 3 réunions ont eu lieu cette année :

Présentation du projet, répertorier nos sentiers sur la plateforme demandée.

Balades thématiques :

- Cimetière ;
- Paysage ;
- Apéros-jeux ;
- Marche aux flambeaux ;
- Parcours d'artiste.

Malheureusement la balade champignons n'a pas pu être réalisée cette année mais au vu de son succès de 2023, elle sera programmée en 2025.

Pour les balades réalisées, celle au cimetière de Jallet a eu un beau succès cette année alors que les paysage moins.

Lors du parcours d'artistes nous avons vu passer pas plus de 300 personnes sur le week-end.

La commémoration 80 e anniversaire de la libération :

Cet évènement à remporter un vrai succès, nos invités ainsi que participants ont été ravis de la journée dans son entièreté. Nous avons estimé la fréquentation à +/-500 personnes sur la journée.

Cependant, au vu des nombres dépenses d'organisation, cette manifestation enregistre une perte de 367,97€.

Les afterwork :

La première organisation a rassemblé +/-70 personnes et a rapporté 666,22€ de bénéfices, un prochain sera organisé le 19 ou 20 décembre avec pour thème « Une soirée en montagne ».

Patrimoine et petit patrimoine

1. Recensement du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW).

Les groupes de bénévoles ont terminé le recensement. L'Office du Tourisme a remis une demande de subsides pour l'acquisitions d'un logiciel « IMIO », que nous n'avons pas obtenu.

2. Travaux de restauration du petit patrimoine par l'ouvrier de l'Office du Tourisme :

- Remise en état des monuments des aviateurs de Jallet, Goesnes et Ohey ;
- Installation de la stèle commémorative place de Monge ;
- Restauration de la borne « Chemin de la liberté » ;
- Réparation de la pompe du Pourrit-Pont ;
- du monument de la place du Souvenir à Évelette ;

Expositions

L'intention est de faire vivre nos salles d'exposition en offrant une vitrine à des artistes et artisans d'Ohey et de la région tout en alternant avec d'autres types d'expositions consacrées notamment au patrimoine local. L'échange est basé sur une mise à disposition gratuite de nos salles et de notre matériel d'exposition.

L'année 2024 a accueilli 7 expositions :

- Les créations des enfants de nos écoles ;
- L'art abstrait de Véronique Van Oekel ;
- Les peintures et aquarelles de Lucette Toussaint ;
- Les photos « La biodiversité au cœur du Condroz » ;
- Les photos animalières d'Isabelle Spirlet ;
- Ohey-44 et son B-17 ;
- Les photos de Miguelle Lebrun ainsi que ses ateliers.

Les visiteurs sont essentiellement la famille et les amis des exposants sauf pour les expositions Ohey-44 et La biodiversité au cœur du Condroz, qui ont amené beaucoup d'Oheytois à pousser la porte.



La biodiversité au Cœur du Condroz
Expo photo

Sous le parrainage de Philippe Moës
et en hommage à Szaniszló Szőke

Du 19 mai au 30 juin 2024
De 9h à 12h en semaine,
hors jours fériés
De 14h à 17h les dimanches

Avec la participation de
Arnaud Dubois,
Daniel Steenhaut,
François Migeotte

Séance de dédicace par
Philippe Moës
de son livre Arduinna
Dimanche 30 juin

Entrée gratuite
Office du tourisme d'Ohey
Rue du Tilleul 94
5350 Ohey

En partenariat avec
l'Office du tourisme et
la commune d'Ohey

Maison du Tourisme Condroz-Famenne

Communes de Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange , Ohey et Somme-Leuze.

Adresse : Place Monseu, 23 – 5590 Ciney

Personne de contact : Julie Riesen, Directrice

Tél : 086/40.19.252.

Nature : Subvention directe

N° compte bancaire association : BE13068240842539

Activités en 2024

Rapport d'activités 2024 - résumé

Le bureau d'accueil et informations

Accueil touristique conjoint avec l'Office du Tourisme de Ciney, Place Monseu 23 à Ciney

Le bureau d'accueil et d'informations est ouvert 7 jours sur 7 selon l'horaire suivant :

En haute saison, début des vacances de Printemps et fin octobre : lundi au dimanche de 10h à 16h

En basse saison du 01/11 aux vacances de Printemps : lundi au dimanche de 10h à 14h

Fermé les 01 et 11 novembre, le 25 décembre et le 01 janvier et les dimanches de janvier, février et mars (en dehors des vacances scolaires)

Le bureau d'accueil est aménagé d'un coin « Famille Bienvenue » composé d'une étagère customisée pour y présenter les différents objets et un roll up promotionnel.

Services offerts : distribution de dépliants d'informations sur la région, vente des sacs jeux « Mes Aventures d'Enchanteur », vente des carnets d'aventures, vente des objets Mes Aventures (jeux de carte, mikado, carnets de vacances avec pochette de crayons...), vente de cartes promenades, vélo, VTT de la région, vente de Pass Chevetogne.

Nombre de visiteurs 01/01/2024 au 31/10/2024 (date de rédaction du rapport): 3523 visiteurs

Les éditions

Guide touristique « je visite la destination »

Nouvelle édition 2024-2025.

Il reprend tous les bons plans touristiques ainsi que les incontournables et coups de cœur de la destination.

Distribution gratuite :

- Dans les MT, SI et OT de la région
- Attractions/musées/ boutiques, magasins, ...
- Sur demande par mail ou commande via site internet
- lors d'événements touristiques

Carte sentiers d'art

Nouvelle édition de la carte IGN Sentiers d'Art en ajoutant les nouvelles œuvres 2024 ainsi que les nouvelles boucles

Carte réseau points nœuds vélo

Nouvelle édition d'une carte du réseau vélo « Points-nœuds » des 7 communes de la Destination

Mes carnets d'aventures

Depuis 2021, 7 aventures sont disponibles : dans le centre-ville de CINEY, dans le bois d'Haillot (OHEY) et au Sawhis (réserve naturelle à HAVELANGE), dans le Bois de Courrière (ASSESE), dans le village de Bonsin-Chardeneux (SOMME-LEUZE), dans le bois de didactique de GESVES et à Mohiville (HAMOIS).

Diffusion payante (3€) à la Maison du Tourisme et dans les Offices du Tourisme de la zone.

Carnet FR et NL

Dépliant mes aventures d'enchanteur

Distribution du dépliant reprenant les 13 balades (jeux à réaliser avec un sac de jeux, une application ou un carnet)

Diffusion gratuite à la Maison du Tourisme et dans les Offices du Tourisme de la zone + partenaires.

Création d'une mascotte d'olibrius- mes aventures

Création d'une mascotte/personnage d'Olibrius en 3 D qui est présente lors des événements afin d'animer les enfants.

Les foires et salons

Salon Fiets en Wandelbeurs à Gand (02-03/03)

Bike Brussels à Bruxelles (22-23-24/03)

Carrefour du Tourisme à Ciney (27/03)

Tous en vadrouille à Chevetogne (21/04)

Les actions médias

Contacts médias- actions gratuites

Interviews divers en Radio et TV

Envoi de Communiqués de presse pour annoncer des événements, nouveautés (les nouvelles publications : Mes carnets d'aventure, nouvelles oeuvres Sentiers d'Art et autres nouvelles publications...)

Actions payantes en collaboration avec VisitWallonia :

La Grande Wadrouille (en 2 parties et 2 périodes)

Sur RTL : 1 Séquences de 8 min de la Grande balade se déroule sur votre territoire : accueil du binôme candidat pour les amener vers le lieu choisi pour l'expérience à filmer

Réseaux sociaux Instagram & Facebook (pages RTL TVI, Bel RTL, Play & Grande Balade) et diffusion radio.

Sur SudInfo et Sudinfo.be

1 pavé rédactionnel dédié sur ¼ page en national, avec nom, coordonnées et photo du partenaire (rédigé par la journaliste selon éléments à communiquer)

1/2 page dans la brochure Escapades 2024 de VisitWallonia (diffusion dans différents magazines sous forme d'encartage)

¼ page sur les Sentiers d'Art dans la brochure Wandel.be (aux Pays-Bas)

Une insertion sur le site www.leligueur.be sur Mes aventures. C'est le site de la Ligue des familles qui soutient et défend toutes les familles en Wallonie et à Bruxelles. Les sorties et les bons plans pour les parents et les enfants font partie de l'ADN du site. + Article dans la Newsletter + un booste Facebook.

E-tourisme

Sites internet

Mise à jour et amélioration continue du site internet www.destinationcondroz.be

Mise à jour du site www.mesaventures.be.

Mise à jour du site www.sentiersdart.be avec les nouvelles œuvres et les nouvelles boucles

Finalisation du nouveau widget CIRKWI, carte interactive avec calcul et création d'itinéraires

Facebook : poste régulier d'actualités, concours, infos... sur les pages Maison du Tourisme Condroz-Famenne, Mes Aventures d'Enchanteur et Sentiers d'Art

Instagram : postes réguliers sur les pages Tourisme Condroz et Sentiers d'Art

Une newsletter informatique (via MailChimp) est envoyée tous les mois en dehors de la saison touristique et tous les 15 jours d'avril à octobre.

Numérisation des circuits : l'ensemble des circuits sont numérisés sur CIRKWI et Pivot, en + de Sitytrail. Mise à jour des descriptifs.

Les expériences touristiques

Création d'un nouveau réseau trail & vtt en Condroz

16 nouveaux parcours VTT et 24 parcours TRAIL ont été proposés par les membres du groupe de travail et sont en cours d'analyse auprès du DNF et des 6 communes partenaires (excepté Somme-Leuze).

L'objectif est de finaliser ce dossier en 2025.

Création d'un nouveau réseau point-nœud à pied

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne a souhaité mettre en place un réseau points-nœuds pédestres sur le territoire des communes de Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze, Assesse, Gesves et Ohey, avec une collaboration méthodologique des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie.

Qu'est-ce qu'un réseau points-nœuds pédestres ? Comme son équivalent cyclable, il s'agit d'un réseau constitué d'un maillage de nœuds où chaque intersection porte un numéro. L'utilisateur définit lui-même son parcours en fonction de la distance souhaitée, en boucle ou en ligne. Il s'agit donc d'un réseau à "consommer à la carte", contrairement aux itinéraires balisés existants.

Objectifs fin 2024 : un réseau sur carte avec des liaisons

Parc naturel cœur de Condroz - le Condroz a du talent

La Maison du Tourisme est bénéficiaire d'une subvention touristique pour développer les actions reprises dans la fiche projet introduite dans le cadre du GAL Cœur de Condroz.

Objectifs : développement d'une offre touristique innovante au travers des savoir-faire locaux en partenariat avec la Spirale.

Lancement d'un casting pour dénicher des talents- sur 55 candidats, 17 partenaires ont été sélectionnés et vont avoir un accompagnement personnalisé dans le développement de leur offre touristique afin d' étoffer les activités sur le territoire pour les visiteurs de la région.

Réseautage des ambass'acteurs

Organisation d'une journée avec le réseau (balade guidée + présentation et développement d'outils spécifiques)

Collaboration à l'événement balades & vous organisé le 29/09/2024 à Haltinne (GESVES).

Développement sentiers d'art

Installation de 7 nouvelles œuvres de Land'art et création de nouvelles boucles. L'œuvre sur la commune de OHEY est installée à JALLET. Il s'agit de « ETAT NATU-REL » réalisé par un artiste belge.

Organisation en collaboration avec les communes et les services culturels et autres associations de la semaine de résidence et des programmes d'activités + balades inaugurales.

Destination « familles »

Les opérateurs touristiques ont continué à être sensibilisés à offrir des services adaptés aux familles et plus spécifiquement aux enfants.

Événements

Calendrier de BALADES FESTIVES dans le cadre du projet « SENTIERS D'ART en Condroz-Famenne » sur les 7 communes : du 02/06 au 11/11 plusieurs balades proposées par les SI et OT pour présenter les nouvelles œuvres. Il n'y a pas eu de balade sur Ohey car le Syndicat d'Initiative n'a pas pu le programmer dans son agenda.

Balades et vous (14e édition) le 29/09/2024 – sur la commune de Gesves

Destination « familles » - 10 ans d'aventures

En 2024, Mes Aventures ont 10 ans ! Différentes actions ont été programmées tout au long de l'année notamment dans le cadre de la Tournée des apéros du Tourisme. A Ohey, l'événement a eu lieu le 27 juillet. Avec des animations enfants dont une balade jeu de piste et un apéro. La Tournée des apéros s'est poursuivie tout l'été.

Le 28/08, pour fêter les 10 ans, 10 personnes VIP qui avaient déjà réalisé des Aventures d'Olibrius ont été invité à participer à une grande balade jeu dans le Domaine de Chevetogne.

Les 20 ans de la Maison du Tourisme ! le 28/08, tous les partenaires de la MT étaient invités pour une grande soirée festive au Domaine de Chevetogne

Réseautage des opérateurs touristiques

Organisation de 3 rencontres avec les opérateurs (visites, présentations, rencontres, etc.)

Parrainage des itinéraires de promenades balisées sur le territoire

Quelques activités en 2025 (liste non exhaustive) :

Les éditions

Guide touristique

Pas de nouvelle édition en 2025. Il a été édité en 2024 pour 2 ans

Distribution gratuite :

- Dans les MT, SI et OT de la région
- Attractions/musées/ boutiques, magasins, ...
- Sur demande par mail ou commande via site internet
- lors d'événements touristiques

Carte sentiers d'art

Pas de nouvelle carte en 2025

Carte réseau points nœuds vélo

Distribution carte « Points-nœuds » des 7 communes de la Destination

Mes carnets d'aventures et sacs mes aventures

Vente des 7 carnets d'aventures + 4 sacs

Diffusion payante (3€) à la Maison du Tourisme et dans les Offices du Tourisme de la zone.

Carnet FR et NL

Dépliant mes aventures d'enchanteur

Distribution du dépliant reprenant les 13 balades (jeux à réaliser avec un sac de jeux, une application ou un carnet)

Diffusion gratuite à la Maison du Tourisme et dans les Offices du Tourisme de la zone + partenaires.

+ distribution des autres publications toujours disponibles

Les objets Mes Aventures (Flip'Oli, jeux de carte, mikado, carnets de vacances avec pochette de crayons...)

Les foires et salons

Salon Fiets en Wandelbeurs à Gand

Bike Brussels

Carrefour du Tourisme à Ciney

Tous en vadrouille à Chevetogne

Les actions médias

Contacts médias- actions gratuites

Interviews divers en Radio et TV

Envoi de Communiqués de presse pour annoncer des événements, nouveautés (les nouvelles publications : Mes carnets d'aventure, nouvelles œuvres Sentiers d'Art et autres nouvelles publications...)

Actions payantes en collaboration avec VisitWallonia :

En TV- radio- Digital- presse écrite :

Non confirmé à ce jour.

E-tourisme

Sites internet

Mise à jour et amélioration continue du site internet www.destinationcondroz.be

Mise à jour du site www.mesaventures.be

Mise à jour du site www.sentiersdart.be avec les nouvelles œuvres et les nouvelles boucles

Mise à jour widget CIRKWI, carte interactive avec calcul et création d'itinéraires

Facebook : poste régulier d'actualités, concours, infos... sur les pages Maison du Tourisme Condroz-Famenne, Mes Aventures d'Enchanteur et Sentiers d'Art

Instagram : postes réguliers sur les pages Tourisme Condroz et Sentiers d'Art

Une newsletter informatique (via MailChimp) est envoyée tous les mois en dehors de la saison touristique et tous les 15 jours d'avril à octobre.

L'ensemble des circuits sont numérisés sur CIRKWI et Pivot, en + de Sitytrail. Mise à jour des descriptifs.

Les expériences touristiques

Projet interreg- Ardenne tourisme durable

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne a décidé de participer dans le portefeuille de projet INTERREG 6.

La MT sera active dans le cadre de la fiche Ardenne Tourisme Compétences avec de nombreux partenaires belges et français.

LEADER- GAL Cœur de Condroz - LE CONDROZ A DU TALENT

Développement d'une offre touristique innovante au travers des savoir-faire locaux en partenariat avec la Spirale.

Création d'un réseau points-nœuds en Condroz

Suite de la création d'un réseau point-nœud pédestre- finalisation de la carte du réseau et suivi schéma d'implantation.

CRÉATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU TRAIL & VTT EN CONDROZ

Balisage du nouveau réseau fin 2025

RÉSEAUTAGE DES AMBASS'ACTEURS

Organisation d'une journée avec le réseau (balade guidée + présentation et développement d'outils spécifiques)

Collaboration à l'événement balades & vous

LE CONDROZ : UNE DESTINATION FAMILLE & UN LABEL « FAMILLE BIENVENUE »

Les opérateurs touristiques vont continuer à être sensibilisés à offrir des services adaptés aux familles et plus spécifiquement aux enfants sur base de critères.

DÉVELOPPEMENT SENTIERS D'ART :

Pas d'installation de nouvelles œuvres en 2025 mais valorisation et amélioration de l'existant.

La boucle arrive à plus de 160 km avec 21 petites boucles. L'objectif est toujours de mettre en avant le côté multimodale – train-bus-sac à dos en mettant en avant les alternatives à la voiture.

Création des boucles de gare en gare en collaboration avec VisitWallonia dans le cadre des brochures « La Wallonie Sans voiture »

Création d'une version en anglais du site www.sentiersdart.be

Mise en place de plusieurs événements de randonnées longue distance.

Événements

Nouveaux événements sur la thématique des « SENTIERS D'ART en Condroz-Famenné » sur les 7 communes, - à définir avec les SI et OT de la zone.

Balades et vous (15^e édition) le 28/09/2025 – lieu à confirmer

La Tournée des apéros -jeux du Tourisme en mettant en avant en alternance les SI et OT : Apéro+ proposition de jeu. Objectif- refaire découvrir nos points d'accueil touristiques

Réseautage des opérateurs touristiques

Organisation de 3 rencontres avec les opérateurs (visites, présentations, rencontres, ...)

Parrainage des itinéraires de promenades balisées sur le territoire

Projet de création d'un parc naturel Cœur de Condroz

Le Parc naturel Cœur de Condroz et le dossier de candidature ont été reconnu et approuvé fin décembre 2024 par le Gouvernement wallon. Une très bonne nouvelle qui ouvre des perspectives à 10 ans pour le développement rural du territoire formé par les Communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey. (plus de détails dans ce rapport sous la rubrique Parc naturel).

Commission communale

La Commission communale s'est réunie une fois pendant la période de référence de ce Rapport et ce afin d'examiner le projet de budget 2024.

Inter-collège

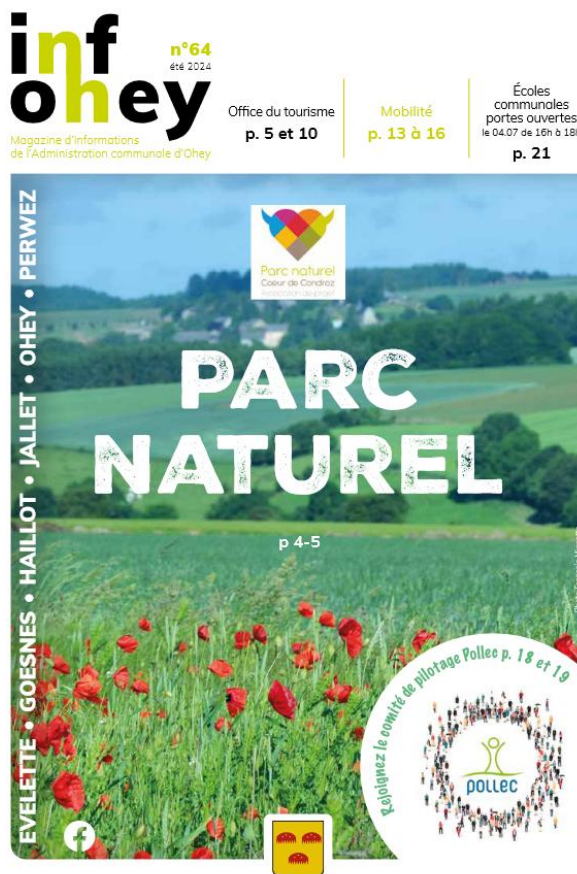
Il n'y a pas eu d'inter-collèges formels pour la période de référence 2023-2024 même si divers contacts ont bien eu lieu entre élus dans le cadre et/ou en marge des réunions liées aux dossiers LEADER et Parc naturel.

Comité de direction

Le comité de direction s'est réuni aux dates suivantes :

- Le 3/12/2023 : Budget 2024
- Le 12/01/2024 : Suppression Échelle D1 et création de l'ASBL Cœur de Condroz
- Le 17/05/2024 : MB1
- Le 14/06/2024 : Évaluation finale du PST Commune-Cpas
- Le 2/10/2024 : Synergies Commune-Cpas et budget Cpas
- Le 11/10/2024 : MB2

Ces réunions complètent les réunions que le CODIR élargi au CPAS a avec le Collège communal concernant la mise en œuvre du PST, et ce à un rythme de l'ordre d'une réunion mensuelle.



L'asbl Maison des jeunes du Grand Ohey

Qui sommes-nous ?

MJGO asbl (Maison du Grand Ohey)

Siège social : 26, rue du Tige - 5350 Évelette

Téléphone : 085/713.783 - GSM : 0491/10.72.69

Email : coordomjgo@gmail.com

Site internet : www.mjgo.be

N° Entreprise : 0412 426 974

La Maison de Jeunes du Grand Ohey (MJGO asbl) est reconnue depuis de nombreuses années en qualité de Maison de Jeunes par la Fédération Wallonie Bruxelles. Nous sommes reconnus en « catégorie 2 ». Nos missions sont définies par le décret des Centres de Jeunes de la FWB et concrétisées à travers notre plan quadriennal qui vient d'être rentré pour la période 2025-2028. Par cette reconnaissance FWB, nous bénéficions d'une subvention annuelle de fonctionnement et d'une subvention annuelle emploi pour 2,5 ETP. Nous bénéficions également d'une subvention APE du Forem pour 2,5 ETP, ce qui nous permet de fonctionner avec un total de 5 ETP.

La finalité de notre travail :



Accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Nous cherchons à aider les jeunes à prendre une place active et positive au sein de la société en favorisant les rencontres, l'expression jeune, la mise en projet, la solidarité, l'ouverture aux réalités culturelles...

Notre mission est de :

- Développer un travail d'animation en faveur des jeunes de l'entité d'Ohey et de ses environs en organisant des accueils pour les jeunes (priorité est donnée aux 12 - 26 ans), en favorisant leur participation à la programmation et à la réalisation d'actions collectives d'animations socio-culturelles répondant aux besoins généraux et spécifiques de notre milieu d'implantation ;
- Promouvoir toute action, projet, service permettant aux jeunes de développer les valeurs de solidarité, d'accéder à l'autonomie et de poser des choix pour un engagement responsable dans la société,
- Promouvoir, défendre une politique de jeunesse intégrant le développement d'une société qui favorise l'exercice de la participation active, individuelle et collective des jeunes à tous les niveaux, dans le respect des libertés démocratiques.

Nous proposons aux jeunes :

- Un lieu de vie qui bouge où le jeune est acteur et pas simple consommateur. L'équipe d'animation a pour mission de proposer des activités, des ateliers et des projets aux jeunes mais également de répondre à leurs attentes en les impliquant dans la réalisation de leurs activités et de leurs projets.
- Des sorties-loisirs, des projets, des séjours MJ ou inter MJ, des sorties culturelles à prix démocratiques en lien avec nos ateliers.
- Des séances de sensibilisation et d'information abordant des thématiques touchant les jeunes en collaboration avec l'asbl Infor Jeunes Huy, l'AMO d'Andenne et le Planning Familial de Ciney.
- Des permanences d'accueil à Évelette et à Haillot: Lors de ces moments privilégiés de rencontre, les jeunes viennent se défouler, discuter, se poser, écouter de la musique, jouer au kicker, ... Un membre de l'équipe d'animation est toujours présent pour accueillir les jeunes, être à leur écoute et favoriser un climat relationnel bienveillant. Récemment, des accueils spéciaux à dynamique geek (combat médiéval, jeux de figurines...) ont ouvert à Haillot afin de dynamiser notre décentralisation tout en répondant à une demande de jeunes. Autre nouveauté ! Des accueils sportifs sont, à présent, proposés les lundis et une dynamique d'aide scolaire par les ados pour les enfants est en réflexion avec plusieurs partenaires.
- Des ateliers hebdomadaires sont proposés à Évelette et à Haillot : Théâtre – Créarécup - Breakdance – Hip-Hop – Ragga - Modern'jazz -StreetDance – Cirque – Éveil à la danse – Cuisine – Jeu de rôles.

Ceux-ci ont pour objectif de favoriser la rencontre entre les jeunes de notre commune et de sa périphérie afin de leur permettre de découvrir, apprendre, maîtriser une discipline artistique. Nous souhaitons que nos ateliers soient

également un lieu de rencontre où les jeunes aiment venir, apprennent à vivre avec les autres, à grandir humainement et artistiquement.

Nous travaillons activement à créer du lien entre nos accueils et nos ateliers. Pour ce faire, nous avons ajouté des périodes d'accueil en parallèle de nos ateliers. Une réorganisation de l'occupation des locaux est également en réflexion afin d'optimiser ce lien.

Priorités définies dans notre plan quadriennal et axes de travail :

En avril dernier, nous avons rentré notre plan quadriennal qui définit nos priorités et nos actions pour les 4 prochaines années. Les 3 priorités mises en avant dans notre plan quadriennal sont :

- Augmentation du volume horaire et revisite de nos dynamiques d'accueil de manière à renforcer l'identité de jeunes de MJ, à favoriser les liens entre les accueils et les ateliers et à développer des actions centrées sur l'inclusion
- Favoriser la dimension participative par le biais du Conseil des Jeunes
- Offrir une plus grande visibilité à la MJ en renforçant son intégration au niveau local et en consolidant la qualité de notre communication via l'investissement des jeunes.

Les actions développées en lien avec ces priorités sont organisées en différents axes de travail :

1. Les permanences d'accueil des jeunes. (18h30/semaine pour nos deux implantations)
2. Les ateliers hebdomadaires. (30h15/semaine) – Danse, cirque, théâtre, créarécup, jeu de rôles
3. La participation des jeunes dans nos structures. (Conseil des Jeunes, Organe d'Administration et Assemblée Générale)
4. La participation des jeunes dans les projets.
5. Les séjours, les semaines d'activités durant les congés scolaires
6. L'implication de notre MJ dans la vie locale
7. Activités de loisirs ou culturelles
8. Information/sensibilisation

Nous fonctionnons en saison culturelle du mois d'octobre au mois de septembre de l'année suivante. Différents moments importants balisent notre année :

- Pendant le congé de Détente, nous organisons le carnaval de la MJGO
- Nous participons à 2 séjours inter-MJ. L'un avec les MJ du namurois. L'autre avec un collectif de MJs réunis autour des arts de la scène

- Chaque année, nous proposons nos accueils spéciaux : halloween, Noël, oasis
- Fin juin, un espace de réflexion est organisé afin d'inviter tous les jeunes à s'exprimer sur la MJ. Cette action vise également à désigner le CJ pour la saison suivante
- Fin mai/début juin, nous organisons le spectacle des ateliers cirque et théâtre à la MJ.
- Fin septembre, nous organisons le spectacle annuel des ateliers danse au Centre Culturel d'Andenne.

Nos implantations

Notre travail s'effectue dans deux implantations sur le territoire de la commune d'Ohey :

- À Évelette : Rue du tige, 26 - 5350 Évelette



- A Haillot : Rue de Nalamont - 5351 Haillot juste à côté de l'école primaire. (Dispositif particulier Décentralisation)



Notre seconde antenne a été créée à Haillot afin :

- D'atteindre nos objectifs en termes de nombre d'heures d'accueil hebdomadaires imposées par la FWB
- D'être plus proche des villages où résident la majorité des jeunes de notre commune.
- De toucher un nouveau public qui ne fréquente pas notre MJ à Évelette en raison de son éloignement géographique.
- D'apporter une réponse au problème de mobilité des jeunes au sein de notre commune.

Nous cherchons, tout au long de l'année, à favoriser les interactions entre les jeunes de nos 2 implantations. Cela se fait via diverses approches : accueils à thèmes, projets

collectifs, sorties et séjours en commun, croisement des accueils du mercredi, événements majeurs de l'association, implication des jeunes de nos deux antennes dans la composition du Conseil des Jeunes.

Nombre de membres fréquentant nos deux implantations et participant à nos accueils et/ou à nos ateliers en 2024. (saison culturelle 23-24)

- 4-8 ans : 65
- 9-11 ans : 39
- 12-18 ans : 161
- 19 ans et + : 30

Total membres : 296 dont 202 filles et 94 garçons.

Origine géographique des familles

Andenne, Goesnes, Modave, Aulois, Haillot, Namur, Bonneville, Haltinne, Ohey, Ciney, Hamois, Pailhe, Coutisse, Haut Bois, Perwez, Crupet, Huy, Ramelot, Erezée, Jallet, Schaltin, Évelette, Leignon, Seilles, Faulx les tombes, Libois, Sorée, Florée, Marchin, Trois ponts, Flostoy, Miecret, Vaux et Borset, Gesves

Nombre de membres habitant la commune : 207 soit 70 %

Nombre de membres en dehors de la commune : 89 soit 30 %

Le personnel

En 2023-2024, l'équipe d'animation a connu de nombreux changements. Il y a eu un changement de coordination en février, le départ de l'animatrice décentralisation en mai et deux nouveaux engagements en août et septembre 2024. Aujourd'hui, l'équipe d'animation est composée de 6 salariés (5 ETP), répartis comme suit :

- Une employée administrative. (3,5/5 TP- APE)
- Un animateur à 1/2 TP (APE) et un animateur (1/2 TP – FWB/ 3,5/5 TP jusqu'en mai 2024) pour notre décentralisation à Haillot.
- Un employé chargé de projet et responsable logistique TP(FWB), une animatrice à 4/5 TP (APE) et un animateur 1/2 TP(APE) pour l'implantation à Évelette.
- Un TP animateur-coordonnateur. (FWB)

13 personnes encadrent nos ateliers : 3 membres de l'équipe d'animation, 4 intervenants externes et 6 anciens jeunes de la MJ.

Les moyens Financiers

Les dépenses annuelles de notre asbl s'élevaient à 429.601,23 € pour l'exercice 2023. Celles-ci sont couvertes en grande partie par des subventions de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la région wallonne et de la Commune d'Ohey.

Nos partenaires :

- La Fédération des Maisons de Jeunes (FMJ)
- Le Centre Culturel d'Andenne
- Le Planning Familial de Ciney
- La coordination ATL (Coala asbl)
- AMO d'Andenne
- Ecoles
- Centre sportif d'Ohey
- Collectifs inter-MJ Dynamurwesh et Communaut'art
- Comité des fêtes du village d'Évelette
- Infor Jeunes Huy
- Commune d'Ohey

En tant qu'acteur jeunesse reconnu par la FWB sur le territoire de la commune d'Ohey, l'asbl MJGO contribue quotidiennement au développement de la politique communale de jeunesse.

Nos axes de travail en 2024

AXE 1 : Les permanences d'accueil des jeunes dans nos deux antennes.



Pour rappel, une permanence d'accueil est un temps durant lequel une MJ est ouverte avec un accès libre pour tous les jeunes et durant lequel un(e) animateur(trice) est présent(e) pour les accueillir, faire connaissance, les écouter, discuter avec eux, favoriser un climat relationnel bienveillant.

Dans son travail, l'équipe d'animation pratique différentes approches pour les accueils.

D'une part, il y a les accueils « libres » favorisant la rencontre entre les jeunes en proposant des activités à la carte (billard, kicker, matériel sportif, jeux de société, ...). Un espace bar est mis en place afin de permettre aux jeunes de pouvoir acheter boissons et collations à prix démocratiques. Le vendredi soir, un souper est proposé aux jeunes.

D'autre part, l'équipe propose des accueils à thèmes, ou avec des animations plus exceptionnelles, en se basant sur les envies des jeunes :

- Gros accueils à thèmes comme : Halloween, Noël, Fin des examens appelé « Oasis ».
- Accueils spéciaux « Information – sensibilisation – découverte » avec, en invité, : le planning familial de Ciney, Infor Jeunes Huy, des représentants du staff du Blue-Bird Festival. Ces accueils fonctionnent moins bien depuis quelques temps et nécessitent une relance. Par contre, une nouvelle dynamique d'accueils à ciel ouvert, en partenariat avec l'AMO d'Andenne a été mise en place cette saison et rencontre un certain succès. Une convention a été signée avec Infor Jeunes de Huy et l'AMO d'Andenne en vue de favoriser une relance de ces dynamiques.
- Des accueils participatifs : aide à la déco de nos accueils à thèmes, préparation de panneaux photos pour nos événements, ...
- Cette saison, nous avons bénéficié d'un Conseil des Jeunes actifs qui a développé quelques dynamiques au sein des accueils tels que la mise à jour du ROI, la revisite des produits vendus au bar ou encore la mise en place d'une boîte à idées.

Cette saison, nous avons augmenté notre volume d'accueils conformément aux priorités fixées dans notre plan quadriennal. De cette manière, nous avons optimisé les liens entre nos accueils et nos ateliers.

Grande nouveauté également : nous avons ouvert des accueils « geek » le mardi sur notre décentralisation à Haillot. Ces accueils, demandés par des jeunes de l'atelier « Jeu de rôles », s'articulent autour d'activités telles que le combat médiéval, les jeux de figurines, le jeu de rôles... Ces accueils ont permis une relance de la dynamique sur Haillot.

Durant les vacances scolaires, nos horaires d'accueil sont adaptés de manière à mieux répondre aux réalités des jeunes et de la MJ. La planification de nos périodes d'accueils est mise en lien avec nos séjours, nos sorties, nos projets et nos animations.

Objectifs de nos permanences d'accueil :

- Assurer et dynamiser des permanences d'accueils en adéquation avec les réalités des publics de notre zone d'action.
- Mettre en place des espaces de rencontre favorable aux échanges et à l'émergence d'idées et de projets
- Renouveler ou fidéliser le public de nos deux implantations
- Favoriser les rencontres entre les jeunes de nos 2 implantations
- Créer du lien entre les différents publics qui côtoient la MJGO (public des différents ateliers, publics des projets...)
- Être à l'écoute des jeunes, de leurs attentes et de leurs préoccupations.
- Rendre nos espaces d'accueils attractifs et les aménager en y associant les jeunes.
- Répondre à une demande des jeunes du jeu de rôles quant à la mise en place d'accueils à thématique « geek »
- Expérimenter toutes sortes de thématiques ludiques, culturelles, citoyennes...

Nous proposons 5 jours de permanences d'accueil soit 18h30/semaine.

Au total, 86 jeunes sont passés à nos accueils sur Évelette et/ou Haillot. Chaque semaine, une trentaine de jeunes en moyenne fréquentent nos accueils à Évelette et une dizaine de jeunes à Haillot. On observe une bonne mixité fille-garçon à Évelette, alors qu'à Haillot, 90% du public est constitué de garçons.

Vu l'implantation rurale de la MJ, les fluctuations de public sont fréquentes. Elles sont le plus souvent dues à la réalité démographique de la zone d'action mais également à l'augmentation de l'offre de loisirs ou de sports sur notre territoire et sa périphérie. Il est donc nécessaire d'envisager un renouvellement perpétuel du public d'accueil. C'est pourquoi nous travaillons avec des jeunes de moins de 12 ans.

Nos permanences d'accueil à Évelette (en 2024)



- Le lundi de 16h30 à 19h (10 ans et plus)

Ces accueils sont proposés en parallèles de nos ateliers théâtre et rock. Ils permettent une rencontre entre les jeunes de l'accueil et les jeunes de ces 2 ateliers. Une dynamique sportive a récemment été mise en place au sein de ces accueils. En outre, une approche intergénérationnelle (ados vers les enfants) d'aide scolaire est en réflexion avec plusieurs partenaires (écoles, Oh Extra, commune)

- Le mercredi de 13h30 à 17h (10 ans et plus) / de 17h à 19h (12 ans et plus)

Les accueils du mercredi sont spécifiquement centrés sur le croisement de nos publics. Il y a d'une part un croisement générationnel (public en devenir et public MJ). En outre, nous proposons des lifts entre Haillot et Évelette afin de centraliser les accueils de nos 2 implantations en un seul lieu et de permettre une rencontre des jeunes. Les accueils du mercredi permettent également d'établir du lien entre les jeunes de l'atelier théâtre, de l'accueil et de l'atelier danse contemporaine du mercredi.

Le vendredi de 17h à 22h (12 ans et plus)

Cette permanence d'accueil est spécialement dédiée aux jeunes de 12 ans et plus. Il s'agit de l'accueil qui mobilise le plus grand nombre de jeunes. C'est une bulle d'air offerte en fin de semaine pour permettre à chacun de décompresser dans une ambiance conviviale.

En outre, cet accueil permet une rencontre entre nos jeunes d'accueils et nos jeunes des ateliers hip hop et ragga.

En cette fin d'année 2024, nous sommes face à une évolution du public fréquentant ces accueils. Toute une génération va bientôt atteindre les 18 ans et potentiellement rejoindre la Tanière de Anciens (projet d'accueils autonomes pour les 18-26 ans), alors qu'une nouvelle génération prend tout doucement la relève. Une fidélisation de cette nouvelle génération est un enjeu important aujourd'hui.

Nos permanences d'accueil à Haillot

Depuis plusieurs années, nous disposons d'une décentralisation à Haillot qui propose également des permanences d'accueil. L'implantation d'une antenne de la MJGO à cet endroit est essentielle dans la mesure où Haillot et Ohey (tout proche) constituent les lieux les plus densément peuplés en jeunes sur l'entité.

Malgré cette réalité, après le covid, les accueils de notre décentralisation ont connu une baisse de fréquentation. Pour faire face à cette situation, nous avons continué à faire vivre notre décentralisation à travers 2 ateliers : « Jeu de rôles » et « cuisine ». Début 2024, les jeunes du « Jeu de rôles » ont émis le souhait de lancer une nouvelle dynamique d'accueil sur la décentralisation : les accueils « geek » (cf. ci-dessous). Après une période de réflexion menée avec les jeunes, ces accueils ont vu le jour en mai 2024. Ils ont pris place tous les mardis. Cette dynamique a permis de fidéliser un nouveau public d'accueil lors des accueils « geek » du mardi, mais aussi le samedi. A l'heure actuelle, une bonne dizaine de jeunes fréquentes nos accueils à Haillot. Ce sont essentiellement des jeunes de 11 à 15 ans.

Nos moments d'accueil à Haillot sont :

- Le mardi de 16h30 à 19h (10 ans et plus) : Cette période est destinée aux accueils « geek ». Lors de ces accueils, les jeunes ont l'occasion de tester des jeux de figurines, du combat médiéval, des jeux d'expression... Ces accueils sont aussi un lieu d'échanges autour de futurs projets jeunes. Deux projets sont d'ores et déjà en chantier pour 2025 : un projet de décoration graff du local et un camp médiéval.
- Le mercredi de 13h30 à 17h (10 ans et plus) / de 17h à 19h (12 ans et plus) : Des trajets sont proposés entre Haillot et Évelette pour permettre une rencontre des publics de nos 2 implantations.

- Le samedi de 14h à 17h (10 ans et plus) : Ces accueils sont des accueils plus « classiques » tels que présentés plus haut. De nouveaux jeunes, présents aux accueils « geek », ont également rejoint les accueils du samedi.

Depuis le mois d'août, un nouvel animateur a pris en charge le suivi de la décentralisation. En outre, une tournante a été mise en place de manière à ce que chaque animateur soit impliqué dans les accueils de la décentralisation. Cette approche vise à amener plus d'énergie vive et de variété d'approches sur la décentralisation.

Notre communication générale vise autant les jeunes d'Haillot que ceux d'Évelette. Cette communication se fait à la fois par mail, via les réseaux sociaux, par l'affichage de nos grosses actions et par l'intermédiaire de notre site internet.

Outre les ateliers mis en place, le développement des accueils « geek » et nos approches de communication, nous comptons poursuivre la relance de la décentralisation, en 2025, par d'autres actions : mise en peinture du local, développement d'un événement local avec les jeunes des accueils « geek » (banquet médiéval), développement d'actions avec l'école d'Haillot.

Afin de favoriser les rencontres entre les jeunes de nos 2 antennes, outre les accueils du mercredi, nous proposons, durant les vacances scolaires, des accueils, sorties, projets communs à nos 2 antennes. Afin de faire face aux problèmes de mobilité, nous assurons des navettes sur demande.

Lors des gros accueils comme Halloween, Noël, ou encore l'accueil fin des examens « Oasis », ce croisement des publics est également envisagé.

L'organisation des gros accueils

Voici un petit tour d'horizon de nos gros accueils récurrents. Ces accueils sont des moments importants de la vie de la MJ qui favorisent la rencontre entre les jeunes des accueils, des différents ateliers et de nos deux antennes. Ils permettent également de toucher de nouveaux jeunes.

- Accueil « Oasis »



Cet accueil est un événement incontournable de la vie de notre MJ. En 2024, nous avons envisagé une nouvelle formule permettant de continuer à proposer l'ambiance estivale propre à cet accueil tout en renforçant la participation des jeunes et en introduisant une dynamique inter-MJ. Avec les jeunes, nous avons construit en amont tout l'espace d'accueil avec bar, ventre glisse, espace « chill ». Les MJs d'Havelange et de Ciney nous ont rejoint pour vivre un fabuleux concours inter-jeunes festif où des équipes mixant des jeunes des diverses MJ se rencontraient dans toute une série d'animations fun. Pour clôturer l'activité en beauté, la MJ de Ciney nous a proposé une scène ouverte musicale. Le nouveau format de l'accueil oasis constituera un rendez-vous inter-MJ incontournable pour les saisons prochaines.

Participation active des jeunes, nouvelles rencontres, mise en projet des jeunes en amont de la journée, ambiance d'enfer... Cet accueil fut un franc succès.

Au final, l'accueil a rassemblé près de 70 jeunes dont 20 étaient issus des MJ de Ciney et Havelange

- Accueil spécial Halloween

Chaque année, nous organisons un accueil spécial Halloween. Cette année, nous avons développé un véritable projet autour de cet accueil. En effet, pendant une semaine, 13 jeunes (7 filles et 6 garçons), âgés de 11 à 14 ans, ont créé intégralement une maison hantée à l'aide de cartons, de peinture et de divers matériaux de récupération. En outre, ils ont suivi une petite formation « grimage ». Lors de l'accueil du vendredi, tous les jeunes présents ont pu



découvrir la maison hantée, se faire grimés par les jeunes impliqués dans le projet et participer au traditionnel repas d'Halloween ! Au total, 25 jeunes (11 filles et 14 garçons) ont pris part à cet accueil. L'accueil a réuni des jeunes d'âges très variés allant de 11 à 24 ans.

- Accueil Noël

Cet accueil sera organisé le 20 décembre 2024. Au programme : activités de Noël, souper de fin d'année, échange de cadeaux...

AXE 2 : Les ateliers hebdomadaires



L'organisation d'ateliers hebdomadaires au sein de notre MJ a pour objectifs de :

- Favoriser l'ouverture culturelle et artistique des jeunes
- Permettre la rencontre entre les jeunes de nos villages.
- Offrir aux membres de nos ateliers l'opportunité de découvrir, apprendre ou se perfectionner dans diverses techniques d'expression.

- Travailler la confiance en soi et la valorisation des jeunes
- Mettre les membres de nos ateliers en projet par le biais de différents projets : spectacle de l'atelier cirque et des ateliers théâtre, proposé le 8 juin 2024, dans la salle de notre MJ - spectacle des ateliers danse, proposé lors de deux représentations au centre culturel d'Andenne les 20 et 21 septembre 2024

Nos ateliers se déroulent 6 jours par semaine pour : 32h / semaine

Nos ateliers « Jeu de rôles » et « Cuisine » sont proposés à Haillot. Nos autres ateliers sont donnés dans nos locaux à Évelette.

Nombre d'inscrits par atelier

- Atelier éveil à la danse (4 à 6 ans) : 19
- Atelier Breakdance (7 à 14 ans) : 16
- 6 ateliers modernjazz (6 à 41 ans) : 98
- 2 ateliers Ragga (11 à 20 ans) : 48
- 2 ateliers Théâtre (10 à 15 ans) : 15
- Atelier Hip-hop (9 à 13 ans) : 16
- 2 ateliers cirque (10 à 18 ans) : 16
- Atelier créarecup (13 ans) : 2
- Atelier jeu de rôles (11 à 15 ans) : 7
- Atelier mini-foot (16 à 18 ans) : 2

Nombre total de membres dans nos ateliers : 199 (certains membres participent à plusieurs ateliers)

Chaque année, nous organisons une journée porte ouverte afin de faire connaître notre MJ et faire découvrir nos ateliers hebdomadaires. En 2024, nous avons proposé nos portes ouvertes à l'occasion de la Fête du village.

AXE 3 : La participation des jeunes dans nos structures

Objectif : Favoriser la participation des jeunes dans nos différentes instances de décisions : groupe projet, Conseil des Jeunes, Assemblée Générale, Conseil d'Administration.

- Le Conseil des Jeunes (CJ)

Afin d'impliquer un maximum les jeunes dans le quotidien de la MJGO, un Conseil des jeunes est constitué chaque année suite à une rencontre, proposée fin juin à l'ensemble de notre public. Le Conseil des jeunes se réunit régulièrement (environ 1 fois par



mois) et est amené à s'exprimer régulièrement quant au quotidien de la MJ, à faire des propositions d'ajustements, à prendre en charge des projets (ex en 2024 : construction d'une caisse à savon à la fête du village, mise en place d'une boîte à suggestion pour les autres jeunes) ... Le CJ actuel est composé de 8 jeunes (5 garçons et 3 filles) âgés de 14 à 18 ans.

- Participation des jeunes au sein de l'AG et de l'OA de notre MJ.

Comme l'impose notre décret, 1/3 de notre OA est composé de jeunes de moins de 26 ans. A l'heure actuelle, 3 jeunes font partie de notre AG et notre OA.



- Encadrement de certains ateliers hebdomadaires de notre MJ par des jeunes

Des anciens jeunes de notre MJ sont également impliqués dans l'encadrement de plusieurs ateliers danses de notre MJ : Ateliers « Éveil à la danse » – ateliers Jazz Mini kids, Kids 1 et Comtempo. Ces jeunes animateurs d'atelier participent aux réunions du staff des ateliers danse de la MJ et aux réunions « projet spectacle annuel des ateliers » de notre MJ.

Participation des jeunes à Haillot:

Depuis mai 2024, le groupe « Jeu de rôles », constitué de 7 jeunes (6 garçons et une fille), a voulu s'impliquer dans une dynamique participative à l'échelle de la décentralisation. Ils ont mis en place les accueils « geek » du mardi et souhaitent travailler, en 2025, à la décoration du module via du graff ainsi qu'à la mise en place d'un séjour médiéval. Récemment, les membres de ce groupe ont commencé à discuter pour désigner un délégué qui représentera la décentralisation dans le Conseil des Jeunes de la MJGO.

AXE 4 : La participation des jeunes dans les projets

Objectif : Favoriser la participation des jeunes en les accompagnants dans une démarche active visant à aboutir à une construction collective permettant une valorisation des jeunes impliqués.

Les projets avec les jeunes constituent un point central du travail en MJ. Ils contribuent largement à notre mission centrale : former de jeunes CRACS (citoyens, responsables, autonomes, critiques et solidaires).

A travers les différents projets menés, les jeunes sont amenés à prendre des responsabilités, à s'organiser, à respecter des engagements, à composer avec les autres pour atteindre un objectif commun. Ce sont des moments de vies intenses pour les jeunes et pour notre MJ qui sont le plus souvent synonymes de souvenirs impérissables.

- Le projet de spectacle des ateliers théâtre et de l'atelier cirque de la MJ

Celui-ci rassemble tous les jeunes de nos ateliers cirque et théâtre et s'est déroulé le samedi 8 juin 2024 dans la salle de la MJ devant une centaine de personnes.

Tout au long de l'année, les jeunes des ateliers « théâtre » et « cirque débutant » ont travaillé à la construction d'une partie de ce spectacle. Pour les ateliers théâtre, les jeunes ont créé, avec l'aide de l'animateur théâtre de la MJ, le scénario et les dialogues de leur spectacle. Ils ont ensuite travaillé la mise en scène de deux pièces de 30 à 45 minutes.

Pour l'atelier cirque, les jeunes ont travaillé leurs numéros par petits groupes et, avec l'animateur, ils ont décidé de l'ordre des numéros dans l'agencement du spectacle. Durant l'année, les jeunes de l'atelier cirque ont travaillé différentes techniques de cirque comme : les échasses, la jongle, l'équilibre, Puis, ils ont créé et répété les différents numéros.

Au total, 24 jeunes âgés de 10 à 15 ans (9 garçons et 15 filles) se sont impliqués dans la construction de ce spectacle.



Un jeune de l'atelier théâtre a assuré la construction de toute la régie lumière du spectacle et s'est chargé personnellement de gérer l'éclairage de tous les morceaux du spectacle dans lesquels il ne jouait pas un rôle.

Plusieurs répétitions ont été nécessaires aux jeunes de nos ateliers pour assurer une présentation de qualité en aboutissement de leur travail de toute une saison.

- **Projet-jeunes : La Tanière**

Le projet-jeunes « La Tanière », qui a été mis en place début 2020, était une demande des jeunes de 18 ans et plus de notre MJ, qui souhaitaient avoir un espace d'accueil, géré en autonomie, dans la MJ. Ceux-ci occupent l'ancienne salle d'accueil qui se trouve dans l'ancien bâtiment de la MJ. Les jeunes gèrent ce projet en autonomie complète et doivent veiller au bon déroulement de celui-ci. Un membre de notre équipe d'animation étant responsable de la supervision du projet.

En 2024, ce projet était porté par 3 jeunes (2 filles et un garçon). Les accueils de la Tanière attirent régulièrement une dizaine de jeunes âgés de 18 à 26 ans. Durant les vacances de Toussaint 2024, une rencontre a été organisée entre plusieurs jeunes intéressés de 16 à 18 ans et la Tanière de manière à assurer une relève pour le groupe porteur de ce projet.

- **Le développement des accueils « geek » à Haillot**

Comme mentionné précédemment, les jeunes de l'atelier « Jeu de rôles » ont travaillé à la mise en place d'accueils « geek » qui ont vu le jour en mai dernier. Les jeunes se sont accordés pour définir le moment de l'accueil, son contenu (jeux de figurines, combat médiéval, jeu de rôles, mangas...), le matériel intéressant à acheter prochainement... Ils ont également conçu un projet de peinture du module et d'aménagement intérieur qui verra le jour en 2025. Ce projet est porté par 7 jeunes (6 garçons et 1 fille) âgés de 11 à 15 ans. Pour le moment, les accueils geek attirent, chaque semaine, une dizaine de jeunes.

- **Participation au Festival Mimouna**

A travers ce projet, quelques jeunes de l'un de nos groupes théâtre ont relevé le défi de créer une pièce à la manière de Fredrico Garcia Lorca et de la jouer, sous chapiteau à Bruxelles, face à un véritable public et à un jury le 30 novembre 2024.

L'investissement des jeunes dans ce projet fut important, mais ils ont aujourd'hui abouti à une pièce dont ils sont fiers. Celle-ci sera jouée prochainement dans un contexte de festival qui permettra la rencontre avec plusieurs autres jeunes artistes.

- **Projet Opéra**

Dans le cadre de son travail de sensibilisation et d'ouverture des jeunes à la culture, à l'expression et à la création, notre MJ propose ponctuellement aux jeunes de s'investir dans un projet artistique d'envergure : « Un Autre Opéra ». Ce type de projet est riche et formateur pour les jeunes participants qui sont confrontés à la réalité des exigences professionnelles du monde artistique. Ils sont également amenés à devoir respecter leurs engagements et à se dépasser.

Ce projet, qui rassemble, depuis 2010, une centaine de jeunes de différentes MJ, est coordonné par l'Opéra Royal de Wallonie-Liège et la Fédération des Maisons de Jeunes. Pour la présente édition, le projet a débuté en janvier 2023 et s'est terminé en mars 2024. Cette fois, on n'est pas parti d'une œuvre... La démarche fut inversée... Le point de départ était les jeunes eux-mêmes, sur base des relations humaines et des émotions diversifiées qu'elles génèrent.

La dimension interdisciplinaire est importante dans ce projet, qui mélange les talents des jeunes (danse, chant, théâtre, musique, cirque...) avec l'art lyrique et leur permet de vivre une expérience artistique unique.

Au total, 80 jeunes issus de plusieurs MJs de la FWB ont porté cette édition du projet, nommée «Opéra en Fusion». Vingt membres de notre MJ, âgés de plus de 15 ans, s'y sont inscrits et ont participé aux rencontres de travail à Liège à raison de deux dimanches par mois de 10h à 17h. La clôture du projet s'est faite en mars 2024 à l'Opéra de Liège avec une représentation scolaire et deux représentations tout public. Public touché : 3.000 personnes.

- **Projet spectacle annuel des ateliers de la MJ - le 20 et 21 septembre 2024 au Centre Culturel d'Andenne**

Notre spectacle des ateliers danse est un événement incontournable de la vie de la MJ. Les jeunes, les encadrants et toute l'équipe de la MJ ont travaillé de concert à la construction d'un spectacle réunissant les jeunes de nos ateliers « danse » et « cirque confirmé. Le fruit de ce travail a pu être présenté devant près de 900 personnes. Lors du spectacle, nous avons proposé un petit sondage à notre public via un QR code. Les résultats de ce sondage ont mis en avant la satisfaction du public ainsi que quelques conseils constructifs pour l'avenir.

Ce grand projet de notre MJ avait pour buts de :

- Rassembler les jeunes de nos ateliers pour créer un spectacle collectif et pluridisciplinaire donnant une priorité au travail inter-ateliers pour favoriser le décroisement entre ceux-ci, les rencontres et les échanges entre les jeunes autour d'une création

collective intégrant diverses techniques d'expression artistiques : danse, cirque, couture...

- Impliquer les jeunes dans la création des chorégraphies, de leurs costumes et de supports photo/vidéo.
- Favoriser les interactions entre divers ateliers (danse et cirque)
- Favoriser la création de chorégraphies rassemblant plusieurs ateliers danse sur scène
- Intégrer, dans le comité-spectacle, des jeunes souhaitant participer à la dimension organisationnelle du projet en plus de leur participation artistique.

Notre projet en chiffres :

- 160 membres de notre MJ sur scène
- 14 ateliers qui ont présentés plus de 30 chorégraphies différentes
- 2 représentations de 3h au centre culturel d'Andenne avec près de 450 personnes par représentation + une exposition photos illustrant notre travail, nos actions, événements et projets de l'année

AXE 5 : Les séjours

Objectifs :

- Favoriser la rencontre entre les jeunes de notre MJ et d'autres MJs.
- Mettre les jeunes en projets en les impliquant dans la préparation des différents séjours
- Proposer aux jeunes de vivre des vacances autrement.
- Favoriser l'entraide, le vivre ensemble, la prise de responsabilité et le dépassement de soi

Ce sont des moments de vie en groupe riche en souvenirs et en apprentissages en termes de socialisation pour les jeunes. Cette année, nous avons organisé deux séjours et participé à un séjour inter-MJ. Une autre opportunité de séjour inter-MJ nous était offerte, via le collectif des MJs du Namurois, durant le mois de juillet. Malheureusement, la période proposée n'était pas adaptée aux réalités de nos jeunes (camps scouts, vacances...). Voici un récapitulatif de nos séjours :

- Résidentiel artistique avec le collectif Communaut'art : Du 29/04/24 au 03/05/24

Objectifs spécifiques à ce séjour :

- Impliquer nos jeunes dans l'animation d'ateliers permettant un partage avec d'autres jeunes de MJ
- Sortir de nos murs et aller à la rencontre de jeunes d'autres MJ

- Partager des pratiques culturelles avec des jeunes issus d'autres horizons
- Vivre des activités en groupe, discuter, favoriser le vivre ensemble et l'interculturalité
- Découvrir les similitudes et les différences qui peuvent exister d'une MJ à l'autre et s'enrichir de ces découvertes
- Renforcer nos pratiques de MJ par la mise en réseau

Le projet « Résidentiel artiste » est porté par un collectif de MJs, unies autour de dynamiques artistiques variées, appelé « Communaut'art ». Ce collectif regroupe une grosse dizaine de MJs venant de Bruxelles et d'un peu partout en Wallonie (Liège, Namur, Brabant Wallon). Notre MJ est activement impliquée dans ce collectif depuis plusieurs années.

Le projet central de ce collectif est le « résidentiel artiste ». Chaque année, un séjour résidentiel est mis en place au cours duquel les jeunes de chaque MJ peuvent échanger leurs pratiques artistiques avec les jeunes des autres MJs. Cela se fait par le biais de workshops animés par les jeunes et/ou animateurs des différentes MJs. Ces workshops sont créés en lien avec un ou plusieurs ateliers pratiqués au sein des diverses MJs.

Cette année, nous avons participé au résidentiel, qui s'est déroulé dans la région du Lac de l'Eau d'Heure du 29 avril au 3 mai 2024. Au total, 7 jeunes (10-14 ans/ 6 filles, 1 garçon) de notre MJ ont pris part au séjour qui a rassemblé près de 80 jeunes issus de 10 MJ différentes dont la nôtre.

- Camp vélo/rando : Du 12/08/24 au 18/08/24

Objectifs spécifiques à ce séjour :

- Offrir un dépaysement en quittant la Belgique et en se rendant dans le Grand Duché du Luxembourg
- Proposer un camp qui mêle du vélo avec de la randonnée
- Permettre à nos jeunes de sortir de la MJ, de faire face aux difficultés ensemble, de s'écouter, s'organiser, vivre en groupe, se débrouiller
- Offrir aux jeunes un lien privilégié avec la nature qui les entoure
- Traverser des sites présentant un intérêt culturel ou naturel
- Permettre au jeune de se déconnecter du stress du quotidien et de s'offrir du temps pour parler, voir philosopher, pour apprécier l'environnement dans lequel il évolue, pour relativiser certaines choses, ...
- Revenir à l'essentiel en partant à l'aventure munis du strict minimum
- Favoriser l'expression des jeunes
- Garder une trace de l'expérience à travers la création d'un montage photo, supervisé par une jeune compétente en la matière
- Développer l'autonomie et la débrouillardise
- Favoriser le dépassement de soi
- Investir les jeunes dans la préparation du séjour et la création de l'itinéraire

Le nouveau rythme des vacances scolaires a créé des difficultés quant à la mise en place de nos séjours d'été. En effet, les vacances sont plus courtes et les jeunes sont déjà fort occupés avec les vacances et les camps scouts. Cet état de fait a entraîné une diminution de participation pour nos séjours et une nécessité de regrouper nos camps vélos et rando en un seul camp.

Pour la mise en œuvre du camp, nous avons misé sur une forte dimension participative. Via plusieurs rencontres préalables, les jeunes ont pu s'impliquer dans le choix des itinéraires, des menus, des activités...

Le camp en lui-même s'est déroulé du 12/08/24 au 18/08/24. Un véritable dépaysement fut offert aux jeunes en partant à la découverte du Grand Duché du Luxembourg. Les jeunes ont pu explorer la région en alternant des moments de vélo et de marche à pied. Dépassement de soi, moments conviviaux, solidarité, nuitées sous tentes et aventure sont autant de termes qui peuvent caractériser ce séjour.

Au total, 8 jeunes (6 garçons et 2 filles/ 13-18 ans) ont pris part à ce séjour.

- Camp détente à Tournai : Du 21/08/24 au 23/08/24

Objectifs spécifiques à ce séjour :

- Proposer un séjour qui mêle des jeunes de moins de 12 ans et de plus de 12 ans afin de favoriser la rencontre et de faciliter le renouvellement de notre public
- Favoriser le vivre ensemble et la cohésion du groupe
- Proposer un camp tout public permettant d'attirer de nouveaux jeunes
- Favoriser l'éveil culturel des jeunes

Ce camp, ouvert aux jeunes dès 10 ans et proposant des activités variées, a été pensé de manière à attirer de nouveaux jeunes au sein de la MJ tout en permettant une rencontre entre les jeunes de moins de 10 ans et de plus de 10 ans. Outre les activités ludiques proposées (accro-branche, Eco Park, soirée dansante...), des activités favorisant la découverte culturelle ont également été proposées (Musée des Histoires Naturelles, visite de la ville en petit train).

Au total, ce camp a attiré 13 jeunes (7 garçons et 6 filles/10-15 ans).

Axe 6. L'implication de notre MJ dans la vie locale



- Fête du village + Portes Ouvertes de la MJGO : Du 18/05/24 au 20/05/24

L'implication de la MJGO dans la Fête du Village d'Évelette est incontournable. Comme les années précédentes, un bar des jeunes fut proposé. Des jeunes de notre MJ ont participé au montage, au service bar et au démontage du bar. Nous avons également assuré le service bar et le service repas du souper de clôture de la fête du village le lundi soir. Plusieurs membres de nos ateliers danse ont également créé une chorégraphie Flashmob déambulatoire, qui a été présentée le dimanche de la fête, comme animation entre deux descentes de caisses à savon.

Cette année, nous avons choisi de nous impliquer également à d'autres niveaux de la fête. En effet, nous avons tenu un stand de vente de nourriture lors du tournoi de pétanque. En outre, nous avons proposé nos Portes Ouvertes au cœur même de la brocante au moyen de panneaux photos et d'animations médiévales et circassiennes. La brocante d'Évelette nous paraissait un bon lieu pour toucher le tout public. En effet, la brocante attire, chaque année, plusieurs centaines de personnes de notre commune et de la région. L'emplacement de notre stand n'était pas idéal (trop en retrait). Toutefois, grâce aux animations menées avec le soutien de nos jeunes, plusieurs personnes se sont arrêtées pour se renseigner sur notre MJ et visiter notre exposition.

- Les spectacles de notre MJ

Grâce à nos différents spectacles, nous contribuons à l'action culturelle locale et notre association se positionne comme acteur culturel sur son territoire (et même au-delà) et participe à la valorisation du savoir-faire des jeunes et d'une image positive de ceux-ci.

- Nos semaines d'activités à la carte, accueils ou stage pendant les congés scolaires (hors séjours)

Ces semaines d'activité permettent d'attirer de nouveaux jeunes au sein de la MJ et de créer un lien avec la population locale. Voici nos statistiques de fréquentation pour cette saison :

- Vacances de carnaval : 51 jeunes (32 filles et 19 garçons/ 10 à 15 ans)
- Vacances de Printemps : 66 enfants (39 filles et 16 garçons/ 10 à 25 ans)
- Accueils d'été : 11 jeunes (6 garçons et 2 filles/ 10 à 14 ans)
- Vacances de Toussaint : 49 enfants (23 filles et 26 garçons/ 9 à 24 ans)

- Animations à l'école d'Évelette

Grande nouveauté de cette année ! Dans le cadre d'un projet porté en partenariat par la commune, l'AMO d'Andenne, l'école d'Évelette, RTA et la MJGO, 2 matinées de formation ont été proposées aux professeurs de l'école d'Évelette au sein des locaux de la MJGO. Pendant ces formations, l'équipe de la MJ, avec l'AMO d'Andenne, s'est chargée d'animer les enfants de l'école d'Évelette. Cette initiative a permis de créer un lien avec notre public en devenir, leurs parents et divers intervenants locaux. Autant d'atouts pour contribuer à notre implication dans la vie locale. Ces 2 matinées d'animations ont eu lieu le 22/05/24 et le 05/06/24.

- Explor' Ohey

Cette année, nous nous sommes impliqués activement dans l'événement local « Explor'Ohey » qui s'est déroulé le 04/07/24. En matinée, 2 ados motivés de la MJ (1 garçon et 1 fille/ 14 et 16 ans) ont souhaité animer un stand à destination des différents enfants des écoles de la commune. Ils ont mis au point une animation théâtrale qui a été proposée à une trentaine d'enfants différents. Cette action fut réellement valorisante pour les jeunes impliqués. L'après-midi, nous avons tenu, avec les jeunes, un stand MJGO avec expo photo et combat médiéval. La météo ne fut malheureusement pas de la partie, mais nous sommes tout de même parvenus à toucher une quinzaine de jeunes et leurs parents.



- Promenade du Gros d'Ohey

Chaque année, cette promenade artistique est proposée sur le territoire d'Ohey. Nous avons souhaité nous impliquer dans cette édition, qui fut proposée le 07/09/24 afin de consolider notre lien avec la population locale tout en sondant les possibilités d'action de la MJ dans cet événement pour les années à venir. Nous avons choisi de tenir un bar sur le parcours afin de pouvoir facilement créer du lien avec les personnes présentes.

- Carnaval des enfants à Évelette

Notre traditionnel carnaval a, une fois de plus, attiré plus de 150 personnes. Au programme : bal costumé du carnaval des enfants, bataille de confetti et ambiance inoubliable. Cette action reste une excellente accroche avec la population locale et notre public en devenir.

AXE 7 : Les activités de loisirs ou culturelles



Objectifs :

- Créer des actions fédératrices pour nos jeunes
- Attirer de nouveaux jeunes au sein de la MJGO
- Favoriser l'ouverture culturelle des jeunes
- Développer un climat convivial
- Susciter l'envie des jeunes à aller voir des spectacles, vivre des émotions ensemble, faire des liens entre ce qu'ils voient au spectacle et le travail dans leur atelier.

- Les activités de loisirs

Pendant les vacances de détente :

- 33 jeunes (19 filles et 14 garçons/10-16 ans) ont participé à une sortie Cinéma – Patinoire à Liège
- 19 jeunes (13 filles et 6 garçons/11-14 ans) ont pris part à la journée proposée au Point d'Eau à La Louvière

Durant les vacances de Printemps

- 29 jeunes (18 filles et 11 garçons/10-23 ans) ont pris part à notre journée Walibi

Durant les vacances d'été

- 13 jeunes (9 garçons et 4 filles/12-16 ans) ont pris part à la journée à Durbuy Aventure proposée à l'occasion de notre pré-oasis

- Les sorties culturelles

Plusieurs sorties culturelles ont été organisées en 2024 :

- Sortie théâtre « Bab Marrakesh » le 16 février 2024 au Centre Culturel d'Andenne (5 jeunes)

- Sortie théâtre « No Woman's Land » le 29 mars 2024 au Centre Culturel d'Andenne (7 jeunes)
- En outre, les jeunes ont été conviés aux représentations liées au projet « Un Autre Opéra » les 16 et 17 mars 2024. 235 personnes (jeunes et familles) sont venues voir ce spectacle.

AXE 8 : Information et sensibilisation

Afin de renforcer les dynamiques d'information et de sensibilisation, nous avons élaboré, en 2024, une convention de partenariat avec Infor Jeunes de Huy et avec l'AMO d'Andenne. La convention avec Infor Jeunes envisage des séances de sensibilisation ponctuelles au sein de nos accueils et la mise en place d'au moins un stage de sensibilisation/an. La convention avec l'AMO d'Andenne vise la mise en place d'accueils à ciel ouvert portés par l'AMO et l'octroi de leurs services aux membres de la MJGO qui seraient en demande.

Cette année, nous avons mis en place, durant les vacances de printemps, un stage d'aide au « Permis de conduire » en partenariat avec Infor-Jeunes. Ce stage a attiré 30 jeunes (16 filles et 14 garçons/17-24 ans). Nous avons également essayé de proposer, avec Infor Jeunes, des accueils de sensibilisations sur différents sujets, mais ceux-ci n'ont pas trouvé leur public. C'est un point à travailler pour l'année prochaine. Par contre, plusieurs accueils, permettant de créer du lien avec l'AMO d'Andenne ont été proposés. Ces accueils ont eu lieu aux dates suivantes : le 29/05/24, le 26/06/24 et le 25/09/24. Entre 5 et 10 jeunes ont pris part à chacun de ces accueils portés par l'AMO.

Ce rapport est le fruit du travail de toute l'équipe d'animation. J'espère que celui-ci vous permettra d'avoir une idée assez précise du travail qui est mené par notre association à destination des jeunes qui fréquentent notre MJ.

Le Centre Sportif Communal d'Ohey en 2024,

Encore et toujours des nouveautés !

Le centre sportif d'Ohey est constitué en ASBL sous la dénomination : « Centre Sportif Communal d'Ohey ». Ses missions principales permettent de promouvoir la pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discrimination. D'encourager des pratiques d'éducation à la santé par le sport et de promouvoir un plan annuel d'occupation et d'animations sportives des infrastructures, en garantissant l'accès à des activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population. L'ASBL, soutenue par les autorités communales, reste un acteur majeur dans le domaine sportif au sein de la commune.

Durant l'année 2024, l'ASBL a pérennisé sa désignation de « Centre Sportif Local », octroyé selon le décret du 27/02/2003, qui prévoit la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux (CSL) et des centres sportifs locaux intégrés (CSLi).

Le bureau exécutif de l'ASBL se compose de 4 administrateurs qui œuvrent quotidiennement et bénévolement au développement du Centre Sportif :

- Marie-France LATINE (Présidente)
- Cassandra HUET (vice-Présidente)
- Julie LAPIERRE (Secrétaire)
- Philippe ERNOULD (Trésorier)

Au niveau emploi, notre personnel se compose de 2 personnes :

- Lionel DUBOIS : gestionnaire de l'infrastructure, responsable de l'organisation des activités spécifiques du Centre Sportif (encadrement également), chargé des contacts et plannings avec les occupants (clubs, écoles, associations, ...), de l'administratif, de la comptabilité du centre sportif. En contact régulier avec les services communaux, l'ADEPS dans le cadre des dossiers de subsides, avec l'AES (Association des Etablissements Sportifs), relais entre les sportifs et le comité de gestion de l'ASBL, ...
- Trévor BALFROID : surveillant de salles et accessoirement responsable café-téria, en soirée,



durant la semaine pour veiller à l'accès, la bonne tenue et la fermeture des installations.

Nos actions en 2024 :

A) Pour répondre aux exigences de l'ADEPS en bénéficiant de subsides supplémentaires dans le cadre des axes prioritaires fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles, continuité et mise en place d'activités supplémentaires.

15 dossiers de subsides d'activités (maximum autorisé) ont été rentrés dans le cadre du programme de développement sportif :

- 12 pour des stages sportifs
- 1 pour des activités seniors (marches)
- 2 pour les jeunes (VTT & futsal)

Soit pour plus de 8000€ de subsides

B) Des journées spécifiques ont également été organisées pour la promotion et la découverte du sport sur la Commune.

- 1) Un trail a été organisé en mai... NOUVEAUTE
- 2) Journée senior à Anhée-Yvoir (Vélo et promenade) 50 participants
- 3) Journée Ohey enfants admis début juillet
- 4) Mise à disposition du site et des installations pour le cross scolaire organisé par l'ADEPS le 18 novembre.
- 5) Mise à disposition et organisation au sein de la cafétéria des réceptions officielles.
- 6) Corrida 20 décembre.

C) Le Sport en toute sécurité :

DEA (défibrillateur externe automatique) : le 4 décembre, organisation d'une formation à destination des clubs et utilisateurs, avec plus de 15 participants.

D) Durant l'année, des stages sportifs se sont déroulés, pendant les vacances de détente, de printemps, d'été et d'automne.

Une gestion 100% Centre Sportif, 6 semaines, 25 moniteurs et plus de 300 enfants de 3 à 14 ans inscrits. Psychomotricité, multisports, vélo, VTT, orientation, piscine au programme.

Le bilan est très positif, nous rencontrons un taux de remplissage de 100%.

E) Notre rapport d'activité ADEPS fut très positif et nous attendons notre subside 2024 dans les prochains jours.

La nouvelle demande de reconnaissance CSL 2024-2034 a été introduite et validée.

Vous pouvez également suivre et découvrir les activités du centre sportif sur notre page « Facebook Centre Sportif Ohey ». Plus de 1000 abonnés à notre

page.

Depuis la mise en place de notre référence sur Google, plus de 8.000 personnes ont consulté nos données avec publication d'avis très positifs.

Le site internet est également actuellement aboutit ... et est consultable mais pas encore à jour par manque de temps.

F) Au sujet de la gestion de l'ASBL Centre Sportif Communal d'Ohey

Les administrateurs de l'ASBL et plus particulièrement les membres du bureau, œuvrent pour maintenir et améliorer l'équilibre entre les ressources et les coûts. Nos ressources actuelles sont le subside communal, les différents subsides Adeps, ONE et APE, le bénéfice relatif à la gestion de la cafétéria, la contribution des clubs et utilisateurs, ainsi que le sponsoring.

L'augmentation des coûts de l'énergie a eu pour conséquence l'augmentation des tarifs de locations et des activités pour tenter d'équilibrer le budget.

Les dossiers de modernisation des installations et de recherches de réductions des coûts énergétiques sont devenus une de nos priorités pour tenter de continuer à pouvoir accueillir les différentes activités dans les meilleures conditions possible. Les dossiers avancent en collaboration avec l'administration communale, les premiers grands travaux ont eu lieu en juin 2024 (installation éclairage LED)

G) Cafétéria ou encore l'Extra Time

La cafétéria rencontre toujours un franc succès tant dans notre gestion directe que celle via les clubs, essentiellement les week-ends.

Nous restons attentifs à appliquer un tarif raisonnable en fonction des coûts d'achat et de fonctionnement, et également au respect du voisinage (cf. règlement de police).

L'espace nous manque et la réflexion pour le futur a été incorporée au nouveau projet d'aménagement du centre sportif (cuisine, bar, réserve, ...)

H) Liste des occupants 2024 :

Les écoles.

Les clubs et utilisateurs

Basket-ball

Badminton

Volley-ball

Tennis,

Yoga

Pilates

Trampoline

Fitness

Karaté

Taekwondo

Futsal (2 équipes en 2024)

MJGO

Nuances et Bonneville (personnes handicapées)

Les activités spécifiques du Centre Sportif

Futsal

Stretching

Badminton

Marches

Run

Ohey

Parcours d'orientation

Stages Vélo pour les aînés

VTT Juniors

I) Quelques chiffres :

Occupation du Centre Sportif (écoles, clubs et utilisateurs) : en moyenne 90 heures par semaine, soit le maximum des possibilités pour la grande salle. En matière de fréquentation du Centre Sportif et de ses activités, le rayonnement dépasse les 1.200 personnes, issues en très grande majorité de l'entité d'Ohey.

Nos activités propres comptent plus de 120 membres.

1 mensuelle : la marche

2 saisonnières : VTT et Cyclo-seniors (2x, 12 semaines entre avril et fin octobre)

4 chaque semaine : Running, Stretching (2 séances), Futsal, Badminton

J) En conclusion :

Nous restons motivés pour poursuivre les objectifs du Centre Sportif, en y ajoutant la petite touche supplémentaire de convivialité mise en place ces dernières années. Via la poursuite et la diversité des activités, nous espérons toujours toucher un public le plus large possible.

Malheureusement, notre gestion propre des activités, via le gestionnaire, est à saturation ... jusqu'à 12h/semaine d'encadrement. Afin de développer de nouvelles activités, il nous faudra du renfort en interne ou des moniteurs externes (comme en running)

Belle et heureuse année 2025 sportive à tous.

Plan de Cohésion Sociale Assesse/Ohey

Le Plan de Cohésion Sociale (), qu'est-ce que c'est ?

Les communes d'Assesse et d'Ohey s'associent pour développer un Plan de Cohésion Sociale.

Le PCS a deux objectifs : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire pour le bien-être de tous.



1. Suivi des différentes actions :

Axe Santé :

- Journées bien-être à destination des aînés – 9 journées en 2024 (6 en 2023)
Durant ces journées (4 sur la commune d'Ohey, 5 sur la commune d'Assesse), un atelier réminiscence ou la présentation d'un service d'aide aux aînés était proposé en matinée, encadré par 2 psychologues (conventionnées Psynam). L'après-midi, un atelier ludique/créatif était organisé (jeux, atelier floral, exposition, spectacle, ...). Au total, 27 aînés participent.
- Guidance, suivi thérapeutique :
Le partenariat avec le Centre Azimuts est renouvelé. Le PCS permet un accès gratuit à un accompagnement thérapeutique pour un public fragilisé financièrement. Un local communal est mis à disposition des praticiens pour les consultations. Les problématiques prises en charge sont diverses : assuétudes, dépression, problèmes familiaux (relationnels ou éducation des enfants), anxiété/angoisse, estime de soi ou confiance en soi...

Axe Alimentation :

- Ateliers cuisine :
7 ateliers culinaires ont été animés par la Plateforme Osez (4 en 2023). Les ateliers permettent aux participants d'apprendre à cuisiner des produits de saison, mais aussi les produits présents dans les colis alimentaires. En moyenne, l'atelier compte 8 participants. Au total, 13 participants.
- Bar à soupe :
Le bar à soupe est ouvert à tous. Il vise à créer du lien et de la mixité sociale. La soupe est distribuée gratuitement. Une attention particulière est donnée vers

le public précarisé, fragilisé, isolé... Pour la commune d'Ohey, le bar à soupe était organisé durant le Marché Fermier à Ohey (1x par mois, de janvier à février). Il a ensuite été organisé de septembre à décembre (1x par mois) à la Maison des Générations (entre 15 et 30 personnes), suivi d'un accueil communautaire pour les aînés (16 personnes).

Axe Energie :

- Organisation d'une formation à destination des travailleurs des CPAS sur le thème des économies d'énergie, le 10 octobre 2024 à Assesse. L'objectif était d'améliorer l'orientation et l'accompagnement du public rencontrant des problématiques liées à l'énergie. 9 participants.

2. Évaluation et PCS 2026-2031

Pour 2024, différentes actions ont été amplifiées : augmentation des journées bien-être à destination des aînés, augmentation du nombre de cours de cuisine. Une évaluation du Plan de Cohésion Sociale a été organisée le 28/11, dans le cadre de la commission d'accompagnement. A partir du 31/01/2025, une candidature pourra être introduite pour développer un nouveau Plan (PCS 2026-2031).

Le travail en réseau, tant avec les différents services des Administrations communales et des CPAS, qu'avec les partenaires externes (Centre Azimuts, Plateforme Osez, ...) est un atout majeur pour la réalisation du Plan. Merci à tous ceux et celles qui le font vivre depuis plusieurs années.

Suivi d'un moment convivial à destination des aînés oheytois !

GRATUIT & ouvert à tous !

LIEU : MAISON DES GÉNÉRATIONS (PLACE ROI BAUDOUIN 98 À OHEY)
DATE : LES MARDIS 17 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE, 19 NOVEMBRE, 3 DÉCEMBRE

BAR À SOUPE - DE 11H30 À 13H30
La recette du Bar à soupe ?
 DE LA BONNE HUMEUR, DES BÉNÉVOLES AUX PETITS SOINS ET DE BONS LÉGUMES !
 ENVIE DE PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL ? VENEZ DÉGUSTER UNE DÉLICIEUSE SOUPE !

MAISON D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE POUR LES AÎNÉS OHEYTOIS - DE 13H30 À 15H30
Envie de jouer aux cartes, à des jeux de société ou simplement de papoter ?
 NOUS VOUS PROPOSONS UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS MENSUEL DEDIE AUX AÎNÉS. L'AMBIANCE SE VEUT FAMILIALE ET CHALEUREUSE. L'OBJECTIF ? ÊTRE ENSEMBLE, PARTAGER DE BONS MOMENTS, SANS AUCUNE CONTRAINTES. POUR ENCORE PLUS DE DOUCEUR, UN PETIT GOUTER VOUS SERA PROPOSÉ !
 ON VOUS ATTEND NOMBREUX !

Infos & inscriptions :
 CPAS OHEY : 085/61.19.91

Besoin d'une solution de transport ? CONTACTEZ-NOUS !

Organes de gestion communale

Collèges et Conseils

Collèges communaux

Tableaux détaillés des Collèges communaux FIN 2023

COMPOSITION

GILON Christophe - Président ;
LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, KALLEN Rosette -
Échevins ; DUBOIS Dany - Président CPAS;
MIGEOTTE François - Directeur général.

Mois	Dates	Nombres de points
Novembre 2023	06/11/2023	24
	10/11/2023	3
	13/11/2023	46
	20/11/2023	37
	27/11/2023	90
	TOTAL	200
Décembre 2023	04/12/2023	31
	11/12/2023	78
	18/12/2023	44
	29/12/2023	46
	TOTAL	199

ANNEE 2024 (de janvier à octobre)

COMPOSITION A PARTIR DU COLLEGE DU 29 MARS 2021

GILON Christophe - Président ;
LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, KALLEN Rosette - Échevins ;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

Mois	Dates	Nombres de points
Janvier 2024	08/01/2024	13
	15/01/2024	50
	22/01/2024	42
	29/01/2024	40
	TOTAL :	145
Février 2024	05/02/2024	46
	12/02/2024	31
	19/02/2024	40
	26/02/2024	45
	TOTAL :	162

Mars 2024	04/03/2024	40
	11/03/2024	53
	18/03/2024	53
	25/03/2024	32
	TOTAL :	178
Avril 2024	05/04/2024	67
	15/04/2024	57
	22/04/2024	43
	29/04/2024	39
	TOTAL :	206
Mai 2024	06/05/2024	37
	13/05/2024	33
	27/05/2024	67
	TOTAL :	137
Juin 2024	03/06/2024	29
	07/06/2024	39
	17/06/2024	41
	24/06/2024	31
	TOTAL :	140
Juillet 2024	01/07/2024	44
	08/07/2024	32
	15/07/2024	27
	22/07/2024	30
	29/07/2024	15
	TOTAL :	148
Août 2024	05/08/2024	19
	12/08/2024	29
	19/08/2024	24
	26/08/2024	41
	TOTAL :	113
Septembre 2024	02/09/2024	30
	09/09/2024	40
	16/09/2024	49
	23/09/2024	32
	30/09/2024	38
	TOTAL :	189
Octobre 2024	07/10/2024	53
	11/10/2024	41
	21/10/2024	58
	28/10/2024	30
	30/10/2024	3
	TOTAL :	185
TOTAL 2023-2024 (de novembre 2023 à octobre 2024)	TOTAL GENE- RAL	2002

Tableau reprenant les Conseils communaux qui se sont déroulés du mois de novembre 2023 à la mi-novembre 2024.

Mois	Dates	Nombres de points
Novembre 2023	23/11/2023	34
Décembre 2023	13/12/2023	38
Janvier 2024	25/01/2024	43
Février 2024	29/02/2024	63
Mars 2024	21/03/2024	24
Avril 2024	25/04/2024	40
Mai 2024	30/05/2024	38
Juin 2024	27/06/2024	1
	27/06/2024	33
Septembre 2024	18/09/2024	44
Novembre 2024	04/10/2024	2
	04/10/2024	52
TOTAL 2023 -2024 (de novembre 2022 à mi novembre 2023)		368

Conseils communaux

COMPOSITION**Membres du Conseil Communal à partir du 24 février 2022**

TRIOLET Nicolas - Président ;
 GILON Christophe - Bourgmestre ;
 LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, KALLEN Rosette - Échevins ;
 DUBOIS Dany - Président CPAS ;
 GONNE Olivier, DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, LAPIERRE Julie, GINDT Laurence,
 LATINE Marie-France, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc, SANDERSON Siobhan- Conseillers ;
 MIGEOTTE François - Directeur Général.

ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX NOVEMBRE 2023 JUSQU'AU 04 NOVEMBRE 2024
--

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 23 novembre 2023 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DES DEUX CONSEILS COMMUNAUX DU 26 OCTOBRE 2023 – APPROBATION
3		SECURITE PUBLIQUE - PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION (PGUI) - APPROBATION
4		ADMINISTRATION GENERALE - ACTUALISATION DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE ADMINISTRATIVE - NOUVEAU DECRET RELATIF AUX DECHETS DU 09 MARS 2023 - APPROBATION
5		ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT SUR LES SYNERGIES COMMUNE - CPAS 2023 - APPROBATION
6		FINANCES - MODIFICATION BUDGETAIRE 02/2023 – DEMANDE DE MODIFICATION A LA TUTELLE SUITE AUX ELEMENTS RECUS CONCERNANT LES NOUVELLES ESTIMATION DE L'IPP – RATIFICATION

7	FINANCES – DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE DES ARCHES POUR L'EXERCICE 2024 – APPROBATION
8	PREVENTION - RÉALISATION DES ANALYSES DE RISQUES INCENDIE AVEC INVENTAIRE, DES PLANS D'ÉVACUATION, DES PLANS INTERNES D'URGENCE ET DES DOSSIERS D'INTERVENTION POMPIERS DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES POUR LES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE D'OHEY - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
9	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE DE OHEY CONSOLIDÉ – MISE À JOUR DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE FABRIQUE – PRISE D'ACTE
10	ECETIA – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
11	TRANS&WALL – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 19 DECEMBRE 2023 – DECISION
12	INASEP – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
13	AIEG – POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
14	BEP – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
15	BEP EXPANSION ECONOMIQUE– POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
16	BEP ENVIRONNEMENT– POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
17	BEP CRÉMATORIUM – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
18	IMIO – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
19	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
20	ADMINISTRATION - GESTION DU PERSONNEL - DEMISSION HONORABLE POUR RETRAITE - PRISE D'ACTE - ADMISSION
21	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE SUPERIEURE OU EGALE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE SUITE AU CHIFFRE DE LA POPULATION SCOLAIRE EN MATERNELLE AU 1ER OCTOBRE 2023 POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2023 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
22	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN INTERRUPTION DE CARRIÈRE PAR UN CONGE PARENTAL AVEC ALLOCATION DE L'ONEM [4D] DU 28 AOUT 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION

23	ENSEIGNEMENT – DEMANDE DE CONGE POUR EXERCICE D'UNE FONCTION TEMPORAIRE DANS UN ENSEIGNEMENT AUTRE QU'UNIVERSITAIRE A PARTIR DU 28 AOUT 2023 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 18/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 2 OCTOBRE 2023 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 25 SEPTEMBRE 2023 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
25	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 2 OCTOBRE 2023 AU 23 NOVEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT DE UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AU 23 NOVEMBRE 2023 – RATIFICATION
26	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 5/24E TEMPS/SEMAINE PRENANT EFFET LE 30 SEPTEMBRE SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 1ER OCTOBRE 2023 – RATIFICATION
27	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 2 OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT, EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2023 – RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 3 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 SEPTEMBRE 2023 AVEC PROLONGATION AU 20 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION
29	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 13 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 – EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 13 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION

30	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 17 NOVEMBRE 2023 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 17 NOVEMBRE 2023 – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 SEPTEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2023 - RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 14 SEPTEMBRE 2023 AU 29 DECEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE, EN CONGE DE MATERNITE DU 14 SEPTEMBRE 2023 AU 29 DECEMBRE 2023 – RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 14 SEPTEMBRE 2023 AU 29 DECEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 14 SEPTEMBRE 2023 AU 29 DECEMBRE 2023 – RATIFICATION
34	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 2 OCTOBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 1ER OCTOBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Mercredi 13 décembre 2023 à 19h00** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 NOVEMBRE 2023 – APPROBATION
3		TUTELLE - APPROBATION DE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2023 REDEVANCE REPAS SCOLAIRES - PRISE D'ACTE
4		ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES 2023 - PRISE D'ACTE
5		MODIFICATION BUDGETAIRE 2/2023 – MISE EN PROVISION DU SOLDE DE 3.388,60€ SUITE A LA REFORMATION DE LA MB2/2023 DUE AUX NOUVELLES ESTIMATIONS RECUES DE L'IPP - RATIFICATION
6		FINANCES – RAPPORT SUR L'OCTROI DES SUBSIDES INSCRITS AU BUDGET 2023 - APPROBATION
7		FINANCES – BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2024 - APPROBATION
8		FINANCES - CPAS - MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2/2023 ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - APPROBATION
9		FINANCES – CPAS – BUDGET 2024 – APPROBATION
10		PATRIMOINE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT SIS RUE DU TILLEUL 97 À 5350 OHEY EN FAVEUR DE L'ASBL ALE TITRES SERVICES NAMUR – APPROBATION
11		PCDR - DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
12		MOBILITE - MODIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE - TRONCON DU CHEMIN VICINAL n°3 A JALLET DIT DE L'ORGALISSE - LIAISON JALLET ET LIBOIS - DECISION
13		TRAVAUX - PIC - PIMACI 2022 - 2024 - VOIRIE ET EGOUTTAGE RUE DE NALAMONT A HAILLOT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
14		TRAVAUX - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORTS DU CENTRE SPORTIF D'OHEY - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
15		RESA S.A.– POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 DECEMBRE 2023 – DECISION

16	RESEAU D'ENERGIES DE WAVRE (REW) – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2023 – DECISION
17	IMAJE – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2023 – DECISION
18	ENODIA – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 DÉCEMBRE 2023 - DECISION
19	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
20	DESIGNATION D'UNE DIRECTRICE SANS CLASSE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE EN REMPLACEMENT UNE DIRECTRICE SANS CLASSE EN CONGÉ DE MALADIE - PERIODE DU 6 NOVEMBRE 2023 AVEC PROLONGATION AU 1ER DECEMBRE 2023 – RATIFICATION
21	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 6 NOVEMBRE 2023 AVEC PROLONGATION AU 1ER DECEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE FAISANT FONCTION DE DIRECTEUR SANS CLASSE DU 6 NOVEMBRE 2023 AVEC PROLONGATION AU 1ER DECEMBRE 2023 – RATIFICATION
22	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 6/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 NOVEMBRE 2023 AU 21 FEVRIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE, EN ECARTEMENT OU PROTECTION DE LA MATERNITE DU 28 AOUT 2023 A LA DATE D'ACCOUCHEMENT PRESUMEE LE 21 FEVRIER 2024 – RATIFICATION
23	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 20/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 27 NOVEMBRE 2023 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 27 NOVEMBRE 2023 – RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 14/26E TEMPS/SEMAINE PRENANT EFFET LE 9 NOVEMBRE 2023 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 10 NOVEMBRE 2023 – RATIFICATION
25	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 9/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 NOVEMBRE 2023

	AU 21 JANVIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN ECARTEMENT OU PROTECTION DE LA MATERNITE A PARTIR DU 28 AOUT 2023 - RATIFICATION
26	ENSEIGNEMENT – DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 5/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 NOVEMBRE 2023 AU 5 JUILLET 2024, EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN INTERRUPTION DE CARRIERE PAR UN CONGE PARENTAL AVEC ALLOCATION DE L'ONEM [4D] DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 5 JUILLET 2024 - RATIFICATION
27	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 14/26E TEMPS/SEMAINE PRENANT EFFET LE 9 NOVEMBRE 2023 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 10 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/26E TEMPS/SEMAINE PRENANT EFFET LE 9 NOVEMBRE 2023 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 10 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
29	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 15/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 NOVEMBRE 2023 AU 21 JANVIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN ECARTEMENT OU PROTECTION DE LA MATERNITE A PARTIR DU 28 AOUT 2023 – RATIFICATION
30	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 11/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 NOVEMBRE 2023 AU 21 JANVIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN ECARTEMENT OU PROTECTION DE LA MATERNITE A PARTIR DU 28 AOUT 2023 – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 14 NOVEMBRE 2023 AU 24 NOVEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 10 NOVEMBRE 2023 AU 24 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 18 NOVEMBRE 2023 AU 22 DECEMBRE 2023 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN

	CONGE DE MALADIE DU 6 NOVEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 22 DECEMBRE 2023 - RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 10/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 24 NOVEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 28 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
34	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 14/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 28 NOVEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 28 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
35	ENSEIGNEMENT – DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 4/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II - POUR LA PERIODE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 1ER DECEMBRE 2023, EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE MALADIE DU 3 OCTOBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 1ER DECEMBRE 2023 - RATIFICATION
36	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 24 NOVEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 – EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC UNE PROLONGATION AU 7 JANVIER 2024 - RATIFICATION
37	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 23 NOVEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 7 JANVIER 2024 - RATIFICATION

38	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 23 NOVEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 7 JANVIER 2024 - RATIFICATION
----	--

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 25 janvier 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 DECEMBRE 2023 – APPROBATION
3		RAPPORT SWDE SUR LES INCIDENTS SURVENUS A PERWEZ ENTRE LES 11 ET 12 JANVIER 2024 - INFORMATION
4		DESIGNATION EN TANT QUE CITOYEN D'HONNEUR D'OHEY A TITRE POSTHUME DU DOCTEUR ERNEST VERLAINE - DECISION
5		ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE (SPW DEPARTEMENT DES FINANCES LOCALES) DES DELIBERATIONS DU 28 SEPTEMBRE 2023 RELATIVES A LA REDEVANCE COMMUNALE SUR LA MISE A DISPOSITION ET LA LIVRAISON DE GOBELETS RÉUTILISABLES - PRISE D'ACTE
6		ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE (SPW DEPARTEMENT DES FINANCES LOCALES) DES DELIBERATIONS RELATIVES AUX MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES COMMUNALES N°2 - EXERCICE 2023 - PRISE D'ACTE
7		FINANCES – APPROBATION PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR DE LA DELIBERATION DU CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2023 RELATIVE A LA FIXATION DE LA DOTATION COMMUNALE DEFINITIVE 2023 A LA ZONE DE SECOURS NAGE – PRISE D'ACTE
8		FINANCES - ZONE DE SECOURS N.A.G.E. – PRISE DE CONNAISSANCE DU BUDGET 2024 ET FIXATION DE LA DOTATION COMMUNALE PROVISOIRE 2024 - DECISION

9	FINANCES - AVANCE DE TRESORERIE POUR LE GAL PAYS DES TIGES ET CHAVEES - DECISION
10	PARC NATUREL ET GAL COEUR DE CONDROZ - CREATION DE L'ASBL COEUR DE CONDROZ - DECISION
11	TRAVAUX – GESTION INTEGREE DES EGOUTS (G.I.E.G.) – OPERATION PILOTE – CONVENTION DE PARTENARIAT SPGE / OAA / COMMUNE PILOTE - APPROBATION
12	PATRIMOINE – VENTE, RUE DES ESSARTS ET DE LA RUE DE LA SOURCE À HAILLOT - LOTS 12, 17, 20 ET 21: ACTUALISATION DES PRIX ET MODIFICATION DU FORMULAIRE D'OFFRE
13	PATRIMOINE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT SIS RUE DU TILLEUL 97 À 5350 OHEY EN FAVEUR DE L'ASBL ALE TS D'OHEY – APPROBATION
14	PCDR - PREMIERE RECONDUCTION JOUISSANCE LIMITÉE À TITRE GRATUIT POUR L'ECO PATURAGE D'OVINS SUR LE SITE DU PRE AU PONT A LIBOIS - APPROBATION
15	ARCHIVES - CONVENTION AVEC LES ARCHIVES DE L'ETAT - APPROBATION
16	MOBILITE - MODIFICATION DU CHEMIN VICINAL 13 A OHEY – ENTERRI- NER LES LIMITES ET SUPPRIMER UN RELIQUAT- DECISION
17	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITES DE L'AGGLOMERATION OHEY-HAILLOT DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
18	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITE DE L'AGGLOMERATION PERWEZ DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
19	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITES DE L'AGGLOMERATION ÉVELETTE DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
20	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITES DE L'AGGLOMERATION JALLET-FILLEE DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
21	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITES DE L'AGGLOMERATION GOESNES DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
22	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITES DE L'AGGLOMERATIONS LIBOIS DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
23	MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - LIMITES DE L'AGGLOMERATION TAHIER DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
24	PERSONNEL - MODIFICATION DES STATUTS ET DISPOSITIONS PECUNIAIRES DES AGENTS STATUTAIRES ET CONTRACTUELS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'OHEY - SUPPRESSION DE L'ECHELLE D1
25	SUPRACOMMUNALITE - COMMUNAUTE URBAINE DE NAMUR CAPITALE – PROLONGATION – DÉCISION

26	CENTRE CULTUREL D'ANDENNE – RECONDUCTION PAR LA FWB DU CONTRAT-PROGRAMME - 2025 A 2029 - COMPLEMENT - PRINCIPE D'INDEXATION DE SUBVENTIONNEMENT - DECISION
27	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
28	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 29 FEVRIER 2024, EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN ÉCARTEMENT OU PROTECTION DE LA MATERNITÉ A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2023 – RATIFICATION
29	ENSEIGNEMENT – SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DÉFINITIF PORTANT LA DÉCLARATION DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE – RATIFICATION
30	DESIGNATION D'UNE DIRECTRICE SANS CLASSE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE - PERIODE DU 5 DECEMBRE 2023 AU 8 JANVIER 2024 – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 13/26E TEMPS/SEMAINE PRENANT EFFET LE 8 JANVIER 2024 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 9 JANVIER 2024 – RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 13/26E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 29 FEVRIER 2024 – EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN CONGE MALADIE A PARTIR DU 3 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 5 DECEMBRE 2023 AU 8 JANVIER 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE FAISANT FONCTION DE DIRECTEUR SANS CLASSE DU 5 DECEMBRE 2023 AU 8 JANVIER 2024 – RATIFICATION
34	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN MAITRE DE 2E LANGUE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 4/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 13 DECEMBRE 2023 AU 22 DECEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 11 DECEMBRE 2023 AU 22 DECEMBRE 2023 – RATIFICATION
35	ENSEIGNEMENT – DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 4/24E PAR SEMAINE POUR OHEY

	I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II - POUR LA PERIODE DU 6 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 3 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION
36	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE « FLA » (FRANÇAIS LANGUE D'APPRENTISSAGE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE- POUR LA PERIODE DU 6 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 3 OCTOBRE 2023 AU 20 OCTOBRE 2023 – RATIFICATION
37	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE À RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE ET DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A RAISON DE 9/24E TEMPS PAR SEMAINE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, POUR LA PERIODE DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 1ER DECEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 3 OCTOBRE 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 1ER DECEMBRE 2023 - RATIFICATION
38	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE À RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE ET DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A RAISON DE 9/24E TEMPS PAR SEMAINE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES PRENANT EFFET LE 17 NOVEMBRE 2023 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 20 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
39	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 20 NOVEMBRE 2023 AU 29 FEVRIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN ECARTEMENT OU PROTECTION DE LA MATERNITE A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2023 - RATIFICATION
40	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAITRE DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE D'UNE DURÉE INFERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PÉRIODE DU 5 DECEMBRE 2023 AU 22 DECEMBRE 2023 DANS UN EMPLOI NON-VACANT À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 5 DECEMBRE 2023 AU 22 DECEMBRE 2023 - RATIFICATION

41	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ À TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES POUR LA PÉRIODE DU 23 DÉCEMBRE 2023 AU 23 FÉVRIER 2024 DANS UN EMPLOI NON-VACANT À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 DÉCEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 23 FÉVRIER 2024 - RATIFICATION
42	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES, À RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN PRESTATIONS RÉDUITES À DES FINS THÉRAPEUTIQUES DU 8 JANVIER 2024 AU 8 JUILLET 2024 - RATIFICATION
43	ENSEIGNEMENT – SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DÉFINITIF PORTANT LA DÉCLARATION DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE – RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 29 février 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 DÉCEMBRE 2023 ET DU 25 JANVIER 2024 – APPROBATION
3		ZONE DE POLICE DES ARCHES - PLAN D'ACTIONS - INFORMATION
4		ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES - APPROBATION PAR LES AUTORITÉS DE TUTELLE (SPW DÉPARTEMENT DES FINANCES LOCALES) DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU BUDGET 2024 - PRISE D'ACTE
5		ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES – APPROBATION PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2023 RELATIVE À LA FIXATION DE LA DOTATION COMMUNALE 2024 À LA ZONE DE POLICE LES ARCHES – PRISE D'ACTE

6	ADMINISTRATION GENERALE - ACTUALISATION DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE ADMINISTRATIVE - LOI MODIFICATIVE DU 11 DECEMBRE 2023 DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES - APPROBATION
7	PETITE-ENFANCE - ORGANISATION D'UN SERVICE DE GARDIENNES A DOMICILE PAR L'ASBL " LES ARSOUILLES" - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR 2024 - DECISION
8	COORDINATION ATL - PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024 - PRISE D'ACTE
9	MARCHES PUBLICS : MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR LA CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE POUR LA PRATIQUE DU PADEL - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
10	MARCHES PUBLICS - ASSURANCES – MISSION D'ASSISTANCE EN ASSURANCES EN VUE DE L'OPTIMALISATION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA COMMUNE D'OHEY, DU CPAS D'OHEY, DE LA FABRIQUE D'EGLISE D'OHEY CONSOLIDEE ET DES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS OCCUPANTS DES BATIMENTS COMMUNAUX –CHOIX DE L'EXCEPTION IN HOUSE ET DES CONDITIONS DE MARCHE - DECISION
11	MARCHES PUBLICS - TRAVAUX - REAMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS RAVINES DE DIFFERENTES RUES DE LA COMMUNE D'OHEY, SUITE AUX INONDATIONS DES 14, 15, 16 ET 24 JUILLET 2021 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
12	MARCHES PUBLICS: DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE GLOBALE DE MOBILITE: APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
13	MOBILITE - MODIFICATION DU CHEMIN VICINAL 3 A JALLET – CHEMIN DE CHUBRIN – SUPPRESSION EXCÉDENT DE VOIRIE - DECISION
14	MOBILITE - MODIFICATION DU CHEMIN VICINAL 13 A OHEY – ENTERI- NER LES LIMITES COMMUNALES ET SUPPRESSION D'UN RELIQUAT- DECISION
15	PCDR - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT FRW - APPROBATION
16	ENERGIE - RAPPORT FINAL 2023 "COMMUNES ENERG-ETHIQUES" - PRISE D'ACTE
17	MERITES CULTUREL ET BENEVOLES OHEYTOIS – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE - REGLEMENT - APPROBATION
18	MERITES CULTUREL ET BENEVOLES OHEYTOIS – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE – DESIGNATION DES MEMBRES - DECISION
19	CONSEIL CONSULTATIF DE LA PROVINCE DE NAMUR – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'OHEY - DECISION
20	QUESTIONS DES CONSEILLERS

Séance à huis clos

21	ENSEIGNEMENT - INFORMATION
22	ENSEIGNEMENT – SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DÉFINITIF PORTANT LA DÉCLARATION DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE – RATIFICATION
23	ENSEIGNEMENT - REDUCTION DU TEMPS D'OCCUPATION D'UN ENSEIGNANT A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT EN MISSION COLLECTIVES SEE SUR L'IMPLANTATION D'OHEY II SUITE A LA MODIFICATION DE L'ENCADREMENT EN FONCTION DES CHIFFRES DE LA POPULATION SCOLAIRE DANS LES ECOLES D'OHEY II AU 30 SEPTEMBRE 2023 – DIMINUTION DE 1/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2023 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES », DU 8 JANVIER 2024 AU 8 JUILLET 2024 À RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
25	ENSEIGNEMENT – DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DURÉE EGALE OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 4/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II - POUR LA PERIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024, EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE MALADIE DU 3 OCTOBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
26	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN PRESTATIONS RÉDUITES A DES FINS THÉRAPEUTIQUES DU 8 JANVIER 2024 AU 8 JUILLET 2024 – RATIFICATION
27	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2023 AU 31 JANVIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 SEPTEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 – RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE EGALÉ OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOÛT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION

29	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 18 MAI 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE LIE A LA GROSSESSE DU 8 JANVIER 2024 AU 18 MAI 2024 – RATIFICATION
30	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 30 DECEMBRE 2023 AU 31 MARS 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 DECEMBRE 2023 AU 31 MARS 2024 – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 DECEMBRE 2023 AU 31 MARS 2024 – RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 10/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉ-RIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 17 JANVIER 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 8 JANVIER 2024 AU 17 JANVIER 2024 – RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE PAR RECRUTEMENT DANS LES PERIODES ADDITIONNELLES, DU 14 DECEMBRE 2023 AU 14 DECEMBRE 2023 A RAISON DE 2/24E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
34	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 9/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 3 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 22 DECEMBRE 2023 AU 3 AVRIL 2024 – RATIFICATION
35	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 11/26E TEMPS/SEMAINE PRENANT EFFET LE 8 JANVIER 2024 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 9 JANVIER 2024 – RATIFICATION
36	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 8/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 3 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 22 DECEMBRE 2023 AU 3 AVRIL 2024 – RATIFICATION

37	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024 – EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 3 OCTOBRE AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
38	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAITRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE, A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, DANS UN EMPLOI NON-VACANT, À RAISON DE 4/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 15 JANVIER 2024, EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 8 JANVIER 2024 AU 15 JANVIER 2024 – RATIFICATION
39	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAITRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE À RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE ET D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE À RAISON DE 10/26E TEMPS PAR SEMAINE A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, DANS UN EMPLOI NON-VACANT, POUR LA PÉRIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 15 JANVIER 2024, EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 8 JANVIER 2024 AU 15 JANVIER 2024 – RATIFICATION
40	ENSEIGNEMENT – INFORMATION SUR LA DÉMISSION D'UNE ENSEIGNANTE DE SA DÉSIGNATION EN QUALITÉ MAITRE DE MORALE A RAISON DE 4/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II – EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE, PRENANT EFFET LE 8 JANVIER 2024 – RATIFICATION
41	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 9/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024 - RATIFICATION
42	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 9 JANVIER 2024 AU 3 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 22 DECEMBRE 2023 AU 3 AVRIL 2024 - RATIFICATION
43	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 30 NOVEMBRE 2023 EN REMPLACEMENT DE MADAME CATHERINE LONEUX EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2023 – RATIFICATION

44	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 1ER DECEMBRE 2023 AU 12 JANVIER 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 12 JANVIER 2024 – RATIFICATION
45	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 15 JANVIER 2024 AU 17 MARS 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 17 MARS 2024 – RATIFICATION
46	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, A RAISON DE 6/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 29 JANVIER 2024 AU 3 AVRIL 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 22 DECEMBRE 2023 AU 3 AVRIL 2024 – RATIFICATION
47	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT, D'UNE DUREE EGALE ET SUPERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 5 JUILLET 2024, EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
48	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, A RAISON DE 6/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 19 JANVIER 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 22 DECEMBRE 2023 AU 3 AVRIL 2024 – RATIFICATION
49	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER FEVRIER 2024 AU 31 MARS 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 SEPTEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 31 MARS 2024 – RATIFICATION
50	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 15/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – RATIFICATION
51	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 10/24E TEMPS PAR

	SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 7 FEVRIER 2024 AU 9 FEVRIER 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 JANVIER 2024 AVEC PROLONGATION AU 9 FEVRIER 2024 - RATIFICATION
52	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 25 JANVIER 2024 AU 11 FEVRIER 2024 – EN REMPLACEMENT DE UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 25 JANVIER 2024 AU 11 FEVRIER 2024 – RATIFICATION
53	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – EN REMPLACEMENT DE UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – RATIFICATION
54	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 12 FEVRIER 2024 AU 6 MARS 2024 – EN REMPLACEMENT DE UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 25 JANVIER 2024 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 6 MARS 2024 – RATIFICATION
55	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 8/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – EN REMPLACEMENT DE UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – RATIFICATION
56	ENSEIGNEMENT – NOMINATION D'UN(E) MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE A RAISON DE 10/24E TEMPS PAR SEMAINE – A TITRE DEFINITIF – DANS UN EMPLOI DECLARE VACANT AU 15 AVRIL 2023 ET MAINTENU VACANT AU 1ER OCTOBRE 2023
57	ENSEIGNEMENT – NOMINATION D'UN(E) MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE A RAISON DE 8/24E TEMPS PAR SEMAINE – A TITRE DEFINITIF – DANS UN EMPLOI DECLARE VACANT AU 15 AVRIL 2023 ET MAINTENU VACANT AU 1ER OCTOBRE 2023
58	ENSEIGNEMENT – NOMINATION D'UN(E) MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE A RAISON DE 7/26E TEMPS PAR SEMAINE – A TITRE DEFINITIF – DANS UN EMPLOI DECLARE VACANT AU 15 AVRIL 2023 ET MAINTENU VACANT AU 1ER OCTOBRE 2023

59	ENSEIGNEMENT – NOMINATION D'UN(E) MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE A RAISON DE 2/26E TEMPS PAR SEMAINE – A TITRE DEFINITIF – DANS UN EMPLOI DECLARE VACANT AU 15 AVRIL 2023 ET MAINTENU VACANT AU 1ER OCTOBRE 2023
60	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 21/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 12 FEVRIER 2024 AU 21 FEVRIER 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 12 FEVRIER 2024 AVEC PROLONGATION AU 22 FEVRIER 2024 – RATIFICATION
61	ENSEIGNEMENT – NOMINATION D'UN(E) MAITRE DE 2E LANGUE MODERNE A RAISON DE 2/24E TEMPS PAR SEMAINE – A TITRE DEFINITIF – DANS UN EMPLOI DECLARE VACANT AU 15 AVRIL 2023 ET MAINTENU VACANT AU 1ER OCTOBRE 2023
62	ENSEIGNEMENT – DEMANDE DE CONGE DE CIRCONSTANCE ET DE CONVENANCE PERSONNELLE, ACCORDÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DÉFINITIFS DU 11 MARS 2024 AU 22 MARS 2024 À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE - RATIFICATION
63	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION A TITRE DE PENURIE NON-LISTE D'UN MAITRE DE 2E LANGUE À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE EN REMPLACEMENT DEUX ENSEIGNANTES EN CONGE DE MALADIE ET D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A RAISON DE 3/26E TEMPS /SEMAINE EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS DES EMPLOIS NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PERIODE DU 13 DECEMBRE 2023 AU 22 DECEMBRE 2023 – RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 21 mars 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 FEVRIER 2024 – APPROBATION

3	PLAN DE COHESION SOCIALE - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER, DES MODIFICATIONS DE PLAN ET DE L'ÉVALUATION QUANTITATIVE 2020-2023 DU PCS - DECISION
4	ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE (SPW INTÉRIEUR DIRECTION DE LA LEGISLATION ORGANIQUE) DES DELIBERATIONS DU 25 JANVIER 2024 RELATIVES A LA CRÉATION DE L'ASBL PLURICOMMUNALE « CŒUR DE CONDROZ » - PRISE D'ACTE
5	ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE (SPW INTÉRIEUR DIRECTION DE NAMUR ET DU BRABANT WALLON) DES DELIBERATIONS DU 25 JANVIER 2024 RELATIVES A LA SUPPRESSION DES ÉCHELLES D1 ET D1.1 DES STATUTS AINSI QU'AUX DISPOSITIONS PÉCUNIAIRES DES AGENTS STATUTAIRES ET CONTRACTUELS DE L'ADMINISTRATION - PRISE D'ACTE
6	ADMINISTRATION GENERALE - GESTION DES ARCHIVES - CONVENTION AVEC LES ARCHIVES DE L'ETAT - DECISION
7	MARCHE PUBLIC - AMENAGEMENT DE LA COUR MATERNELLE DE L'ECOLE D'OHEY - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
8	PATRIMOINE ET URBANISME - PERMIS D'URBANISATION 2018/01 - EQUIPEMENT DU LOTISSEMENT - THOMAS ET PIRON - CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL CONTRE LA RETROCESSION DU TROTTOIR - ECHANGE SANS SOULTE - APPROBATION
9	PCDR - RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2023 PORTANT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL - DECISION
10	PCDR – COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR) – ACTUALISATION DES REPRESENTANTS CITOYENS – DECISION
11	PCDR- SALLE ISBANETTE - AVENANT A LA CONVENTION DE PRISE EN GESTION PAR L'ASBL "ISBANETTE" - APPROBATION
12	MERITES CULTUREL ET BENEVOLES OHEYTOIS – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE – DESIGNATION DES MEMBRES - DECISION
13	JEUNESSE - ORGANISATION D'UNE PLAINE DE VACANCES DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2024 - CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE L'ASBL OCARINA ET LA COMMUNE D'OHEY - APPROBATION
14	ENODIA – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2024 - DECISION
15	RESA S.A.– POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2024 – DECISION
16	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
17	ENSEIGNEMENT – ADAPTATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS D'OHEY I SUITE A L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE – APPROBATION

18	ENSEIGNEMENT - SUITES A DONNER AUX INFORMATIONS TRANSMISES LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 FEVRIER 2024 - DECISION
19	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 14 FEVRIER 2024 AU 23 FEVRIER 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 14 FEVRIER 2024 AU 23 FEVRIER 2024 – RATIFICATION
20	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 14 FEVRIER 2024 AU 6 MARS 2024 – EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT – RATIFICATION
21	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 11 MARS 2024 AU 22 MARS 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE FAISANT FONCTION DE DIRECTEUR SANS CLASSE – RATIFICATION
22	DESIGNATION D'UNE DIRECTRICE SANS CLASSE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE - PERIODE DU 11 MARS 2024 AU 22 MARS 2024 EN REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE EN CONGE DE CIRCONSTANCE ET DE CONVENANCE PERSONNELLE – CONGE POUR SUIVRE DES COURS, SE PREPARER A PASSER DES EXAMENS ET SUBIR DES EXAMENS - RATIFICATION
23	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 28 FEVRIER 2024 AU 5 JUILLET 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE POUR PRESTATIONS REDUITES BENEFICIANT AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITE POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITE A DES FINS THERAPEUTIQUES DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION AU 28 AOUT 2024 A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 2 OCTOBRE 2023 AU 28 FEVRIER 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE POUR PRESTATIONS REDUITES BENEFICIANT AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITE POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITE A DES FINS THERAPEUTIQUES DU 28 AOUT 2023 AU 28 FEVRIER 2024 A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE - RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 25 avril 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 MARS 2024 ET CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS LE PV DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 FEVRIER 2024 – APPROBATION
3		CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'ENERGIE - PRISE D'ACTE
4		PERSONNEL- RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES - PRISE D'ACTE
5		SERVICE DES FINANCES : ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (A.I.E.G.) - SOUSCRIPTION DE PARTS « B1 » - DECISION
6		ENSEIGNEMENT – CONVENTION ENTRE RTA ASBL ET LE COLLEGE COMMUNAL DE OHEY - APPROBATION
7		ENSEIGNEMENT – DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI AU 15 AVRIL 2024 – APPROBATION
8		PATRIMOINE - PARCELLE GOESNES, RUE DE BAYA CADASTRÉE 4E DIV, SECTION A N° 24/2h : DESAFFECTATION - DECISION
9		PATRIMOINE - VENTE, GOESNES: TERRAIN RUE DE BAYA - DECISION
10		DESIGNATION EN TANT QUE CITOYEN D'HONNEUR D'OHEY A TITRE POSTHUME DE MONSIEUR JOSEPH B. MCCONNELL - CAPITAINE DE L'US AIR FORCE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE- DECISION
11		CONSEIL CONSULTATIF DE LA PROVINCE DE NAMUR – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'OHEY -REVISION - DECISION
12		IMIO – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 28 MAI 2024 – DECISION
13		QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos		
14		FONCTIONNEMENT INTERNE DES ORGANES DE GESTION DE LA COMMUNE - POINTS D'ATTENTION POUR LES ELUS - INFORMATION
15		PERSONNEL – DESIGNATION PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN SEANCE DU 18 MARS 2024 D'UN CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME AU SEIN DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, SOUS CONTRAT DE REMPLACEMENT – RATIFICATION

16	ENSEIGNEMENT – ADMISSION À LA PENSION PREMATURÉE DÉFINITIVE À PARTIR DU 1ER MARS 2024 D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE – PRISE D'ACTE – RATIFICATION
17	ENSEIGNEMENT – INFORMATION SUR LA DÉMISSION ÉCRITE D'UN ENSEIGNANT À SES DÉSIGNATIONS EN QUALITÉ DE MAÎTRE DE MORALE À RAISON DE 9/24E TEMPS PAR SEMAINE ET EN QUALITÉ D'INSTITUTEUR MATERNEL À RAISON DE 16/26E PAR SEMAINE, PRENANT EFFET LE 1ER AVRIL 2024 – RATIFICATION
18	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 18 MARS 2024 AU 12 MAI 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOÛT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 12 MAI 2024 – RATIFICATION
19	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE DE MORALE À TITRE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES À RAISON DE 4/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II - POUR LA PÉRIODE DU 30 MARS 2024 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
20	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ À TITRE TEMPORAIRE INTÉrimAIRE D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES POUR LA PÉRIODE DU 11 MARS 2024 AU 15 MAI 2024 DANS UN EMPLOI NON-VACANT À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 DÉCEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 15 MAI 2024 - RATIFICATION
21	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL À TITRE TEMPORAIRE INTÉrimAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 11 MARS 2024 AU 5 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 25 JANVIER 2024 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 5 AVRIL 2024 – RATIFICATION
22	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE À TITRE TEMPORAIRE INTÉrimAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 1ER MARS 2024 AU 29 MARS 2024 – EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE – RATIFICATION

23	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE- POUR LA PERIODE DU 30 MARS 2024 AU 26 AVRIL 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE INSTITUTRICE EN CONGE DE MALADIE DU 30 MARS 2024 AU 26 AVRIL 2024 – RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « [64] CONGE POUR PRESTATIONS REDUITES (MALADIE INFIRMITE) ET REPENDRE L'EXERCICE DE SES FONCTIONS PAR DEMI-PRESTATIONS », DU 2 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
25	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION A TITRE DE PENURIE NON-LISTE D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 9/26E TEMPS /SEMAINE POUR LA PERIODE DU 11 AVRIL 2024 AU 19 AVRIL 2024 - EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE – RATIFICATION
26	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, A RAISON DE 6/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 3 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN ECARTEMENT OU MESURE DE PROTECTION DE LA MATERNITE – ALLAITEMENT [3D] DU 3 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 – RATIFICATION
27	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 2 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN MI-TEMPS MEDICALE DU 2 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 – RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE– EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN CONGE DE MATERNITE ET MESURES D'ECARTEMENT PROFESSIONNEL PRISES A L'EGARD DES FEMMES ALLAITANTES DU 25 MARS 2024 AU 26 AVRIL 2024 - RATIFICATION
29	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 3 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN ECARTEMENT POUR ALLAITEMENT DU 3 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL - RATIFICATION
30	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 1ER MARS 2024 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION

31	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER AVRIL 2024 AU 19 MAI 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 DECEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 19 MAI 2024 – RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER AVRIL 2024 AU 19 MAI 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 DECEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 19 MAI 2024 – RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 10/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 AVRIL 2024 AU 19 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN CONGE DE MALADIE DU 8 AVRIL 2024 AU 19 AVRIL 2024 – RATIFICATION
34	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 20/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 25 MARS 2024 AU 12 MAI 2024 – EN REMPLACEMENT, SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE, UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 29 JANVIER 2024 AU 12 MAI 2024 – RATIFICATION
35	ENSEIGNEMENT – RÉDUCTION DU TEMPS D'OCCUPATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE – DIMINUTION DE 5/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 25 MARS 2024 AU 2 AVRIL 2024 – RATIFICATION
36	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE « FLA » MATERNEL (FRANÇAIS LANGUE D'APPRENTISSAGE) A RAISON DE 2/26E PAR SEMAINE - A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PERIODE DU 30 MARS 2024 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
37	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 3 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT DE UNE ENSEIGNANTE CONGE DE MATERNITE ET MESURES DE PROTECTION DE LA MATERNITE - MESURES D'ECARTEMENT DES FEMMES ENSEINTE OU ALLAITANTES DU 3 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 - RATIFICATION
38	ENSEIGNEMENT – FIN DE LA DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE « FLA » MATERNELLE (FRANÇAIS LANGUE D'APPRENTISSAGE) A RAISON DE 2/26E PAR SEMAINE ET FIN DE LA DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE

	MATERNELLE A RAISON DE 9/26E TEMPS PAR SEMAINE PRENANT EFFET LE 24 MARS 2024 SUITE A UNE MODIFICATION D'ORGANISATION INTERNE DU 25 MARS 2024
39	ENSEIGNEMENT – RÉDUCTION DU TEMPS D'OCCUPATION D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITÉ A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES SUITE A UNE NOMINATION ATTRIBUÉE A UN ENSEIGNANT PRIORITAIRE – DIMINUTION DE 2/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2024 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
40	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 25 MARS 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REFERENCE A L'OUVERTURE D'UN MI-TEMPS SUR OHEY II, IMPLANTATION DE HAILLOT, SUITE A L'AUGMENTATION DE CADRE DU MOIS DE MARS 2024 – RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 30 mai 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 AVRIL 2024 – APPROBATION
3		PATRIMOINE - INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE WALLON PRESENT DANS LES VILLAGES DE JALLET, GOESNES ET ÉVELETTE - APPROBATION
4		ELECTIONS - ELECTIONS EUROPEENNES, FEDERALES ET REGIONALES DU 09 JUIN 2024 - ORDONNANCE DE POLICE RELATIVE A L'AFFICHAGE ET LA PROPAGANDE - DECISION
5		FINANCES – ZONE DE SECOURS N.A.G.E. – COMPTE 2023 – PRISE D'ACTE

6	FINANCES - ZONE DE SECOURS NAGE - PRISE DE CONNAISSANCE DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2024 - PRISE D'ACTE
7	FINANCES - COMPTES - EXERCICE 2023
8	FINANCES : MODIFICATION BUDGETAIRE 01/2024 - APPROBATION
9	FINANCES - CPAS - COMPTE 2023 – APPROBATION
10	FINANCES - CPAS - MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2024 ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - APPROBATION
11	TRAVAUX - ENTRETIEN DE VOIRIES EN 2024 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
12	TRAVAUX – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ECOLE PRIMAIRE (ANCIEN BÂTIMENT) D'OHEY - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION – DECISION
13	PATRIMOINE - TRONCON DU CHEMIN VICINAL n°3 A JALLET DIT DE L'ORGALISSE - LIAISON JALLET ET LIBOIS - ACQUISITION D'UNE EM- PRISE - DECISION
14	PATRIMOINE - VENTE EXCEDENT DE VOIRIE - CHEMIN DE CHUBRIN : DECISION
15	PATRIMOINE - ACQUISITION - TERRAIN A BATIR: OHEY, RUE PIERRE FROIDBISE CADASTRÉ 1DIV, SECTION C770S : DECISION
16	ENVIRONNEMENT - CERTIFICATION DE GESTION FORESTIERE DU- RABLE PEFC - SIGNATURE DE LA NOUVELLE CHARTE - DECISION
17	AIEG – POINTS A L'ORDRE DU JOUR DES L'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2024 – DECISION
18	BEP – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENE- RALE DU MARDI 18 JUIN 2024 – DECISION
19	BEP EXPANSION ECONOMIQUE– POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 18 JUIN 2024 – DECISION
20	BEP ENVIRONNEMENT – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 18JUIN 2024 – DECISION
21	BEP CRÉMATORIUM – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'AS- SEMBLEE GENERALE DU MARDI 18 JUIN 2024 – DECISION
22	ECETIA – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 25 JUIN 2024 – DECISION
23	IMAJE – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 17 JUIN 2024 – DE- CISION
24	INASEP – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉ- NÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024 – DECISION
25	TRANS&WALL – ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU 11 JUIN 2024 – DECISION
26	QUESTIONS DES CONSEILLERS

Séance à huis clos

27	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS REDUITES (MALADIE INFIRMITE) ET RE-PRENDRE L'EXERCICE DE SES FONCTIONS PAR DEMI-PRESTATIONS», DU 2 MAI 2024 AU 31 MAI 2024 À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE– EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN CONGE MALADIE DU 25 AVRIL 2024 AU 26 MAI 2024 - RATIFICATION
29	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 15 AVRIL 2024 AU 5 JUILLET 2024 – EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN PRESTATIONS RÉDUITES A DES FINS THÉRAPEUTIQUES DU 8 JANVIER 2024 AU 8 JUILLET 2024 – RATIFICATION.
30	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 3/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 25 AVRIL 2024 AU 26 MAI 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGÉ DE MALADIE DU 25 AVRIL 2024 AU 26 MAI 2024 – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE- POUR LA PERIODE DU 27 AVRIL 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 25 JANVIER 2024 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 6/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 15 AVRIL 2024 AU 5 JUILLET 2024 – EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN PRESTATIONS RÉDUITES A DES FINS THÉRAPEUTIQUES DU 8 JANVIER 2024 AU 8 JUILLET 2024 – RATIFICATION.
33	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 27 AVRIL 2024 AU 31 MAI 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN MI-TEMPS MEDICAL DU 2 AVRIL 2024 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 31 MAI 2024

34	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE, A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, A RAISON DE 5/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL 2024 AU 26 MAI 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGÉ DE MALADIE DU 25 AVRIL 2024 AU 26 MAI 2024 – RATIFICATION
35	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 20 MAI 2024 AU 7 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 DECEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 7 JUILLET 2024 – RATIFICATION
36	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 20 MAI 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 30 DECEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
37	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN MAITRE DE PSYCOMOTRICITE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 6/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 13 MAI 2024 AU 9 JUIN 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 13 MAI 2024 AU 9 JUIN 2024 – RATIFICATION
38	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 20/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 13 MAI 2024 AU 9 JUIN 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 13 MAI 2024 AU 9 JUIN 2024 – RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 27 juin 2024 à 19h00** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		PST COMMUN COMMUNE - CPAS : RAPPORT D'EXCECUTION ET EVALUTION FINALE - PRESENTATION
Séance à huis clos		

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Jeudi 27 juin 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MAI 2024 – APPROBATION
3		PLAN STRATEGIQUE COMMUN COMMUNE - CPAS: RAPPORT D'EXECUTION ET EVALUATION FINALE - PRISE D'ACTE
4		ADMINISTRATION GENERALE - ANNULATION DE LA DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 FEVRIER 2024 - ECHANGE SANS SOULTE - PRISE D'ACTE
5		ADMINISTRATION GENERALE - ELECTIONS D'OCTOBRE 2024 - ORDONNANCE DE POLICE - DECISION
6		ADMINISTRATION GENERALE - BAL EN PLEIN AIR DE HAILLOT - 29 JUIN 2024 - SOCIETE DE GARDIENNAGE - ETENDUE DU CHAMP D'ACTION SUR LA VOIE PUBLIQUE - CRITERES DU PERIMETRE D'ACTIVITE - APPROBATION

7	TRAVAUX - PIMACI 2022-2024 - CREATION DE TROTTOIRS RUE DES ES-SARTS ET DE LA SOURCE A HAILLOT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
8	TRAVAUX – PIMACI 2022-2024 – RUE DES SORBIERS A ÉVELETTE - TROTTOIR ET PLATEAU - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
9	TRAVAUX - REMPLACEMENT DE L'EGOUTTAGE RUE SAINT MORT A HAILLOT ET ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - DECISION
10	TRAVAUX - PIC - PIMACI 2022 - 2024 - VOIRIE ET EGOUTTAGE RUE DE NALAMONT A HAILLOT - PROJET MODIFIE SUIVANT LES REMARQUES EMISES PAR LE POUVOIR SUBSIDIANT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION ET DEMANDE DE SUBSIDIATION - DECISION
11	PATRIMOINE - PERWEZ, RUE CLÉAL - REPRISE DE VOIRIE : APPROBATION DU PROJET D'ACTE
12	PATRIMOINE - OHEY, RUE DU CHATEAU : ECHANGE SANS SOULTE : DECISION
13	PCDR- JOUISSANCE LIMITÉE À TITRE GRATUIT POUR L'ECO PATURAGE D'OVINS SUR LE SITE DE NYMPHEA - APPROBATION
14	PCDR - CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION DE DONNEES CADASTRALES DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'AUTEUR DE PROJET D'UN PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - APPROBATION
15	AIEG - PROJET DE COMMUNAUTE D'ENERGIE - VALORISATION DE LA PRODUCTION ELECTRIQUE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DU HALL SPORTIF - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ACTIVITE DE PARTAGE - DECISION
16	CULTE – EGLISE DE PROTESTANTE SEILLES – COMPTE 2023 – APPROBATION
17	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE DE OHEY CONSOLIDÉ – MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 2024 – APPROBATION
18	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE DE OHEY CONSOLIDÉ – NOMINATION DE MEMBRES DU BUREAU DES MARGUILLIERS – PRISE D'ACTE
19	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE DE OHEY CONSOLIDÉE – COMPTE 2023 – APPROBATION
20	DECRET GOUVERNANCE DU 29 MARS 2018 - RAPPORT 2024 - ANNEE DE REFERENCE 2023 - APPROBATION
21	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
22	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 13 MAI 2024 AU 30 JUIN 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 30 JUIN 2024

23	ENSEIGNEMENT - POUR DONNER SUITE À L'AUGMENTATION DE CADRE MATERNEL DU 28 MAI 2024 ET L'OUVERTURE D'UN MI-TEMPS A L'ÉCOLE COMMUNALE D'HAILLOT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE DANS UN EMPLOI TEMPORAIREMENT VACANT POUR UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 28 MAI 2024 AU 5 JUILLET 2024 - RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT - POUR DONNER SUITE À L'AUGMENTATION DE CADRE MATERNEL DU 28 MAI 2024 ET L'OUVERTURE D'UN MI-TEMPS A L'ÉCOLE COMMUNALE D'HAILLOT - DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE DE PSYCHOMOTRICITÉ A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE DANS UN EMPLOI TEMPORAIREMENT VACANT POUR UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 2/26E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 28 MAI 2024 AU 5 JUILLET 2024 - RATIFICATION
25	ENSEIGNEMENT - DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES » A RAISON DE 13/26EME TEMPS PAR SEMAINE A PARTIR DU 28 AOUT 2023 – MODIFICATION DE LA DATE DE FIN SUITE A UNE ERREUR ADMINISTRATIVE – RATIFICATION
26	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES » DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 29 AOUT 2024 À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
27	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 8 MAI 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MATERNITE DU 8 MAI 2024 AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ A TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE D'UNE DURÉE INFÉRIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2024 AU 5 JUILLET 2024 DANS UN EMPLOI NON-VACANT À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 5 DECEMBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024
29	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES (MALADIE INFIRMITE) ET RE-PRENDRE L'EXERCICE DE SES FONCTIONS PAR DEMI-PRESTATIONS [64] », DU 2 MAI 2024 AVEC PROLONGA-TION JUSQU'AU 30 JUIN 2024 À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION

30	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER JUIN 2024 AU 30 JUIN 2024 – EN REMPLACEMENT DE UNE ENSEIGNANTE EN MI-TEMPS MEDICAL DU 2 AVRIL 2024 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 30 JUIN 2024 – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN MAITRE DE PSYCOMOTRICITE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 6/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 JUIN 2024 AU 5 JUILLET 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 13 MAI 2024 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 20/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 JUIN 2024 AU 5 JUILLET 2024 – EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 13 MAI 2024 AVEC PROLONGATOIN 5 JUILLET 2024 – RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT – DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 4/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II - POUR LA PERIODE DU 2 DECEMBRE 2023 AU 8 JANVIER 2024, EN REMPLACEMENT UN ENSEIGNANT EN CONGE MALADIE DU 3 OCTOBRE 2023 AVEC UNE PROLONGATION JUSQU'AU 8 JANVIER 2024 - RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Mercredi 18 septembre 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2024 – APPROBATION
3		ENSEIGNEMENT - RENTREE SCOLAIRE 2024 -2025 - INFORMATION

4	ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE (SPW DEPARTEMENT DES FINANCES LOCALES) DE LA DELIBERATION DU 30 MAI 2024 RELATIVE A LA MODIFICATION BUDGETAIRE COMMUNALE N°1 - EXERCICE 2024 - PRISE D'ACTE
5	ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITÉS DE TUTELLE DU COMPTE 2023 DE LA COMMUNE D'OHEY – PRISE D'ACTE
6	ADMINISTRATION GENERALE - CREATION D'UN REGISTRE DES ETOILES - APPROBATION
7	ADMINISTRATION GENERALE - KERMESSE DE HAILLOT DU 23 AU 26 AOUT 2024 - SOCIETE DE GARDIENNAGE - ETENDUE DU CHAMP D'ACTION SUR LA VOIE PUBLIQUE - CRITERES DU PERIMETRE D'ACTIVITE - RATIFICATION
8	ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT DE JEUX DE HASARD DE CLASSE IV SIS RUE DE CINEY 121 A 5350 OHEY - DECISION
9	LOGEMENT - TENDANCES EN MATIERE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE, LOGEMENT ET TERRITOIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET NUMÉRIQUES - APPROBATION
10	FINANCES - LEADER - PROLONGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ASBL GAL PAYS DES TIGES ET CHAVEES - DECISION
11	MARCHES PUBLICS : CREATION, HEBERGEMENT ET MAINTENANCE D'UNE APPLICATION DE COHESION SOCIALE PAR QUARTIER "HO HEY" - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION
12	TRAVAUX – PIMACI 2022-2024 – RUE DES SORBIERS A ÉVELETTE - TROTTOIR ET PLATEAU - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION ET DEMANDE DE SUBSIDIATION - DECISION
13	TRAVAUX - PIMACI 2022 - 2024 - CREATION DE TROTTOIRS RUE DES ESSARTS ET DE LA SOURCE A HAILLOT - PROJET MODIFIE SUIVANT LES REMARQUES EMISES PAR LE POUVOIR SUBSIDIANT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION ET DEMANDE DE SUBSIDIATION - DECISION
14	PCDR- JOUISSANCE LIMITÉE À TITRE GRATUIT POUR L'ECO PATURAGE D'OVINS SUR LE SITE DE NYMPHEA - ARRET - APPROBATION
15	MOBILITE - ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE - N698, RUE DE HUY, ENTRE LES CUMULEES 13.350 ET 13.550 - LIMITATION À 70 KM/H - APPROBATION
16	ENVIRONNEMENT - ARRÊTÉ D'ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF) DES BOIS COMMUNAUX D'OHEY - APPROBATION
17	ENVIRONNEMENT - COMMUNE ZÉRO DÉCHET (ZD) - NOTIFICATION 2025 ET POURSUITE DU MANDAT DE DELEGATION A BEP ENVIRONNEMENT - DECISION
18	ENODIA – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024 - DECISION
19	RESA HOLDING – DÉSIGNATION PROPORTIONNELLE DES CINQ REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE D'OHEY AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES 2024 – DÉCISION

20	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
21	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN ENSEIGNANT A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT EN MISSION COLLECTIVES SEE SUR L'IMPLANTATION D'OHEY I A RAISON DE 4/24E TEMPS/SEMAINE ET D'UNE DUREE SUPERIEURE OU EGALE A 15 SEMAINES, DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION
22	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN ENSEIGNANT A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT EN MISSION COLLECTIVES SEE SUR L'IMPLANTATION D'OHEY II A RAISON DE 2/24E TEMPS/SEMAINE ET D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES, DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION
23	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOUT 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024 –RATIFICATION
24	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR INTERRUPTION COMPLETE DE LA CARRIERE PROFESSIONNELLE DITE « THEMATIQUE » POUR ASSISTER UN MEMBRE DU MENAGE OU DE LA FAMILLE GRAVEMENT MALADE OU LUI OCTROYER DES SOINS (5A) », DU 26 AOUT 2024 AU 26 NOVEMBRE 2024 À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
25	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 1ER SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOUT 2024 AU 1ER SEPTEMBRE 2024
26	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UNE ENSEIGNANTE D'UN CONGE DE « DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCE PERSONNELLE, ACCORDÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DÉFINITIFS, EN FONCTION PRINCIPALE » DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 13 SEPTEMBRE 2024 À RAISON DE 26/26E TEMPS PAR SEMAINE - RATIFICATION

27	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN INSTITUTEUR MATERNEL A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 24/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 10 AVRIL 2024 AU 19 AVRIL 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE MATERNELLE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 13 SEPTEMBRE 2024 – RATIFICATION
28	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOUT 2024 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2024 - RATIFICATION
29	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 1ER JUILLET 2024 AU 5 JUILLET 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 1ER SEPTEMBRE 2024 - RATIFICATION
30	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAINT AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES », DU 8 JUILLET 2024 AU 8 JANVIER 2025 À RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
31	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN MAITRE DE SECONDE LANGUE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 2/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY I, POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION
32	ENSEIGNEMENT –DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024 – EN REMPLACEMENT D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE EN CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAINT AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES DU 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 1ER MARS 2025– RATIFICATION
33	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UN MAITRE DE SECONDE LANGUE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 8/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY I, POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION

34	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 17 JUILLET 2024 AU 31 OCTOBRE 2024 – RATIFICATION
35	ENSEIGNEMENT –DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 8 JANVIER 2025 – EN REMPLACEMENT D'UN INSTITUTEUR EN CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES DU 8 JUILLET 2024 AU 8 JANVIER 2025 ET DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 4/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025
36	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN MAITRE DE RELIGION A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT, D'UNE DUREE EGALE ET SUPERIEURE A 15 SEMAINES, A RAISON DE 3/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET DE 5/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR OHEY II - POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 - RATIFICATION
37	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PRIODE DU 26 AOUT 2024 AU 26 NOVEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT UNE ENSEIGNANTE EN CONGE THEMATIQUE POUR ASSISTANCE OU OCTROI DE SOINS A UN MEMBRE DU MENAGE GRAVEMENT MALADE (5A) DU 26 AOUT 2024 AU 26 NOVEMBRE 2024 –RATIFICATION
38	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 26 NOVEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE THEMATIQUE POUR ASSISTANCE OU OCTROI DE SOINS A UN MEMBRE DU MENAGE GRAVEMENT MALADE (5A) DU 26 AOUT 2024 AU 26 NOVEMBRE 2024 – RATIFICATION
39	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 12/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 31 OCTOBRE 2024 EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR CHRISTOPHE MAGERAT, EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOUT 2024 AU 31 OCTOBRE 2024 – RATIFICATION

40	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ À TITRE TEMPORAIRE INTÉRIMAIRE D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES POUR LA PÉRIODE DU 26 AOÛT 2024 AU 18 OCTOBRE 2024 DANS UN EMPLOI NON-VACANT À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOÛT 2024 AU 18 OCTOBRE 2024 – RATIFICATION
41	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ À DES FINS THÉRAPEUTIQUES », DU 30 AOÛT 2024 AU 1ER MARS 2025 À RAISON DE 13/26E TEMPS PAR SEMAINE – RATIFICATION
42	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE ENSEIGNANTE À TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT EN MISSION COLLECTIVES SEE SUR L'IMPLANTATION D'OHEY II À RAISON DE 2/26E TEMPS/SEMAINE ET D'UNE DURÉE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 15 SEMAINES, DU 26 AOÛT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION
43	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 26 AOÛT 2024 AU 1ER SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOÛT 2024 AU 27 SEPTEMBRE 2024 – RATIFICATION
44	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, À TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PÉRIODE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 27 SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOÛT 2024 AU 27 SEPTEMBRE 2024 – RATIFICATION

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Lundi 04 novembre 2024 à 19h00** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		SYNERGIES COMMUNE/CPAS 2024 - PRESENTATION
2		QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos		

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur le Conseiller, à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le Lundi 04 novembre 2024 à 19h30** de relevée, **en la Salle du Conseil communal** et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique		
1		COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE
2		PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2024 – APPROBATION
3		ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE (SPW INTERIEUR) DES DELIBERATIONS DU 25 AVRIL 2024 RELATIVES À LA SOUSCRIPTION DE PARTS « B1 » DANS LE CAPITAL DE L'AIEG - PRISE D'ACTE
4		FINANCES - ZONE DE SECOURS NAGE - PRISE DE CONNAISSANCE DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2/2024 - PRISE D'ACTE
5		FINANCES - MODIFICATIONS BUDGETAIRES 02/2024 – APPROBATION
6		FINANCES – TAUX DE COUVERTURE DES COUTS EN MATIERE DE DECHETS DES MENAGES CALCULES SUR BASE DU BUDGET 2025 - ARRET

7	SERVICE DES FINANCES – REGLEMENT-TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET Y ASSIMILES AU MOYEN DE CONTENEURS A PUCE – TAUX – DUREE - DECISION
8	MARCHE PUBLIC - AMENAGEMENT DE LA COUR MATERNELLE DE L'ECOLE D'OHEY : APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION
9	MARCHE PUBLIC - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHARIOT ELEVEUR THERMIQUE POUR LE SERVICE TRAVAUX - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION
10	TRAVAUX - REALISATION DE 2 ESCALIERS DE SECOURS A L'ECOLE PRIMAIRE D'ÉVELETTE – PROJET REACTUALISE – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION ET DEMANDE DE SUBSIDIATION – DECISION
11	PATRIMOINE - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SISE A GOESNES, RUE DE BAYA CADASTRÉE 4E DIV, SECTION A N° 24/2H - ACCEPTATION DE L'OFFRE - DECISION
12	PATRIMOINE – ACQUISITION DU TERRAIN A BATIR RUE PIERRE FROIDBISE CADASTRÉ OHEY 1ERE DIV SECTION C 770S – PROJET D'ACTE – APPROBATION
13	CULTE – EGLISE PROTESTANTE DE SEILLES – BUDGET 2025 – APPROBATION
14	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE DE OHEY CONSOLIDÉE – COMPTE 2023 – CORRECTION - APPROBATION
15	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE DE OHEY CONSOLIDÉ – MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 2024 – APPROBATION
16	CULTE – FABRIQUE D'EGLISE D'OHEY CONSOLIDE – BUDGET 2025 – APPROBATION
17	AIEG – POINTS A L'ORDRE DU JOUR DES L'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 27 NOVEMBRE 2024 – DECISION
18	BEP EXPANSION ECONOMIQUE– POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – DECISION
19	BEP ENVIRONNEMENT – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – DECISION
20	BEP CRÉMATORIUM – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – DECISION
21	BEP – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – DECISION
22	ECETIA – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024 – DECISION
23	IMAJE – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024 – DECISION
24	IMIO – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2024 – DECISION
25	INASEP – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024 – DECISION

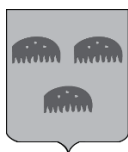
26	RESA – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024 – DECISION
27	TRANS&WALL – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2024 – DECISION
28	QUESTIONS DES CONSEILLERS
Séance à huis clos	
29	ADMINISTRATION GENERALE - ABATTAGE D'UN DAIM PAR LE DNF - INFORMATION
30	CONTENTIEUX - PROPOS PUBLICS INSULTANTS ET CALOMNIE A LA SUITE DE L'ABATTAGE D'UN DAIM - DECISION D'ESTER EN JUSTICE
31	PERSONNEL- RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE ADMINISTRATIF POLYVALENT (M/F/X) POUR LE SERVICE POPULATION/ETAT CIVIL - DESIGNATION ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN SEANCE DU 21-10-24 - PRISE D'ACTE
32	ENSEIGNEMENT – APPROBATION DE LA DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE PRECEDENT LA PENSION DE RETRAITE – TYPE I - D'UNE ENSEIGNANTE A LA DATE DU 1ER OCTOBRE 2024 - RATIFICATION
33	DEMANDE DE CONGE POUR L'EXERCICE PROVISOIRE D'UNE FONCTION EGALEMENT REMUNEREE DANS L'ENSEIGNEMENT A RAISON DE 4/26E TEMPS PAR SEMAINE AFIN D'ETRE DESIGNE EN TANT QUE MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE A RAISON DE 3/24E TEMPS PAR SEMAINE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES – POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025– RATIFICATION
34	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UN « CONGE POUR PRESTATIONS RÉDUITES BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ A DES FINS THÉRAPEUTIQUES », DU 1ER NOVEMBRE 2024 AU 30 AVRIL 2025 À RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE
35	ENSEIGNEMENT - REDUCTION DU TEMPS D'OCCUPATION D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES SUITE A LA MODIFICATION DE L'ENCADREMENT EN FONCTION DES CHIFFRES DE LA POPULATION SCOLAIRE EN MATERNELLE AU 30 SEPTEMBRE 2024 – DIMINUTION DE 2/26E TEMPS PAR SEMAINE A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2024
36	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE A TITRE TEMPORAIRE DANS UN EMPLOI DEVENU VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2024 AU 04 JUILLET 2025 – RATIFICATION

37	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UN INSTITUTEUR PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EM-PLI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 27 SEPTEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE DE MALADIE DU 26 AOUT 2024 AU 27 SEPTEMBRE 2024 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 18 OCTOBRE 2024 – RATIFICATION
38	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION A TITRE DE PENURIE NON-LISTE D'UN MAITRE DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETE A RAISON DE 1/24E TEMPS PAR SEMAINE A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PERIODE DU 12 SEPTEMBRE 2024 AU 4 JUILLET 2025 - RATIFICATION
39	ENSEIGNEMENT – DÉSIGNATION D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE D'UNE DURÉE EGALE OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINES, DANS UN EMPLOI NON-VACANT, À RAISON DE 5/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 26.08.2024 AU 28.04.2025, EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE PARENTAL DU 28.08.2023 AU 28.04.2025 ET DESIGNATION D'UN MAITRE DE PSYCHOMOTRICITE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE D'UNE DURÉE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES, DANS UN EMPLOI NON-VACANT, À RAISON DE 4/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 26.08.2024 AU 04.07.2025 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGE POUR L'EXERCICE PROVISOIRE D'UNE FONCTION EGLEMENT REMUNEREE DANS L'ENSEIGNEMENT POUR LA PERIODE DU 26.08.2024 AU 04.07.2025–RATIFICATION
40	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE « FLA » MATERNEL (FRANÇAIS LANGUE D'APPRENTISSAGE) A RAISON DE 2/26E PAR SEMAINE - A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PERIODE DU 26 aout 2024 AU 30 septembre 2024 – RATIFICATION
41	DESIGNATION D'UN MAITRE DE MORALE A RAISON DE 8/24E PAR SEMAINE POUR OHEY I ET II - A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION
42	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTERIMAIRE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINES A RAISON DE 5/26E TEMPS PAR SEMAINE POUR LA PERIODE DU 26 AOUT 2024 AU 04/07/2025 – EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN CONGÉ PARENTAL DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 5 JUILLET 2025, ET DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE A TITRE TEMPORAIRE INTÉRI-MAIRE DANS UN EMPLOI TEMPORAIREMENT VACANT D'UNE DURÉE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 15 SEMAINE A RAISON DE 2/26 PAR SEMAINE POUR LA PÉRIODE DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION

43	ENSEIGNEMENT - DESIGNATION D'UNE INSTITUTRICE « FLA » MATERNEL ET PRIMAIRE (FRANÇAIS LANGUE D'APPRENTISSAGE) A RAISON DE 4/26E ET 1/24E PAR SEMAINE - A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE DUREE EGALE OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2024 AU 4 JUILLET 2025 – RATIFICATION
44	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE, DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE EGALÉ OU SUPERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 22/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2024 AU 04 JUILLET 2025 EN REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNANTE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE PRECEDANT LA PENSION DE RETRAITE, ET A RAISON DE 2/24E TEMPS DANS UN EMPLOI NON-VACANT EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN MISSION COLLECTIVE SEE – RATIFICATION
45	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON-VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES À RAISON DE 24/24E TEMPS/SEMAINE POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2024 AU 10 NOVEMBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, EN CONGE DE MALADIE DEPUIS LE 28 AOUT 2023 AVEC PROLONGATION JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2024 - RATIFICATION
46	ENSEIGNEMENT - DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE, A TITRE TEMPORAIRE STABLE DANS UN EMPLOI NON VACANT D'UNE DUREE INFERIEURE A 15 SEMAINES, À RAISON DE 12/24E TEMPS PAR SEMAINE, POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2024 AU 31 OCTOBRE 2024 EN REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN CONGE DE MALADIE DU 17 JUILLET 2024 AU 31 OCTOBRE 2024
47	ENSEIGNEMENT – DEMANDE DE CONGE POUR EXERCICE PROVISoire D'UNE FONCTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DU 26 AOUT 2024 AU 4 JUILLET 2025
48	ENSEIGNEMENT – DEMANDE D'UNE ENSEIGNANTE D'UN CONGE DE « DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCE PERSONNELLE, ACCORDÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DÉFINITIF » DU 16 OCTOBRE 2024 AU 18 OCTOBRE 2024 À RAISON DE 24/24E TEMPS PAR SEMAINE - RATIFICATION
49	ENSEIGNEMENT – SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DÉFINITIF PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CAUSE DE MALADIE
50	ENSEIGNEMENT – FORMATION EN COURS DE CARRIERE – REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN FORMATION PAR UN ENSEIGNANT TEMPORAIRE POUR LA JOURNEE DU 11 OCTOBRE 2024 - RATIFICATION
51	ENSEIGNEMENT – FORMATION EN COURS DE CARRIERE – REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN FORMATION PAR UN ENSEIGNANT TEMPORAIRE POUR LA JOURNEE DU 11 OCTOBRE 2024 - RATIFICATION

52	ENSEIGNEMENT – FORMATION EN COURS DE CARRIERE – REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT EN FORMATION PAR UN ENSEIGNANT TEMPORAIRE POUR LA JOURNEE DU 11 OCTOBRE 2024 - RATIFICATION
----	--

PST

Commune
d'Ohey

Juin 2024

Rapport final d'exécution et de mise en œuvre du PST de la Commune d'Ohey

2. Introduction

Ce document est établi sur pied de l'article L1123-27 du CDLD. Il tient compte du canevas établi par le SPW et l'UVCW ainsi que de leur Guide méthodologique de 2018.

Il se base sur l'évaluation à mi-législature qui a fait l'objet d'une prise d'acte par le Conseil communal lors de sa séance du 28 mars 2022, évaluation intermédiaire qui est annexée à la présente et qui en fait intégralement partie.

Nous renvoyons le lecteur vers cette même évaluation intermédiaire pour les volets relatifs aux bases légales liées au PST, à la présentation générale de notre PST, à l'évaluation de la méthode de gestion du PST et l'apport du dispositif PST, ces données étant restées relativement stables entre les deux moments d'évaluation.

Le rapport d'exécution précise diverses données relatives aux projets, actions et objectifs opérationnels du PST qui sont utiles à la réalisation de l'évaluation.

L'évaluation finale permet d'apprécier si les objectifs fixés dans le cadre du PST ont été atteints ou en bonne voie de l'être. Elle permet également d'apprécier si l'actuelle méthode de gestion du PST est efficace.

Dès l'entame de la législature, la Commune a fait le choix de présenter un PST conjoint avec celui du CPAS, cette démarche innovante au niveau régional s'inscrivant dans une dynamique de synergies renforcées entre les deux entités.

Le logiciel de support commun s'est porté sur celui de l'Intercommunale Imio, permettant ainsi à tous (citoyens, élus, employés, etc, ...) d'avoir la vision la plus large et la plus complète de la mise en œuvre du Programme de politique générale pour la législature 2019-2024, tant au niveau du CPAS que de la Commune.

Dans le respect de l'autonomie de deux structures, il est paru opportun de présenter deux rapports d'exécution et deux évaluations finales distinctes mais qui se rejoignent au niveau des conclusions générales concernant la mise en œuvre de ce nouvel outil de gouvernance locale.

3. Rapport d'exécution du PST de la Commune d'Ohey 2018-2024

2.1. Parcours administratif

- Approbation du Programme de politique générale pour la législature 2019-2024 par le Conseil communal en date du 28/02/2019
- Prise d'acte du Programme Stratégique Transversal conjoint Commune-CPAS par le Conseil communal en date du 26/09/2019
- Prise d'acte de l'évaluation intermédiaire du PST conjoint Commune-CPAS par le Conseil communal en date du 28 mars 2022
- Approbation de la feuille de route des Objectifs de Développement Durable par le Conseil communal en date du 20 mars 2023
- Prise d'acte du rapport d'exécution et de l'évaluation finale du PST conjoint Commune-CPAS par le Conseil communal en date du 27 juin 2024

2.2. Les moyens mobilisés

Pour mener à bien les actions de la Commune, dont ceux liés à la poursuite des objectifs stratégiques et opérationnels contenus dans le PST, des moyens financiers et humains doivent être mobilisés.

Les tableaux généraux présentés ci-dessous donnent un aperçu de ces moyens mobilisés tout au long de cette législature.

- Au niveau des ressources humaines

	2019	2024	Évolution 2019- 1 ^{ier} juin 2024
Nbr d'ETP payés par la Commune	43.38	50.88	+ 17%
Nbr d'agents payés par la Commune	62	65	+ 4%
Statistique disponible sur le turn-over	4	2	50% 20 agents sur la période 2019- 31 décembre 2023 ¹
Statistique disponible sur le taux d'absence	14%	2023 9%	Évolution 2019- 31 décembre 2023 -5%

¹ Soit de l'ordre de 10% par an, soit un agent sur 10/an. Cette statistique peut paraître élevée. Afin d'objectiver cet éventuel constat, il conviendrait, d'une part, de comparer cette statistique avec d'autres pouvoirs publics similaires ou non à la Commune d'Ohey et/ou avec les réalités vécues dans les entreprises privées et, d'autre part, de tenir compte des motifs réels de départ dont ceux liés aux licenciements de certains agents et/ou de fins de contrats pour cas de force majeure médicale. Les données pour Ohey pour la période 2019-2023 sont les suivantes : 3 cas de force majeure médicale, 7 licenciements, 1 mutation et 9 démissions pour réorientation professionnelle (soit de l'ordre de moins de 3%/an).

La gestion de projet renvoie à des fonctions spécifiques tels que conseiller en environnement, conseiller en énergie, conseiller en mobilité, conseiller en aménagement du territoire etc. La captation et le maintien de ces ressources restent une gageure pour les Communes au regard – a minima – des éléments suivants :

- 1) La question du manque de formation de ces agents pour la plupart universitaire qui ont peu ou pas de connaissance des fonctionnements d'un pouvoir public local
- 2) La nécessité de devoir consacrer du temps à des formations internes relatives au PST au grès des mouvements au sein du personnel
- 3) La question de la concurrence entre Communes concernant notamment les niveaux de barème accordés pour tel ou tel poste. Nous avons dû renoncer à engager des agents au niveau B pour capter les ressources payées au niveau A, sans parler des avantages extra-légaux et la possibilité de télétravailler.

Ces quelques constats faits concernant le capital humain indispensable à la mise en œuvre de projets pour atteindre des objectifs doivent être pris en compte et ne peuvent être sous-estimés dans le cadre de cette évaluation finale du PST.

- Au niveau financier

En comparaison des moyennes régionales, provinciales et du canton, présentées dans la carte d'identité financière de la Commune dressée par le SPW pour 2024 et annexée à la présente, nous mettons en avant les caractéristiques spécifiques suivantes pour Ohey :

- 1) Un niveau d'investissement largement supérieur aux différentes moyennes
- 2) Des dépenses en personnel inférieures aux différentes moyennes
- 3) Des dépenses de dette et de transfert qui restent inférieures aux différentes moyennes
- 4) Des recettes fiscales largement inférieures aux différentes moyennes malgré un IPP de 8,30 et un PrI de 2.700,00 supérieurs aux différentes moyennes.
- 5) Un revenu moyen par déclaration fiscal dorénavant supérieure aux moyennes
- 6) Une dotation au CPAS inférieures aux différentes moyennes

Le tableau repris ci-dessous détaille chiffres relatifs aux résultats du Compte pour les années 2019 à 2023 et au budget 2024.

Ainsi, de 2019 à 2023, c'est 17.154.726,30 € qui ont été investis et financés à hauteur de 41% par sub-sides, 31% par auto-financement et 29% par emprunt. Ce montant grimpe à plus de 26.000.000,00 en intégrant les données du budget extraordinaire 2024.

Le taux moyen de réalisation des investissements sur la période 2019-2023 est de 75%. Extrapolé au budget 2024, cela donne une dépense d'investissement estimée à 6.728.718,00 pour 2024, soit tout au long de la législature un niveau d'investissement réalisé annuel estimé à un peu moins de 4.000.000,00€/an (3.980.575,05€).

Dès à présent, il nous semble important de garder en tête la valeur de ce niveau d'investissements au regard des estimations en notre possession concernant les seules dépenses à allouer en principe à

l'entretien et la rénovation de la voirie communale et à l'isolation et la mise en conformité des bâtiments communaux, sans parler des investissements à consentir en matière d'égouttage.

SERVICE ORDINAIRE						
	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	COMPTE 2022	COMPTE 2023	BUDGET 2024
Recettes						
Prestations	329.370,92	273.922,13	328.962,12	457.186,69	419.721,60	433.060,00
Transferts	5.668.262,43	5.710.062,55	5.795.099,28	6.233.865,46	7.514.067,06	7.309.034,78
Dettes	59.145,47	116.690,21	56.336,85	59.614,70	84.446,43	67.000,00
Prélèvements (Provisions)	0	0	47.074,79	40.000,00	183.669,89	258.000,00
Total ex. propre	6.056.778,82	6.100.674,89	6.227.473,04	6.790.666,85	8.201.904,98	8.067.094,78
Exercices antérieurs	638.087,84	840.627,09	724.419,02	496.085,77	585.482,12	37.553,90
Prélèvements (fds réserve)	0	0	0	24.255,32	0	0
Total général des recettes	6.694.866,66	6.941.301,98	6.951.892,06	7.311.007,94	8.787.387,10	8.104.648,68
TAUX DE REALISATION EN %	98,21	98,73	97,96	98,05	99,99	
Dépenses						
Personnel	2.497.658,18	2.517.729,78	2.692.912,40	2.938.844,49	3.259.076,90	3.606.852,67
Fonctionnement	1.209.880,73	1.134.629,69	1.195.408,00	1.376.052,48	1.522.246,03	1.697.446,76
Transferts	1.288.715,02	1.439.866,68	1.525.745,34	1.503.878,28	1.764.313,89	1.863.665,45
Dettes	589.881,54	633.756,87	651.824,56	677.762,94	777.990,27	899.129,90
Prélèvements (Provisions)	0	0	0	0	480.511,04	0
Total ex. propre	5.586.135,47	5.725.983,02	6.065.890,30	6.496.538,19	7.804.138,13	8.067.094,78
Exercices antérieurs	284.249,90	309.201,25	254.656,04	187.495,40	179.471,77	37.553,90
Prélèvements (fds réserve)	270.000,00	480.000,00	330.000,00	204.459,60	202.000,00	483.800,00
Total général des dépenses	6.140.385,37	6.515.184,27	6.650.546,34	6.888.493,19	8.185.609,90	8.104.648,68
TAUX DE REALISATION EN %	93,77	93,30	95,46	94,62	94,84	
Résultat budgétaire	554.481,29	426.117,71	301.345,72	422.514,75	601.777,20	0
SERVICE EXTRAORDINAIRE						
	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	COMPTE 2022	COMPTE 2023	BUDGET 2024
Recettes	5.607.989,25	5.607.299,18	5.269.865,01	7.123.144,88	6.314.572,23	8.971.624,70
Dépenses	8.385.794,71	6.270.312,54	6.629.902,57	7.906.696,40	9.360.287,04	8.971.624,70
Résultat budgétaire	- 2.777.805,46	- 663.013,36	- 1.360.037,56	- 783.551,52	- 3.045.714,81	-
Prévisions dépenses budget fin	10.503.169,89	8.738.171,99	9.569.638,99	9.055.553,16	13.894.858,40	
TAUX DE REALISATION EN %	79,84	71,76	69,28	87,31	67,37	
Financements						
Emprunts	854.000,00	1.386.072,00	1.498.975,61	945.275,00	250.000,00	3.728.992,70
Subsides	2.209.312,82	156.894,80	15.000,00	2.217.383,14	2.353.256,68	2.458.451,34
Auto-financement	507.388,63	675.897,93	1.988.256,15	1.204.037,76	892.975,78	2.784.180,67
	3.570.701,45	2.218.864,73	3.502.231,76	4.366.695,90	3.496.232,46	8.971.624,71

Comme déjà souligné lors de l'évaluation intermédiaire, nous ne disposons toujours pas d'une seule et même source financière fiable qui permette d'isoler dans le budget communal et sans procéder à des encodages multiples de la même donnée financière les dépenses en personnel ou autres affectées à tel ou tel projet ou action pour ensuite permettre d'avoir une vue d'ensemble tout au long d'une législature sur, d'une part, les données agrégées des actions qui se rapportent à un même objectif opérationnel et, d'autre part, les données agrégées des objectifs opérationnels qui se rapportent à un même objectif stratégique.

Nous soulignons à ce sujet que la Commune d'Ohey, par l'entremise son Directeur général, a fait partie du groupe de travail au sein de Imio qui a cherché avec l'appui du consultant externe ODOO d'améliorer la donne mais sans parvenir à ce stade à un résultat optimum

- en matière d'identification et d'actualisation des données financières spécifiques à une action
- en matière de fourniture de données financières fiables agrégées qui permettraient d'avoir une vue globale des montants investis et des moyens humains alloués à tel ou tel secteur (économique, environnemental, énergétique, social, sportif et culturel, ...) et/ou à tel objectif stratégique
- d'intégration de valeurs suffisamment réalistes et fiables en matière de mobilisation de la ressource humaine nécessaire au bon accomplissement de tel ou tel projet/action et/ou objectif.

Nous avons la faiblesse de penser que des améliorations significatives peuvent encore être apportées à ce niveau, en lien notamment avec les connections à établir avec E-compte et l'exploration des nouvelles opportunités que pourrait représenter la mobilisation de l'Intelligence Artificielle (IA).

- Au niveau de la valorisation du capital foncier de la Commune

Une partie du financement sur fonds propres des investissements a pu avoir lieu grâce à la vente significative de terrains. Ainsi, de 2019 à 2024, 4 hectares 04 ares et 14 centiares de terrain ont été vendu pour un montant total de 1.818.828,25 €

Ce choix, si il a permis la réalisation de plusieurs projets d'ampleur du PST, ne pourra plus être posé à l'avenir pour financer les futurs investissements au regard du solde du capital foncier disponible².

2.3. Le contexte particulier de crises à répétition entre 2019 et 2024

La mise en œuvre des projets du PST de la Commune d'Ohey pour la période 2019-2024 a indéniablement été impactée par des événements externes.

Parmi ceux-ci figure la pandémie liée au virus Covid 19 qui s'est déclenchée en février/mars 2020 et dont l'impact sur le travail se poursuit sans que tous les effets de cette crise ne soient encore connus à ce jour. Les méthodes de travail ont dû être revues et nécessiter une capacité d'adaptation des agents (télétravail, réunion en visioconférence, pertes des repères sociaux propres à l'entreprise, ...).

La gestion de la crise Covid a nécessité la mobilisation de ressources internes, en particulier au niveau de la discipline D5 du plan d'urgence consacrée au volet communication et du directeur général qui a assumé les fonctions d'agent Planu (participation aux task force, suivi des conférences organisées par le Gouverneur, remise d'avis, ...).

² Nous renvoyons le lecteur vers l'annexe 5 pour plus de détails à ce sujet.

Il convient de ne pas sous-estimer l'impact de cette crise en termes de charge psycho-sociale sur les agents dont les repères et les équilibres de vie, tant professionnels que privés, ont été impactés plus ou moins significativement en fonction des personnalités de chaque agent et de sa sensibilité, non seulement face au risque de contamination qui fort heureusement a peu impacté la Commune mais aussi face aux nécessaires adaptations auxquelles il a bien fallu se résoudre.

Cette situation inédite n'a pas empêché la mise en œuvre et la poursuite des projets du PST, tant au niveau externe qu'au niveau interne, même si inévitablement divers projets ont accusé un retard certain du fait de la raréfaction des ressources internes à la Commune mais aussi des ressources externes (chantiers arrêtés, réunions reportées, etc ...).

Bien que dans une toute autre et moindre mesure, doivent aussi ici être citées les inondations de juillet 2021 qui, durant plusieurs jours, ont nécessité la mobilisation de plusieurs ressources au sein des services (travaux, communication, conseiller en prévention, Directeur général/agent Planu ff, ...) et au niveau du Collège communal, Bourgmestre en tête. Ainsi, le travail ordinaire initialement programmé, dont celui de la mise en œuvre et de la préparation de l'évaluation du PST a dû être revu afin de répondre aux urgences du moment.

Depuis le mois de mars 2022, est venu s'ajouter la création d'une cellule de gestion liée à la guerre en Ukraine et centrée dans un premier temps sur la préparation de l'accueil de réfugiés en provenance de cette région, ce qui a impacté à nouveau notre travail au quotidien.

2.4. La feuille de route des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies

Le 12 janvier 2022, la Commune d'Ohey a été sélectionnée pour un accompagnement dans le cadre de la 2ème édition de l'appel à projet lancé par le SPW "Vers des organisations durables". Un coach a été désigné dans le cadre de cet accompagnement pour définir une feuille de route en lien avec les 17 objectifs du développement durable adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs.

Le Conseil communal, en date du 20 mars 2023, a adopté la feuille de route de ses ODD qui se base en grande partie sur les actions et les objectifs du PST de la Commune. Celle-ci est annexée à la présente et en fait intégralement partie. Le principal avantage de cette démarche aura été d'aider à prioriser les actions du PST et d'en réduire le nombre manifestement trop élevé pour être dûment pilotés au travers de l'outil Imio/PST et dans un contexte institutionnel d'appels à projet à répétition (cfr infra).

Il n'en demeure pas moins que nous disposons ainsi de deux outils de référence distincts en matière de gouvernance locale avec et nous l'avons souligné et déploré, la nécessité de réécrire de nouvelles fiches projets suivant le canevas propre aux ODD même si le logiciel Imio intègre déjà la possibilité d'identifier les ODD auxquels les actions du PST se rapportent.

Nous pensons que des améliorations significatives peuvent encore être apportées à ce niveau.

2.5. La dynamique d'appels à projets versus le droit de tirage

Constat est fait que lors de cette législature la question de la mobilisation des subsides communaux s'est faite essentiellement via la mobilisation de nos équipes répondre aux pléthores d'appels à projet qui nous ont été proposés et de façon marginale au travers d'un droit de tirage qui a tout de même, cela doit être souligné, émergé en fin de législature, en particulier en matière environnementale. Ce constat ne vise pas les techniques de subventionnement tels que le PCDR et/ou les PICS-PIMACI.

Il convient de reconnaître que ce mode de fonctionnement d'accès aux subventions peut/pourrait et/ou a eu comme effet « pervers » de devenir la base qui guide le choix de rentrer ou non un projet et ce potentiellement que celui-ci soit inscrit ou non dans le PST. Une mise à jour de celle-ci a dans certains cas dû avoir eu lieu a posteriori afin de pouvoir accéder auxdits subsides.

Si ces impulsions régionales peuvent ainsi participer à dynamiser les PST, elles comportent également le risque que la question de l'équilibre entre projets et ressources financières et humaines soit mis à mal. Ainsi, la vision globale qu'est censée avoir le PST pour guider l'action locale ne l'est - à un moment t - que (très) partiellement au regard de la mobilisation de nos ressources humaines et financières pour ne pas « rater l'opportunité » de répondre à tel ou tel appel à projets.

Nous avons la faiblesse de croire qu'un recours plus systématique aux droits de tirage permettrait de réduire ce risque.

2.6. La question des indicateurs et de l'objectivation de l'évaluation

Suivant le Guide méthodologique du PST édité par le SPW/UVCW (2018), un indicateur efficace se doit d'être *utile et pertinent, simple et compréhensible, indépendant, robuste, fiable, précis et d'un coût acceptable*. Il précise encore que *les indicateurs doivent être manipulés avec prudence du fait qu'ils présentent potentiellement des limites. (...) Il faut parfois moins se concentrer sur la valeur de l'indicateur en tant que telle que sur la discussion à laquelle cette valeur va inviter*.

Nous avons fait le choix d'utiliser des indicateurs binaires avec la valeur 1 si l'action est réalisée et/ou l'objectif atteint ou un simple 0 dans le cas contraire. Ce choix présente l'avantage de la clarté et de la simplicité. Il a cependant l'inconvénient de ne rendre compte que (très) partiellement des avancées réalisées dans tel ou tel projet au cours de la législature, au risque de prêter le flanc à des interprétations non conformes avec la réalité des faits.

Nous soulignons ce risque au travers des trois actions suivantes qui n'ont pas abouties lors de cette législature :

- 1) La création d'une maison de repos a-t-elle bien eu lieu ? La réponse est non. La Commune a-t-elle fait tout ce qui était en son pouvoir pour y arriver, la réponse est probablement oui, et ce notamment au regard des contraintes législatives qu'elle s'est évertuée à chercher à lever avec l'appui de divers partenaires comme le BEP et des avocats spécialisés.

- 2) La création du réseau de chaleur a-t-elle bien eu lieu ? La réponse est non. . La Commune a-t-elle fait tout ce qui était en son pouvoir pour y arriver, la réponse est probablement oui et ce au regard du fait qu'elle a mené le projet jusqu'au stade de l'attribution du marché de réalisation à une entreprise qui quelques mois après a fait aveu de faillite, retardant pour des mois voire des années ce projet vieux maintenant plus de 15 ans.
- 3) Dans le cadre du Plan de Cohésion sociale Assesse-Ohey, la création d'une nouvelle ligne TEC pour faciliter l'accès aux commerces locaux et au marché de produits locaux du jeudi a-t-elle eu lieu ? La réponse est non. La Commune a-t-elle fait tout ce qui était en son pouvoir pour y arriver, la réponse est probablement oui et ce en raison d'un projet de convention qui reste encore actuel à la signature au niveau des TECs depuis des mois malgré les multiples interpellations faites par les pouvoirs locaux afin de voir ce projet de relativement faible envergure aboutir.

Le Collège communal dans sa propre analyse du niveau de réalisation estime que plus de 90 % de ce programme a été réalisé. A notre niveau, et au regard des limites clairement mises en avant supra, nous avons fait le choix de ne pas additionner les actions ayant obtenu des 1 au niveau de leurs critères d'évaluation et de ne pas les comparer au total des critères de l'ensemble des actions pour obtenir une estimation du degré de réalisation du PST. Nous pensons que l'enjeu de l'évaluation se situe à un autre niveau qui relève plus du bilan général que de l'évaluation des politiques publiques locales, cette dernière approche relevant d'avantage d'un travail scientifique pointu et fastidieux (Guide méthodologique PST, SPW & UVCW, 2018, pp. 89).

Il n'en demeure pas moins qu'il convient de rester attentif - au-delà de la question de l'efficacité (une telle action a-t-elle été menée pour contribuer à atteindre tel objectif ?) – à la question de l'efficience qui évalue le niveau de mobilisation des ressources humaines et financières pour atteindre un certain résultat en s'interrogeant si plus aurait pu être réalisé avec moins et en prenant, le cas échéant, les mesures qui s'imposent, tout en restant aussi attentif à pouvoir garantir la continuité du service même si celui-ci n'est pas, à un temps t, à son optimum.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il conviendra à l'avenir de mieux tenir compte des données statistiques communales qui commencent tout doucement à s'étoffer au niveau de l'IWEPS afin que celles-ci puissent servir davantage de socle stable et de points de comparaison entre Communes concernant l'impact qu'ont les actions locales sur divers critères identifiés comme pertinents dans une optique de résilience pour se réappropriier le vocable utilisé à ce niveau.

2.7. Les limites du champ d'analyse actuel

Le PST de la Commune se limite aux actions dont elle est elle-même le (seul) pilote. Nous pensons que pour avoir une vue d'ensemble de la manière dont elle a fonctionné pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels, il y a lieu de mieux tenir compte de l'ensemble des actions menées au niveau de ses multiples partenaires au sein desquels la Commune d'Ohey est représentée. Nous pensons en particulier à des structures aux ASBL qui perçoivent des subsides communaux à des niveaux rarement voire jamais atteints dans les Communes limitrophes à celles d'Ohey. Les montants versés étaient de 68.625,00€ en 2009 pour plus que doubler et atteindre le seuil de 144.590,00€ en 2023.

Afin d'illustrer notre propos, nous citons les exemples suivants :

- 1) Les actions menées par l'Office du tourisme en matière de soutien économique au secteur touristique ne transparaissent actuellement pas à leur juste valeur au sein du PST communal.
- 2) L'implication de la Commune d'Ohey dans la reconnaissance du Parc naturel Cœur de Condroz et de la sélection du dossier de candidature d'accession aux Fonds européens LEADER est également largement sous-estimée au regard du seul critère permettant de savoir si oui ou non le Parc naturel a été reconnu au cours de cette législature. Au-delà de ce volet, il y a également la multitude d'actions significatives menées à ce niveau grâce aux contributions financières des Communes qui ont un effet de levier très puissant d'accès à des Fonds permettant la mise en œuvre de projets qui concourent à atteindre les objectifs que la Commune s'est fixée.
- 3) L'essor qu'a pris l'organisation de stages au niveau du Centre sportif ne permet pas non plus de préciser comme il se devrait l'impact de cette structure sur l'objectif opérationnel du PST de promouvoir le sport à Ohey.

Il conviendrait idéalement de parvenir à uniformiser les méthodes d'évaluation des actions de la Commune avec celles de ses partenaires afin d'avoir une vision plus juste de l'impact global sur les objectifs stratégiques de la Commune qu'ont d'une part les contributions financières accordées à ces partenaires mais aussi, d'autre part, l'investissement humain consenti à faire correctement fonctionner ces structures partenaires tant à un niveau local que supra-communal et qui est de notre point de vue souvent largement sous-estimé et/ou insuffisamment reconnu et valorisé.

2. Mise en œuvre du PST de la Commune d'Ohey 2018-2024

Au regard du programme de Politique générale pour la législature 2019-2024, de sa traduction au travers le PST commun Commune-CPAS, du niveau de mobilisation des moyens financiers et humains, le CODIR commun Commune-CPAS tire un bilan globalement positif de la mise en œuvre du PST du point de vue de la concrétisation des actions prévues afin de contribuer à atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques que s'est fixée la Commune.

L'avis est plus réservé quant au fait que le PST ait été un véritable nouvel outil de gouvernance locale perçu par le personnel et les décideurs comme un outil facilitateur d'aide à la décision qui structure les choix de politiques publiques locales.

Si le PST permet d'avoir une vue générale de la dynamique communale, il reste avant tout au niveau de la Commune d'Ohey perçu comme un outil contraignant atteignant tout au plus un objectif de reporting et d'amélioration de la transparence de l'action publique locale. Celle-ci reste avant tout guidée par les décisions prises au quotidien par le Collège communal et dans une moindre mesure le Conseil communal sans référence précise au PST, qui dans certains cas, sera d'ailleurs actualisé a posteriori de l'action menée. Ces décisions peuvent se laisser influencer par la pléthore d'appels à projet qui guide alors l'action locale en fonction d'opportunités de financement plutôt que par des objectifs et des priorités clairement identifiés dans une feuille de route relativement facilement pilotable. Constat doit cependant être fait d'une forme de cohérence globale entre le PST et sa mise en œuvre, fusse-t-elle provoquée par tel ou tel appel à projet.

Au-delà de cette vision globale, le personnel souligne tout l'intérêt d'avoir un document de référence bien utile en cas d'absence prolongée d'un agent et/ou de la venue de nouveaux collaborateurs sans qu'une période de « tuilage » n'est pu être mise en place. Les informations disponibles dans le PST permet ainsi aux agents concernés de s'approprier plus rapidement les missions qui leur sont confiées dans un cadre qui fait alors sens.

Comme déjà souligné, la vente de parcelles communales aura permis de contribuer au financement des investissements sur fonds propre à un niveau qui ne pourra plus être reproduit lors de la prochaine législature. Il conviendra d'en tenir compte au regard du niveau actuel des investissements qui est atypique pour une Commune de la taille de celle d'Ohey et du niveau élevé pressenti de la charge des emprunts dans les futurs équilibres budgétaires à trouver.

Pour une question de clarté d'ensemble, nous faisons volontairement le choix de présenter ci-dessous, au regard des seuls objectifs stratégiques, d'une part, l'une ou l'autre action marquante qui ont été menées à bien lors de cette législature et d'autre part, l'un ou l'autre point d'attention sur des éléments qui nous paraissent déterminants et qui n'ont pas pu être mis en œuvre ou que partiellement pour une raison ou une autre. Nous sommes bien conscients de la part subjective que représentent ces choix posés par le Comité de direction. Nous soulignons cependant que ces choix ont été validés par le personnel communal lors de la réunion consacrée à l'évaluation final du PST en date du 10 juin 2024.

Nous renvoyons le lecteur

- vers le contenu complet du PST disponible pour les élus via la plateforme IA PST/Imio et
- pour les citoyens vers le volet externe du PST qui sera disponible sur le site de la Commune une fois que le PST aura fait l'objet d'une prise d'acte par le Conseil communal.

3.1 Volet externe

Objectifs stratégique N°1

S'épanouir à tout âge à Ohey, contribuer à y réduire les inégalités sociales, soutenir le milieu associatif et porter une attention particulière à la santé

Actions significatives abouties :

- Mise à l'honneur des sportifs, artistes et bénévoles de la Commune
- Accord de principe acquis pour le financement de la rénovation du hall sportif
- Amélioration de la mobilité douce via le Vicigal
- Sécurité routière : actualisation des agglomérations, relance du groupe de travail Sécurité routière et sécurisation de la mobilité en lien avec les activités agricoles
- Création d'un Conseil communal consultatif des aînés
- Adoption du plan de pilotage pour les implantations scolaires d'Ohey I et II
- Inscription de l'implantation d'Évelette dans une dynamique d'inclusion
- Création d'un Partenariat Local de Prévention (PTP) dans les quartiers d'Evelette, Libois, Tahier, Eve et La Bouchaille
- Mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale Assesse-Ohey
- Création d'une plate-forme d'entraide et de cohésion sociale via l'EPN (opérationnel d'ici fin 2024, si tout va bien)
- Fusion des Fabriques d'Église
- Finalisation de la rénovation de la salle Isbanette et de sa gestion par une ASBL
- Lancement du chantier « cabinets médicaux, logements, salle polyvalente et autres services »
- Attribution du marché relatif à l'Espace de convivialité d'Évelette
- Gestion des crises COVID, des réfugiés ukrainiens, des inondations et de la crise énergétique

Points d'attention

- Objectivation de l'octroi de subsides financiers et/ou d'apports et de soutiens en nature
- Étude globale de mobilité de la Commune
- Obtention du transfert de l'accord de principe du secteur public vers le secteur associatif afin de mettre en œuvre une maison de repos
- Suivi rapproché par la FWB de toutes les implantations scolaires afin d'obtenir la contractualisation des plans de pilotage
- Création d'une nouvelle ligne TEC pour desservir les commerces locaux et/ou améliorer la connexion avec la Ville de Huy et la Commune de Marchin

Objectifs stratégique N°2

S'inscrire dans l'ère de la gouvernance participative, du numérique et de la communication

Actions significatives abouties :

- Retransmission en direct des séances du Conseil communal
- Optimisation du fonctionnement de l'Espace Public Numérique
- Mise en place de l'E-guichet
- Mise en place de l'application Fixmystreet à destination des citoyens pour la partie déchets

Objectifs stratégique N°3

Valoriser et respecter le patrimoine naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique et les changements climatiques

Actions significatives abouties :

- Reconnaissance du dossier de candidature Pollec et engagement d'un agent niveau A pendant trois ans totalement subsidié
- Actualisation du plan de gestion forestière dont l'approbation par le Conseil communal est prévue d'ici fin de l'année 2024
- Placement de panneaux photovoltaïques sur propriétés communales
- Opération de relamping de l'éclairage public
- Mise en œuvre des aménagements recommandés par la cellule Giser pour lutter contre les inondations
- Création d'une quinzaine de mares subventionnées à 100% par le projet LIFE

Points d'attention

- Élaborer un outil urbanistique alternatif au guide communal d'urbanisme moins contraignant et à moindre coût
- Isoler les bâtiments communaux
- Valoriser la ressource biomasse par la création d'une unité de plaquettes bois
- Mettre en œuvre le réseau de chaleur

Objectifs stratégique N° 4

Défendre l'identité rurale d'Ohey en valorisant son économie locale, en soutenant l'agriculture et en favorisant l'économie circulaire

Actions significatives abouties :

- Adoption du guide d'orientation commercial
- Actualisation du règlement communal relatif aux essarts communaux
- Maintien du marché hebdomadaire des producteurs locaux
- Adoption de la charte du savoir vivre en zone rurale
- Analyse de l'impact de la crise Covid auprès des indépendants via Ohey Pro

- Réalisation d'un clip de promotion en appui aux acteurs touristiques et de l'Horéca touchés par la crise Covid

Points d'attention

- Poursuivre l'analyse de faisabilité de création d'une zone d'activité mixte

Objectifs stratégique N° 5

Doter la Commune d'Ohey d'outils stratégiques, transversaux et le cas échéant supra-communaux

Actions significatives abouties :

- Finalisation de l'actuel PCDR
- Lancement de la nouvelle programmation avec l'accompagnement de la FRW et encadrement par l'Institut Eco-conseil pour l'intégration des enjeux de résilience dans le cadre du prochain PCDR
- Acceptation du dossier de candidature LEADER au niveau du territoire du Parc naturel
- Reconnaissance du Parc naturel Cœur de Condroz et création d'une seule et même ASBL pluri-communale pour gérer le plan d'action du Parc et les Fonds LEADER
- Optimisation des programmes d'investissements PIC/PIMACI
- Adoption de la feuille de route liée aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies

3.2 Volet interne

Objectifs stratégique N° 6

Maîtriser les procédures critiques/clés et les mettre en œuvre

Actions significatives abouties :

- Rédaction de fiches pour formaliser les procédures administratives clé
- Approbation de l'actualisation et de la mise en conformité du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI)
- Gestion des crises qui ont impacté la Commune
- Réalisation du marché public relatif à la sécurité des bâtiments communaux

Points d'attention

- Mise en conformité du centre des travaux
- Gestion actives des archives communales

Objectifs stratégique N° 7

Optimiser et formaliser un système de back-up pour les fonctions clés/critiques

Actions significatives abouties :

- Formalisation des procédures internes de back up

Objectifs stratégique N° 8

Optimiser le cadre pour la gestion des Ressources Humaines

Actions significatives abouties :

- Actualisation de l'organigramme
- Recours aux descriptifs de fonction du Centre Régional de Formation (CRF)
- Plan de formation approuvé et mis en œuvre
- Nomination de trois agents et optimisation de la cotisation de responsabilisation
- Intégration du télétravail structurel dans notre règlement de travail suite à la crise Covid
- Mise en place d'une politique d'accueil et d'une auto-évaluation des nouveaux collaborateurs après quatre à six mois

Points d'attention

- Respect des rythmes d'évaluation des agents (qui est de l'ordre de 3 ans comme recommandé dans la récente circulaire sur la réforme de la fonction publique locale)

Objectifs stratégique N° 9

Optimiser la gestion informatique de l'administration

Actions significatives abouties :

- Renouvellement des serveurs
- Renouvellement du système de téléphonie
- Renforcement du système informatique en cas de panne de courant
- Audit de sécurité informatique et mesures de sécurisation de notre système
- Budgétisation annuelle du renouvellement partiel du parc informatique

Points d'attention

- Rationalisation des logiciels de support métier et autres
- Suivi de l'audit du système de téléphonie
- Paiement via l'E-Box

Objectifs stratégique N° 10

Mettre en place le PST et accentuer la collaboration en mode "gestion de projets"

Actions significatives abouties :

- Mobilisation du comité de pilotage du PST
- Prise en compte du PST lors du séminaire budgétaire annuel
- Intégration d'un chapitre consacré au PST dans le Rapport annuel sur l'Administration des affaires
- Évaluations intermédiaire et finale du PST menées à bien de manière participative

Points d'attention

- Établir un lien fonctionnel avec E-compte

4. Rapport d'exécution du PST du CPAS d'Ohey 2018-2024

Quelle est la structure et le périmètre du PST ?

La Commune et le CPAS ont présenté un PST commun via le support Imio/PST, chacune des entités restant néanmoins responsables de ses propres objectifs et actions.

Au niveau du CPAS, les objectifs et les actions reprises dans le PST sont ceux dont le CPAS dispose de la maîtrise directe. Par conséquent, l'ensemble des actions menées par d'autres opérateurs comme le Plan de Cohésion sociale Assesse-Ohey, ne figure pas dans le PST puisque cet opérateur prévoit un plan organisationnel qui lui est propre. Nous renvoyons le lecteur vers le rapport d'activités du PCS dont les missions contribuent largement à atteindre certains objectifs que le CPAS comme la Commune se sont eux-mêmes fixés.

Comme évoqué, le contenu du Programme Stratégique Transversal veille d'une part, à concrétiser la déclaration de politique sociale et d'autre part, à exécuter les actions reprises dans le Plan de Cohésion Sociale. Ces actions ne sont pas nécessairement prioritaires par rapport aux missions légales attribuées aux CPAS qu'il s'agisse de l'aide sociale, de l'accessibilité au droit à l'intégration sociale ainsi qu'aux autres droits sociaux etc... Néanmoins, elles consistent à compléter les moyens relatifs à l'action sociale et à développer de nouvelles solutions pour répondre les plus adéquatement possible aux attentes des usagers de nos services. Il s'agit du volet externe du PST.

Dans son volet interne, animé par cette amélioration qualitative des services à rendre à la population, le PST comprend une réflexion sur les procédures à remettre à jour et sur l'organisation générale du travail social. Dans cette perspective, une attention particulière est portée sur la sécurisation des données traitées par le CPAS. Enfin, la gestion évolutive et dynamique des ressources humaines fait partie des objectifs fixés dans ce plan.

Quand l'adoption du PST a-t-elle eu lieu ?

La déclaration de politique sociale a été approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 19 février 2019.

Le PST du CPAS a été adopté par le Conseil de l'Action Sociale du 17 septembre 2019. Il a ensuite été soumis à l'avis du Comité de concertation Commune-CPAS du 24 septembre 2019. Enfin, il a fait l'objet d'une présentation au Conseil communal conjoint Commune-CPAS du 26 septembre 2019. N'ayant pas fait l'objet de modifications lors de ces séances, il n'a pas été nécessaire d'à nouveau le représenter au Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du mois d'octobre 2019.

L'évaluation intermédiaire du PST a fait l'objet d'une présentation et d'une prise d'acte lors du Conseil communal commun Commune-CPAS du 28 mars 2022.

Comment le PST a-t-il été élaboré ?

Le Directeur général a initialement suivi les diverses formations organisées par l'UVCW ainsi que la Fédération des CPAS au sujet du PST.

Afin d'établir un diagnostic préalable à la rédaction de ce PST, le CPAS s'est appuyé sur les mêmes enquêtes voire études que celles mobilisées pour le PCS. Il faut retenir l'enquête réalisée auprès des aînés d'OHEY portée par le CPAS en juillet 2018 et l'enquête mise en ligne au printemps dernier sur le site et les réseaux sociaux de la commune en vue de la mise en place du PCS.

De plus, la réflexion autour du contenu de ce PST et les modalités de son application a fait l'objet d'une mise au vert le 20 juin 2019 avec une grande partie du personnel du CPAS. Dans la même lignée, le PST fait partie des points abordés lors des réunions d'équipe mensuelles.

En ce qui concerne son élaboration, nous avons repris un procédé similaire à celui développé lors de la confection du PCS qui consistait à travailler en focus-groupe par thématique avec les personnes disposant d'une certaine expertise dans la matière concernée. Cette approche s'inscrit dans un processus participatif au niveau du personnel faisant appel à l'intelligence collective voire à un management participatif.

La structure générale du PST (objectifs stratégiques et opérationnels) a été élaborée lors de ces ateliers participatifs et synthétisés par le Directeur général. Ils ont été validés par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 25 juin 2019. La rédaction des actions a été élaborée en interne à l'adoption du PST par le Conseil en septembre 2019.

Au niveau des données financières, le lien avec E-comptes afin d'intégrer dans Imio - PST les données financières encodées dans la comptabilité du CPAS n'a techniquement pu être établi qu'à partir de mars 2020. Toutefois, force est de constater qu'il n'a jamais été possible d'encoder ces données qui, par la suite, n'ont pas été jugées pertinentes en rapport à la débauche d'énergie que cela représentait (double encodage systématique).

Aude-là des problèmes techniques rencontrés lors de ce travail, l'intégration de données manuelles se heurte dans certains cas à l'injection de données de « comptabilité analytique », ce qui crée l'émergence de sources d'informations financières potentiellement divergentes et/ou non concordantes, en particulier au regard des mises à jour des fiches du PST et des liens à établir avec E-comptes qui intègre les données de base relative au budget et modifications budgétaires. Nous insistons sur le fait que les budgets annuels et pluriannuels ainsi que les modifications budgétaires restent ainsi les documents de référence concernant la situation financière du CPAS dont une partie seulement est intégrée dans le PST.

Par ailleurs, diverses formations internes ont eu lieu en 2019 au moment du lancement du PST. Ensuite, une nouvelle formation interne a été organisée pour les agents communaux et de CPAS en mai 2021. Enfin, le Directeur général a également suivi les formations proposées par l'UVCW et le SPW concernant l'évaluation intermédiaire et finale du PST.

Comment le suivi de la mise en œuvre du PST est-il organisé ?

Le suivi de la mise en œuvre du PST se fait au travers de l'outil informatique Imio – PST à défaut d'avoir vu le SPW développer un outil de suivi performant s'inscrivant dans une logique de gestion de projet uniformisé et indépendamment des départements en charge du suivi de l'octroi de tel ou tel subside.

Comme la commune, le CPAS a, par l'intermédiaire de son Conseil de l'Action Sociale, attribué le marché relatif au logiciel de support du PST à Imio le 23 juillet 2019.

Le comité de direction élargi au CPAS et le Collège se rencontrent très régulièrement les premiers lundi de chaque mois depuis 2019 pour faire le point sur l'avancée, entre autres, du PST. Il est à noter qu'en dehors du directeur général, il n'y a pas d'autre agent spécifiquement dédié au suivi de ce programme.

Des éléments de contexte ont-ils impacté la mise en œuvre du PST dans sa globalité ?

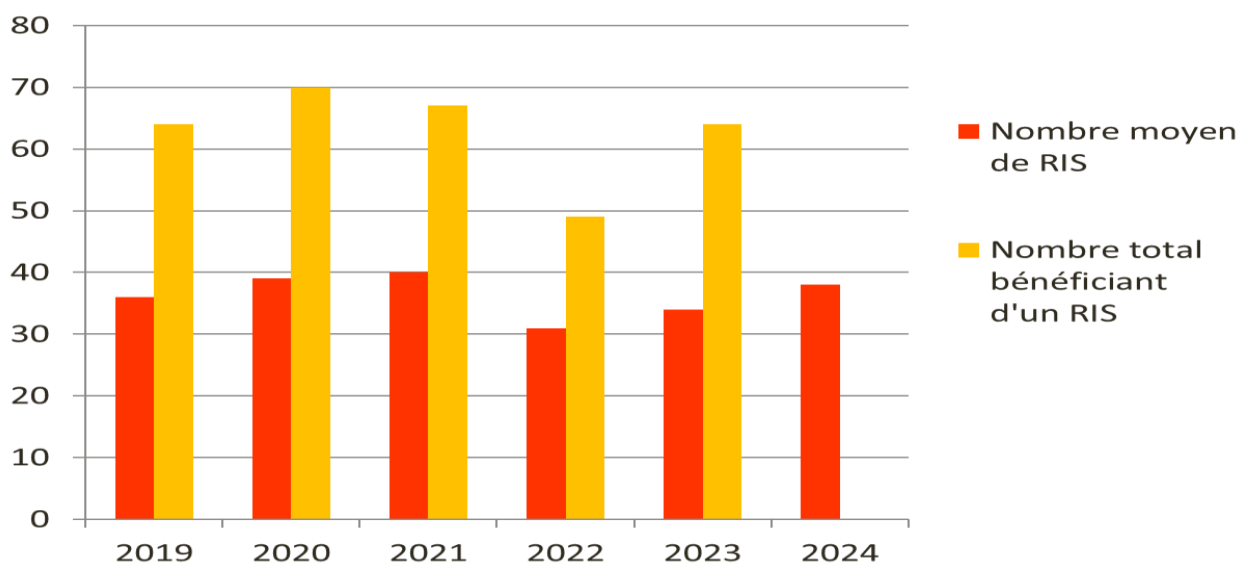
Nous pouvons relever que le PST dans sa globalité a été impacté par des éléments de trois ordres.

Premièrement, des facteurs structurels à savoir l'évolution du nombre de personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale et l'impact financier que cela entraîne pour le CPAS.

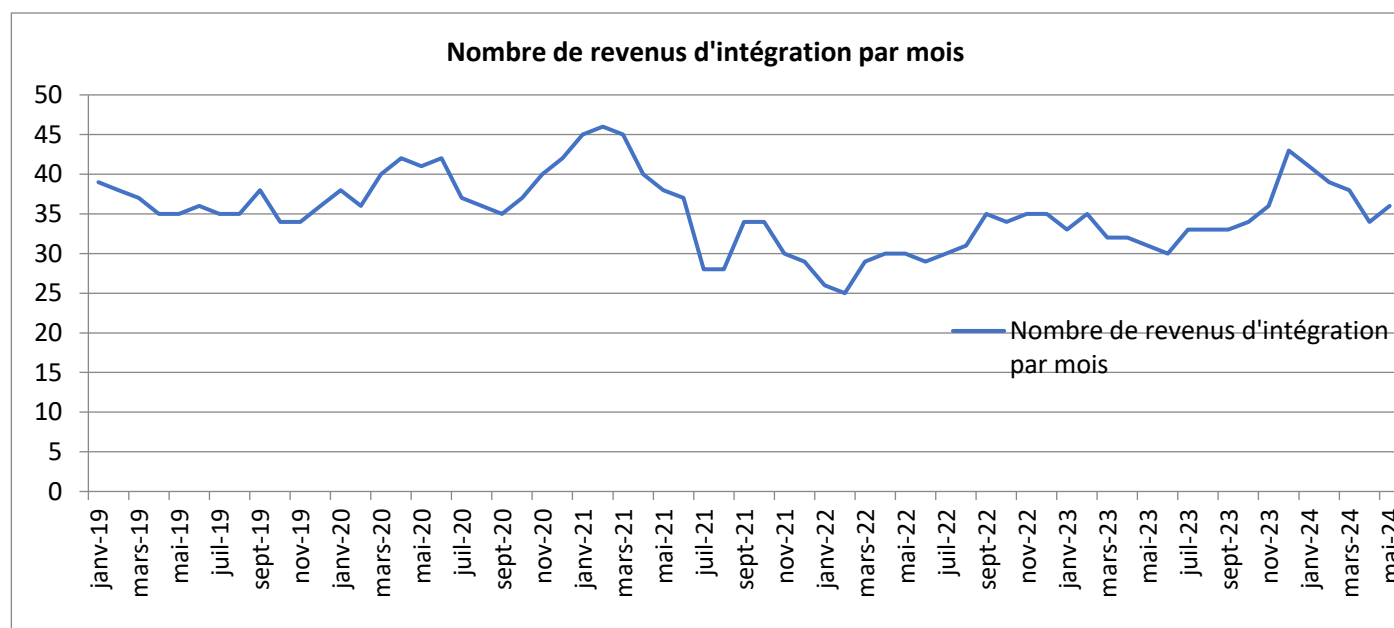
Si le nombre moyen global de RIS en 2019 (36) et 2024 (38) n'a pas connu une croissance fulgurante, l'évolution de celui-ci au cours de cette période a présenté une vague avec un pic en janvier 2021 à 46 RIS et un creux à 25 en mars 2022 pour arriver aujourd'hui à 36 RIS.

Evolution du nombre de revenus d'intégration

- *Evolution moyenne par an*



- *Evolution de revenus d'intégration par mois*



Cependant, le montant du revenu d'intégration ayant connu une augmentation de plus de 20% sur la durée de la mandature d'une part, suite aux différentes indexations et d'autre part, suite à l'accord du Gouvernement fédéral qui avait prévu une augmentation des allocations sociales de 10,75% sur 4 ans.

Dès lors, le montant annuel de dépenses en matière de revenu d'intégration est passé de 280.000€ au compte 2019 à 379.000€ au compte 2023 pour lequel le CPAS doit intervenir à hauteur de 45% sur fonds propres.

Deuxièmement, des éléments conjoncturels comme les crises à répétition et les conséquences de la gestion de celles-ci par le CPAS.

Nous pouvons relever la crise sanitaire liée au COVID à partir de mars 2020, les inondations de juillet 2021, l'accueil des réfugiés ukrainiens à partir de mars 2022 et enfin la crise énergétique qui a suivi le début de la guerre en Ukraine.

Pour l'ensemble de ces crises, le personnel a été mobilisé sous deux formes : la gestion de l'urgence dans un premier temps et par la suite, l'octroi d'aides et la mise en place de suivis et d'accompagnements de manière plus durable.

Troisièmement, le financement d'un grand nombre de politiques publiques par appels à projet. Ceux-ci ne sont pas coordonnés par les instances subsidiaires, ont une durée assez limitée par conséquent, il est difficile de pouvoir les intégrer dans les processus de planification comme le PST.

5. Mise en œuvre du PST du CPAS d'Ohey 2018-2024

5.1. Volet externe

Voici le relevé de l'ensemble des objectifs stratégiques (OS), des objectifs opérationnels (OO) et des actions (A) du PST :

2. Être un CPAS accessible (OS) :

1.1. Améliorer l'accueil des usagers du CPAS (OO) :

1.1.2. Création de nouveaux bureaux pour le service social du CPAS (A) :

Au départ, il s'agissait de créer de nouveaux bureaux d'entretien pour le CPAS dans l'annexe à la Maison Rosoux. Cette piste a été mise en attente vu le coût prévu pour ce projet qui doit être analysé dans sa globalité.

Cependant, nous avons créé quatre bureaux supplémentaires au sein de la Maison Rosoux dont est réservé à l'accueil des usagers.

2.1.2. Aménagement d'une salle d'attente au sein des bureaux du CPAS (A) :

Une nouvelle salle d'attente est prévue au sein du bureau d'accueil des usagers du CPAS.

2.1.3. Réfléchir à une nouvelle stratégie à développer en matière d'accueil (accueil téléphonique, via les TIC voire l'engagement d'un agent d'accueil) (A) :

La procédure d'accueil téléphonique a été réalisée, idem pour les agents en télétravail.

Un agent d'accueil a été engagé depuis le début de cette année 2022 suite à une réorganisation au sein de notre personnel.

Durant la pandémie, des nouvelles formes de communications ont été mises en place avec les usagers via les visioconférences et les nouveaux moyens de communications. Ces nouvelles pratiques sont maintenues au-delà de la pandémie.

Dans un autre domaine de l'accueil, notre CPAS organise depuis 2022, une permanence mise en place par l'association Chapitre XII Greasur ce qui permet améliorer qualitativement l'analyse globale des dossiers et la proposition de solutions à développer pour les usagers de notre CPAS.

1.2. Maintenir en volume et augmenter en qualité l'accueil des demandeurs d'asile (OO) :

1.2.1. Garantir voire améliorer la qualité des lieux d'hébergement à destination des demandeurs d'asile (A) :

Les lieux d'hébergement sont entretenus de manière régulière par le service bâtiment et le mobilier défectueux est réparé voire remplacé. Les logements font l'objet d'audits réguliers de FEDASIL.

Bien que ce point concerne les demandeurs d'asile, ce que ne sont pas les réfugiés ukrainiens, mais c'est sur ce volet que nous pouvons souligner l'accueil qui a été réalisé par notre CPAS à l'attention des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Concrètement, l'ILA 1 a été complètement rénovée au début de cette année et l'ILA 2 l'avait été en 2023.

1.2.2. Intensifier l'offre de cours de français (A) :

En plus des cours de français qui étaient organisés en collaboration avec Alpha-Gembloux, nous avons développé des cours pour le permis de conduire en français pour les personnes dont le français n'est pas leur langue.

1.2.3. Renforcer les initiatives en vue de l'intégration des demandeurs d'asile (A) :

Cette action a été réalisée en partie. Ponctuellement, nous associons ces usagers aux initiatives locales comme par exemple un travail bénévole au sein de la distribution des paniers de la Cocoricoop.

1.3. Augmenter quantitativement et qualitativement les informations transmises à destination des publics cibles du CPAS (OO) :

1.3.1. Améliorer et mettre à jour les informations relatives au CPAS figurant sur le site internet de l'administration communale (A) :

La refonte du site internet communal est terminée. Les informations relatives au CPAS peuvent toujours être plus étoffées mais sont à jour.

1.3.2. Mettre en place une ligne de conduite concernant les informations à communiquer à la population au moyen des multiples canaux de diffusion (A) :

Nous utilisons via le service communication de la commune, les moyens de communication actuels tels que le site internet mais également les plateformes de réseaux sociaux pour faire passer les informations du CPAS. Il avait été question de développer une page Facebook pour le service insertion du CPAS mais cette démarche n'a pas encore abouti.

1.3.3. Définir une charte graphique du CPAS (A) :

Un premier travail est en cours dans ce domaine suite à l'élaboration d'un logo pour le CPAS mais n'a pas encore abouti.

2. Être un CPAS qui privilégie l'insertion sociale et professionnelle (OS) :

2.1. Maintenir et améliorer l'accompagnement à destination des personnes bénéficiaires du droit à l'intégration sociale dans le cadre des remises vers un parcours de travail (OO) :

2.1.1. Organiser en interne ou en collaboration avec d'autres partenaires des formations en vue d'une remise au travail des publics cibles du CPAS (A) :

Il s'agit de formations qui sont organisées chaque année en fonction des opportunités. Cette démarche est effectuée en collaboration avec le CPAS d'Assesse.

2.1.2. Organiser des ateliers ayant pour objet la simulation d'entretiens d'embauche (A) : réalisé en 2019.

2.1.3. Fournir aux partenaires potentiels les informations relatives aux aides à l'emploi en vue de l'engagement des publics cibles du CPAS (A) :

Nous développons sans cesse de nouveaux contacts/partenaires pour la remise à l'emploi qui ont débouchés sur des nouveaux partenaires pour la mise à disposition des personnes en Article 60 et 61. Cette collaboration a débouché sur la remise au travail via des Articles 60 ou 61 d'en moyenne 6 personnes par an.

2.2. Assurer la guidance des publics cibles du CPAS dans divers domaines en lien avec l'insertion qu'elle soit sociale ou professionnelle afin de favoriser et d'augmenter leur autonomie (OO) :

2.2.1. Organiser des ateliers d'estime de soi/ de relooking / de confiance en soi (A) :

Organisé en 2019 et repris après la pandémie.

2.2.2. Développer des partenariats en vue de favoriser une alimentation saine et locale à destination des publics cibles du CPAS (A) :

En cours mais via le PCS avec le développement du bar à soupe et des cours de cuisine.

3. Être un CPAS qui agit en faveur des seniors oheytois (OS) :

3.1. Garantir le maintien le plus longtemps possible des seniors oheytois dans des conditions optimales sur le territoire de notre commune (OO) :

3.1.1. Maintenir et développer les collaborations avec les services d'aide aux familles (A) : Conventions renouvelées annuellement.

3.1.2. Analyser l'opportunité de mettre en place une structure de services adaptés (repas à domicile...) (A) :

En cours via différents contacts pris pour mettre en place ce projet mais peu avancé.

3.1.3. Mise en œuvre d'une maison de repos sur le territoire de notre commune (A) :

Obtention d'un quota de lits par la commune => projet porté par la commune

3.2. Contribuer à l'implication des seniors dans la vie communautaire de notre commune (OO) :

3.2.1. Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) (A) :

Réalisé et installé le 2 octobre 2020. Depuis lors, le Conseil fonctionne avec des réunions au minimum tous les trimestres.

3.2.2. Favoriser les initiatives permettant le développement de solidarités locales à destination des seniors (A) :

Projet élaboré auprès de la moitié des villages oheytois et ayant reçu un grand succès auprès de la population oheytoise durant l'été 2021. Projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin via le Fonds Anne-Jo GALER. La seconde partie a été réalisée et aboutira cette année avec la plateforme informatique.

3.2.3. Maintenir l'organisation d'ateliers intergénérationnels ou autres en faveur des seniors (A) :

Ateliers organisés en 2019 mais abandonnés après la pandémie.

4. Être un CPAS qui agit en faveur du logement à caractère social (OS) :

4.1. Augmenter l'offre de logement à caractère social sur le territoire de notre commune (OO) :

4.1.1. Créer un logement de transit au sein du bâtiment du Val d'Or (A) :

Projet en cours, l'avant-projet a été validé, le permis d'urbanisme a été validé et l'auteur de projet a rédigé le cahier des charges pour les travaux. Cependant, comme une partie de l'accueil des ukrainiens a été concrétisé au Val d'Or, le projet est en attente de la libération des lieux pour le concrétiser

4.1.2. Créer un logement à caractère social au sein du bâtiment du Val d'Or (A) :

Idem que le point précédent.

4.1.3. Soutenir la mise en place d'initiatives en matière de logement à caractère social (A) : projet de capteur logement.

5. Être un CPAS qui facilite les déplacements de ses usagers (OS) :

5.1. Proposer des solutions de déplacement via un service de transports à destination des publics cibles du CPAS (OO) :

5.1.1. Maintenir voire renforcer le service de voiturage de notre CPAS (A) :

Service en place qui a été renforcé au niveau de son organisation administrative interne. Le règlement du service a été revu en décembre 2021. Nous disposons actuellement de 6 chauffeurs bénévoles.

5.1.2. Développer une offre de taxi social sur le territoire de notre commune (A) : (100%)

Nous disposons actuellement de 2 véhicules mis à disposition par la société IDEA avec le soutien des annonceurs locaux. Le nouveau taxi est arrivé en mai 2024. Un deuxième chauffeur avait été recruté et engagé en janvier 2021.

L'organisation administrative du service a été réorganisée et le règlement du service a été revu en décembre 2021.

Sur l'année 2023, nous avons effectué 1.800 courses avec notre service de transport soit plus de 8 par jour ouvrable.

5.2. Volet interne

De nombreuses évolutions.

3. Être un CPAS qui développe une gestion évolutive et dynamique des ressources humaines (OS) :

- Nouvelle répartition des fonctions et mise à jour des descriptifs de fonction
- Actualisation de l'organigramme
- Remise en place du processus d'évaluation des agents
- Accompagnement de la gestion RH par le Centre Régional de la Formation
- Mise en place de supervisions pour l'équipe sociale

4. Être un CPAS qui déploie une politique de sécurité de ses données (OS) :

- Désignation d'un DPO externe et collaboration active avec celui-ci
- Audit de sécurité réalisé par le DPO
- Remplacement du serveur informatique
- Renouvellement de l'ensemble des PC du personnel du CPAS
- Nouveau câblage de l'ensemble de la Maison Rosoux avec nouveau réseau et mise en place d'un wifi sécurisé pour le CPAS.

3. Être un CPAS qui optimise les procédures dans le cadre des dossiers sociaux (OS) :

- Audit du SPP Intégration sociale concernant la gestion des dossiers sociaux et proposition de plan d'action
- Définition et mises à jour de procédures pour l'ensemble du cheminement d'une aide sociale
- Nouveau formulaire de demande, accusé de réception d'une aide sociale ainsi que remise en ordre des documents à transmettre dans le cadre d'une enquête sociale
- Idem dans le cadre de la remise au travail (Art 60 ou 61)

Conclusions

Le PST commun Commune-CPAS était une première pour la Commune d'Ohey lors de cette législature 2019-2024.

Il a permis d'avoir une vision globale et déclinée en objectifs et actions concrètes du contenu du Programme de politique générale approuvé par le Conseil communal en début de législature.

Le choix d'une approche commune et d'un suivi partagé des PST de la Commune et du CPAS aura contribué à renforcer les synergies entre les deux entités et à mieux faire circuler l'information sur le qui fait quoi.

Au-delà de ces constats positifs, force est de constater que le PST n'a pas été l'outil guidant la conduite au quotidien des politiques publiques locales, restant perçu au sein du Collège et du bureau de l'Action sociale ainsi que chez la plupart des membres du personnel directement concerné comme une contrainte administrative supplémentaire répondant tout au plus à une obligation de reporting voire de contrôle de leurs actions.

Afin de modifier cette perception et au-delà du bilan globalement positif qui peut être tiré au regard des actions mises en œuvre pour contribuer à atteindre les objectifs stratégiques tels que définis, il nous semble primordial de porter une attention particulière sur les éléments suivants :

6. Réduire sensiblement le nombre d'actions et d'objectifs du PST
7. Aligner le PST sur la feuille de route des ODD qui fixe des priorités
8. Avoir un logiciel de support qui garantisse l'accès à une information fiable sur les ressources financières et humaines consacrées à la mise en œuvre des projets
9. Avoir des critères d'évaluation objectifs qui puissent s'appuyer davantage sur des statistiques émanant de la Région relatives à des données communales à mettre en lien avec des critères de résilience qui identifient et cadrent les enjeux communaux
10. Élargir l'évaluation ainsi faite du PST aux partenaires locaux soutenus par la Commune et qui aux travers de leurs actions participent largement à la poursuite des objectifs poursuivis par la Commune.

Nous terminons ce rapport par souligner la reconnaissance que nous avons envers nos collaborateurs pour la mise en œuvre des projets du PST mais aussi pour la bonne poursuite des missions régaliennes attribuées à la Commune. Notre fierté est d'autant plus grande que le niveau de dépenses en personnel reste - malgré les augmentations constantes de ce poste au fil des ans - en dessous des moyennes du cluster de Belfius et de celles de l'Arrondissement, de la Province de Namur et de la Région wallonne alors que, d'une part, le niveau d'investissement réalisés et/ou projetés est très largement supérieur à ce qui peut être observé dans d'autres Communes de taille comparable à celle d'Ohey et, d'autre part, la Commune joue un rôle de leadership significatif dans les dynamiques supra-communales en cours, dynamiques qui visent à atteindre une taille critique suffisante pour mener de façon pertinente et efficace diverses politiques publiques locales auxquelles la Commune, en agissant seule, ne pourrait prétendre.

Ohey, le 19 juin 2024

Le Comité de direction Commune-CPAS

M. François MIGEOTTE
Directeur général communal

M. Etienne Leroy
Directeur général CPAS

M. Jacques Gautier
Directeur financier

Annexes :

- 1) Approbation du programme de politique générale pour la législature 2019-2024 par le Conseil communal en date du 28 février 2019
- 2) Évaluation intermédiaire du PST de la Commune acté par le Conseil communal du 28 mars 2022
- 3) Décision du Conseil communal d'approbation de la feuille de route des ODD du 20 mars 2023
- 4) Carte d'identité financière de la Commune d'Ohey, SPW, mai 2024
- 5) Évolution du capital foncier de la Commune d'Ohey 2019-2024

Annexe 1 : Approbation du programme de politique générale pour la législature 2019-2024 par le Conseil communal en date du 28 février 2019

Province de	Arrondissement de	Commune d'
NAMUR	NAMUR	OHEY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU JEUDI 28 FÉVRIER 2019

Présents : **DEGLIM Marcel - Président;**
GILON Christophe - Bourgmestre;
LIXON Freddy, HERBIET Cédric, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence
- Echevins;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, GOFFIN Nicolas, HELLIN Didier,
HOUART Caroline, HUBRECHTS René, KALLEN Rosette, PAULET
Arnaud, RONVEAUX Marc, TRIOLET Nicolas - Conseillers;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE - PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE
POUR LA LEGISLATURE 2019-2024 - APPROBATION

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L1123-27, L1122-26, § 1° et L1122-27 ;

Vu le programme de politique générale pour la législature 2019-2024 qui précise les éléments suivants :
 "A l'entame de la nouvelle mandature, le Collège vous présente son programme de politique communale, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

Cette présentation reprend de manière synthétique les principaux objectifs stratégiques qu'il s'est donné pour les six prochaines années de mandat. Nouveauté cette année, notre conseil adoptera d'ici quelques mois son Programme Stratégique Transversal (PST), destiné à transcrire les objectifs de notre politique en résultats concrets à atteindre avec des critères précis d'évaluation. Ce nouvel outil intégrera le programme de politique communale ici énoncé et contribuera au fil du temps à évaluer le degré de concrétisation des actions menées par rapport aux objectifs fixés.

En préambule à cette déclaration, le Collège vous livre deux réflexions qui apparaissent essentielles de garder à l'esprit :

- La ruralité est mise sous tension à maints égards : des directives sont souvent imposées par le pouvoir régional ou fédéral, voire européen ; l'offre de services se réduit de plus en plus pour être concentrée dans les centres urbains, voire régionaux. Face à ces évolutions, les zones rurales doivent se concerter pour être en mesure d'imposer un développement équilibré entre villes et campagnes ou de trouver des alternatives efficaces pour maintenir un niveau de service adapté. Cette concertation passe notamment par le Groupe d'Action Locale « Tiges et chavées », mais elle peut se poursuivre à travers d'autres structures existantes – comme la Maison du Tourisme Condroz - Famenne, ou à créer – comme une Agence de développement local ou un Parc naturel regroupant les entités vivant les mêmes réalités.
- L'accroissement régulier des responsabilités communales, conjugué à des besoins de plus en plus variés de la population, réclame d'associer les habitants d'Ohey à la gestion communale. Celle-ci a besoin de leur éclairage pour définir et orienter les projets de l'entité, mais aussi de leurs initiatives et de leurs relais pour démultiplier les actions communales. Il y a chez nous une diversité de compétences que nous continuerons à mobiliser au bénéfice de tous nos concitoyens.

Ceci étant spécifié, même si notre politique doit s'appuyer sur une gestion en bon père de famille, nous devons faire preuve d'imagination et d'une certaine audace pour répondre aux défis de la société. Notre programme d'action est bâti sur une douzaine de thèmes majeurs parmi lesquels trois axes prioritaires se dégagent de notre préambule :

- La **mobilité** est un enjeu essentiel de notre territoire caractérisé par une voirie souvent étroite, l'importance des sentiers et chemins, ainsi que le recours majoritaire à la voiture, avec ses avantages et ses inconvénients. Nous voulons que notre commune bénéficie d'une mobilité sécurisée et diversifiée.
- La **ruralité** offre un cadre de vie exceptionnel et des ressources naturelles dont nous voulons faire une force pour assurer un développement économique ancré localement, s'appuyant sur l'agriculture, le tourisme, les entrepreneurs locaux, tout en préservant le cadre de vie. Notre territoire offrira ainsi davantage d'activités économiques sans nuire à la qualité de son cadre de vie.
- Les **compétences et engagements de nos concitoyens** sont des moteurs essentiels de la vie de nos villages et dont nous favoriserons la mobilisation pour démultiplier les moyens d'action de notre commune. Notre commune sera plus riche d'opportunités de développement social et humain.

Nous sommes convaincus que le développement informatique offre d'une part de multiples opportunités pour répondre aux défis posés par ces trois enjeux prioritaires, mais d'autre part entraîne une fracture numérique entre nos concitoyens.

Nos trois axes majeurs et un axe transversal

MOBILITÉ

La mobilité est cruciale pour un territoire excentré et dépourvu de réelles solutions de transport en commun. La place de la voiture, d'une importance vitale, ne peut pour autant nuire à la sécurité des autres usagers des voiries. Pour concilier ces contraintes, le collègue travaillera au cours de la mandature à :

- Réaliser, sur base d'un subside régional, un Plan global d'Aménagement et de Mobilité avec, à la base, la réalisation d'une analyse du trafic dans toutes nos rues, afin d'objectiver la vitesse et le trafic.
- Favoriser la mobilité alternative en s'appuyant sur le Vicigal qui reliera Yvoir à Huy en passant par Ohey, Haillot et Perwez.
- Développer la mobilité douce à travers la mise à jour de l'atlas des chemins, projet pour lequel Ohey est une commune pilote, en partenariat avec la province.
- Entretien régulièrement les chemins avec l'engagement de personnel subsidié et réhabiliter des sentiers, notamment à Ohey pour faciliter l'accès de l'école vers le bois.
- Valoriser l'étude de la CCATM (commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité) sur les points noirs de sécurité : imposer l'installation de trottoirs et de filets d'eau linéaires au candidat bâtisseur en accompagnement de tout projet urbanistique ; poursuivre les négociations avec le SPW pour la mise en place de radars répressifs dans la traversée d'Ohey, de Matagne, d'Evelette, de Perwez...

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Face au désengagement de l'action publique de la Région wallonne, la ruralité est souvent mise à mal par les économies budgétaires, la réduction des services, la concentration des infrastructures. Pour endiguer cette tendance, le Collège mènera une politique de développement endogène, mais aussi de coopération avec les territoires ruraux soumis aux mêmes pressions. Les actions qui seront menées visent :

- À soutenir le projet de création d'un parc naturel sur le territoire du GAL Tiges et chavées et à reconduire un projet Leader (GAL) en 2022.
- À développer une réflexion et un outil de référence concernant les projets d'implantations commerciales (petites, moyennes et/ou grandes), et ce à l'échelon communal voire pluri-communal.
- Construire un atelier rural afin de privilégier le développement d'activités économiques portées par de jeunes indépendants locaux
- À développer l'économie locale en recherchant des synergies : développement poursuivi de partenariats entre les indépendants et les acteurs touristiques privés et publics, avec l'appui de la Maison du Tourisme et du GAL ; redéfinition des missions du Syndicat d'Initiative via une convention programme ; poursuite de la mise en œuvre des derniers projets de l'actuel Programme de Développement Rural (PCDR) et élaboration d'une nouvelle opération de développement rural où la place de l'entrepreneuriat et de l'agriculture sera privilégiée.

En outre sur le plan de l'agriculture, le Collège soutiendra des actions pour favoriser l'activité agricole à travers des mesures de soutien ou de développement d'activités locales telles que :

- Favoriser l'accès aux terres par la remise en adjudication des essarts communaux tout en veillant à avantager les jeunes agriculteurs
- Favoriser la transformation et la consommation locale de produits en circuit court : cuisine à construire dans la future maison de repos en vue d'utiliser les produits locaux pour les écoles et pour les personnes âgées habitant sur le site ou dans l'entité
- Faciliter les entretiens des haies, plantations, forêts notamment pour leur valorisation énergétique (chaufferies bois et réseaux de chaleur)...

PARTICIPATION CITOYENNE, VOLONTARIAT, ASSOCIATIONS

Notre territoire est certes doté de ressources naturelles importantes, mais sa plus grande richesse réside dans ses ressources humaines. Le Collège soutiendra par tous moyens humains, matériels, financiers et institutionnels de la commune, les actions participatives, associatives ou bénévoles, notamment par :

- L'organisation des réunions d'information et de consultation décentralisées en présence des élus locaux et la mise en place au début de 2019 des conférences citoyennes de consensus visant à consulter les habitants sur les grands investissements ;
- La mise en place d'un budget participatif opérant sur base d'appel à projets.
- L'élaboration d'un Plan local de prévention avec l'appui des citoyens pour un renforcement de la sécurité.
- Le développement avec les habitants d'actions dans le cadre de la politique communale d'utilisation rationnelle de l'énergie implantée avec l'appui de Pollec2 (Politique locale Énergie Climat) et du BEP.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau PCDR avec la Commission de développement rural et des groupes de travail investis par les Oheytois...

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les outils et infrastructures numériques sont loin d'être optimales à Ohey et ce n'est pas étranger aux contraintes qui pèsent sur les zones rurales en Wallonie évoquées plus haut. Pour développer ce secteur, tout en contribuant à répondre aux enjeux précédents, la Collège s'investira dans une série de mesures dont :

- L'amélioration du site internet communal et le développement accru de l'e-guichet.
- Le recours aux moyens numériques pour mettre à disposition des citoyens sur le site internet de la commune les décisions et les informations communales, mais également pouvoir contribuer à travers des outils numériques à la prise de décision.
- L'appel aux contributions citoyennes via des outils électroniques permettant le signalement de dégâts à l'aide d'applications spécifiques.

- L'accès facilité à l'Espace Public Numérique (EPN) pour les bénéficiaires du RIS afin de réduire la fracture numérique.

Thématiques complémentaires

Au-delà des priorités majeures décrites ci-dessus, la politique du Collège traitera naturellement des autres enjeux communaux qui contribuent eux aussi aux trois premiers objectifs stratégiques.

Outre la poursuite des activités journalières et des services réguliers de la commune, plusieurs projets importants concernent des secteurs relevant des compétences locales : les aînés, le logement, la jeunesse, la petite enfance, l'enseignement, la santé, l'alimentation, la cohésion sociale, l'environnement, l'urbanisme... Les principaux projets concernent cinq thématiques.

LOGEMENT, ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

Ohey compte 243 habitants supplémentaires depuis 2013. Cet accroissement de population est une richesse mais doit se faire sans dégrader le cadre de vie. Au contraire, il doit permettre de développer le nombre et la qualité des services. Dans cet objectif, le Collège s'investira dans une série d'actions :

- Construction de logements sociaux ou moyens en collaboration avec le CPAS et la région, situés à proximité des transports en commun et des services, notamment à Ohey (espace multiservices, Val d'Or et Maison Pesesse) ; achèvement de la construction de logements dans le presbytère de Jallet.
- Développement de l'accueil en crèche sur initiative communale ou privée (en partenariat par exemple avec des promoteurs privés).
- Création d'un espace de co-accueil pour les enfants de primaire dans un bâtiment communal situé à proximité de la crèche d'Ohey.
- Développement de l'accueil extra-scolaire (AES) existant et des activités temps libre (ATL) en collaboration avec des structures telles que l'EPN (Espace public numérique) et les clubs sportifs de la commune, et des collaborations avec d'autres structures existantes.
- Agrandissement de la maison de jeunes d'Evelette, pérennisation de l'emploi de l'animateur du projet de décentralisation de Haillot et création d'une structure décentralisée à Ohey dans le futur espace multiservices.
- Prise en charge de l'hébergement de la 55ème Unité Scout à Haillot, avec l'aide de différents partenaires ou financements (fédération scout, œuvre paroissiale, PCDR, région, ...).

ENSEIGNEMENT

En tant que commune pilote pour la mise en œuvre du Pacte d'excellence, le Collège maintiendra ses efforts pour un enseignement communal d'excellence, notamment en assurant :

- Équipement des écoles (insonorisation, tableaux inter-actifs...)
- Extension de l'école d'Ohey (dont les questions de mobilité et de parking), réfection du toit à Haillot,...
- La poursuite du « plan de pilotage » à l'école d'Ohey en vue d'améliorer le parcours scolaire, avec des activités telles que le parrainage entre cycles du primaire, le développement du numérique à l'école...
- La généralisation de cours de langues dans toutes les implantations dès la 2ème maternelle en collaboration avec des partenaires extérieurs.
- Le développement du projet « Tous dehors » à Ohey, en collaboration avec le Centre régional d'initiation à l'environnement (CRIE) de Modave et avec des moyens tels que l'accès facilité vers le Bois d'Ohey pour l'école.
- Le renforcement des ressources humaines scolaires grâce au bénévolat...

AINÉS

Le maintien des anciens sur notre territoire dans des conditions optimales et avec la possibilité de contribuer à la vie communautaire est primordial. Entre autres actions, le Collège met en avant en concertation avec le CPAS :

- La création d'une nouvelle maison de repos, projet déjà bien engagé, avec la volonté de garantir aux Oheytois un accès privilégié et de créer une structure ouverte pour favoriser les échanges entre les résidents et les actifs extérieurs (professionnels de la santé, mais aussi des services aux personnes).
- La livraison gratuite des repas concoctés dans la cuisine de la future maison de repos.
- La création d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

- L'organisation d'ateliers intergénérationnels en développement avec l'EPN.

SANTÉ, PRÉVENTION ET ALIMENTATION

Ce secteur fera l'objet d'attentions nombreuses, souvent en partenariat avec le CPAS, parmi lesquelles les plus emblématiques concernent la santé et l'alimentation de qualité :

- Cabinets médicaux à héberger dans le futur espace multiservices à Ohey, réflexion de mise en place d'une maison médicale « à forfait » sur base d'un subside attribué à Ohey pour la création des cabinets ruraux
- Plate-forme pour la distribution de surplus alimentaires et de produits en circuit court.
- Confection de tous les repas scolaires au départ de la future cuisine de la maison de repos en favorisant le circuit court et l'équilibre alimentaire sur base des conseils d'un diététicien.
- Soutien à Cocoricoop (Coopérative de circuit-court en Condroz) : hébergement et appui direct via le GAL et développement de projets communs avec la province pour un approvisionnement des collectivités communales et provinciales en produits locaux.

ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ, ENERGIE ET CLIMAT

La qualité du cadre de vie à Ohey est en bonne part liée à la qualité de notre environnement. Cet atout, nous tenons non seulement à le préserver, mais aussi à le développer avec l'appui de différents partenaires et de différentes ressources :

- Mise en œuvre du programme POLLEC, notamment par l'installation d'un réseau de chaleur à développer au centre d'Ohey, à la production d'électricité par panneaux photovoltaïques à la maison communale, au soutien d'unités de biométhanisation en valorisant au mieux la chaleur produite.
- Installation de luminaires publics intelligents et économes (lampes LED), dans les rues et pour l'éclairage du centre sportif.
- Mise en œuvre des projets Life (notamment pour la restauration de mares et de vergers).
- Concrétisation du projet de parc naturel
- Poursuite des programmes actuels, tant communaux que régionaux, en faveur de l'environnement : PCDN, Contrat rivière, Plan Maya, BeWapp...
- Intégration de ces thématiques dans la prochaine programmation Leader.

INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ

La sécurité et les infrastructures, notamment en lien avec les économies d'énergie, représentent une part importante du budget alloué par la Wallonie au travers du Plan d'investissement communal (PIC), lequel peut apporter 60% des budgets de travaux. Ce PIC, et d'autres soutiens budgétaires régionaux ou provinciaux permettront de financer les investissements suivants :

- Déploiement d'un réseau de caméras sur les grands axes à l'entrée des villages et installation de radars répressifs.
- Poursuite du diagnostic de nos voiries via l'application Sygerco afin d'avoir un état des lieux complet en permettant notamment à la population de pouvoir consulter cet inventaire ; traduction de cet inventaire en programme de réfection et d'entretien de notre réseau routier et ainsi répondre à la demande de la population; améliorer l'égouttage pour traiter les points noirs identifiés par le Contrat rivière, notamment dans des villages non équipés comme Perwez, Libois, à travers des préfinancements par la commune.
- Construction d'un espace multiservices à Ohey et d'un atelier rural avec l'appui du PCDR.

CPAS ET POLITIQUES SOCIALES

La Commune entend bien soutenir le CPAS dans la mise en œuvre des actions prévues dans son propre projet de note de politique sociale qui fera l'objet d'une approbation prochaine par le conseil de l'action sociale, et ce en lien avec les 6 grands axes suivants :

- Favoriser la réinsertion socioprofessionnelle ;
- L'accueil et une meilleure information aux citoyens ;
- Le vieillissement de la population ;
- Le logement (complémentaire à l'offre communale)
- La mobilité (complémentaire à l'offre communale)
- L'accueil des réfugiés

Les moyens de notre politique

FINANCES

Pour soutenir notre politique, nous avons mis en place une gestion budgétaire très rigoureuse. Les finances communales font face au désinvestissement des autorités fédérales, de la région et de l'Europe, en conséquence nous allons renforcer la veille pour mobiliser un maximum les subsides et répondre aux appels à projets de la région qui pourront contribuer à la mise en œuvre de notre politique. Les dépenses communales ordinaires par habitant ont régulièrement augmenté de 3% /an en moyenne depuis 2013. Cette trajectoire se poursuivra, tout en maintenant un budget en boni. Ceci se fera grâce à la recherche d'économie d'échelle et aux économies dans les dépenses – tenant compte d'un taux de dépenses incompressibles relativement élevé, proche de 75%, – et à la recherche de subsides extérieurs. Au plan des investissements, le budget peut également compter sur un programme pluriannuel de mobilisation de son patrimoine, l'objectif étant d'augmenter la valeur de ce patrimoine par une gestion avisée des acquisitions / ventes et limiter le recours à l'emprunt à 10 % du budget extraordinaire.

SERVICES PUBLICS

Pour mener à bien ces différentes actions, la commune dispose d'un service public de qualité, accueillant et compétant. Pour garantir ces services de qualité, nous nous engageons à poursuivre une gestion des ressources humaines attentive et la formation régulière des agents.

Conclusion

La liste des actions présentées ici n'est ni restrictive ni exhaustive. A partir de ces objectifs, nous voulons ensemble avec les Oheytoises et Oheytois donner un maximum de développement à notre commune. Notre souci premier est de viser au bien-être commun de nos concitoyens. En poursuivant ces objectifs, nous voulons que la population, associée de près à l'élaboration des projets, soit le centre de nos préoccupations.

L'évolution financière de notre commune guidera naturellement la concrétisation de ces différents projets, mais nous veillerons à unir nos forces et mobiliser celles de nos partenaires ainsi que de nos concitoyens pour assurer les moyens nécessaires à leur réalisation.

L'adoption prochaine de notre Programme Stratégique Transversal constituera une étape importante pour la mise œuvre de notre programme de politique communale."

Après avoir entendu le programme présenté par le Collège Communal, il est procédé au vote ;

Par 14 voix POUR (Deglim Marcel, Dubois Dany, Gilon, Christophe, Lixon Freddy, Herbiet Cédric, Lambotte Marielle, Gindt Laurence, Houart Caroline, Depaye Lise, Triolet Nicolas, Goffin Nicolas, Paulet Arnaud, Hubrechts René, De Becker Vanessa)

et 2 abstentions (Hellin Didier, Ronveaux Marc)

Article 1

Le programme de politique générale pour la législature 2019-2024 est approuvé.

Article 2

Ce programme de politique générale sera publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et paraîtra sur le site internet de la Commune.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,
s) MIGEOTTE François

Le président,
s) DEGLIM Marcel

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

MIGEOTTE François

GILON Christophe

Annexe 2 : Rapport d'évaluation intermédiaire du PST de la Commune d'Ohey Mars 2022

**Rapport d'évaluation intermédiaire du PST de la Commune d'Ohey
Mars 2022**

Ce rapport est établi sur base du projet de canevas établi par le SPW et l'UVCW.

Plan

1. Rappel des bases légales liées au PST
2. Présentation du PST
3. Évaluation des réalisations et de l'atteinte des objectifs du PST
4. Évaluation de la méthode de gestion du PST
5. Apport du dispositif PST
6. Perspectives

1. Rappel des bases légales liées au PST

Le CDLD, article L1123-27, prévoit les dispositions suivantes concernant le PST:

§1 Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§2 Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, par. 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement. Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant

du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes. Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le Conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune. Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024 le délai de six mois prévu à l'alinéa 1er est porté à neuf mois.

§3 La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement.

A noter que le CDLD ne prévoit pas d'obligation de présenter l'évaluation intermédiaire devant le Conseil communal, bien que cette démarche semble aller de soi au regard des objectifs d'information poursuivis.

6. Présentation du PST de la Commune d'Ohey

Quelle est la structure et le périmètre du PST ?

La Commune et le CPAS présentent un PST commun via le support Imio/PST, chacune des entités restant néanmoins responsables de ses propres objectifs et actions.

Au niveau communal, les objectifs et les actions reprises dans le PST sont ceux dont la Commune a la maîtrise directe. N'est donc pas ici repris directement l'ensemble des actions menées par d'autres opérateurs comme le GAL Pays des tiges et chavées, le Plan de Cohésion sociale Assesse-Ohey, le Centre sportif communal d'Ohey, le Syndicat d'initiative et de tourisme d'Ohey ou encore la Maison des jeunes d'Évelette et la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Nous renvoyons le lecteur vers les rapports d'activité de ces acteurs dont les missions contribuent largement à atteindre certains objectifs que la Commune s'est elle-même fixée.

Le PST se divise en deux parties : la première est consacrée au volet dit externe, qui concerne les principaux projets de la Commune, en dehors de sa gestion quotidienne et de ses fonctions régaliennes et un volet dit interne, qui concerne le fonctionnement et l'organisation des différents services de la Commune.

Quand la prise d'acte du PST a-t-elle eu lieu ?

La déclaration de politique générale a été approuvée par le Conseil communal en date du 28 février 2019.

Le PST a fait l'objet d'une prise d'acte par le Conseil communal en date du 26 septembre 2019.

Le rapport de planification à destination du directeur général a fait l'objet d'une approbation par le Collège communal du 21 mars 2022, à la suite de la formation organisée par le SPW et l'UVCW concernant l'évaluation intermédiaire des PST en 2021 et du modèle type qui a été proposée par l'UVCW et le SPW.

L'évaluation intermédiaire du PST a fait l'objet d'une présentation et d'une prise d'acte lors du Conseil communal commun Commune- Cpas du 28 mars 2022.

Suite aux recommandations reçues lors de la formation sur l'évaluation intermédiaire du PST de juin 2021, seule la partie externe fera dorénavant l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune.

Comment le PST a-t-il été élaboré ?

Le directeur général a initialement suivi les diverses formations organisées par l'UVCW au sujet du PST. Il a par ailleurs participé avec un agent administratif à des formations concernant l'utilisation du logiciel Imio/PST. Une première formation donnée par un membre de l'intercommunale a été organisée à l'attention du personnel communal concerné par l'encodage des fiches. Une seconde formation a été organisée en 2021 en interne afin de former le nouveau personnel concerné par l'encodage des fiches et faire par ailleurs un rappel pour les autres agents. Enfin, le directeur financier et l'agent en charge du service finances ont suivi en septembre 2021 une formation concernant plus spécifiquement l'encodage des données financières dans Imio, en lien avec la connexion établie avec la comptabilité communale via e-compte.

Diverses formations internes ont eu lieu en 2019 au moment du lancement du PST et une seconde série de formation et d'atelier ont également été organisées en février 2022 dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du PST.

Entre ces deux périodes, le directeur général, l'agent en charge de l'appui technique à l'utilisation d'Imio PST, le service finances et le directeur financier ont suivi dans les locaux d'Imio des ateliers de formation à la maîtrise du logiciel.

Le directeur général a par ailleurs suivi les formations proposées par l'UVCW et le SPW concernant l'évaluation intermédiaire du PST.

La structure générale du PST (objectifs stratégiques et opérationnels) a été élaborée par le Collège communal et le directeur général. Pour le volet externe, le PST se structure sur la base des piliers généralement admis par la littérature consacrée au concept de développement durable. Pour le volet interne, la Commune s'est faite accompagnée par le BEP de mars à décembre 2019 et la structure de ce volet suit les recommandations reçues en la matière.

Les actions, tâches et éventuelles sous-tâches ont été définies de concert par l'agent et l'échevin référant ou à défaut par le Collège communal et le directeur général.

Le volet financier a été intégré dans toute la mesure du possible dans les fiches par le service finances et le directeur financier en concertation avec l'agent référant et ce chaque fois qu'une donnée financière suffisamment stable et fiable dans le temps était disponible et/ou avait pu être clairement identifiée. L'intégration de données manuelles se heurte dans certains cas à l'injection de données de « comptabilité analytique », ce qui crée l'émergence de sources d'informations financières potentiellement divergentes et/ou non concordantes, en particulier au regard des mises à jour des fiches du PST et des liens à établir avec e-compte qui intègre les données de base relative au budget et modifications budgétaires. Nous insistons sur le fait que les budgets annuels et pluriannuels ainsi que les modifications budgétaires restent ainsi les documents de référence concernant la situation financière de la Commune dont une partie seulement est intégrée dans le PST.

Comment le suivi de la mise en œuvre du PST est-il organisé ?

Le suivi de la mise en œuvre du PST se fait au travers de l'outil informatique Imio/PST. Le Collège communal a attribué le marché relatif au logiciel de support du PST à Imio le 8 juillet 2019, et ce à défaut d'avoir du SPW un outil de suivi performant s'inscrivant dans une logique de gestion de projet uniformisé et indépendamment des départements en charge du suivi de l'octroi de tel ou tel subsidé.

Les formations des agents à l'utilisation du logiciel ont eu lieu à partir de septembre 2019. Le lien avec E-compte a pu être établi à partir de mars 2020 mais reste problématique à plusieurs niveaux. Une nouvelle formation interne a été organisée pour les agents communaux en mai 2019 et en 2022.

La mise en œuvre des actions prévues dans le PST se fait « au quotidien » au travers du suivi des divers projets directement par les agents sous la supervision du directeur général et du Collège communal.

A souligner le fait qu'en dehors du directeur général, il n'y a pas à ce stade d'autre agent spécifiquement dédié au suivi du PST et qui dispose du temps nécessaire pour le faire alors que cela se pratique apparemment couramment dans d'autres communes. L'agent récemment engagé en temps plein pour suivre le PCDR et le projet BiodiverCités sera prochainement mobilisé, en particulier pour mieux appréhender les 17 critères d'évaluation liés au développement durable conçus par les Nations Unies.

Le CODIR élargi au CPAS se réunit en principe avec le Collège communal le premier de chaque mois pour faire le point sur l'état d'avancement des projets. Ces réunions viennent en complément de celles du Collège communal et de toutes celles organisées par ailleurs (visite de chantier, réunions préparatoires, réunions de suivi et d'évaluation de projet, etc...) pour que les projets aboutissent.

Des évaluations du PST ont-elles été réalisées précédemment ?

Cette évaluation intermédiaire est la première de notre PST.

7. Évaluation des réalisations et de l'atteinte des objectifs du PST

Comment et avec qui l'évaluation a-t-elle été réalisée ?

L'évaluation s'est faite

- en réunions conjointes du Codir et du Collège communal (en juin, septembre et novembre 2021 et janvier, février et mars 2022)
- en y associant - au travers d'un questionnaire écrit adressé en juillet 2021 - l'ensemble du personnel administratif et le Collège communal afin de recueillir leurs points de vue quant aux apports du dispositif PST
- en organisant des ateliers internes pour la rédaction des fiches en février 2022
- en organisant une réunion plénière de restitution commune à la Commune et au CPAS le 10 mars 2022

Le CODIR a rédigé à l'attention du Collège communal la présente note afin qu'il s'en empare.

Éléments de contexte

La mise en œuvre des projets du PST de la Commune d'Ohey pour la période 2019-2021 a indéniablement été impactée par des événements externes parmi lesquels figure bien sûr la pandémie liée au virus Covid 19 qui s'est déclenchée en février/mars 2020 et dont l'impact sur le travail se poursuit sans que tous les effets de cette crise ne soient encore connus à ce jour.

Concernant cette crise sanitaire, une dispense de service de 3 jours/semaine a été octroyé du 30 mars au 12 mai, cette dispense ayant été progressivement levée dans la semaine du 12 au 18 mai 2020.

Les méthodes de travail ont dû être revues et nécessiter une capacité d'adaptation des agents (télétravail, réunion en visioconférence, pertes des repères sociaux propres à l'entreprise, ...).

La gestion de la crise Covid a nécessité la mobilisation de ressources internes, en particulier au niveau de la discipline D5 du plan d'urgence consacrée au volet communication et du directeur général qui a assumé les fonctions d'agent Planu (participation aux task force, suivi des conférences organisées par le Gouverneur, remise d'avis, ...).

Il convient de ne pas sous-estimer l'impact de cette crise en termes de charge psycho-sociale sur les agents dont les repères et les équilibres de vie, tant professionnels que privés, ont été impactés plus ou moins significativement en fonction des personnalités de chaque agent et de sa sensibilité, non seulement face au risque de contamination qui fort heureusement a peu impacté la Commune mais aussi face aux nécessaires adaptations auxquelles il a bien fallu se résoudre.

Cette situation inédite n'a pas empêché la mise en œuvre et la poursuite des projets du PST, tant au niveau externe qu'au niveau interne, même si inévitablement divers projets ont accusé un retard certain du fait de la raréfaction des ressources internes à la Commune mais aussi des ressources externes (chantiers arrêtés, réunions reportées, etc ...).

Bien que dans une toute autre et moindre mesure, doivent aussi ici être citées les inondations de juillet 2021 qui, durant plusieurs jours, ont nécessité la mobilisation de plusieurs ressources au sein des services (travaux, communication, conseiller en prévention, Directeur général/agent Planu ff, ...) et au niveau du Collège communal, Bourgmestre en tête. Ainsi, le travail ordinaire initialement programmé, dont celui de la mise en œuvre et de la préparation de l'évaluation du PST a dû être revu afin de répondre aux urgences du moment.

Depuis le mois de mars 2022, est venu s'ajouter la création d'une cellule de gestion liée à la guerre en Ukraine et centrée dans un premier temps sur la préparation de l'accueil de réfugiés en provenance de cette région, ce qui impacte à nouveau notre travail au quotidien, dont celui relatif à la mise en œuvre et au suivi du PST.

Il est proposé que la gestion de ces différentes crises fasse dorénavant l'objet d'un objectif opérationnel qui vienne compléter celui relatif à la planification d'urgence.

Il convient enfin de mentionner à ce stade les différents changements qui ont eu lieu au sein du personnel en charge du suivi de diverses actions du PST (communication, informatique, agent CATU, animateur EPN, conseiller en mobilité, conseiller en environnement, conseiller en énergie) et/ou du Collège communal. Ces changements ont également eu un impact sur la mise en œuvre des projets du PST (formation des agents, procédures de remise-reprise des dossiers, définition de nouvelles lignes de conduite et de méthodes de travail et/ou de collaboration etc.).

Où en est-on dans la mise en œuvre du PST ?

Concernant la mise en œuvre du PST, nous distinguons le volet externe du volet interne du PST.

a. Volet externe

Les projets suivants, entre autres, ont pu être menés à bien durant cette première partie de mandat :

- Réaffectation des essarts
- Réorganisation des services de l'ATL via une convention avec l'ASBL Coala
- Révision des statuts du Syndicat d'initiative et fin du chantier de la maison Streel
- Création d'un conseil consultatif des aînés
- Création de comités de surveillance à Évelette plp
- Organisation d'un marché hebdomadaire autonome de producteurs locaux
- Optimisation du PIC
- Rénovation de la salle Isbanette
- Rénovation de la maison de Marie
- Rénovation de la maison des jeunes d'Évelette
- Extensions des écoles de Perwez et d'Ohey
- Réalisation brochure « Enfants admis »
- Création de deux terrains de tennis
- Mise en place d'une convention entre l'ASBL centre sportif et le CPAS afin de faciliter l'accès aux sports pour les familles en difficultés
- Accroissement de synergies entre différentes structures (commune, CPAS, fabriques d'églises,...)

- Diffusion des conseils communaux sur You tub
- Convention de réalisation de l'inventaire du patrimoine
- Développement de projets culturels au niveau des écoles
- Sensibilisation du public « jeune » à la protection de l'environnement (ici commence la mer, Bwap....)
- Verdurisation de deux cimetières supplémentaires
- Projets numériques dans les 4 implantations scolaires
- Prime sur l'évacuation des bâches agricoles
- Amélioration de la télécommunication (modernisation Proximus Libois et Évelette – Antenne mobile Ohey)
- Gestion des risques d'inondations par la réalisation d'aménagements et travaux spécifiques
- Mise en place de règlements spécifiques (raccordements, impétrants, ...)

Les projets suivants, entre autres, ont connu une avancée significative durant cette première partie de mandat :

- Attribution du marché relatif au réseau de chaleur ;
- Obtention des permis d'urbanisme et financement dans le cadre du projet Vicigal ;
- Obtention du permis pour le projet de cabinets médicaux et de logements rue de Ciney Céline Pierre
- Rédaction du pré diagnostic nécessaire à l'élaboration du PCM
- Mise en œuvre du PCS
- Création de l'association de projet Parc naturel Cœur de Condroz
- Création de deux logements sociaux à Jallet qui seront gérés par l'AIS
- Obtention d'un quota de lits pour le projet de maison de repos
- Actualisation du site internet
- Maintien et développement du service de l'EPN
- Lancement de l'enquête relative à la conception d'un guide d'orientation commercial
- Rédaction d'une charte du savoir vivre ensemble en zone rurale
- Fusion des fabriques d'église
- Remplacement de l'éclairage public par du Led
- ...

Les projets suivants, entre autres, ont connu un certain retard dans leur mise en œuvre :

- Lancement du marché relatif au plan de mobilité (cf. question de procédures non résolues entre le cabinet ministériel et le SPW, ...)
- ...

Les projets suivants ont connu une nouvelle orientation :

- Adoption d'un guide communal d'urbanisme en vue de rester en décentralisation
- ...

b. Volet interne

Durant cette première période du mandat, des avancées significatives ont pu être enregistrées concernant le volet interne du PST, en particulier concernant les volets et actions suivants :

- Sécurisation et amélioration du parc informatique, du système de téléphonie et remplacement des serveurs ;
- Définition écrite et partagée sur le Z des procédures clés au niveau du service population état civil et en partie au niveau du service du développement territorial
- Nomination de 3 agents et recours au second pilier de pension
- Engagement à temps plein d'un conseiller en prévention et agent Planu
- Engagement à temps plein d'un chargé de communication
- Actualisation de l'organigramme
- Amélioration des procédures d'accueil des agents
- Relance du processus d'évaluation des agents en commençant en 2021 par ceux du service travaux

Un travail important reste à fournir, notamment

- Dans la poursuite de la formalisation des processus clés au niveau de certains services (personnel, finances, etc...) afin de pouvoir assurer un système de back up efficace en cas d'absence de l'unique agent en charge de ce service ;
- Dans la gestion des archives, tant au niveau de l'affectation de locaux adaptés que de l'injection de ressources internes et/ou externes pour la mise en conformité de la Commune en la matière avant de développer une politique de gestion de ces archives une fois résorbés les retards de traitement. Un montant de 5.000,00€ est annuellement prévu afin que les Archives de l'Etat puisse continuer à nous aider à maîtriser ce volet de la gestion communale.

En quoi les projets/actions réalisés contribuent-ils à l'atteinte des objectifs ?

Il reste à objectiver - dans toute la mesure du possible - en quoi et dans quelles proportions - les résultats obtenus jusqu'à présent contribuent à ce que les objectifs opérationnels et stratégiques sont effectivement atteints ou non.

Il convient en particulier de s'interroger sur la pertinence des critères d'évaluation qui doivent rester facilement objectivables.

A souligner à ce sujet que la Commune a obtenu en 2022 suite à un appel à projet l'accompagnement d'un consultant afin que nous puissions de façon plus pertinente nous appropriés les critères de développement durable développés par les Nations unies et qui figurent bien dans nos fiches du PST.

Divers ateliers sont prévus tout au long de cette année afin d'améliorer la prise en compte de ces critères qui viennent compléter ceux relatifs à la mise en œuvre des actions et à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels que nous nous sommes fixés.

Quels sont les ajustements/actualisation de contenu envisagés ?

Constat est fait que la pandémie et les inondations de 2020/2021 ont en final eu peu d'impacts significatifs dans l'actualisation du PST dans la mesure où la gestion de ces crises, à laquelle il convient dorénavant ajouter celle liée à la guerre en Ukraine, vient s'ajouter au travail quotidien et ce sans que des actions et/ou projets ne soient totalement stoppés et/ou abandonnés, étant tout au plus reportés dans le temps au niveau de leur mise en œuvre.

Soulignons néanmoins que le PST reste un outil évolutif qui intègre divers changements au regard de ce qui était prévu en début de législature. Citons à titre d'exemple

- L'intégration d'un volet « santé » dans la dimension sociale du PST mais sans que des objectifs opérationnels, actions, tâches et personnel spécifiquement dédiés à cette thématique ne soient à ce stade clairement identifiés ;
- La volonté de renforcer la ressource en personnel afin de permettre le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au niveau du PAED (Convention des maires) en introduisant une demande de subside dans le cadre de l'appel à projet Pollec II ;
- L'intégration d'un ambitieux projet relatif à la rénovation du hall sportif ;
- Le renforcement des ressources humaines consacrées la planification d'urgence et à la prévention ;
- L'abandon du projet d'adoption d'un guide communal d'urbanisme en vue de rester en décentralisation au profit de l'élaboration de chartes urbanistiques
-

8. Évaluation de la méthode de gestion du PST

Comment et avec qui l'évaluation de la méthode de gestion du PST a-t-elle été réalisée ?

Ici aussi, l'évaluation de la méthode de gestion du PST s'est faite

- en réunions conjointes du Codir et du Collège communal (en juin, septembre et novembre 2021)
- en y associant au travers d'un questionnaire écrit adressé en juillet 2021 à l'ensemble du personnel administratif et du Collège communal afin de recueillir leurs points de vue quant aux apports du dispositif PST. 11 agents et un membre du Collège communal y ont répondu à l'échéance fixée du 8 septembre 2021
- au travers d'une réunion plénière qui s'est tenue en mars 2022 en y associant le personnel de la Commun et du CPAS

La méthode de gestion du PST est-elle efficace ?

L'ensemble des objectifs et actions du volet interne a fait l'objet d'une révision en juin 2021.

La plupart des objectifs et actions du volet externe a également fait l'objet d'une actualisation durant le premier semestre 2021 puis encore au début de 2022.

Plusieurs fiches restent néanmoins en souffrance au niveau de leur rédaction et/ou leur mise en oeuvre (pas de porteur formellement identifié, rédaction parfois encore trop lacunaire, orthographe, incomplétude des données financières et/ou d'évaluation et/ou de programmation dans le temps, ...).

Cet élément est essentiellement à mettre en lien avec le manque de ressources humaines en interne pour mener de front et la mise en œuvre des projets et le suivi des encodages dans le logiciel PST/Imio.

La question de l'appropriation de ce nouvel outil de gestion reste par ailleurs posée, la plus-value liée à ce travail n'étant pas évidente à ce stade, notamment au regard de son côté chronophage d'introduction du même type de données financières ou non qui interviennent à divers niveaux (marchés publics via 3P, décisions CO et CC, rapport annuel sur l'Administration des affaires, encodage spécifique au suivi des projets financés par le PIC, le PCDR, ...)

Comme indiqué supra, il convient encore de prendre en compte les changements de personnel et/ou au niveau du collège communal qui ont eu un certain impact en plus de la situation liée au Covid.

Le lien avec E-compte afin d'intégrer dans Imio PST les données financières encodées dans la comptabilité communale a techniquement été établi à partir de mars 2020.

L'intégration et la mise à jour de ces données posent néanmoins encore diverses questions opérationnelles qui ne sont pas encore toutes résolues à ce jour.

Cela concerne en particulier la question

- De la répartition d'un article budgétaire lorsqu'il concerne plusieurs projets ;
- De l'intégration de plusieurs articles budgétaires qui concernent une même action ;
- De la répartition de la charge des frais de personnel des agents affectés au suivi de plusieurs projets sans qu'une évaluation suffisamment réaliste de la proportion consacrée à chacun d'eux ne puisse être faite au regard du travail mené au quotidien ;
- De l'actualisation des données après chaque nouveau budget et/ou modification budgétaire, ce qui nécessite à chaque fois une révision des fiches
- De l'encodage de données financières qui ne concernent pas l'année budgétaire en cours, soit parce que le projet est finalisé, soit parce qu'il est programmé plus tard dans le temps. Cette situation risque ainsi de créer la multiplication de sources d'informations financières (entre la comptabilité communale, Imio/PST, les encodages de suivi de marché dans 3P, ...) potentiellement divergentes.

A ce stade, l'encodage individuel de chaque fiche ne permet pas encore suffisamment d'avoir une vue globale sur la répartition dans le temps des actions au regard des ressources disponibles et faire ainsi du logiciel Imio/PST un véritable outil de gestion qui permette de savoir si la Commune est en capacité de mettre en œuvre tel ou tel projet en fonction des ressources financières et humaines disponibles et/ou en fonction des objectifs que s'est fixée la Commune, si il est opportun et/ou prioritaire de répondre à tel ou tel appel à projet.

Des ajustements doivent encore nécessairement avoir lieu à ce niveau.

Deux réunions de travail avec la direction et des représentants techniques d'Imio ont eu lieu en février 2022 pour mieux cerner les améliorations à apporter au logiciel de support imioPST, l'intercommunale nous informant qu'elle travaille à une refonte complète de son outil sur base de l'exemple dont elle a pris connaissance au Luxembourg, certaines communes faisant par ailleurs le choix d'abandonner le choix d'utiliser cet outil de support et de se limiter à un encodage via un fichier Excel.

Nous reproduisons ci-dessous les principales demandes faites lors de ces rencontres mais aussi le constat fait concernant l'amélioration de la connexion avec e-compte qui n'aurait pas reçu d'écho favorable au niveau du SPW, pour des raisons qui du point de vue de l'utilisateur que nous sommes nous échappent totalement et sont difficilement compréhensibles et/ou acceptables :

- « *L'intégration actuelle avec e-Comptes présente des limitations d'accessibilité aux données nécessaires, si aucune solution ne peut être trouvée avec la région, il pourrait être nécessaire, par exemple, d'envisager l'intégration d'une autre source de données. À noter que des échanges ont eu lieu avec eComptes en 2020 pour accentuer les efforts d'interopérabilité entre nos applications respectives : réaliser des échanges en temps réel, normaliser les données comme les 17 objectifs ODD. Ils n'ont malheureusement pas été suivis de réalisations.* » (ImioPst)
- Une adaptation dans ecomptes qui permettrait l'encodage de données d'années antérieures ainsi que des budgets pluriannuels. Votre commune ayant déjà essayé un refus de la part d'ecomptes, Imio proposant donc de demander à d'autres communes de nous rejoindre dans cette démarche envers ecomptes, en espérant qu'elle porte ses fruits.

- Intégrer la possibilité de gérer les ressources humaines : une estimation globale par action, et la possibilité aux agents d'encoder leur temps passé à réaliser une tâche à sa clôture. On pourrait alors globaliser le temps consacré pour toutes les tâches d'une action et le comparer à l'estimation initiale et s'assurer ainsi de l'intégration de la donnée relative à la ressource humaine dans la recherche de l'équilibre entre projets et moyens disponibles pour les mettre en œuvre.
- Conditionner les rapports pour que n'apparaissent que les champs complétés des éléments. Il faudrait également faire de même avec la lecture même du PST et de ses éléments : faire en sorte que les rapports n'éditionnent que les champs complétés, alors que les agents puissent avoir la vue globale classique.
- Intégrer une liaison directe entre iA.Délib et iA.PST de sorte qu'un point au Collège ou Conseil puis être lié à un élément du PST, et que l'état du point puisse être consulté dans l'élément du PST.

9. Apport du dispositif PST

Le PST nous aide-t-il à améliorer la maîtrise des projets/actions et de leur suivi par l'existence d'une feuille de route ?

Quels sont les avantages et inconvénients relevés au niveau du dispositif ?

A. Volet positif

- Potentiel à valoriser pour mieux savoir ce que les autres font, permettre une remise-reprise, s'inscrire dans une dynamique de gestion de projet
- Outil de communication potentiellement intéressant à valoriser envers les citoyens et les élus
- Permet un échange étroit entre le membre du Collège et le/la chargé(e) de mission quand cela se produit
- Permet d'être un aide-mémoire au regard des dossiers de fonds à gérer
- Outil présentant une forme d'encouragement pour certains agents qui se voient ainsi progresser dans la mise en œuvre des dossiers qui leur sont confiés
- Outil qui contribue à renforcer les synergies, les collaborations et les réflexes de travail en commun entre Commune et CPAS, particulièrement utile en gestion de crise
- ...

B. Volet toujours en questionnement

- Démarche chronophage
- Multiplication des outils comportant le même type de données non financières (Rapport sur l'administration des affaires, rapports annuels spécifiques à certains outils de subventionnement comme le PCDR, système de contrôle interne)
- Multiplication des sources de données financières (Budget annuel, budget pluriannuel, modification budgétaire, compte, logiciel 3P pour le suivi des marchés, PST, etc....)
- Pas d'utilisation du PST comme outil de hiérarchisation des priorités et de choix, notamment quant au fait de répondre ou non à tel ou tel appel à projet
- Pas toujours de possibilité de désigner au sein du personnel un membre responsable de la mise en œuvre d'une action, le DG étant alors renseigné dans ce cas « par défaut », avec le risque de ne pas pouvoir voir évoluer dans le timing souhaité ces dossiers
- La gestion des crises successives montre que les obligations quotidiennes peuvent interférer de manière significative sur la mise en œuvre de projets, aussi clairement ont-ils été planifiés.
- Des temporalités non concordantes aux regards de la gestion des urgences et de la poursuite d'objectifs liés au développement durable. Ainsi, à titre d'exemple, la temporalité liée à la Convention des Maires ne correspond pas à la temporalité du PST qui se limite à une seule mandature.
- Besoin d'y intégrer la gestion des crises successives qui mobilisent le personnel
- Besoin d'y intégrer la répercussion de ces crises sur la santé financière de la Commune, ce qui est un frein potentiel à la mise en œuvre des actions du PST
- Constat partagé par plusieurs communes contactées afin de témoigner
- ...

Quel regard chacun des différents acteurs porte-t-il sur le dispositif ?

Sur base du questionnaire soumis au personnel administratif et au Collège communal, les principaux constats suivants sont faits par les différents acteurs :

- Pour le personnel concerné par la mise en œuvre d'actions du PST
- Pour le personnel non directement concerné par la mise en œuvre d'actions du PST
- Pour les membres du Collège communal
- Pour les membres du Comité de direction de la Commune

Le bilan est globalement mitigé au niveau des agents entre

- nouvelle obligation légale et outil inutiles n'ayant apporté à ce stade aucune plus-value à l'agent et lui imposant un travail supplémentaire chronophage dont il ne perçoit pas l'utilité ;
- support utile permettant d'avoir une vision globale et transparente sur ce que chacun fait même si il n'intègre pas suffisamment la charge de travail liée « au quotidien » et/ou aux missions de première ligne de la Commune
- support permettant de structurer sa démarche de projet mais une fois cela fait, problème liée à la mise à jour régulière des avancées
- potentiel à valoriser
 - o pour être un véritable outil d'aide à la décision, garant de l'équilibre entre objectifs, actions et ressources humaines, financières et temporelles.
 - o Outil de communication entre l'administration, les élus et les citoyens
 - o Améliorer l'interface et établir les connections nécessaires avec 3P, suivi de subsides, rapports d'activité, ET E-comptes de façon beaucoup plus efficace etc, ...
 - o L'atteinte d'objectifs matérialisée au travers du PST peut être une source de motivation et de satisfaction chez certains agents même si ce n'est pas encore le cas maintenant
- Et ignorance totale de ce qu'est un PST par certains membres du personnel non directement concernés par l'encodage de fiche

Il en est de même au niveau de/des membres du Collège communal avec le constat que le PST ne les a pas aidés à maîtriser les projets. Par contre, à terme, pour autant que soit acquis le réflexe de le consulter, il devrait permettre d'avoir une meilleure vue sur le suivi ou l'évolution des dossiers. Afin d'y parvenir, le PST devrait quelque part être l'unique référence. Malheureusement, il existe encore trop d'autres applications. La dématérialisation et la digitalisation sont peut-être des facilitateurs à l'appropriation et au recours systématique au PST.

Cet outil, même si encore trop rarement le cas maintenant, devrait permettre de pouvoir planifier d'avantage les choses et avoir une vision transversale à destination de tous les acteurs (Instances dirigeantes, personnel, population, autorité...).

La préparation du PST a été pour une partie des élus membres du Collège communal une étape importante et intéressante (traduire les grandes lignes du programme électoral en objectifs et pouvoir y tra-

vailler avec chaque agent en fonction des matières). Le fait de devoir consacrer du temps pour l'encodage a permis de tracer les grandes lignes qui guideront les différents dossiers à suivre tout au long des 6 ans de mandat et de pouvoir prendre le temps avec chaque agent d'en discuter, d'expliquer.

En terme d'inconvénients, constat est fait de la lourdeur par rapport à la réelle plus-value, de la difficulté d'avoir un degré de précision suffisant, de la non perception du réel intérêt de l'outil par tout ou partie des acteurs et de son caractère énergivore pour les structures de petites et moyennes tailles.

Dans l'état actuel des choses, le Collège communal a l'impression qu'il ne sert pas à grand-chose hormis répondre à une demande de l'autorité régionale. Ce sentiment est probablement justifié par l'absence d'une communication précise de la part de l'autorités régionales quant aux objectifs réels de la mise en place d'un PST. En termes d'amélioration des relations entre l'autorité et l'administration, je crois que l'objectif n'est pas rencontré au niveau de l'outil PST. En effet, dans les différentes études, audits réalisés, un manque de communication est toujours exprimé.

Afin de servir à bon escient, il est impératif qu'il soit développé des interfaces entre les différents outils « métier » pour réduire l'intervention humaine et diminuer considérablement le caractère énergivore actuel. Enfin, l'intérêt réel d'un tel outil ne sera véritablement perçu que si l'outil devient une aide à la décision pour les autorités subsidiantes.

Toutefois, la nécessité de faciliter l'utilisation de ce nouvel outil gestion doit être l'objectif 1^{er}, faute de quoi, même s'il s'agit d'un outil d'aide à la décision, il y a fort à craindre qu'il ne soit utilisé de manière accessoire ou secondaire par les autorités locales de moyennes et petites tailles. A moyen et long terme, la pertinence peut être rencontrée pour autant que les autorités supérieures en décident ainsi et facilitent son utilisation en créant plus d'interfaces avec d'autres outils (E-comptes, E-Tutelles, logiciels métiers (CIVADIS, IMMIO.....) et de ce fait diminuer la lourdeur d'utilisation actuelle en proposant le développement par l'autorité régionale pour le compte des entités locales d'un outil unique, intuitif, convivial, simple d'utilisation, et avec de nombreuses interfaces.

10. Perspectives

Quels sont les suites à donner à l'évaluation ?

6.1 Communication

- Organisation d'une réunion avec une Commune similaire à la nôtre et dans laquelle le PST est perçu comme une réelle plus-value dans la gestion quotidienne.
- Présentation au Conseil communal de mars 2022
- Communication aux agents de l'évaluation après le CC de mars 2022
- Mise en ligne de la version actualisée du PST à destination des citoyens
- ...

6.2 Actualisation du PST

Suite à l'évaluation intermédiaire du PST, diverses actualisations du PST devront y ont être apportées :

- En lien avec la gestion des différentes crises que nous avons connues/que nous connaissons (dont l'intégration d'un volet santé)
- L'intégration du télétravail structurel comme nouvelle méthode de travail
- L'intégration de la rénovation du hall sportif dans les investissements
- Amélioration de la qualité des données financières,
- Etc.

10.1. Recommandation pour le prochain PST

- Limiter le nombre d'actions/objectifs
- Traduire par les candidats eux-mêmes les futurs programmes politiques des candidats et le programme de politique générale des candidats qui feront effectivement partie de la majorité, en y précisant d'entrée de jeux
 - o les critères sur base desquels la mise en œuvre du PST sera évaluée
 - o les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre des actions
- Revoir le logiciel de support avec une version simplifiée émanant du SPW, avec des liens efficaces élus sous forme

Ohey, le 18/03/2022

Le comité de direction,

M. François MIGEOTTE
Directeur général

M. Jacques Gautier
Directeur financier

Annexe 3 : Décision du Conseil communal d'approbation de la feuille de route des ODD du 20 mars 2023

Province de

Arrondissement de

Commune d'

NAMUR

NAMUR

OHEY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

Présents : **TRIOLET Nicolas** - **Président;**
GILON Christophe - **Bourgmestre;**
LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, KALLEN Rosette
 - **Echevins;**
DUBOIS Dany - **Président CPAS;**
~~**DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, GINDT Laurence,**~~
GONNE Olivier, LAPIERRE Julie, LATINE Marie-France, PAULET
Arnaud, RONVEAUX Marc, SANDERSON Siobhan - **Conseillers;**
MIGEOTTE François - **Directeur Général**

LE CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS-UNIES A L'HORIZON 2030 - FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMUNE D'OHEY - APPROBATION

Vu le CDLD et notamment, l'article L1122-30;

Attendu que la Commune d'Ohey fait partie des 38 organisations sélectionnées pour un accompagnement dans le cadre de la 2ème édition de l'appel vers des organisations durables ;

Vu que Monsieur Benoît Simonart a été désigné pour être le coach de la Commune d'Ohey ;

Vu la réunion de présentation des étapes de l'accompagnement du 21 février 2022 en présence de Monsieur François Migeotte - Directeur général, Madame Rosette Kallen - Echevine du Développement rural et Madame Ruth Oosterhof - chargée du PCDR ;

Attendu que l'accompagnement se déroulera au travers de réunions notamment des groupes de travail ;

Attendu que deux groupes de travail devront être formés ;

1. un groupe de travail interne regroupant des personnes de différents services de l'administration.

2. un groupe de travail regroupant des parties prenantes externes à l'administration.

Attendu que le Directeur général a décidé lors de la réunion du 21 février de désigner les participants lors du Collège ;

Attendu que le 21 avril 2022 et le 12 mai 2022, les Ateliers 1 et 2 ont réuni un groupe de travail interne composé de 5 personnes de l'administration communale afin de nous accompagner et nous aider à mieux comprendre, identifier et utiliser les 17 Objectifs du développement durable ;

Attendu que le 20 juin 2022, l'Atelier 3 a réuni quelques parties prenantes externes à la Commune intéressées par ces thématiques et déjà impliquées dans nos activités, pour connaître leur point de vue et leurs attentes par rapport à ces objectifs de développement durable, les organismes présentes étant les suivantes : le PCS de Gesves, le CPAS d'Ohey, le Gal Condroz-Famenne, Le Gal Tiges et Chavées, les Scouts d'Ohey, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, la Commune d'Havelange, Ohey.Pro, la Province de Namur ;

Attendu que suite aux deux premiers ateliers organisés avec le groupe interne, une consultation et un atelier d'un groupe de parties prenantes externes, composé d'une dizaine de personnes représentant diverses organisations et partenaires proches de la Commune de OHEY, ont été réalisés et que cela a permis d'établir une matrice de matérialité ODD comparant l'importance des ODD d'un point de vue interne et d'un point de vue externe ;

Attendu que le Collège de la Commune d'OHEY s'est ensuite réuni et, tenant compte des résultats des groupes de travail interne et externe, a décidé de concentrer la priorité des actions de la commune sur 7 ODD ;

Décision du collège sur les ODD prioritaires (24 octobre 2022)



7 ODD retenus – 6 à développer

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Attendu qu'étant déjà très actifs sur l'ODD 13, le Collège a demandé au groupe de travail de se concentrer sur les 6 autres ;

Attendu que c'est sur ces 6 ODD qu'un travail de détermination des objectifs et des actions pour l'élaboration de la feuille de route ODD devra être réalisé par le groupe interne ;

Attendu que le 17 novembre 2022, l'Atelier 4 a réuni le groupe de travail interne afin de finaliser la feuille de route ;

Attendu que le 23 novembre 2022, l'Atelier 5 avait pour objectif de nous guider dans la communication sur les ODD et sur la feuille de route. En termes de participant, la personne en charge de la communication dans de la commune, ainsi que quelques participants aux ateliers en interne étaient présents ;

Vu les deux réunions du groupe interne, du 1er au 13 décembre, pour choisir les actions pertinentes à chaque objectif ;

Attendu que les rencontres ont permis de définir chaque objectif selon les actions suivantes :



Objectif 3: BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

PCS : épicerie sociale, flexibus, harcèlement/assuétude,

1. Plan enfance : ONE (animations), crèches (Imaje, accueillantes)
2. Maison de repos



Objectif 4 : EDUCATION DE QUALITE

1. ATL (petits et grands) : animation/gardiennage, culture (comment mobiliser), sport (rénovation du hall sportif)
2. EPN : éviter la fracture numérique, formation par des bénévoles, recherche d'emploi et logement (CPAS+PCS)
3. Plan de pilotage : devenir un outil attractif, utile et mobilisé avec plaisir par les premiers concernés



Objectif 6: EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

1. Résilience
2. Voiries et SPGE : avoir le cadastre des égouts/remettre en ordre le réseau des égouts, station d'épuration à Perwez
3. Centre des travaux : mise en conformité
4. Lien avec le permis d'urbanisme : citerne de pluie
5. Contrats rivière : mise en œuvre des actions, mode fonctionnement en particulier avec Haute Meuse
6. Ici commence la mer (SPGE)



Objectif 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

1. Réseau de chaleur
2. Clé bois
3. Augmentation de la pose de panneaux photovoltaïques : bâtiments publics, permis d'urbanisme, hangars agricoles (Pollec)
4. Communauté d'énergie
5. Pollec 2 (3 ans 100%)
6. Augmentation de l'énergie renouvelable "pertinents": éolien (lieu), biométhanisation, champs de panneaux photovoltaïques



Objectif 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

1. Céline Pierre
2. Parc naturel et Leader
3. Guide d'urbanisme
4. PCDR 2 : maison des associations
5. Planification d'urgence : analyse Giser
6. Mobilité : Vicigal, sécurité routière (2 grands axes et les autres), PIC et PIMACI



Objectif 15 : Vie terrestre

1. Pro Sylva
2. BiodiverCité
3. Augmentation des haies : plantations, entretien
4. Essarts communaux et MAE
5. Projet Life
6. Espèces envahissantes ;

Vu l'approbation du Collège en sa séance du 19.12.2022 des actions définies pour les 6 ODD qui permettent de finaliser la feuille de route ;

Considérant que la réunion du groupe "interne" du 12.01.2023 a abouti à la finalisation de la feuille de route ;

Considérant que le Collège communal a validé la feuille de route en sa séance du 16.01.2023;

Considérant la présentation générale de Monsieur Coppens, notre coach pour l'accompagnement dans le cadre de la 2ème édition de l'appel ,vers des organisations durables;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver la feuille de route des ODD de la Commune d'Ohey telle qu'annexée à la présente et qui en fait partie intégrante et ce suivant les objectifs et les actions prioritaires suivantes qui feront l'objet d'une actualisation au niveau du PST communal:



Objectif 3: BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

1. PCS : épicerie sociale, flexibus, harcèlement/assuétude,
2. Plan enfance : ONE (animations), crèches (Imaje, accueillantes)
3. Maison de repos



Objectif 4 : EDUCATION DE QUALITE

1. ATL (petits et grands) : animation/gardiennage, culture (comment mobiliser), sport (rénovation du hall sportif)
2. EPN : éviter la fracture numérique, formation par des bénévoles, recherche d'emploi et logement (CPAS+PCS)
3. Plan de pilotage : devenir un outil attractif, utile et mobilisé avec plaisir par les premiers concernés



Objectif 6: EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

1. Résilience
2. Voiries et SPGE : avoir le cadastre des égouts/remettre en ordre le réseau des égouts, station d'épuration à Perwez
3. Centre des travaux : mise en conformité
4. Lien avec le permis d'urbanisme : citerne de pluie
5. Contrats rivière : mise en œuvre des actions, mode fonctionnement en particulier avec Haute Meuse
6. Ici commence la mer (SPGE)



Objectif 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

1. Réseau de chaleur
2. Clé bois
3. Augmentation de la pose de panneaux photovoltaïques : bâtiments publics, permis d'urbanisme, hangars agricoles (Pollec)
4. Communauté d'énergie
5. Pollec 2 (3 ans 100%)
6. Augmentation de l'énergie renouvelable "pertinents": éolien (lieu), biométhanisation, champs de panneaux photovoltaïques



Objectif 11 : VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

1. Céline Pierre
2. Parc naturel et Leader
3. Guide d'urbanisme
4. PCDR 2 : maison des associations
5. Planification d'urgence : analyse Giser
6. Mobilité : Vicigal, sécurité routière (2 grands axes et les autres), PIC et PIMACI



Objectif 15 : Vie terrestre

1. Pro Sylva
2. BiodiverCité
3. Augmentation des haies : plantations, entretien
4. Essarts communaux et MAE
5. Projet Life
6. Espèces envahissantes ;

Article 2 : D'envoyer la feuille de route au SPW.

Article 3 : De publier la feuille de route sur le site de la Commune, de faire paraître la feuille de route dans le bulletin communal et de la diffuser au sein du personnel communal et des partenaires externes qui ont contribué à sa confection.

Article 4 : De charger Madame Ruth Oosterhof, service du développement durable, du suivi de la présente.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,
s) MIGEOTTE François

Le président,
s) TRIOLET Nicolas

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

MIGEOTTE François

GILON Christophe

Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 - La feuille de route de la Commune d'Ohey

	1. Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Sociale Assesse-Ohey 2. Élaborer et mettre en œuvre un plan « Enfance » 3. Améliorer le bien-être des aînés par la concrétisation du plan « Aînés »
	1. Optimiser le programme Accueil Temps Libre 2. Maintenir et optimiser les services Espace Public Numérique 3. Doter la commune d'un enseignement performant
	1. Appel à projets « Résilience Biodiversité – Climat » 2. Voiries et SPGE 3. Mettre en conformité le centre des travaux 4. Valoriser le recours aux citernes à eaux de pluie 5. Mettre en œuvre les actions des deux contrats de rivière 6. Poursuite de l'action « Ici commence la mer »
	1. Concrétisation du réseau de chaleur 2. Faire vivre l'ASBL Clé Bois pour assurer l'approvisionnement du réseau de chaleur 3. Augmenter la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures 4. Introduction et mise en œuvre d'un dossier de candidature Pollec II 5. Création de communautés d'énergie 6. Augmentation de l'énergie renouvelable "pertinents": éolien (lieu), biométhanisation, champs de panneaux photovoltaïques, etc.
	1. Concrétisation du projet Céline Pierre 2. Doter la commune d'une mobilité qui améliore la sécurité routière et qui favorise les modes de déplacement doux 3. Participer activement à la création d'un Parc naturel Cœur de Condroz 4. Élaborer un guide d'urbanisme 5. Mise en œuvre d'un nouveau PCDR 6. Actualisation du Plan général d'Urgence et d'Intervention (PGUI)
	1. Pro Sylva 2. Mise en œuvre du plan BiodiverCité 3. Augmentation des haies 4. Essarts communaux et MAE 5. Projet Life 6. Assainir le territoire communal en régulant les espèces invasives



Carte d'Identité Financière

Commune de	OHEY
------------	------

Exercice de référence budget	2024
Exercice de référence compte	2022

Code INS: 92097
Province: Namur
Arrondissement: Namur

Liste des communes de l'arrondissement

Andenne, Assesse, Eghezée, Floreffe, Fosses-La-Ville, Gesves, Mettet, Namur, Ohey, Profondeville, Sombreffe, Sambreville, Fernelmont, Jemeppe-Sur-Sambre, La Bruyère, Gembloux

La présente Carte d'Identité Financière est calculée sur base des fichier SIC des budgets communiqués au SPW Intérieur et Action Sociale en date du 22/05/2024, et des derniers chiffres de population officiels de l' INS.

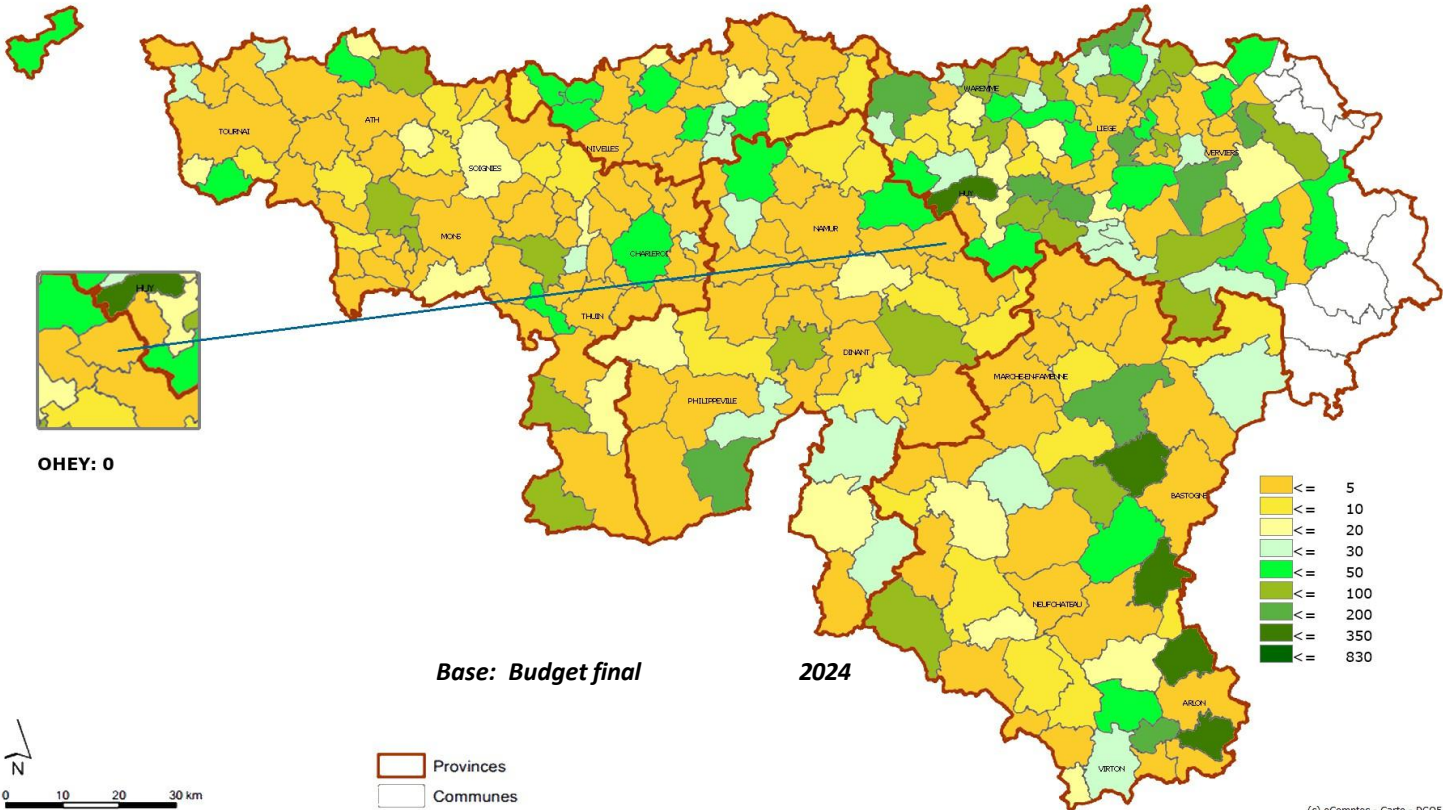
©SPW Intérieur et Action Sociale - eComptes-STATRW



Carte d'identité financière

Date de génération : 22-05-24
2 de 10

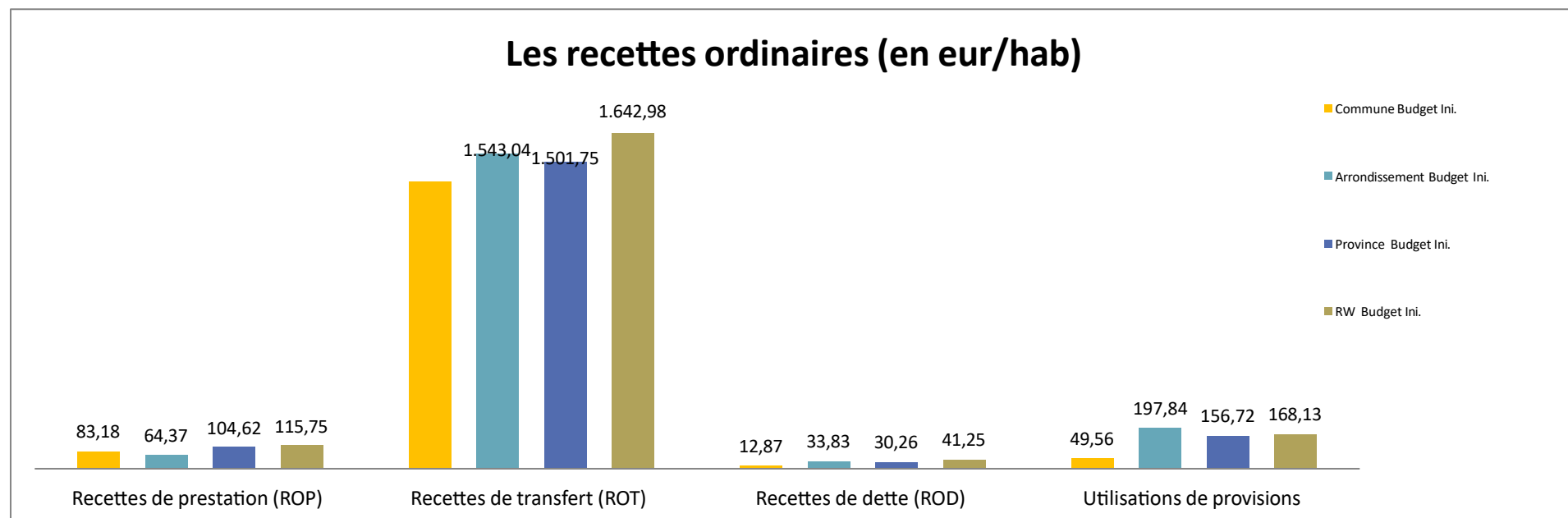
Résultat budgétaire Exercice propre service ordinaire 2024 (Montant par habitant)

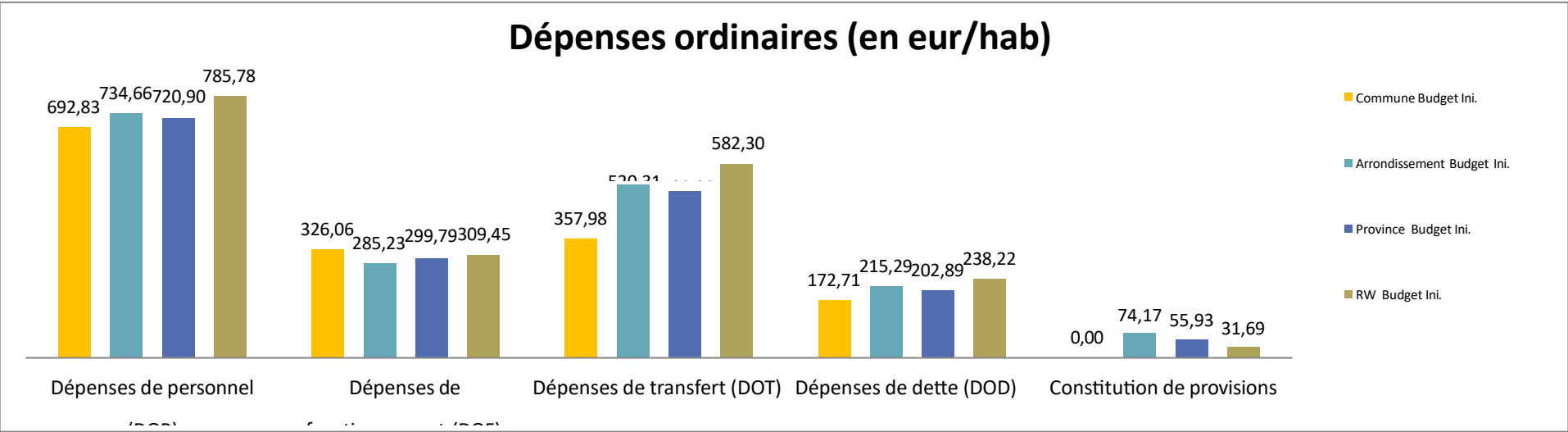


	Commune	Arrondissement	Province	R.W.
Résultats budgétaires	eur/hab	eur/hab moyenne	eur/hab moyenne	eur/hab moyenne
Résultat budgétaire Exercice propre service ordinaire - Exercice 2024	0,00	9,42	12,85	20,67

Structure des recettes et des dépenses

Carte d'identité financière





Éléments socio-économiques

Chiffres de la population 01/01 (Source : DGSIE) (*)	2022	2023	2.024
Commune	5.144	5.206	5.206
Arrondissement	320.479	322.523	322.523
Province	499.454	502.261	502.261
Région Wallonne	3.583.891	3.602.192	3.602.192

(*) Si disponible au moment de l'édition et hors communes germano-phones

Niveau socio-économique population (Source : DGSIE) (*)	Commune	Commune	Commune	Arrondissement	Province	Région Wallonne
Année de revenu	2019	2020	2021	2021	2021	2021
Revenu moyen / habitant	18.594,00	19.708,00	20.180,00	20.423,00	19.867,00	19.192,00
Revenu moyen / déclaration fiscale	33.314,00	35.252,00	35.284,00	35.558,00	34.377,00	33.602,00
Indice de richesse (**)	97	100	99	100	98	94

Résultats budgétaires (EUR / HAB)	Commune Compte	Budget final	Commune Ini. Budget	Arrondissement Budget Ini.	Province Ini. Budget	RW Budget Ini.
Exercices:	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Résultat budgétaire Exercice propre service ordinaire	57,18	0,00	0,00	9,42	12,85	20,67
Résultat budgétaire Exercice global service ordinaire	82,14	6,08	0,00	70,64	76,40	101,22
Résultat budgétaire Exercice propre service extraordinaire	304,04	57,19	-286,28	-143,17	-161,93	-199,11
Résultat budgétaire Exercice global service extraordinaire	-152,32	0,00	0,00	0,00	0,00	29,52

Taux additionnels IPP / Pri	Commune	Commune	Commune	Arrondissement	Province	RW
Exercices:	2022	2023	2.024	2024	2024	2024
Taux IPP	8,30	8,30	8,30	8,00	7,91	7,94
Taux Pri	2.700,00	2.700,00	2.700,00	2.668,75	2.618,42	2.599,64

(**) L'indicateur 'Indice de richesse' est un indicateur calculé par le SPF Économie pour comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire avec le revenu moyen national par

habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Un indice de richesse de 90 signifie que le revenu moyen par habitant y est inférieur de 10% à la moyenne nationale.

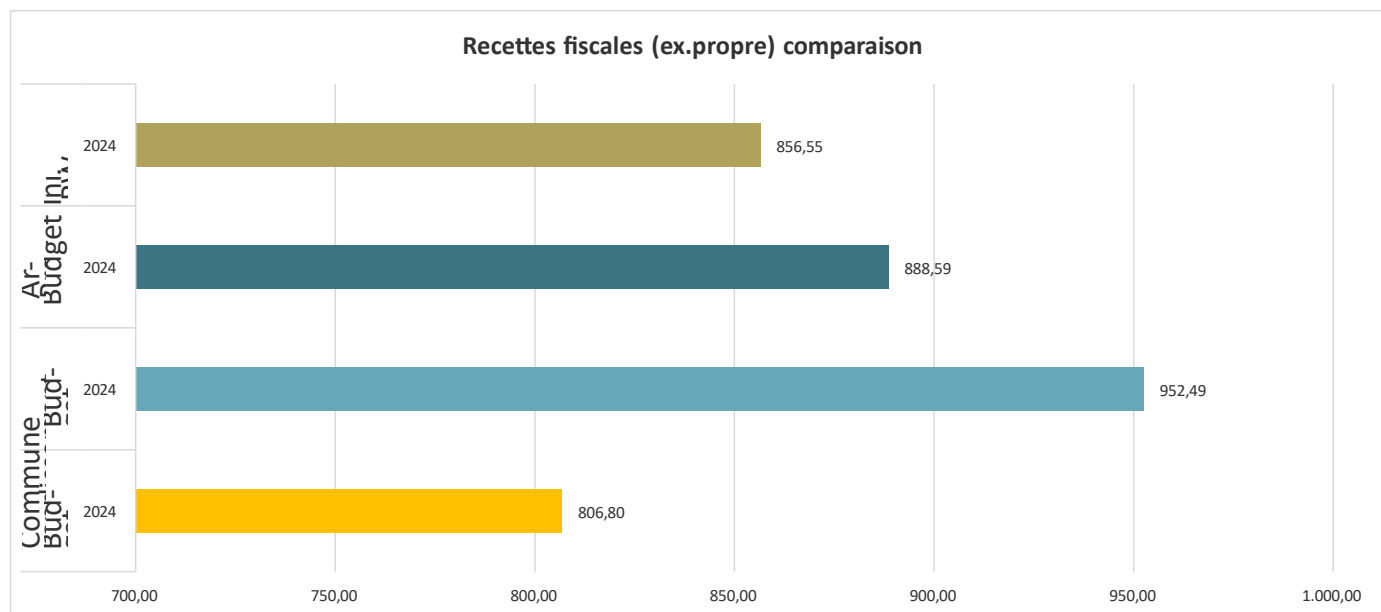
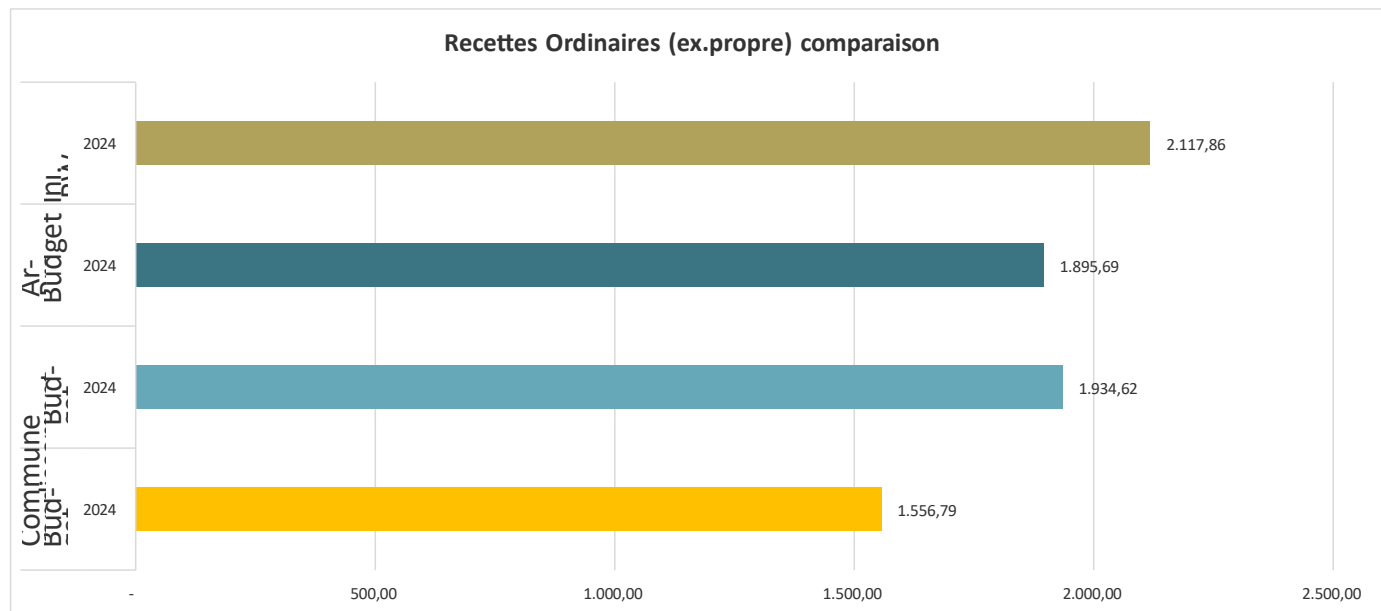
Ventilation recettes ordinaires

Recettes ordinaires - Ventilation économique

Ventilation économique recettes ordinaires (EUR / Hab)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total recettes ordinaires - Exercice propre	1.320,11	1.575,64	1.549,58	1.839,08	1.793,35	1.968,12
<i>Recettes de prestation (ROP)</i>	88,88	86,38	83,18	64,37	104,62	115,75
<i>Recettes de transfert (ROT)</i>	1.211,87	1.438,51	1.403,96	1.543,04	1.501,75	1.642,98
Total recettes fiscales	682,35	861,56	806,80	952,49	888,59	856,55
Taxe additionnelle IPP	327,88	468,30	395,05	409,21	380,98	342,02
Taxe additionnelle Prl	243,05	265,37	283,93	372,20	338,11	343,67
Taxes sur les prestations d'hygiène publique	73,06	84,58	85,29	88,33	85,31	83,88
Taxes sur les entreprises industrielles	5,05	7,28	6,13	19,28	20,40	31,67
Autres taxes	33,30	36,03	36,41	63,47	63,78	55,32
Dotation au fonds des communes (ycompris dotation complémentaire)	294,58	315,60	327,18	327,36	351,88	448,70
Compensations fiscales (Plan Marshall, Natura2000, taxe carrières)	0,51	0,32	0,32	16,88	14,47	25,66
Compensations forfaitarisation réductions Prl et main morte	6,40	6,98	6,98	5,59	6,45	6,58
Compensations frontaliers luxembourgeois	3,55	3,40	3,56	2,30	2,96	12,91
Autres recettes de transfert	224,48	250,65	259,12	238,42	237,40	292,59
Recettes de dette (ROD)	11,59	15,46	12,87	33,83	30,26	41,25
Utilisations de provisions	7,78	35,28	49,56	197,84	156,72	168,13
Total recettes ordinaires - Exercices antérieurs	96,44	86,40	7,21	91,60	97,99	146,12
Dont boni cumulé reporté	93,13	81,16	6,08	89,43	95,40	130,70
Prélèvements	4,72	0,00	0,00	3,95	4,35	3,63
Total recettes ordinaires - Exercice global	1.421,27	1.662,04	1.556,79	1.934,62	1.895,69	2.117,86

Recettes ordinaires exercice propre - Ventilation contributeur

Ventilation contributeur recettes ordinaires exercice propre (%)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total recettes ordinaires - Exercice propre	1.320,11	1.575,64	1.549,58	1.839,08	1.793,35	1.968,12
Commune	1.320,11	1.575,64	0,00	0,00	0,00	0,00
Ménages	31,06%	35,79%	31,74%	25,97%	25,64%	21,36%
Entreprises	1,46%	1,66%	1,47%	4,00%	3,70%	4,39%
Autres pouvoirs publics	39,11%	35,75%	37,63%	31,53%	33,71%	39,47%
Hybride	27,58%	24,39%	25,77%	27,59%	28,03%	26,07%



Ventilation dépenses ordinaires*

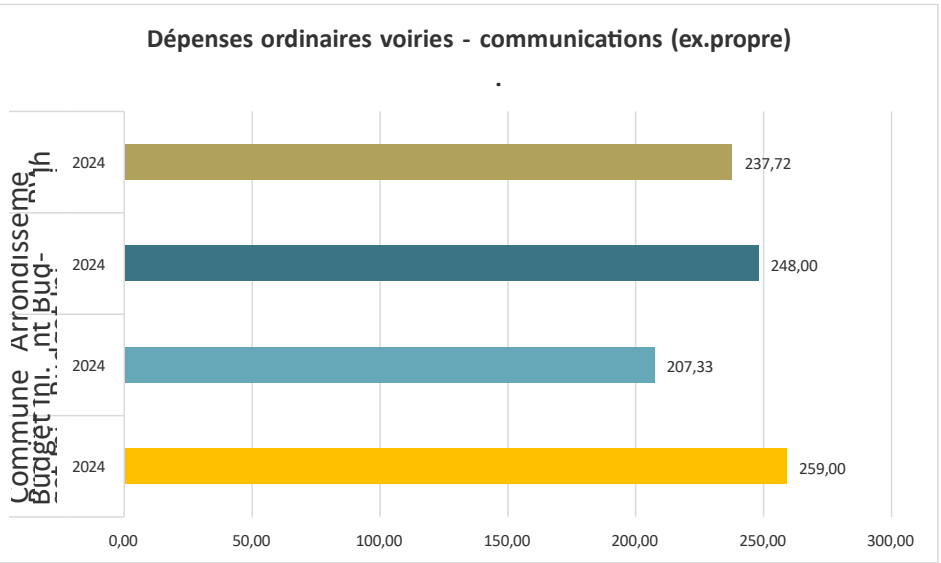
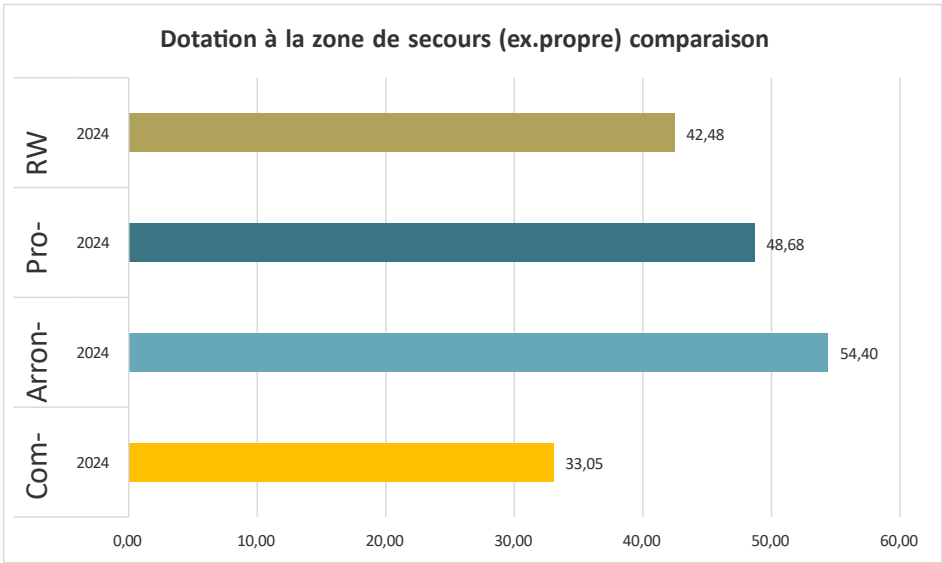
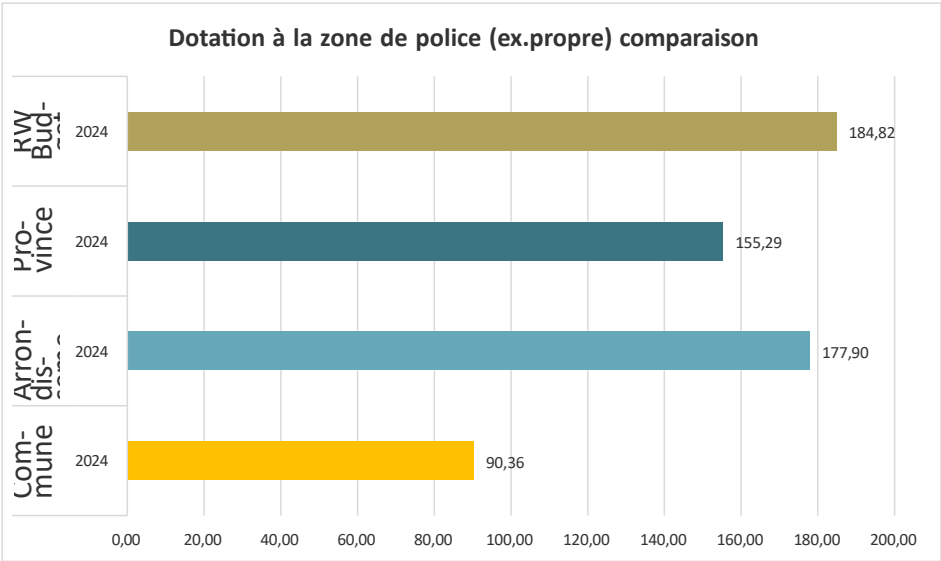
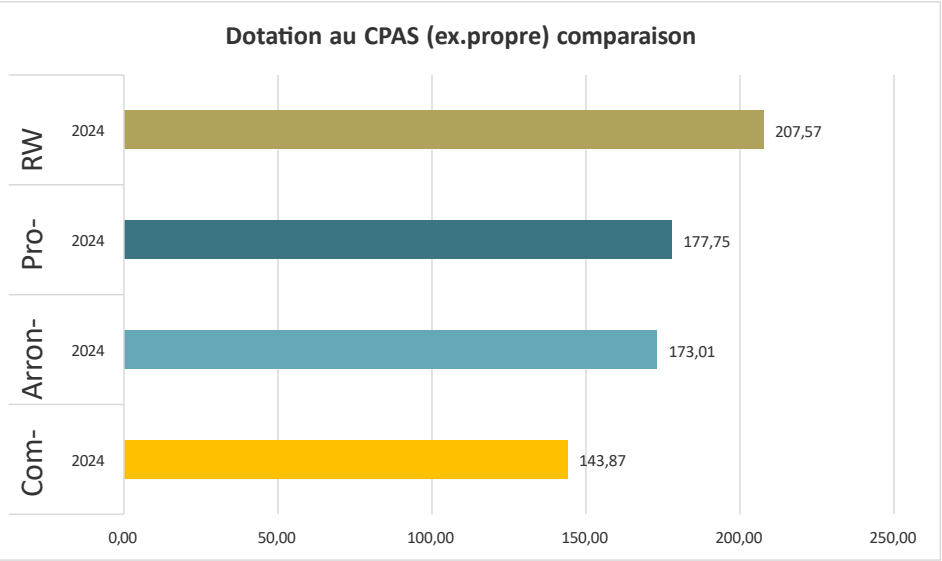
Dépenses ordinaires - Ventilation économique

Ventilation économique dépenses ordinaires (EUR / Hab)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total dépenses ordinaires - Exercice propre	1.262,94	1.575,64	1.549,58	1.829,65	1.780,50	1.947,45
Dépenses de personnel (DOP)	571,32	628,27	692,83	734,66	720,90	785,78
Dépenses de fonctionnement (DOF)	267,51	337,05	326,06	285,23	299,79	309,45
Dépenses de transfert (DOT)	292,36	342,69	357,98	520,31	500,99	582,30
Dotation CPAS	120,53	130,43	143,87	173,01	177,75	207,57
Dotation zone de police	73,99	87,73	90,36	177,90	155,29	184,82
Dotation zone de secours	24,33	34,79	33,05	54,40	48,68	42,48
Autres dépenses de transfert	73,51	89,75	90,70	114,99	119,28	147,42
Dépenses de dette (DOD)	131,76	175,34	172,71	215,29	202,89	238,22
Constitution de provisions	0,00	92,30	0,00	74,17	55,93	31,69
Total dépenses ordinaires - Exercices antérieurs	36,45	41,53	7,21	7,80	11,57	26,73
Dont déficit cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,26
Prélèvements	39,75	38,80	0,00	26,53	27,21	42,47
Total dépenses ordinaires - Exercice global	1.339,13	1.655,96	1.556,79	1.863,98	1.819,29	2.016,64

Dépenses ordinaires exercice propre - Ventilation fonctionnelle

Ventilation fonctionnelle dépenses ordinaires exercice propre (EUR / Hab)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total dépenses ordinaires - Exercice propre	1.262,94	1.575,64	1.549,58	1.829,65	1.780,50	1.947,45
Fonctionnement général (009-169) hors prélèvements	404,05	471,40	489,88	697,44	619,79	616,37
Pompiers (369)	26,31	46,35	35,02	61,32	54,80	45,59
Justice - Police (399)	76,05	128,88	93,49	179,46	157,15	193,10
Communication - Voiries - Cours d'eau (499)	211,03	247,98	259,00	207,33	248,00	237,72
Économie (599) - Agriculture (699)	10,80	26,82	29,83	29,20	37,54	32,59
Enseignement (729-759)	217,48	262,97	251,44	99,16	111,87	146,20
Culture - Loisirs - Cultes (767-799)	76,64	82,28	85,28	167,44	160,97	180,44
Politiques sociales et emploi (839-859)	135,19	191,67	163,31	230,43	230,10	300,03
Hygiène - Environnement - Santé publique (872-879)	99,18	110,64	135,67	137,90	140,83	162,65
Logement - Urbanisme (939)	6,21	6,64	6,66	19,96	19,46	32,75

* En ce qui concerne le compte, les montants sont ceux des engagements



Service extraordinaire (au global)

1) Ventilation économique recettes extraordinaires

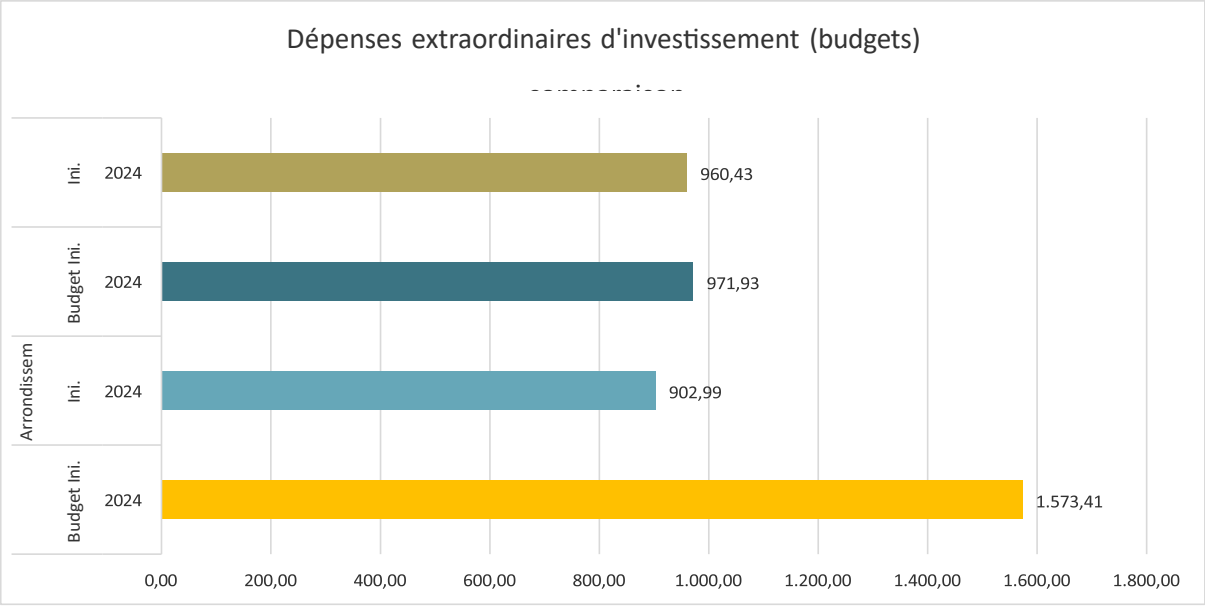
Ventilation économique recettes extraordinaires (EUR / Hab)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Subsides en capital à recevoir (RET)	413,66	895,53	472,23	339,43	364,39	288,70
Recettes liées à la vente de patrimoine (REI)	140,95	140,70	119,09	13,59	29,84	20,83
Emprunts (RED)	183,76	1.172,36	716,29	628,99	588,00	642,79
Utilisation de provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Boni cumulé reporté	553,35	0,00	25,43	0,41	0,26	23,41
Prélèvements	93,03	460,42	390,28	179,84	215,95	245,80
Total recettes extraordinaires global	1.384,75	2.669,01	1.723,32	1.162,26	1.198,45	1.221,53

2) Ventilation économique dépenses extraordinaires

Ventilation économique dépenses extraordinaires (EUR / Hab)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Subsides en capital à octroyer (DET)	10,18	4,08	0,00	8,97	11,25	19,88
Investissements (DEI)	1.183,14	2.187,13	1.573,41	902,99	971,93	960,43
Remboursements emprunts (DED)	23,72	29,99	30,82	52,71	42,00	16,61
Constitution de provisions	0,00	0,00	0,00	179,53	128,80	133,26
Déficit cumulé reporté	0,00	150,51	0,00	0,00	1,99	19,52
Prélèvements	320,04	297,29	119,09	18,05	42,48	43,26
Total dépenses extraordinaires global	1.537,07	2.669,01	1.723,32	1.162,26	1.198,45	1.192,96

3) Ventilation fonctionnelle investissements

Ventilation fonctionnelle investissements (EUR / Hab)	Commune Compte	Budget final	Commune Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total investissements global	1.183,14	2.187,13	1.573,41	902,99	971,93	960,43
Fonctionnement général (09-169)	39,92	717,17	55,70	195,59	233,34	224,71
Pompiers (369)	0,00	0,00	1,73	0,08	0,13	0,13
Justice - Police (399)	0,00	0,00	0,00	0,81	0,92	0,86
Communication - Voiries - Cours d'eau (499)	718,98	420,75	379,29	298,17	311,98	313,02
Economie (599) - Agriculture (699)	281,88	9,60	9,60	8,18	31,12	19,41
Enseignement (729-759)	28,69	128,55	127,97	68,09	78,16	108,67
Culture - Loisirs - Cultes (767-799)	50,50	593,74	621,18	176,89	156,76	167,56
Politiques sociales et emploi (839-859)	8,93	1,15	53,78	47,41	47,80	39,11
Hygiène - Environnement - Santé publique (872-879)	54,23	316,17	324,15	59,67	55,56	36,77
Logement - Urbanisme (939)	0,00	0,00	0,00	48,10	56,16	50,20



Annexe 5 : Évolution du capital foncier de la Commune de 2019 à 2024

Rapport évolution patrimoine de 2019 à 2024

De 2019 à 2024, 4 hectares 04 ares et 14 centiares de terrain (+/- 3,30 ha en ZRH et 0,75 ha en ZA) ont été vendu pour un montant total de 1.818.828,25 €.

Évolution du nombre d'ha de propriété communale

2019	2020	2021	2022	2023	2024
359,89ha	359,74ha	359,62ha	358,28ha	357,28ha	355,85ha

2019 = 8,27 ha en ZHR

2024 = 4,98 ha en ZHR dont 0,9159 sont actuellement mis en vente (4 lots Essarts et 1 terrain route d'Andenne)--> montant estimé de la recette = 602.235 €

3,29 ha en ZHR ont été vendu + 4,98 ha restants = 8,27 ha en ZHR

Terrains restants en zone Habitat à caractère rural sur la Commune

Terrain de 568 m² à côté de l'église d'Ohey et derrière la Maison Pesesse

Terrain de 4967 m² Route d'Andenne actuellement mis en vente

Terrain de 400 m² Rue Trou Motroul (à faire borner car confondu dans la voirie)

Terrain de 1515 m² rue de la Source actuellement mis en vente

Terrain de 1792 m² rue de la Source (pas mis en vente dans le PU – parcelle du bout)

Terrain de 1850 m² rue Sadi Lallemand actuellement mis en vente

Terrain de 1292 m² rue de la Source actuellement mis en vente

Terrain de 1184 m² rue Dominique Mannarth actuellement mise en vente

Terrain de 8280 m² Rue du presbytère à Goesnes (terrain enclavé et loué en essart)

Terrain de 2840 m² rue du Presbytère à Goesnes (qui occupe ? qui entretien ? ce n'est pas un essart)

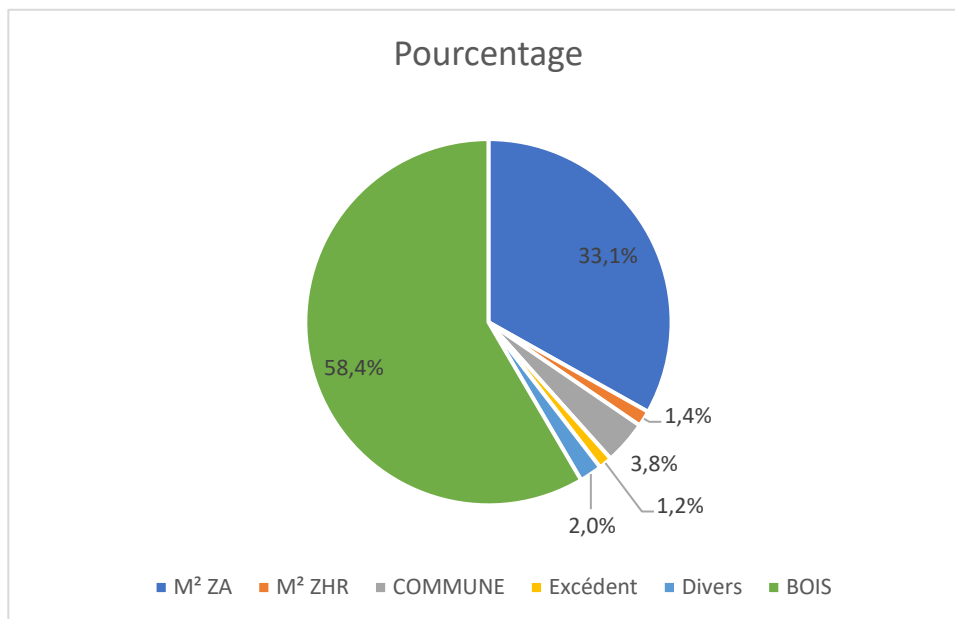
Terrain de 3011 m² Chemin de Marchin à Goesnes (loué en essart)

Situation en 2024

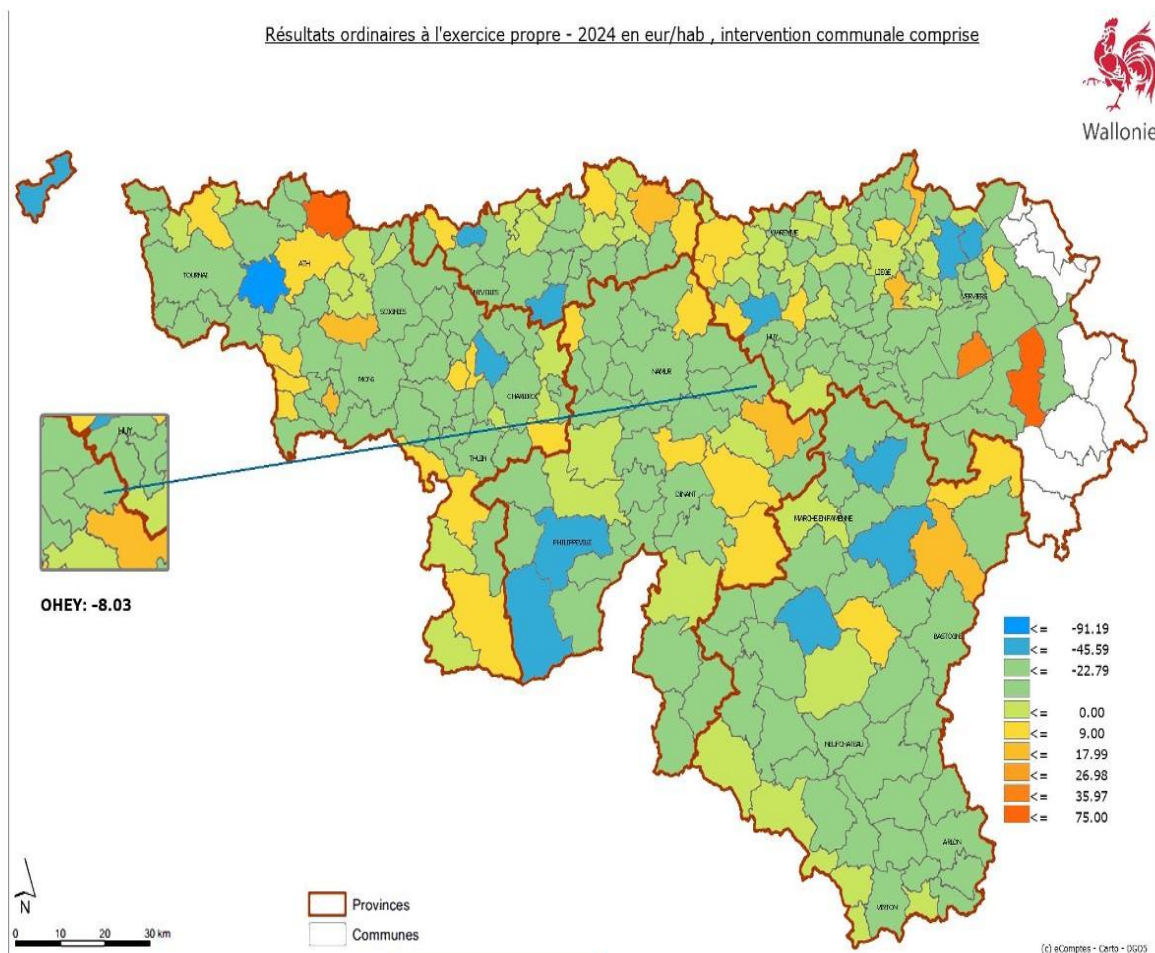
En 2024, la commune d'Ohey compte +/- 355 hectares de propriété communale

- **113 hectares de terre en zone agricole**
- **4,98 hectares en zone d'habitat à caractère rural**

- 13,65 hectares sont utilisés par la commune (bâtiments administratifs, écoles, logements, cimetières, églises...)
- 4,2 hectares sont des excédents (petits morceaux de terre sans grande valeurs)
- 7,10 hectares correspondent à des sentiers, des emprises en sous-sol, des points d'eau
- 165,60 hectares en zone forestières
- 80 hectares sont loués en Essarts communaux (97,50 hectares en parcellaires) --) 20 hectares en bois
- 116 hectares de propriété communale pourraient « théoriquement » être mis en vente (essarts en ZA et essarts en ZHR + excédent), zone forestière exclue



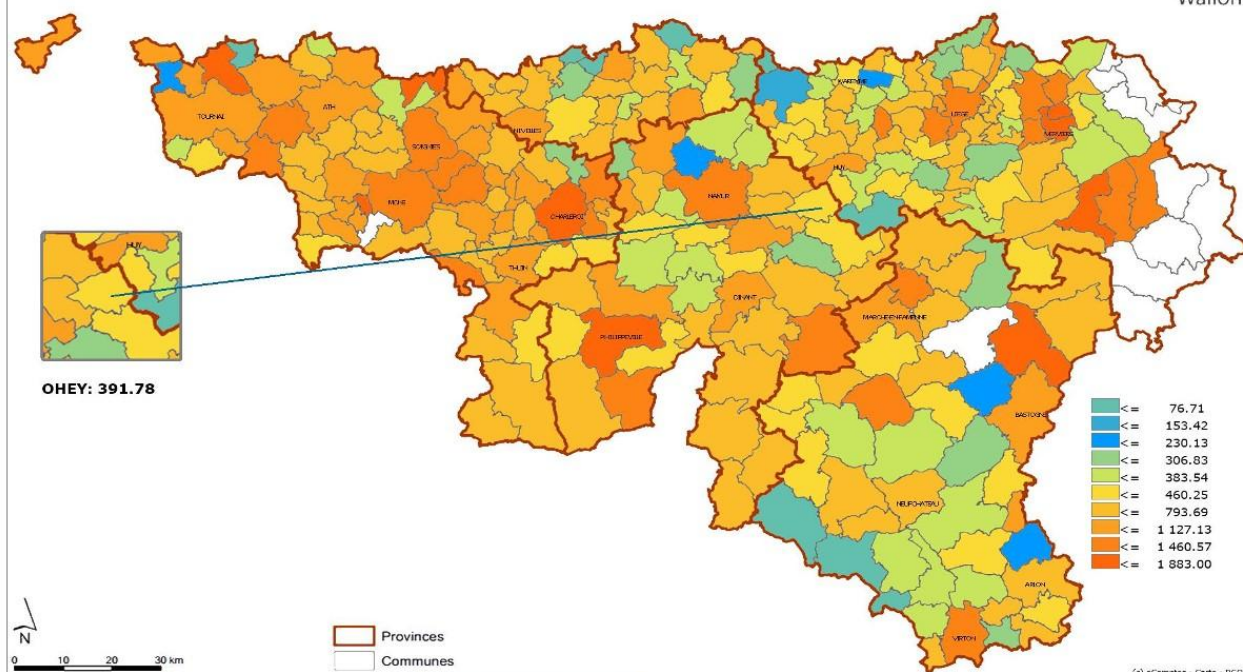
Annexe 6 : Carte d'identité financière du CPAS d'Ohey



	CPAS	Arrondissement	Province	R.W.
Résultats budgétaires	eur/hab	eur/hab moyenne	eur/hab moyenne	eur/hab moyenne
Résultat budgétaire Exercice propre service ordinaire - Exercice 2024	-8,03	-21,17	-18,85	-12,86

La présente carte montre le résultat de l'exercice propre en ce compris la recette de l'intervention communale destinée à équilibrer le budget au global.

Dépenses ordinaires à l'exercice propre - Base B.I. 2024 en eur/hab.

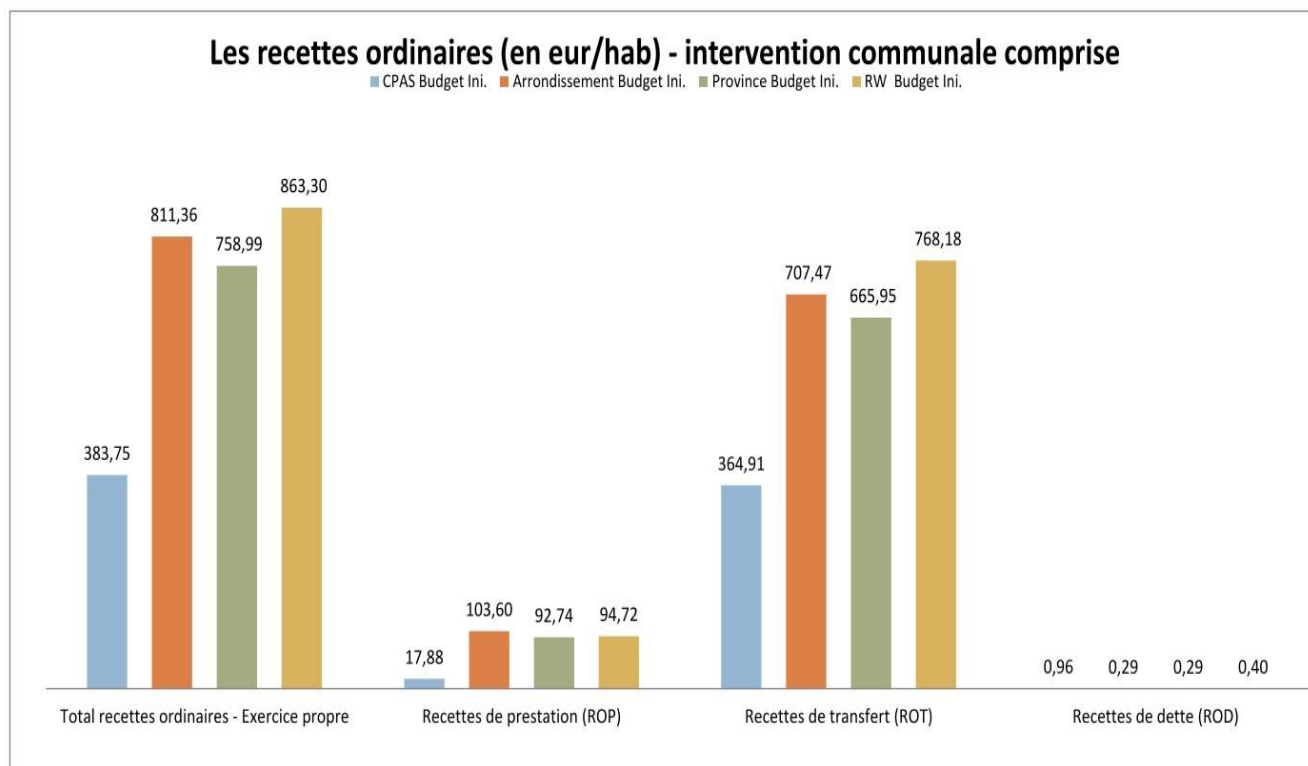


Résultats budgétaires	CPAS eur/hab	Arrondissement eur/hab moyenne	Province eur/hab moyenne	R.W. eur/hab moyenne
Dépenses ordinaires des CPAS à l'exercice propre - Exercice 2024	391,78	887,50	824,00	910,40

Structure des recettes et des dépenses

CPAS de: OHEY

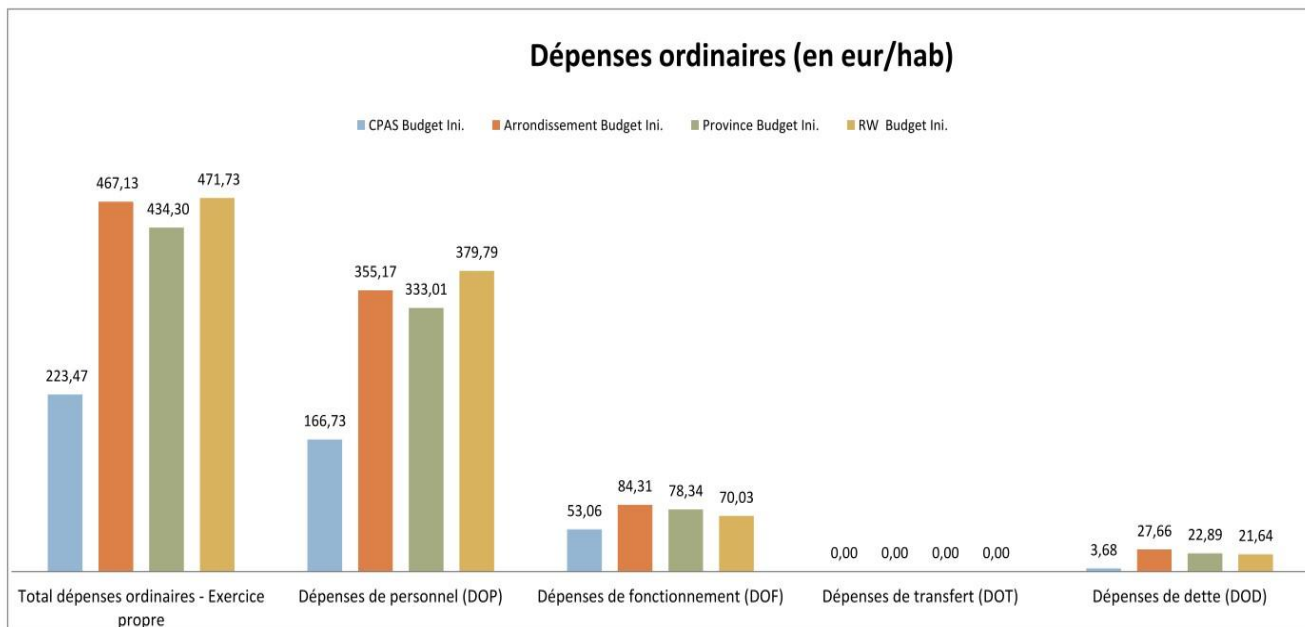
Budget initial: 2024



Structure des recettes et des dépenses

CPAS de: OHEY

Budget initial: 2024



Eléments socio-économiques

Chiffres de la population 01/01 (Source : DGSIE) (*)	2022	2023	2.024
Commune	5.144	5.206	5.206
Arrondissement	320.479	322.523	322.523
Province	499.454	502.261	502.261
Région Wallonne	3.583.891	3.602.192	3.602.192

(*) Si disponible au moment de l'édition et hors communes germanophones

Niveau socio-économique population (Source : DGSIE) (*)	CPAS	CPAS	CPAS	Arrondissement	Province	Région Wallonne
Année de revenu	2019	2020	2.021	2021	2021	2021
Revenu moyen / habitant	18.594,00	19.708,00	20.180,00	20.423,00	19.867,00	19.192,00
Revenu moyen / déclaration fiscale	33.314,00	35.252,00	35.284,00	35.558,00	34.377,00	33.602,00
Indice de richesse (**)	97	100	99	100	98	94
Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans	1,12	1,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Part de la population bénéficiaire d'interventions majororées	11,19	10,86	0,00	0,00	0,00	0,00

Résultats budgétaires (EUR / HAB)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
Exercices:	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Résultat budgétaire Exercice propre service ordinaire avec intervention communale	-5,64	-16,94	-8,03	-21,17	-18,85	-12,86
Intervention communale (000- 486-01)	120,53	130,43	143,87	172,94	174,78	200,07
Résultat budgétaire Exercice global service ordinaire avec intervention communale	23,32	0,00	0,00	0,00	0,04	-0,36
Résultat budgétaire Exercice propre service extraordinaire	-0,57	44,17	-58,59	-1,29	-3,97	-6,37
Résultat budgétaire Exercice global service extraordinaire	-11,37	0,00	0,00	0,59	0,38	0,75

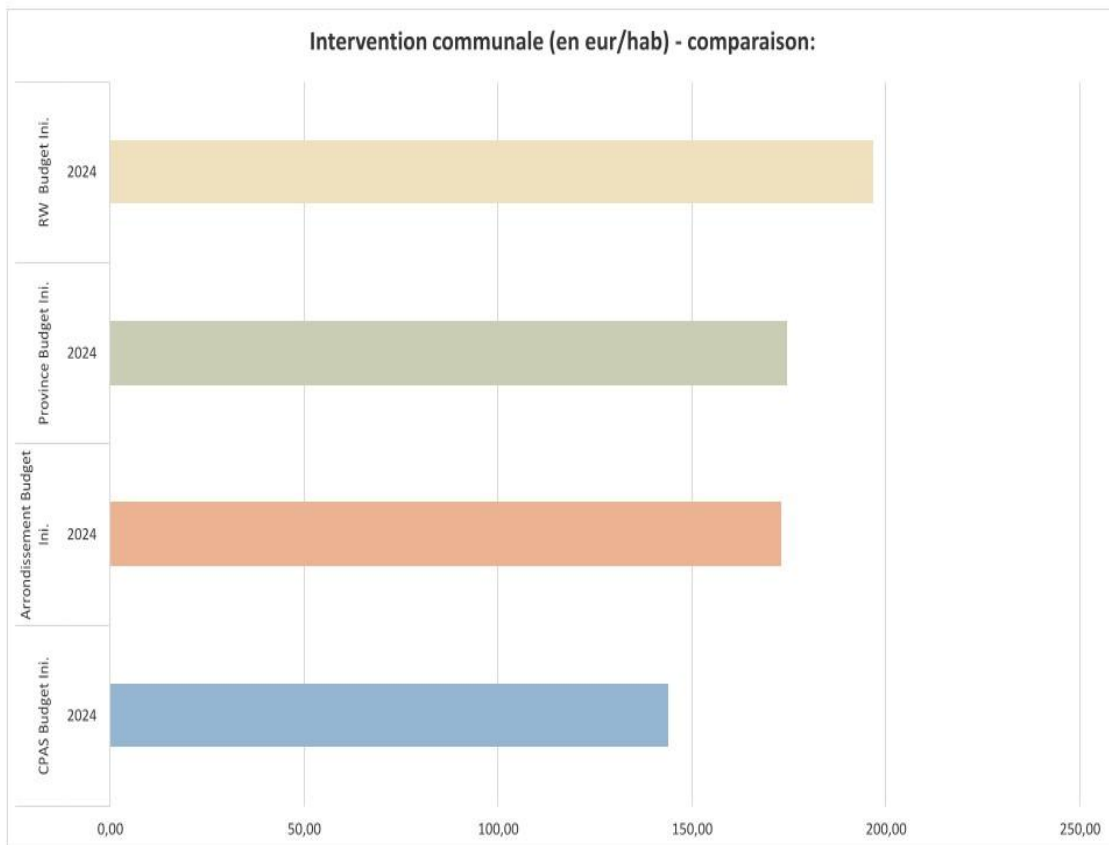
(**) L'indicateur 'Indice de richesse' est un indicateur calculé par le SPF Economie pour comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Un indice de richesse de 90 signifie que le revenu moyen par habitant y est inférieur de 10% à la moyenne nationale.

Ventilation recettes ordinaires

Recettes ordinaires - Ventilation économique

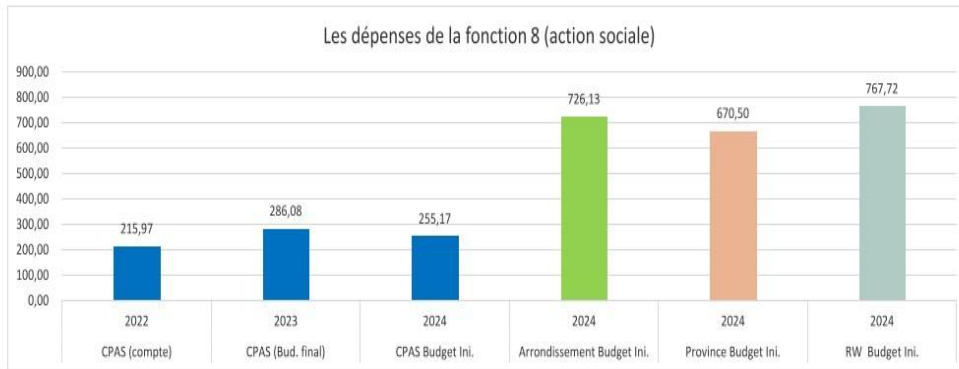
Ventilation économique recettes ordinaires (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total recettes ordinaires - Exercice propre	302,34	393,51	383,75	811,36	758,99	863,30
Recettes de prestation (ROP)	15,04	19,51	17,88	103,60	92,74	94,72
dont: recettes de prestation auprès des ménages & entreprises (161-xx)	8,21	10,93	10,37	83,75	76,12	78,87
Recettes de transfert (ROT)	287,30	373,41	364,91	707,47	665,95	768,18
Fond Spécial de l'aide sociale (466-01)	6,09	6,45	6,62	19,05	19,45	24,10
récupération du RI (467-01)	42,11	63,82	69,94	209,34	183,86	237,46
Autres récupérations de l'aide sociale en espèces auprès des autorités supérieures (467-XX sauf 01)	27,24	30,64	14,98	54,80	50,58	52,54
contribution dans les frais fonctionnement (465-01, 485-01)	70,03	105,24	96,19	199,77	175,54	200,07
contribution dans les frais de personnel (465-06,05,06,485-02)	0,00	0,00	0,00	18,03	16,91	19,93
Interventions et dotations communales (486-01)	120,53	130,43	143,87	172,94	174,64	196,64
Autres recettes de transfert	21,30	36,84	33,30	33,54	44,97	37,44
Recettes de dette (ROD)	0,00	0,59	0,96	0,29	0,29	0,40
Utilisations de provisions	0,00	0,00	0,00	1,05	0,90	2,60
Total recettes ordinaires - Exercices antérieurs	77,54	46,28	8,07	9,79	9,45	10,82
Dont boni cumulé reporté	38,58	23,04	4,03	1,74	2,58	2,47
Prélèvements	0,00	0,00	4,61	19,21	16,91	12,85
Total recettes ordinaires - Exercice global	379,89	439,79	396,42	840,36	785,35	886,96

Ventilation économique dépenses ordinaires (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total dépenses ordinaires - Exercice propre	480,57	614,00	223,47	467,13	434,30	471,73
Dépenses de personnel (DOP)	139,08	162,40	166,73	355,17	333,01	379,79
Dépenses de fonctionnement (DOF)	33,01	53,97	53,06	84,31	78,34	70,03
Dépenses de transfert (DOT)	302,34	393,51	0,00	0,00	0,00	0,00
RI (333-01)	59,41	77,75	83,23	231,81	209,21	268,35
article 60 (3339*-xx + 333-06)	19,77	32,57	28,17	53,28	53,74	65,22
aide sociale récupérable auprès de l'Etat (333-03)	20,06	20,55	13,83	38,42	34,25	32,30
Autres dépenses de transfert	30,51	59,09	43,08	42,94	47,22	41,01
Dépenses de dette (DOD)	3,45	4,12	3,68	27,66	22,89	21,64
Constitutions de provisions	2,69	0,00	0,00	0,00	0,07	0,26
Total dépenses ordinaires - Exercices antérieurs	9,23	3,03	0,61	0,62	0,88	7,24
Dont déficit cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
Prélèvements	0,78	3,27	0,00	5,46	4,01	1,46
Total dépenses ordinaires - Exercice global	490,58	620,30	224,08	473,22	439,19	480,42



Ventilation dépenses ordinaires relatives à l'action sociale et la santé publique

Groupe fonction	Ventilation fonctionnelle dépenses ordinaires exercice propre (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
		2022	2023	2024	2024	2024	2024
	Total dépenses ordinaires propre code fonction 8	215,97	286,08	255,17	726,13	670,50	767,72
801	Action sociale	19,18	24,79	23,94	24,57	29,63	29,60
802	Santé publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
831	Aide sociale	118,18	162,63	145,95	348,50	318,66	381,81
833	Soins pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,04	0,16	1,12
834	Personnes âgées	10,70	11,88	10,53	206,34	175,34	174,83
835	Enfance	0,00	0,00	0,00	13,77	11,40	19,21
836	Maisons d'accueil	0,00	0,00	0,00	6,94	4,45	1,96
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	14,24	17,74	16,77	7,80	10,43	11,15
844	Aides aux familles	28,32	28,54	24,97	29,29	36,42	48,17
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	25,27	40,39	32,90	81,53	79,08	93,08
846	Insertion sociale	0,00	0,00	0,00	7,02	4,71	2,50
871	Médecine sociale et préventive	0,09	0,10	0,10	0,32	0,21	3,54
872	Institutions de soins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,72



Ventilation recettes ordinaires relatives à l'action sociale et la santé publique

Groupe fonction	Ventilation fonctionnelle recettes ordinaires exercice propre (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
		2022	2023	2024	2024	2024	2024
	Total recettes ordinaires propre code fonction 8	133,93	188,88	165,48	569,49	508,54	587,71
801	Action sociale	15,93	20,06	18,95	18,36	22,23	20,68
802	Santé publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
831	Aide sociale	76,26	109,94	95,44	255,12	220,89	269,15
833	Soins pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,01	0,06	1,07
834	Personnes âgées	1,40	3,17	0,86	188,92	160,40	158,48
835	Enfance	0,00	0,00	0,00	9,85	7,20	12,98
836	Maisons d'accueil	0,00	0,00	0,00	2,97	1,91	1,20
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	12,15	17,74	16,77	7,65	9,79	10,16
844	Aides aux familles	12,25	13,93	13,54	18,09	20,31	33,72
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	15,94	24,03	19,90	63,48	62,32	74,99
846	Insertion sociale	0,00	0,00	0,00	4,91	3,35	1,74
871	Médecine sociale et préventive	0,00	0,00	0,00	0,14	0,09	2,68
872	Institutions de soins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82

Service extraordinaire (au global)

1) Ventilation économique recettes extraordinaires

Ventilation économique recettes extraordinaires (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Subsides en capital à recevoir (RET)	0,46	14,41	14,41	19,62	16,52	18,78
Recettes liées à la vente de patrimoine (REI)	0,00	88,36	0,00	2,67	1,78	7,07
Emprunts (RED)	0,00	24,97	19,21	14,94	16,94	25,94
Utilisation de provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	2,36
Boni cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	1,70	1,09	1,07
Prélèvements	0,84	55,43	58,59	4,42	6,79	11,30
Total recettes extraordinaires global	1,30	183,17	92,20	43,34	43,20	66,51

2) Ventilation économique dépenses extraordinaires

Ventilation économique dépenses extraordinaires (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Subsides en capital à octroyer (DET)	0,00	0,00	0,00	3,16	2,03	0,80
Investissements (DEI)	9,31	83,56	92,20	35,34	37,44	57,48
Remboursements emprunts (DED)	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,17
Constitution de provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,24
Déficit cumulé reporté	3,36	11,24	0,00	0,00	0,58	0,40
Prélèvements	0,00	88,36	0,00	4,24	2,78	4,68
Total dépenses extraordinaires globales	12,67	183,17	92,20	42,75	42,82	65,76

3) Ventilation fonctionnelle investissements

Ventilation fonctionnelle investissements (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total investissements global	9,31	83,56	92,20	38,50	39,47	59,55
Fonctionnement général (000-138)	9,05	83,56	92,20	10,66	11,49	17,94
Services de secours (333)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agriculture-Sylviculture-chasses & pêche	0,00	0,00	0,00	0,02	0,01	2,07
Action sociale et santé publique (8xx)	0,00	0,00	0,00	13,50	16,34	30,88
Politique du logement (9)	0,27	0,00	0,00	14,32	11,63	8,66

Ventilation des investissements de la fonction 8 par groupe fonctionnel

Ventilation fonctionnelle dépenses extra-ordinaires exercice propre (EUR / Hab)	CPAS (compte)	CPAS (Bud. final)	CPAS Budget Ini.	Arrondissement Budget Ini.	Province Budget Ini.	RW Budget Ini.
	2022	2023	2024	2024	2024	2024
Total dépenses extraordinaires propre groupe fonction 8	0,00	0,00	0,00	13,50	16,34	30,88
801 Action sociale	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,54
802 Santé publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
831 Aide sociale	0,00	0,00	0,00	0,20	0,46	4,41
833 Soins pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,03	0,20	0,74
834 Personnes âgées	0,00	0,00	0,00	4,54	4,62	13,45
835 Enfance	0,00	0,00	0,00	0,91	4,58	4,87
836 Maisons d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,31
837 Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	0,00	0,00	0,00	0,21	1,30	1,12
844 Aides aux familles	0,00	0,00	0,00	0,99	0,89	2,33
845 Formation, réinsertion socioprofessionnelle	0,00	0,00	0,00	6,57	4,22	2,82
846 Insertion sociale	0,00	0,00	0,00	0,02	0,02	0,05
871 Médecine sociale et préventive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24
872 Institutions de soins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Système de contrôle interne

Les actions mises en place dans le cadre du système de contrôle interne sont actualisées dans le tableau repris ci-dessous, avec en rouge les points d'attention identifiés d'exposition aux risques pour la Commune.

Domaine	Outils	En place	En cours	A faire	Remarques/observations
Administration générale	Organigramme	✓			Actualisation adoptée par le CO du 28-06-2021
-	Statuts administratifs	✓			2016
	Statuts pécuniaires	✓			2016
	Règlement de travail	✓			2016
	Cadre	✓			2020. Actualisé en 2023. A réactualiser en 2025
	Charte des valeurs de la Commune	✓			2019, via le PST
	Charte graphique	✓			2015 – actualisation toujours en cours
	Comité de concertation et de négociation syndicale	✓			Réunions de 2 à 3X/an
	Reliure des décisions CO/CC			X	Retard dans la procédure à combler depuis plusieurs mois
Règlements communaux	RG de police administrative	✓			Texte coordonné en 2021 au niveau de la zone de police des Arches. Nouvelle actualisation lors du CC du 20 octobre 2022. Nouvelle actualisation lors du CC du 23 novembre 2023
	Règlement de police complémentaire numérotation des bâtiments	✓			2014
	Règlement communal égouttage	✓			2015
	Règlement communal essart		%		Actualisation adoptée par le CC 12-07-2018
	Règlement activités ambulantes	✓			2017
	Règlement funérailles et sépultures	✓			2016.
	Charte automobile	✓			2013
Fonctionnement CC et CO	ROI Conseil	✓			2021 – Actualisé en 2023 - A réactualiser en 2025
	ROI Collège	✓			2018
	Outil de gestion CO et CC	✓			Via gestion assemblée Imio (08/2017)
	Check suivi décisions CO/CC	✓			Procédure à consolider/systématiser auprès de tous les agents via Imio
	Gentlemen agreement entre l'administration et le CO (qui fait quoi sans bypass)	✓			Les précisions nécessaires sont définies en collège et/ou lors de la mise au vert annuelle.

Nouveaux outils de gestion	Mise en place du CODIR	✓			Se réunit au regard des obligations légales et en principe une fois par mois avec le collège pour le suivi de la mise en œuvre du PST
	Système de contrôle interne	✓			Formation DG UVCW 2014 et 2017. OK matrice maturité et identification des risques Approbation conseil formalisée 2017. Actualisation annuelle via le rapport sur l'administration des affaires
	Plan Stratégique Transversal			X	Prise d'acte par le CC en 2019 – Évaluation à mi-mandat réalisée et présentée lors du CC commun Commune-Cpas du 28 mars 2022
	Évaluation DG			X	Non mis en œuvre. Procédure remise en cause lors des journées de travail mises en place à l'initiative du Ministre Collignon à l'attention des Communes de moins de 12.000 habitants et dans le cadre de la révision de la RGB.
Collaboration structures para-supra-inter-communales	CPAS	✓			Recherche d'optimisation des synergies ; réunion du comité de concertation. Point d'attention en lien avec les impacts de la crise énergétique qui restent en partie inconnus à ce stade.
	Zone de secours	✓			Point d'attention sur la maîtrise de l'évolution des coûts
	Zone de police	✓			Point d'attention sur les effectifs disponibles
	Intercommunales	✓			
	STP – Commissaire voyer	✓			
	Fabriques d'église (FE)	✓			Convention pluriannuelle actualisée en 2019 et accord obtenu des FE en 2022 de fusionner
	Maison du tourisme	✓			Point d'attention sur l'évolution du coût annuel de la cotisation en comparaison par exemple à celle versée au centre culturel d'Andenne.
	GAL Pays des tiges et chavées	✓			Point d'attention sur la maîtrise des dépenses non éligibles et du respect de l'autonomie communale. Principe acquis de rentrer un seul dossier avec les six Communes du Parc naturel. Points d'attentions relatifs au respect des procédures de bornage et de communication dans le cadre du projet Vicigal et tensions avec le CO et le DG liées notamment aux procédures de sélection des pré-projets LEADER Dossier sélectionné et fusion des GALs suite à la création du Parc naturel et de l'ASBL Cœur de Condroz

	Contrats rivière	✓			Point d'attention mobilisation des ressources au-delà du diagnostic des actions à mener. A rationaliser avec la venue de l'initiative PARIS du SPW ?
	Parc naturel Cœur de Condroz	✓			Structure créée et fusion des deux GALs Synergies avec les Communes et gouvernance locale à approfondir

Planification d'urgence	Plan Général d'Urgence et d'Intervention	✓			Actualisé en 2023
	Désignation d'un agent Planu			X	Engagement formalisé. Fin de collaboration avec l'agent en janvier 2025 Mutualisation et externalisation de la mission à l'étude en 2025
	Respect exercices obligatoires		%		Exercices d'évacuation des écoles en partie réalisée en 2018 et 2023, reste à systématiser. Point d'attention sur le système de communication (Astroid ou autre?) non opérationnel/maîtrisé + zone blanche. Exercice Comex réalisé le 11 octobre 2022
	Dynamique d'actualisation permanente				Gérer l'impact des modifications au niveau du personnel+ gestion de la mutualisation entre communes. OK Actualisation du PGUI avec l'appui d'une personne ressource spécialisée en la matière en 2023
	Système d'information de la population	✓			Convention Be-Alert 2017 et convention contact center 2014, réactualisé en 2023 + mobilisation de bénévoles en cours. Test Be-alert et analyse d'impact réalisé en octobre 2022 et en 2023 Stagiaire en communication pour la prise en charge du volet communication/prévention début 2025
Gestion du risque d'inondations		✓			Activation Giser, curage fossé, ... Conventions finalisées à Libois, Baya en 2020 + intervention de la Province dans l'entretien des cours d'eau communaux en 2020. Analyse des conséquences des inondations avec le STP en cours. Constitution d'un dossier afin de répondre en mars 2023 à l'appel à projet « Résilience » de l'Europe/Région wallonne – Dossier non retenu Réalisation de travaux de sécurisation aux endroits les plus critiques en 2024
Gestion du risque d'enneigement		✓			Marchés sel et déneigeurs OK Toute boîte d'information annuel à la population
Gestion du risque de canicules		✓			OK suivi des recommandations
Gestion du risque d'incendie			%		Mise en conformité du système électrique de l'administration fait en 2017 – Formation équipe de

					première intervention en 2016. A actualiser. Analyse des risques par bâtiment en cours via Marché public passé au CC en 2023
Gestion du risque de vols			%		Quid système d'alarme à systématiser + magasinier au centre des travaux. Procédure de sécurisation de l'accès au coffre renforcée
Gestion des premiers soins		✓			Formation premiers soins en 2016 Recyclage effectué en 2017, 2020, 2022, 2023 et 2024
Gestion du risque d'attentats		✓			Accord cellule de sécurité sur les manifestations à protéger du risque de voiture bélier. L'IBZ propose un accompagnement dans la mise en œuvre du CESIL (2020)
Sécurité routière			%		Convention radars préventif et tronçon placés à Matagne et sur l'axe Andenne-Ciney (2020); Règlements circulation routière. Engagement d'un agent mobilité et « plan communal » de mobilité en cours de confection en 2020/2021 (pré-diagnostic et contacts avec certaines communes limitrophes). Réponses ciblées en fonction des appels à projet et PIMACI Report des subsides PIC Pimaci
Gestion de la sécurité des manifestations	Désignation d'un agent SPOC (single point of contact)	✓			2015
	Dossier de sécurité – organisation manifestations publiques – memento festivités	✓			2015
	Mouvements de jeunesse « camp d'été en toute sécurité »				Adoption d'un règlement de police en 2019
Gestion des incivilités	Agent communal constatateur		OK		Formation et désignation de deux agents communaux en 2023
	Convention agent provincial sanctionnateur	✓			Point d'attention sur le nombre peu élevé de dossiers qui aboutissent à une sanction.
	Convention parquet du procureur du roi – Infractions mixtes		%		2015 mais pas de mise en œuvre effective
	Gestion des dépôts clandestins		%		Projet caméras à prévoir. Encodage des données dans le logiciel du SPW effectué en 2018. Activation de l'application Fix my street en 2020

Gestion de la crise sanitaire Covid-19	Mise en place d'une task force de suivi de la crise afin que les mesures nécessaires soient prises	√			Travail d'anticipation des effets de la crise à continuer de prévoir (impact sur le nombre de RIS, mesures d'aides à prendre, quid de la continuité du service en cas d'absence généralisée du personnel, etc.)
--	--	---	--	--	---

Gestion des risques financiers	Contrôle interne du DF	✓			Mis en place en 2017 Proposition de mise en place d'une procédure externe de contrôle
	Sollicitations avis du DF	✓			Respect global des délais
	Gestion des caisses communales	✓			Rationalisation du nombre de caisses et responsabilité individuelle de chaque agent traitant – contrôle mensuel par le DF. Rationalisation des comptes au niveau des écoles en 2018. OK perception frais repas scolaire via Imio
	Taxes et redevances opérationnelles	✓			
	Octroi de subsides sur base de justificatifs	✓			Grille d'objectivation de l'octroi des subsides en cours de confection
	Procédure de réconciliation perception des subsides	✓			OK via le DF
	Procédure de perception des montants dus	✓			Ok via le DF
	Optimalisation des aides à l'emploi	✓			Vie le service du personnel
	Concertation des services pour le budget/MB	✓			Via les rétro-planning
	Règles d'élaboration définies	✓			Par mail (justification des écarts et/ou des demandes particulières)
	Gestion du risque de dépenses au-delà des inscriptions budgétaires		%		Procédure informelle de vérification de la disponibilité avant l'inscription d'un point au co/cc
	Procédure d'analyse du compte	✓			Pas au niveau des services
Sécurité de l'information	Désignation d'un conseiller en sécurité des systèmes d'information (CSSI)	✓			Actualisé en 2021
	Plan triennal d'action de sécurité des systèmes d'information et cybercriminalité	✓			2016 A formaliser + procédure de sauvegarde physique des données à un mois en cours + OK dossier assurance Cybercriminalité Ethias. Intégration de ce risque dans le PGUI . Continuity business plan à formaliser
	Mise en œuvre du RGPD		%		Respect global des procédures à l'échéance de mai 2018. Audits internes en cours via l'ASBL Privanot. Information aux conseillers communaux et de CPAS en 2020 Nouveau prestataire et formation des agents en 2024

	Désignation d'un DPO	✓			Recours à une centrale de marché via le CPAS de Dinant et désignation au sein de l'ASBL Privanot. . <u>Désignation d'un nouveau DPO en 2024.</u>
	Politique d'open data			X	Information du Collège via un agent de la Ville d'Andenne
	Procédures d'accès au RN	✓			2015 – point d'attention procédures de gestion des sorties d'accès à systématiser
	Plan directeur informatique formalisé		%		A formaliser
Informatique	Mises à jour et dépannage informatique	✓			Engagement d'un informaticien en interne et OK marché de consultance/dépannage en 2020
	Logiciels métier pour les services		%		Transfert Saphir en novembre 2018. Revoir le logiciel métier centre des travaux Acquisition de Imio delib (2017) et Imio PST (2019).
	Remplacement des serveurs et de la téléphonie	✓			OK 2020 Audit coût de la téléphonie en 2022. Toujours pas de retour en 2024

Gestion du personnel	Procédure de recrutement	✓			Annonce interne et externe, jury externe, profil de fonction, ...
	Descriptifs de fonction	✓			Sur base de l'outil Sillus du CRF
	Procédure formelle d'accueil d'un nouvel agent		%		En cours de confection – intégré au volet interne du PST
	Evaluation		%		Objectif intégré au volet interne du PST. Faite en 2021 pour le service travaux et en 2022 et en 2023 pour une partie du personnel services administratifs généraux. Actualisation des statuts à prévoir en 2025 en y intégrant ce volet suivant la réforme de la fonction publique locale
	Plan de formation		%		A actualiser
	Procédure de suivi des formations			X	Procédure de partage sur Z à formaliser + feuille de suivi à concevoir
	Respect évolution de carrière	✓			Démarche proactive du service du personnel
	Rapports disciplinaires	✓			
	Gestion des départs		%		Procédure en cours remise des clés, suppression adresse mail, droit d'accès et information aux tiers, ...) mais non formellement formalisée
	Respect obligations AVIQ – AG 7 février 2013	✓			Formalisé par une prise d'acte au CC
	Optimalisation de la cotisation de responsabilisation		%		Décision de recours au second pilier de pension en 2019, intégré au volet interne du PST. Nomination de 3 agents en 2021. Actualisation du cadre en 2020 à cet effet. Révision du MP en 2022
	Optimalisation des aides en l'emploi	✓			En cours via le service du personnel (adaptation à la fin des PTP en 2020)
Risques psycho-sociaux	Conseiller en prévention		%		OK engagement en 2021

					Fin de collaboration avec l'agent en janvier 2025 Sous-traitance avec Cohézio et mutualisation entre communes prévues en 2025
	Plan global de prévention	✓			OK actualisation en 2021 et 2024
	Plan annuel d'action	✓			OK actualisation en 2021 et 2024
	Analyse des risques psycho-sociaux	✓			2017 et 2019 Restitutions faites en 2019 Actualisation de l'analyse en 2021 en lien avec la crise covid. OK restitution au personnel Planifier une nouvelle analyse tous les 5 ans. Idem au niveau des écoles

Gestion des projets	« Portefeuille de projet » formalisé avec un chef de projet		%		Formalisation des actions et la désignation d'un responsable administratif et politique via le logiciel Imio/PST. Gestion active des fiches projets du PST à optimiser (cfr évaluation intermédiaire du PST)
	Cadrage de départ formalisé	✓			Via le logiciel PST
	Mobilisation de la structure de pilotage		%		Uniquement via l'échevin responsable. Le logiciel Imio/PST devrait formaliser le suivi de la mise en œuvre des projets
Gestion des risques par service	Respect des procédures		%		Objectif intégré dans le PST pour avoir des fiches de procédure pour les fonctions critiques. En cours. La plupart des procédures de base est formalisée.
	Doublons internes pour les postes clés		%		Objectif intégré dans le PST. Formation interne en cours au niveau des services population et développement territorial
	Stabilisation des emplois aux postes clés		%		Réalisé en majeure partie (responsable travaux, service urbanisme et environnement, informatique, agent planu, conseiller en prévention et agent CATU). Pas d'agent dédié à la gestion des archives
Etat civil	Contrôle du respect des procédures		%		Pas de processus systématique – gestion pro-active des incidents
Population	Domiciliations à jour	✓			Goulot d'étranglement au niveau de la police locale résolu
Etranger	Gestion des dossiers		%		Contrôles externes sporadiques, dont un en 2022 avec certains points d'attention. Attention maîtrise des procédures (signature d'annexe par le Bourgmestre, pas par l'agent délégué)

	Circuit d'intégration primo-arrivants	✓			OK convention avec ASBL
Casier judiciaire	Sécurisation de l'archivage		%		Sécurisation de l'archivage papier des extraits des casiers judiciaires Intervention des Archives de l'État en 2022
Permis de conduire			%		Contrôles internes et externes sporadiques. Révision des procédures en 2019 et formation de l'agent. Contrôles externes OK en 2021 et 2023
Logement	Adoption du plan communal du logement et du plan d'ancrage	✓			2019 Procédure d'expulsion formalisée avec le CPAS en 2022
Environnement	Coût-vérité déchets	✓			
	Gestion des invasives		%		Via les contrats rivière et l'appui de la Province (2020) plutôt qu'en interne
Urbanisme	Mise en œuvre du CODT	✓			Stabilisation de la nouvelle équipe en 2021
Energie	Respect du % de permis à analyser et suivi projet de réseau de chaleur		%		Engagement d'un agent Energie (2 jours/semaine) avec Gesves et engagement d'un ETP agent Pollec 2 en 2023 Fin de la collaboration avec l'agent Energie Synergie avec le Prc naturel à renforcer sur ce volet
Marchés publics	Respect des trois feux verts	✓			Avis technique, DF et conseiller en prévention.
Marchés publics travaux subsidiés		✓			
Travaux	Gestion des déplacements par un système de géolocalisation	✓			2016- Fin du système en 2022/2023
	Suivi des équipes sur le terrain	✓			2019 – changement de responsable travaux
	Système de garde rémunéré	✓			2017
	Systématisation curage fossé	✓			Parcours systématisé

	Entretien cours d'eau	✓			Convention Province de Namur 2017 mais pas encore opérationnelle à Ohey
	Systématisation entretien haies	✓			
	Systématisation entretien chemins	✓			
	Suivi entretien / réparation charroi communal		%		Externalisation en 2017. Registre formel de suivi en 2018 via un ouvrier désigné
	Relevé patrimoine bâtiment		%		Intégré dans le plan de prévention avec analyse de risque de 2 bâtiments/an
	Sécurité plaines de jeux		%		Désignation d'un contrôleur sécurité mais procédures à revoir. Intégré dans le plan de prévention. Contrôle du contrôle réalisé en 2019 par le conseiller en prévention. Procédures formalisées
	Formalisation du système de prêt de matériel communal	✓			2016 + rappel fait au service travaux de l'interdiction d'emprunter du matériel communal à des fins privées
	Gestion du « petit matériel »		%		Pas de gestion des stocks et pas de magasinier attribué mais magasin en cours de finalisation au niveau du centre
	Gestion des déchets		%		Procédures en cours de révision suite à la non délivrance du permis d'environnement au niveau du centre des travaux
	Permis de conduire	✓			Mise en conformité (remorque, camion, ...) en 2018
	Permis d'environnement		%		Obtention du permis en 2022. Mise en conformité en cours.
Gestion des archives	Procédures d'archivage		%		Convention avec les archives de l'état mais pas de procédure opérationnelle au niveau des services. Intégré dans le volet in-

					terne du PST. Nouvelle intervention des Archives de l'Etat efficace fin 2022 et 2023 Pas de procédures mises en place/secteur non maîtrisé
	Locaux conformes		%		A faire et à budgétiser même si cette contrainte semble en partie levée par les Archives de l'Etat
Gestion des cimetières	Gestion zéro-phyto, exhumation, verdurisation, encodage dans logiciel, ...		%		En cours. Engagement d'un agent dédié à ce secteur. Acquisition d'un logiciel, ... Verdurisation finalisée à Evelette, Perwez, Haillot et Goesnes Poursuite de la démarche en cours
Passage au zérophyto			%		Structuration de la démarche en cours
Cadastre actualisé des adresses Projet ICAR			%		Désignation de l'agent mobilité pour le suivi de ce dossier mais actuellement en stand by (2022) Nouvelle répartition du travail avec le service population. Encodage des données de base finalisé en 2024
Actualisation de l'atlas des voiries			%		Ohey candidate pour bénéficier de l'accompagnement d'une ASBL pour la poursuite du projet. Plus de suites données (2023)
Enseignement			%		Gestion du risque lié à la réduction du nombre d'inscription à Haillot maîtrisé – naissance d'un risque similaire à Evelette – Projets d'extension et/ou de rénovation finalisés et/ou en cours. Contractualisation de la mise en œuvre du plan de pilotage en cours avec l'accompagnement du CECP et de la FWB pour OHEY I

					et . recours à un audit pour Ohey II (en stand by suite au Covid) Contractualisation pour Ohey II en 2022 Suivi rapproché pour Ohey I enclenché en 2023. Risque psychosocial identifié à ce niveau
--	--	--	--	--	---

Communication interne formalisée	Descendante	✓			Notes de service, retroplanning, mail Objectif intégré dans le volet interne du PST
	Ascendante	✓			Via Imio et les post-collège Objectif intégré dans le volet interne du PST
	Transversale	✓			Pas d'intranet mais échanges informels Objectif intégré dans le volet interne du PST
Communication externe légale	Registres de publication	✓			Pas de procédure de contrôle systématisée Nouvelle procédure informatique à consolider
	Affichage officiel	✓			Pas de procédure de contrôle systématisée
Communication externe extra-légale	Bulletin d'information	✓			Objectif intégré dans le volet interne du PST
	Site internet	✓			Objectif intégré dans le volet interne du PST. OK
	Facebook, ...	✓			Objectif intégré dans le volet interne du PST. Mobilisation de cet outil via la responsable communication

Suivi des missions de base	Système de collectes statistiques		%		OK partiel via le rapport annuel ; Évaluation one-shot du temps de travail par tâches pour chaque agent (étude Isisconsult) ; Pas d'enquête de satisfaction du citoyen
Mesures de contrôle	Séparation de fonction	✓			Pas de rédaction de csch par celui qui attribue, gestion du risque de conflit d'intérêt,
	Autorisation/approbation/délimitation des responsabilités	✓			Désignation par le CO de l'agent SPOC, conseiller en prévention, délégation de signature,
	Contrôles de l'accès aux ressources et traçabilité des interventions		%		Nouvelle politique de mots de passe, suivi de la construction des points co et cc via Imio, mise en œuvre progressive des mesures de sécurité de l'information (confidentialité des documents à mettre en œuvre, ...) Placement d'un accès partiellement sécurisé à la maison communale
	Supervision		%		Au jour le jour mais sans procédures systématisées
	Vérifications		%		Pas de procédures systématisées
	Réconciliations		%		Pas de procédures systématisées
Management des incidents	Analyse des causes réelles – objectivation des faits	✓			
	Prise de mesures correctrices	✓			
Mesures d'anticipation des besoins et d'évaluation informelle du bon fonctionnement général de l'Administration	Réunion CO/CODIR élargi une fois par an	✓			« Mise au vert » annuel entre le CO et CODIR élargi. Réunion (en principe) mensuelle CO CODIR CPAS – suivi mise en œuvre du PST A réactiver

CCATM

La Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) est un organe consultatif mis en place par la Commune. Ses membres sont issus des différents villages de la commune et représentent différentes tranches d'âge de la population. Ils présentent également différents intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

Renouvelée après chaque élection communale, elle constitue un organe consultatif de référence pour les demandes d'autorisation relatives à des projets urbanistiques, d'aménagement du territoire et de mobilité. Elle dispose d'un règlement d'ordre intérieur qui a été approuvé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire en date du 4 novembre 2019.

La CCATM d'Ohey est constituée de 8 membres effectifs, de 7 membres suppléants et d'un président. Elle comprend un quart de membres délégués par le Conseil communal.

La CCATM s'est réunie quatre fois pour analyser différents dossiers entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 octobre 2024 :

- Le 06 décembre 2023 ;
- Le 22 janvier 2024 ;
- Le 16 février 2024 ;
- Le 29 avril 2024.

Durant ces cinq séances, ont été présentés :

- 6 permis d'urbanisme ;
- 1 certificat d'urbanisme ;
- La réforme du Code du Développement Territorial ;
- Un historique/suivi des dossiers présentés aux précédentes séances de la CCATM ;

D'autres points divers sont également présentés durant ces séances. Chaque séance est décrite dans un procès-verbal, approuvé par les membres à la séance suivante.